



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAUX, CHRONIQUES, LETTRES' ...

FECQ : Problème	7
LE SOLEIL : Une fédération [FECQ] gangrenée, par un collectif - Publié le mardi 27 novembre 2012 à 05h00	7
SIGNATAIRES.....	7
Autour du Sommet	8
LA TRIBUNE: Perspectives: Pragmatisme et sérénité, par Luc Larochelle – Publié le vendredi 18 janvier 2013 à 14h27.....	8
LE SOLEIL : Point de vue : Sous-financement et gestion des universités: gare aux raccourcis, pr un collectif de présidents de conseils d'administration d'universités québécoises – Vendredi 18 janvier 2013, 14h00.....	8
Les universités québécoises font beaucoup avec les ressources qu'elles ont.....	8
La gestion des universités est rigoureuse.....	8
LA PRESSE: Chronique: Cracher dans la soupe, par Alain Dubuc - Publié le vendredi 18 janvier 2013 à 06h00	9
 Commentaires (44).....	9
LE SOLEIL : Point de vue : Le sous-financement des universités s'aggrave, par Michel Patry, Membre du comité exécutif, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Directeur HEC Montréal - Publié le jeudi 17 janvier 2013 à 05h00.....	9
Des besoins à combler	9
LE QUOTIDIEN : Lettre : Et la gratuité?, par Blandine Lapointe-Brassard, Jonquière - Publié le mercredi 16 janvier 2013 à 10h40	10
LA PRESSE : Chronique : Universités: l'art de faire l'autruche, par Alain Dubuc - Publié le mercredi 16 janvier 2013 à 06h00	10
JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Trop d'argent dans le béton, par Mario Charette - Mise à jour: Mardi 15 janvier 2013 17:31	10
LA PRESSE : Universités à deux vitesses : une autre attaque contre la classe moyenne, par Brice Dansereau-Olivier, étudiant de Montréal - Publié le mardi 15 janvier 2013 à 16h17	11
JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : L'univers parallèle des universités d'ici, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 8 janvier 2013 18:23	11
LE SOLEIL : Point de vue : Le désinvestissement du gouvernement Marois en recherché, par Mario Fafard, PhD, ing., Professeur et titulaire de la chaire de recherche industrielle CRSNG/Alcoa - Publié le dimanche 06 janvier 2013 à 05h05	11
LE SOLEIL: Point de vue : Universités: gérer dans l'incertitude, par Luce Samoisette, présidente du Conseil d'administration, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Rectrice, Université de Sherbrooke et Daniel Zizian, président-directeur général, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec - Publié le samedi 05 janvier 2013 à 10h00.....	12
Un environnement financier instable	12
LE SOLEIL : Lettre : Les carrés rouge ont marqué 2012, par Jocelyn Boily, Québec - Publié le jeudi 03 janvier 2013 à 11h19.....	12
LE DEVOIR : Éditorial : Assemblée nationale - Une saison des idées, par Bernard Descôteaux – Lundi 24 décembre 2012.....	13
Vos réactions - 6 commentaires.....	13
LE DEVOIR : Chronique : La petite séduction par Michel David – Samedi 22 décembre 2012	13
Vos réactions - 11 commentaires.....	14
LE SOLEIL: Point de vue : L'enseignement universitaire au Québec en cinq questions, par Edwin Bourget, Professeur émérite, Université Laval - Prix Armand-Frappier 2012, Louis Bernatchez, Professeur titulaire, Université Laval - Prix Marie-Victorin 2012, Louise Nadeau, Professeure titulaire, Université de Montréal - Prix Marie-Andrée-Bertrand 2012 et Guy Rouleau, Professeur titulaire, Université de Montréal - Prix Wilder-Penfield 2012 - Publié le 19 décembre 2012 à 05h00	15
L'enseignement est-il de qualité dans les universités québécoises?	15
Le financement des universités est-il adéquat?	15
La solution réside-t-elle dans l'augmentation des frais de scolarité?	15
La gouvernance des universités est-elle appropriée?	16
Avons-nous les moyens de nos ambitions?.....	16
LE DEVOIR : Lettre - Professeur au Québec, par Mario Leclerc - Université Laval, le 17 décembre 2012 – Mercredi 19 décembre 2012	16
Vos réactions - 2 commentaires.....	16
LE SOLEIL : Lettre : Une crise de l'université préméditée?, par Charles Beaudoin-Jobin, Québec - Publié le mardi 18 décembre 2012 à 05h30	16
LE DROIT : Opinion : Pour une coalition large qui se portera à la défense de l'UQO, par le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais - Publié le lundi 17 décembre 2012 à 08h07	16
Écran de fumée.....	17
LE SOLEIL : Point de vue : Difficile d'être recteur d'une grande université par les temps qui courent, par Raymond Garneau, ex-président du conseil d'administration de l'Université Laval - Publié le vendredi 14 décembre 2012 à 10h40	17
LA PRESSE : Opinion : Sans qualité, pas d'accessibilité, par Michel Patry et Hélène Desmarais, respectivement directeur et présidente du conseil d'administration de HEC Montréal. - Publié le vendredi 14 décembre 2012 à 06h00	17
LA PRESSE : Chronique : Financement des universités: une bonne question, par Michèle Ouimet - Publié le jeudi 13 décembre 2012 à 07h59 Mis à jour le jeudi 27 décembre 2012 à 08h49	18
 Commentaires (6).....	18
LE DEVOIR / LE SOLEIL : Opinion : Financement des universités - Est-on en train de jeter le bébé avec l'eau du bain?, par les doyens des 17 facultés de l'Université Laval – Jeudi 13 décembre 2012 / Publié le 13 décembre 2012 à 05h00	19
Vos réactions - 9 commentaires.....	20
JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Faire de l'enseignement la priorité, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 11 décembre 2012 20:26	20
LE DEVOIR : Libre-opinion - La recherche universitaire est-elle condamnée?, par Claude Hillaire-Marcel - Professeur à l'UQAM, membre de l'Académie des sciences de la Société royale du Canada, Prix Marie-Victorin – Mardi 11 décembre 2012	21
Vos réactions - 19 commentaires.....	21
LE SOLEIL : Éditorial : Le Sommet du surplace, par Brigitte Breton - Publié le samedi 08 décembre 2012 à 05h00	21
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Chronique : L'université ratatinée, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 07 décembre 2012, 23H46 Mise à jour: vendredi 07 décembre 2012, 23H51	21
SOMMET PIPÉ.....	22
ET LA QUALITÉ?	22
Afficher 5 commentaires (Montréal)	22
THE GAZETTE : Editorial: University funding cuts will compromise quality – Friday, December 7, 2012 12:11 PM	22



LA PRESSE : Chronique : Tout le monde... sauf les étudiants, par Yves Boisvert - Publié le vendredi 07 décembre 2012 à 08h08.....	23
Commentaires (80)	23
LE PRESSE : Chronique : Universités: la chasse est ouverte, par Alain Dubuc - Publié le vendredi 07 décembre 2012 à 06h00	23
Commentaires (7)	23
LE DEVOIR : Éditorial : Crédits budgétaires - Les universités au pas, par Josée Boileau - vendredi 7 décembre 2012.....	24
Vos réactions (36)	25
LA PRESSE : Débat : Universités: des compressions justifiées? - Publié le jeudi 06 décembre 2012 à 17h52 Mis à jour le jeudi 20 décembre 2012 à 18h49	25
LES FOSSOYEURS, par Marc Simard, Professeur d'histoire au cégep Garneau, à Québec.....	25
À LA TRONÇONNEUSE, par Jean-Pierre Aubry, Économiste et fellow associé au CIRANO.....	25
LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN SOUFFRIRA, par Daniel Gill, Professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.....	25
GOUVERNER RÉTROACTIVEMENT, par Jana Havrankova, Médecin endocrinologue.....	25
COMPRESSIONS COLOSSALES, par Adrien Pouliot, Président et chef de direction de Draco Capital.....	25
MANQUE DE COURAGE, Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.....	25
Commentaires (27)	25
LA PRESSE : Opinion : Financement des universités: il faut faire plus, par un collectif d'auteurs, des leaders de la société québécoise, dont plusieurs proviennent du milieu des affaires - Publié le jeudi 06 décembre 2012 à 06h00.....	28
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Une mascarade, par Richard Martineau - Publié le: mercredi 05 décembre 2012, 21H49	
Mise à jour: mercredi 05 décembre 2012, 21H51.....	28
LES DÉS SONT PIPÉS.....	28
UNE MAISON DE VERRE.....	28
QUANTITÉ ET QUALITÉ.....	28
Commentaires non disponibles pour Montréal	29
Afficher 5 commentaires (Québec).....	29
LE SOLEIL : Chronique : Pas de rencontre de la dernière chance pour Duchesne, par Gilbert Lavoie - Publié le mardi 04 décembre 2012 à 05h00 Mis à jour le mardi 04 décembre 2012 à 08h27	29
THE GAZETTE : Letter: Students stressed? So are taxpayers, by Lorraine Hodgson, Saint-Laurent - Tuesday, December 4, 2012.....	29
LE DEVOIR : Idées : Pour un «Conseil des affaires universitaires» : Cela renforcerait le dialogue entre les universités et la société, par Luce Samoisette - Rectrice, Université de Sherbrooke Samedi 1 décembre 2012	29
Vos réactions (8)	30
LE SOLEIL : Point de vue : De grâce, tenez compte aussi de l'opinion de ceux qui embauchent les diplômés, par Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec - Publié le vendredi 30 novembre 2012 à 05h00.....	30
Savoir se comparer	30
Savoir se compléter	31
Savoir prospérer	31
LA PRESSE : Éditoriaux : La néo-gratuité universitaire, par Ariane Krol - Publié le jeudi 29 novembre 2012 à 06h00.....	31
LA PRESSE : Reddition de comptes en catimini, par Pierre Trudel, professeur à la faculté de droit et ancien président du comité de consultation en vue de la nomination du recteur de l'Université de Montréal - Publié le lundi 26 novembre 2012 à 09h00	31
THE GAZETTE : Letter: Who will speak for the taxpayers at education summit?, by David Forest, Baie d'Urfé - Monday, November 26, 2012	32
LE DEVOIR / LE SOLEIL : Point de vue : Le «dé-financement» chronique des universités québécoises: un naufrage financier assuré, par Éric Bauce, professeur titulaire et vice-recteur exécutif et au développement, Université Laval - Publié le samedi 24 novembre 2012 à 07h00	32
Le «dé-financement» des universités	32
Un naufrage financier appréhendé.....	32
Vos réactions (15) - Le Devoir	32
THE GAZETTE : Henry Aubin: Sometimes playing nice doesn't work, By Henry Aubin, The Gazette - Friday, November 23, 2012.....	32
JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Plus de diplômés universitaires nécessaires, vraiment?, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 20 novembre 2012 18:16.....	33
LA PRESSE : Chronique : Les clés de la crèmerie, par Lysiane Gagnon - Publié le samedi 17 novembre 2012 à 06h00.....	33
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Et la qualité dans tout ça ?, par Lise Ravary - Publié le: mercredi 14 novembre 2012, 21H48 Mise à jour: mercredi 14 novembre 2012, 21H50	34
Qui parle pour la qualité?	34
Il n'y a pas que l'université.....	34
On n'aime pas les instruits.....	34
Commentaire non disponible (Montréal).....	34
LA PRESSE : Chronique : Le procès des universités, par Yves Boisvert - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 00h00	34
LE DEVOIR : Lettre - Sommet sur l'éducation : Everest ou mont Royal?, par Philippe Roy - Gatineau, le 13 novembre 2012 - Mercredi 14 novembre 2012 Éducation.....	35
Vos réactions (1)	35
THE GAZETTE : Letter: Higher education is not a good to be sold, and should be accessible, by Yannick Vallee, Quebec City - Wednesday, November 14, 2012	35
LA PRESSE : Chronique : La petite noirceur, par Alain Dubuc - Publié le lundi 12 novembre 2012 à 07h51	35
LE SOLEIL : Éditorial : Bien des mots, peu de moyens, par Brigitte Breton - Publié le lundi 12 novembre 2012 à 05h00	36
LA PRESSE : 10 questions + 1 à Pierre Duchesne, par Nathalie Collard - Publié le dimanche 11 novembre 2012 à 06h30.....	36
LE SOLEIL : Chronique : Parle, parle, jase, jase..., par Gilbert Lavoie - Publié le samedi 10 novembre 2012 à 05h00	37
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Viser les sommets, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 09 novembre 2012, 21H42	
Mise à jour: vendredi 09 novembre 2012, 21H49.....	37
MAUVAISES BASES.....	37
HAUSSE EXCLUE.....	37
Afficher 9 commentaires (Montréal)	37
Afficher 1 commentaire (Québec).....	38
LE DEVOIR : Éditorial : Sommet sur l'enseignement supérieur - Le choix du ministre, par Josée Boileau - Vendredi 9 novembre 2012	38
Vos réactions (12)	38

LE SOLEIL : Carrefour : Des États généraux plutôt qu'un Sommet, par Claude Poulin, Québec - Publié le mardi 06 novembre 2012 à 05h00	38
LE DEVOIR : Libre-Opinion : Financement universitaire - Pour une démonstration rigoureuse du sous-financement, par Daniel Zizian - Président-directeur général, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) - Mardi 30 octobre 2012	38
Il faut exclure les budgets de recherche	39
Il faut exclure les fonds d'immobilisation	39
Vos réactions (20)	39
THE GAZETTE : Opinion: Why we need the world's best - Let me explode the myths about international students. They enrich Quebec, and we have to get better at attracting them, by Heather Munroe-Blum, principal and vice-chancellor of McGill University - Monday, October 29, 2012	39
Myth or reality? International students are a drain on Quebec	39
Myth or reality? International students are trained at our expense, and then leave	39
Myth or reality? Higher tuition rates would drive talented Quebec and international students away from our universities	40
Myth or reality? McGill attracts international students to enrich McGill via their tuition	40
Myth or reality?	40
LE SOLEIL : Chronique : Les confidences du ministre Duchesne, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 25 octobre 2012 à 05h00	40
LE DEVOIR : La réplique > Financement des universités - Des chiffres qui ne valent rien!, par Martine Desjardins - Présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) - Jeudi 25 octobre 2012	41
À retenir : Le déclencheur - Changer les termes du débat	41
Examen du vérificateur	41
Vos réactions (5)	41
LE DEVOIR : Libre opinion - D'autres chiffres pour parler des universités, par Yves Gingras - Professeur à l'UQAM et codirecteur de l'ouvrage collectif Les universités nouvelles (à paraître aux PUQ en novembre) - Jeudi 25 octobre 2012	42
Vos réactions (9)	42
LE DEVOIR : Libre-Opinion : Sous-financement universitaire - Les chiffres sont disponibles, M. le ministre, par Robert Lacroix - Professeur et recteur émérites, Université de Montréal - Mardi 23 octobre 2012	43
Un pas dans la bonne direction	43
Retour à la case départ	43
Les universités, de victimes à coupables	43
Vos réactions (15)	43
LE DEVOIR : Lettre - UdeM : raisonner plus sage que soi, par Étienne Marcotte, ancien vice-président aux affaires universitaires de la FEUQ (2002-2003) - Montréal, le 18 octobre 2012 - Lundi 22 octobre 2012	43
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : [Financement des universités] : La pure vérité, par Joseph Facal - Publié le: dimanche 21 octobre 2012, 20H44 Mise à jour: dimanche 21 octobre 2012, 20H51	44
REVIREMENT	44
RESPONSABILITÉ	44
Afficher 11 commentaires (Montréal)	44
Afficher 1 commentaire (Québec)	44
LE SOLEIL : Éditorial : L'amnésie du ministre, par Brigitte Breton - Publié le vendredi 12 octobre 2012 à 05h00	44
LE DEVOIR : Éditorial : Sommet sur l'enseignement supérieur - Le ministre Pierre Duchesne en mode écoute, par Marie-Andrée Chouinard - Mercredi 10 octobre 2012	45
JOURNALMÉTRO : Courrier des lecteurs : Nous sommes fiers! - Une lettre de Martine Desjardins et Éliane Laberge - Mise à jour: Vendredi 28 septembre 2012 9:50	45
Réponse de notre chroniqueur Patrick Déry	45
7 commentaires :	45
JOURNALMÉTRO : Chronique : Le lobby étudiant, le plus gros lobby au Québec?, par Patrick Déry - Mise à jour: Jeudi 27 septembre 2012 0:15	46
Divers	47
LA PRESSE : lettre ouverte à la direction de l'UQAM : Montréal Campus: un pilier du journalisme, par une cinquantaine de journalistes professionnels qui ont fait leurs premières armes au Montréal Campus, le journal étudiant de l'UQAM - Publié le mardi 11 décembre 2012 à 06h00	47
Matricule 728 et enquête sur le travail policier	47
THE GAZETTE: Letter: Police-caused deaths should be subject to civilian review, by William Cuber, LaSalle - Monday, December 3, 2012	47
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Chronique : La police a toujours tort, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 30 novembre 2012, 20H34 Mise à jour: vendredi 30 novembre 2012, 20H40	48
Les activistes	48
Déjà sur les talons	48
Effet contraire	48
Encore le printemps des étudiants	48
Commentaire non disponible pour Montréal	48
LE SOLEIL : Éditorial : Mettre fin à la complaisance, par Élisabeth Fleury - Publié le vendredi 23 novembre 2012 à 05h00 Mis à jour le vendredi 23 novembre 2012 à 09h17	48
LE DEVOIR : Lettre - Une amnistie pour les étudiants, par John Philpot - Le 13 novembre 2012 - Jeudi 15 novembre 2012	48
Vos réactions (9)	49
LE DEVOIR : Libre Opinion : Projet de loi C-309 - Manifestations: le masque est levé, par Irwin Cotler - Porte-parole libéral en matière de justice et de droits de la personne - Mercredi 7 novembre 2012	49
Vos réactions (1)	50
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Chronique : Peut-on défendre 728? , par Gilles Proulx - Publié le: jeudi 18 octobre 2012, 21H58 Mise à jour: jeudi 18 octobre 2012, 23H36	50
L'AUTRE VERSION	50
CAPABLE AUSSI DU MEILLEUR	50
Afficher 13 commentaires (Montréal)	50
Afficher 1 commentaire (Québec)	51
THE GAZETTE: Letter: Ticket for trivial offence was disguised taxation, by Phillip Burns, Dollard-des-Ormeaux - Wednesday, October 17, 2012	51
THE GAZETTE: Letter: Some ticket tale responses missed the point, by Phillip Burns, Dollard-des- Ormeaux - Wednesday, October 17, 2012	51

LE DEVOIR : Idées : Matricule 728 - Que devient le SPVM après la police de quartier?, par Vincent Arseneau - Conseiller municipal à la ville de Sainte-Thérèse, l'auteur a été chef de la formation au SPVM pendant 11 ans - Mardi 16 octobre 2012	51
La police de quartier	52
Des sous-cultures.....	52
Malaise profond.....	52
Vos réactions (5).....	52
THE GAZETTE: Letter: The cellphone is a great equalizer, Michael Shafter, Montreal - Tuesday, October 16, 2012	52
THE GAZETTE: Letter: Ticket a sign of too much government, by Eldon Walsh, Pointe Claire - Tuesday, October 16, 2012	53
THE GAZETTE: Letter: Bad behaviour by police is not to be tolerated, by Ray Anderson, Beaconsfield - Monday, October 15, 2012	53
LA PRESSE : 10+1 questions avec Marc Parent, par Nathalie Collard - Publié le dimanche 14 octobre 2012 à 05h00	53
LE DEVOIR : Opinion : Matricule 728 - Un cas isolé ou qu'on tente d'isoler?, par Francis Dupuis-Déri - Professeur de science politique à l'UQAM - Vendredi 12 octobre 2012 14h25	54
Vos réactions (31).....	54
LA PRESSE : Chronique : L'étrange cas de l'agente 728, par Patrick Lagacé - Publié le vendredi 12 octobre 2012 à 05h00	54
LE DEVOIR : Éditorial : Violence policière - L'esprit de corps, par Bernard Descôteaux - Vendredi 12 octobre 2012.....	55
Vos réactions (11).....	55
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Flicaille, par Michel Beaudry - Publié le: jeudi 11 octobre 2012, 23H35 Mise à jour: jeudi 11 octobre 2012, 23H37	55
DANS LES POMMES.....	55
LE BOUQUET	55
À DEMAIN	55
THE GAZETTE: Editorial: Officer's intolerable behaviour raises many questions - Friday, October 12, 2012.....	55
THE GAZETTE : Chronique : Profs cry wolf over student protests - Complaints of police brutality and demands for amnesty for those arrested cast academic integrity in a dim light, By HENRY AUBIN, The Gazette - Thursday, September 27, 2012.....	56
LA PRESSE : Chronique : Les cicatrices du printemps, par Rima Elkouri - Publié le lundi 24 septembre 2012 à 14h00	56
Démocratie étudiante.....	57
LE DEVOIR : Idées : Vote des jeunes en 2012 - Le printemps érable moins participatif que prévu, par François Gélineau - Titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires et professeur agrégé de science politique à l'Université Laval - Mercredi 19 décembre 2012	57
Retour à la situation antérieure.....	57
Vos réactions - 1 commentaire	57
LE DEVOIR : IDÉES : Les idées en revues - Pourquoi l'espoir est comme le gaz : Utopique, il éclaire quand on le canalise, il explose quand il fuit, par Jean-Philippe Warren - Sociologue, Université Concordia - Mardi 4 décembre 2012.....	58
L'urne ou la rue ?	58
Vos réactions - 4 commentaires.....	58
LE DEVOIR : Opinion : Théâtre - Suites en rouge, par Alexandre Cadieux - Mardi 27 novembre 2012.....	59
LA PRESSE : OPINION : Un droit de grève balisé, par Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN - Publié le Mercredi 21 novembre 2012 à 06h00	59
LE DEVOIR : Lettre - [Droit de grève aux étudiant-e-s :] Quel dérapage!, par Laura Rivest - Châteauguay, le 16 novembre 2012 - Mardi 20 novembre 2012	60
Vos réactions - 34 commentaires.....	60
THE GAZETTE : Editorial: Legislating a right to strike for students would be folly - Monday, November 19, 2012.....	62
LA PRESSE : Chronique : Les clés de la crèmerie, par Lysiane Gagnon - Publié le samedi 17 novembre 2012 à 06h00.....	63
LA PRESSE : Chronique : Un droit de trop, par André Pratte - Publié le vendredi 16 novembre 2012 à 06h00.....	63
LA PRESSE : Carrefour : Doit-on accorder le droit de grève aux étudiants? - Publié le jeudi 15 novembre 2012 à 16h28.....	63
ENCADRER LA DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE, par Marc Simard, Professeur d'histoire au cégep Garneau à Québec.	63
DE LA FOLIE FURIEUSE!, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal. Il s'exprime à titre personnel	63
PAS DES ENFANTS, par Guy Ferland, Professeur de philosophie au Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse.	64
DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS?, par Paul Daniel Muller, Économiste.	64
LE CITOYEN SE MEURT..., par Pierre Simard, Professeur à l'ENAP, à Québec.	64
UN MINISTRE IRRESPONSABLE , par Nestor Turcotte, Retraité de l'enseignement collégial	64
UNE FICTION, par Adrien Pouliot, Président et chef de direction de Draco Capital	64
ET QUOI ENCORE?, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.	64
UNE IDÉE SAUGRENUÉ, par Jean Gouin, Directeur général de la Fédération des médecins résidents du Québec.	64
Commentaires (36)	64
LE SOLEIL : Les associations étudiantes doivent s'inspirer de leur propre loi, par Jean Baillargeon, ex-leader étudiant - Publié le jeudi 15 novembre 2012 à 06h30.....	67
LA PRESSE : Opinion : La grève de l'absurde, par Grégory Kudish, auxiliaire de recherche et étudiant en science politique à l'Université de Montréal - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 16h23.....	68
LE SOLEIL : Éditorial : Démocratie étudiante ou anarchie?, par Brigitte Breton - Publié le mardi 13 novembre 2012 à 05h00	68
LE DEVOIR : Libre opinion - La «loi 78» a mis fin à la violence - Réduire le plafond des contributions à 200 \$ plutôt qu'à 100 \$ pour maintenir «une participation réelle des citoyens intéressés», par Raymond Bachand - Député libéral d'Outremont et candidat à la chefferie du PLQ - Lundi 12 novembre 2012	68
Étudiants : pour un vote électronique et secret.....	69
Vos réactions (48).....	69
LE DEVOIR : Libre opinion : Les carrés rouges doivent inspirer un renouveau syndical, par Michel Coutu - Professeur titulaire de droit du travail, École de relations industrielles Université de Montréal - Mardi 30 octobre 2012	69
La situation syndicale antérieure au modèle Wagner	69
Moment décisif.....	69
Vos réactions (7).....	70
JOURNALDEQUEBEC / JOURNALDEMONTREAL : Chronique : [Loterie pour universités] : La poule aux œufs d'or, par Jean-Jacques Samson - Publié le: mardi 16 octobre 2012, 24H52 Mise à jour: mardi 16 octobre 2012, 1H09.....	70
Se cannibaliser	70
Réflexes simplistes.....	70
Afficher 2 commentaires (Montréal)	71
JOURNALDEQUEBEC : Opinion : L'ère de glace [des universités], par Dominic Maurais - Publié le: vendredi 05 octobre 2012, 23H19 Mise à jour: vendredi 05 octobre 2012, 23H21.....	71

Le roi des bas prix	71
22 000\$ de plus à Hamilton	71
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Franc-parler : Inspirons-nous des étudiants!, par Richard Martineau - Publié le: vendredi 05 octobre 2012, 20H52 Mise à jour: vendredi 05 octobre 2012, 23H41	71
RAS-LE-BOL DE PAYER.....	71
LES DINDONS DE LA FARCE	71
CARRÉS BRUNS	71
Afficher 21 commentaires (Montréal).....	71
JOURNALDEQUEBEC / JOURNALDEMONTREAL : Chronique : DOMMAGE COLLATÉRAL, par Joseph Faycal - Publié le: mardi 02 octobre 2012, 21H00 Mise à jour: mardi 02 octobre 2012, 21H07	71
Le procès GND	72
LA TRIBUNE : Courrier : GND en cour : on se calme le pompon!, par Daniel Faucher, Eastman - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à ..	72
LE SOLEIL : Carrefour : Parler, pas parler?, par André Juneau, Québec - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 05h05	72
THE GAZETTE : Letter: Let Nadeau-Dubois's appeal be heard, by Howard M. Greenfield, Montreal - Monday, November 12, 2012	72
THE GAZETTE : Letter: Nadeau-Dubois's case isn't about freedom of expression, by Andrew H. Heft, attorney, Montreal - Monday, November 12, 2012	72
LE SOLEIL : Point de vue : Une condamnation qui dérange, par Pierre Desjardins, philosophe, Montréal - Publié le dimanche 11 novembre 2012 à 05h00	73
LE DEVOIR : Libre-Opinion : L'injustice d'un jugement - Il est crucial de s'opposer à cette volonté d'empêcher tout militantisme inspiré, par un Collectif d'auteurs - Samedi 10 novembre 2012	73
Vos réactions (28)	74
LE PRESSE : Chronique : La culpabilité douteuse de GND, par Yves Boisvert - Publié le jeudi 08 novembre 2012 à 05h00	74
LE DEVOIR : Libre-Opinion : Condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois - Une décision qui doit être revue, par Mireille Beaudet - Avocate, retraitée de l'enseignement du droit et de l'administration à l'Université de Montréal et Pierre Trudel - Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal - Jeudi 8 novembre 2012	74
Avant la loi 78	75
Vos réactions (18)	75
LA PRESSE : Opinion : Gabriel Nadeau-Dubois condamné: la Cour d'appel devrait revoir la décision, par Mireille Beaudet et Pierre Trudel, avocate et retraitée de l'enseignement du droit et de l'administration à l'Université de Montréal; et professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal - Publié le mercredi 07 novembre 2012 à 13h43	75
LE DEVOIR : Libre opinion - Laissons la justice suivre son cours, par Nicolas Plourde - Bâtonnier du Québec - Mercredi 7 novembre 2012	76
Vos réactions (36)	76
LE DEVOIR : Lettre - Justice et GND: une faille peut-elle être acceptable?, par Paolo Miriello - Le 5 novembre 2012 - Mercredi 7 novembre 2012	76
Vos réactions (8)	76
LE DEVOIR : Lettre - Un individu et la collectivité, par Pierre V. Leclerc - Québec, le 5 novembre 2012 - Mardi 6 novembre 2012	77
Vos réactions (13)	77
LE DEVOIR : Lettre - Un citoyen exemplaire, par Jean Laurendeau - Le 3 novembre 2012 - Mardi 6 novembre 2012	77
Vos réactions (8)	77
LE SOLEIL : Vos réactions face à la condamnation pour outrage au tribunal de Gabriel Nadeau-Dubois - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 13h45	77
Il a fait ce qu'il fallait, par Michel B. Rivard, Québec	77
La justice a tranché, par Pierre Bouchard, Saint-Augustin-de-Desmaures	77
On se calme !, par Claude Poulin, Québec	78
Pour que le printemps érable survive à la saison morte, par Henri Marineau, Québec	78
Les étudiants ont voté pour la grève, pas pour un boycott!, par Luc Archambault, St-Étienne-de-Lauzon	78
Je suis perplexe, par Pierre V. Leclerc, Québec	78
Coupable d'ignorance, par Augustin Réhel, Québec	78
La désobéissance, par Jean-Marie Desgagné, Québec	78
Il a voulu bien faire!, par Claude Carrier, Sainte-Brigitte-de-Laval	78
Rouges de colère, par Denis Plante, Marie-Françoise Lainé, Paul-Yvon Blanchette et Martine Sanfaçon	78
Le boycott des cours n'est pas une grève, par Michel Bellemare, Québec	79
Question de jugement, par Francis Lagacé, Montréal	79
LA PRESSE : Chronique : L'État de droit, par Alain Dubuc - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 06h00 Mis à jour le lundi 05 novembre 2012 à 08h09	79
LA PRESSE : Chronique : Outrages, par Rima Elkouri - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 05h00	79
LE DEVOIR : Libre opinion - Outrage au peuple!, par Richard Chevalier Weillbrenner - Sutton - Lundi 5 novembre 2012	80
Vos réactions (43)	80
THE GAZETTE : Letter: Wouldn't donate to Gabriel Nadeau-Dubois, by Ken Frankel, Montreal - Monday, November 5, 2012	80
THE GAZETTE : Letter: The chutzpah of Gabriel Nadeau-Dubois, by Harry Selick, Kirkland - Monday, November 5, 2012	80
THE GAZETTE : Letter: Gabriel Nadeau-Dubois, a man of paradox, by Roy Piperberg, Montreal - Monday, November 5, 2012	80
THE GAZETTE : Letter: Gabriel Nadeau-Dubois should go protest outside Marois's home, by Judy Kolonics, Montreal - Monday, November 5, 2012	80
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : La condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois, par Christian Dufour - Publié le: samedi 03 novembre 2012, 20H29 Mise à jour: samedi 03 novembre 2012, 20H33	80
TALENTUEUX ET COURAGEUX.....	81
ASSUMER SA RESPONSABILITÉ.....	81
Afficher 1 commentaire (Montréal).....	81
LA PRESSE : Opinion : Une condamnation inquiétante, par Mathieu D'Amours, ancien militant pour la reprise des cours et finissant au baccalauréat en droit à l'UQAM - Publié le samedi 03 novembre 2012 à 06h00	81
LE DEVOIR : Éditorial : Gabriel Nadeau-Dubois - Troublant jugement, par Josée Boileau, Samedi 3 novembre 2012	81
Vos réactions (34)	81
LE DEVOIR : Lettre - Gabriel Nadeau-Dubois ou la justice au service du pouvoir, par Alexandra Lord - Sainte-Marie-Salomé, le 1er novembre 2012 - Samedi 3 novembre 2012	81
Vos réactions (26)	82
LE SOLEIL : Carrefour : L'imputabilité de Gabriel Nadeau-Dubois, par Augustin Réhel, Québec - Publié le vendredi 02 novembre 2012 à 14h45	82



FECQ : Problème

LE SOLEIL : Une fédération [FECQ] gangrenée, par un collectif - Publié le mardi 27 novembre 2012 à 05h00



Photothèque Le Soleil, Yan Doublet
Eliane Laberge, présidente de la FECQ.

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a été fondée, il y a maintenant 22 ans, en 1990. À travers les années, la fédération a vu son nombre de membres fluctuer à la hausse et à la baisse à de nombreuses reprises. Depuis janvier dernier, trois associations étudiantes se sont ajoutées au Cégep André-Laurendeau, au rang des désaffiliés non reconnus par la FECQ. De plus, quatre autres associations, ont également le mandat de tenir une consultation sur leur avenir comme membres de la fédération. Il s'agit de la plus grande vague de consultation de désaffiliation dans un si court laps de temps de toute l'histoire de la fédération. Bien des critiques sont à la base de cette volonté de se désaffilier. Elles sont souvent similaires et partagées entre plusieurs associations. La crise qui frappe actuellement la FECQ est le fruit d'une dynamique interne malsaine résultant d'un profond manque de transparence, d'une valorisation très déficiente de la démocratie et d'un manque flagrant de respect pour les décisions prises démocratiquement par le congrès ou une association étudiante membre.

La transparence fait l'objet de débats récurrents depuis plusieurs années parmi les membres de la fédération. Les documents financiers sont confidentiels et nébuleux. Les délégués des associations membres doivent approuver des budgets auxquels ils ne comprennent souvent rien. Il est difficile pour les étudiant-es de juger si leur argent est correctement utilisé puisque les documents ne sont pas publics. Les procès-verbaux des instances relatant les décisions prises par la fédération ne sont pas publiés depuis novembre 2011, malgré le fait qu'une résolution ait été adoptée pour qu'ils soient publiés. Une partie des instances de la fédération se déroule à huis clos. En janvier dernier, les représentants du journal étudiant d'une association membre ont été expulsés par le congrès en complète violation des règlements. Lorsque les documents sont en grande partie confidentiels et que les médias étudiants sont expulsés, comment voulez-vous que les étudiant-es aient de l'information sur le fonctionnement de la fédération afin de juger de son travail?

La culture démocratique de la fédération est déficiente. Prenons par exemple les plans d'action annuels. Les délégués débattent des orientations au début de l'été pour les adopter à la mi-août. D'abord, on n'incite aucunement les associations membres à consulter les assemblées générales à la fin du trimestre d'hiver pour déterminer les orientations et c'est la même chose à la mi-août puisque le trimestre d'automne n'a pas encore débuté. De plus, concernant les orientations et les plans d'action, les propositions

de base soumises aux associations étudiantes sont rédigées par l'exécutif national. Les assemblées générales ne sont consultées à aucun moment et de toute manière, même s'il y avait volonté de valoriser la consultation des étudiant-es en assemblée, le moment n'est absolument pas opportun. La même dynamique s'est présentée avec la démarche menant vers la grève à l'hiver 2012. Nous le savions depuis des mois que la grève était inévitable. Jamais, la fédération n'a incité les associations membres à consulter les assemblées à savoir si celles-ci étaient prêtes à envisager le principe d'une grève générale. Certaines ont quand même consulté leurs assemblées en se faisant reprocher par l'exécutif national qu'il était beaucoup trop tôt pour parler de grève. Pourtant, un plan d'action confidentiel a été adopté en janvier prévoyant le recours au débrayage à la mi-mars. Léo Bureau-Blouin a passé le mois de février à claironner que la FECQ n'envisageait pas encore la grève lorsqu'il savait qu'elle était au cœur du plan d'action. De plus, il est même allé affirmer le 1er mars que la grève était désormais inévitable et qu'il s'agissait d'une solution de dernier recours pour une fédération «responsable» et «patiente» comme la sienne. Toute la démarche de la FECQ vers la grève est teintée d'un profond manque de culture démocratique, de transparence et de respect envers les étudiant-es.

Le non-respect des décisions prises démocratiquement par les membres s'articule autour de deux axes : les décisions prises par une association locale et les décisions des congrès de la FECQ. Le meilleur exemple que nous avons à exposer est celui des quatre associations qui ont quitté la FECQ. Cette dernière considère que la décision est invalide parce que la démarche suivie ne respecte pas celle imposée par la fédération, au mépris de la volonté des assemblées locales. Pourtant, les associations des cégeps de Saint-Félicien, Alma, Shawinigan et André-Laurendeau ont voté pour la désaffiliation en respect de leurs règlements et ne se considèrent plus membres. La FECQ continue d'affirmer qu'il y a toujours 23 associations membres et 80 000 membres alors qu'en réalité, il n'y a plus que 19 associations membres et 73 000 membres. Il faut rappeler le cas de Cégep@distance, qui fut intégré, sans consultation, par un simple changement de règlements à l'association du cégep de Rosemont l'hiver dernier. Tout d'un coup, les rangs de la FECQ gonflent de 20 000 membres! Ces étudiants n'ont jamais été consultés ni sur leur intégration, ni sur aucune des positions politiques de la FECQ. Elle ne peut pas légitimement prétendre parler en leur nom. Selon nous, le nombre de membres auxquels la FECQ peut réellement prétendre, c'est environ 54 000, en s'appuyant sur les données de la fédération des cégeps.

Nous reprochons également à la FECQ de ne pas respecter plusieurs décisions qui ont été prises par le congrès. Au courant du printemps dernier, la fédération a énoncé le fait qu'elle accepterait d'aller négocier avec le gouvernement sans la présence de toutes les associations nationales. Or, le congrès de la fédération avait adopté, le 2 octobre 2011, une résolution de solidarité prohibant toute action en ce sens. Lors du congrès d'août 2012, l'exécutif fut mandaté d'empêcher l'implantation totale de la hausse des frais «et d'exiger une baisse de ces frais lors des pro-

chaines années afin d'obtenir la gratuité scolaire». Aucune intervention publique de l'exécutif national n'a reflété ce mandat. Ces critiques sont récurrentes depuis plusieurs années comme le démontre la longue liste de signataires de la présente lettre ouverte.

SIGNATAIRES

- Christopher Bacon Délégué aux relations internes - AGECLi (Rivière-du-Loup) 2012
- Émile Duchesne Président - AECA (Alma) 2012
- Roxanne C. Doucet Vice-présidente aux affaires externes - AGEES (Shawinigan) 2012
- Michel D. Rouleau Délégué aux communications - AGECLi (Rivière-du-Loup) 2012
- Étienne Luce Président - AGECC (Chicoutimi) 2012-2013
- Raphael Lapierre Secrétaire général - AGEECJ (Jonquière) 2012
- Roxann Savoie Présidente - AEECGH-Y (Granby Haute-Yamaska) 2012
- Audréane Arsenault Directrice des affaires externes - REECSS (Saint-Hyacinthe) 2012
- Audrey Jeanson Coordinatrice aux affaires externes - AGECA (Ahuntsic) 2012-2012
- Marc-Édouard Larose Vice-président aux affaires externes - AEECGH-Y (Granby Haute-Yamaska) 2011-2012
- Frédéric Ste-Croix Lévesque Coordinateur aux affaires sociopolitiques - AGECA (Ahuntsic) 2011-2012
- Marc-André Morency Représentant - secteur préuniversitaire - AEECGH-Y (Granby Haute-Yamaska) 2011-2012
- Guillaume Néron Coordinateur général - AECSF (Saint-Félicien) 2011-2013
- Iris Bourgault Bouthillier Présidente - AGEES (Shawinigan) 2011
- Frédéric Faucher Secrétaire externe - CVE-ENA (École nationale d'Aérotechnique) 2011-2012
- Jérémy Martel-Moreau Responsable des affaires étudiantes - AGEES (Shawinigan) 2011-2012
- Marc-Olivier Deschênes Vice-président aux affaires externes - AGEECJ (Jonquière) 2011
- Antoine Bouchard Président - AGECR (Rimouski) 2010-2011
- Sophie Messier Présidente - AGEEST (Sorel-Tracy) 2010-2011
- Élie Lemieux-Huard Vice-président aux affaires externes - AGECR (Rimouski) 2010
- Yann Roshdy Vice-président - REECSS (Saint-Hyacinthe) 2008-2009
- Jean-Sébastien Ménard Secrétaire général - AGECTR (Trois-Rivières) 2006-2009
- Myriam Leblanc Présidente - AGECLi (Rivière-du-Loup) 2005-2006
- Vincent Gagné Président - REECSS (Saint-Hyacinthe) 2005-2006
- Jean-Daniel Picard Vice-président aux affaires internes - AGECR (Rimouski) 2005-2006
- François Cyr Délégué aux communications - AGECR (Rimouski) 2004-2005
- Mélissa Simard Vice-présidente aux affaires externes - AGECR (Rimouski) 2005
- David Saint-Amant Vice-président et externe - REECSS (Saint-Hyacinthe) 2004-2006
- Associations étudiantes des cégeps André-Laurendeau, Shawinigan, Saint-Félicien et Alma
- Associations étudiantes des cégeps Granby-Haute-Yamaska, l'école nationale d'Aérotechnique, Chicoutimi et Rimouski

La FECQ appelle ses membres à débrayer, La Presse, 2 mars 2012



Autour du Sommet

LA TRIBUNE: Perspectives: Pragmatisme et sérénité, par Luc Larochelle – Publié le vendredi 18 janvier 2013 à 14h27

On se croirait déjà en août, sur le plateau de l'une des disciplines que l'Université de Sherbrooke accueillera dans le cadre des Jeux du Canada.

Après avoir pris leurs marques en face de leur corridor respectif, les participants ont plongé dans une piscine de chiffres, si profonde que même le plus illustre médaillé olympique en natation, Michael Phelps, risquerait de s'y noyer.

« Ce sont les conditions propres à un débat. C'est ce qu'on voulait, que les gens se mettent à croire à la démarche », s'est quant à lui réjoui le ministre pompier du printemps érable, Pierre Duchesne, persuadé que « le respect est revenu ».

Est-ce qu'on commence par recoudre les bouts de doigts dont les universités doivent s'amputer cette année pour répondre à votre commande budgétaire avant de parler d'argent neuf? À cette question simple, le ministre Pierre Duchesne ne répond pourtant ni par un oui ou par un non.

« Ce sera un difficile arbitrage pour qu'on puisse en sortir sans que personne ne perde la face et sans se handicaper collectivement. On aurait pu s'éviter tout cela », observe à distance l'ancien président du Mouvement Desjardins, Alban D'amours.

Est-ce le triste constat que le Québec tourne en rond?

« Pas nécessairement, c'est un passage obligé. Il eut fallu réunir ces acteurs et tenir des états généraux avant que n'éclate une crise sociale. Cela avait été envisagé, peut-être aurais-je dû exercer un peu plus de leadership ou manifester un peu plus d'insistance pour que l'exercice se fasse dans un contexte moins tendu ».

Avant de se hisser parmi l'élite québécoise, Alban D'amours a enseigné à l'Université de Sherbrooke et milité comme syndicaliste au sein du corps professoral. Du temps où il a eu charge du plus gros portefeuille d'épargne du Québec, il a aussi été président le conseil d'administration de l'UdeS (2004-2008).

L'homme a une bonne connaissance du milieu. C'est sous sa gouverne que l'Université de Sherbrooke a érigé un « campus satellite » à Longueuil au coût de 125 M \$, investissement immobilier qui, aux yeux de certains, est symbole d'une concurrence devenue malsaine et d'un débordement de la mission fondamentale des universités.

Le printemps érable a fait surgir certains doutes. Il faut les dissiper, mais en examinant les choses en profondeur.» Je serai toujours à l'aise de défendre cette décision qui avait été prise de manière éclairée et avec l'approbation du gouvernement provincial. Un suivi rigoureux a été exercé et notre gestion a été irréprochable. Si l'Université n'avait pas réalisé ces investissements, une autre aurait dû le faire. Le printemps érable a fait surgir certains doutes quant à la gestion des universités et c'est correct. Il faut les dissiper. Mais en examinant les choses en profondeur».

Tout comme le ministre Duchesne, M. D'Amours est réceptif à une révision du mode de financement. Tout, selon lui, doit être mis sur la table.

« Je veux bien que la gratuité scolaire soit examinée, car il est vrai que d'autres sociétés y sont arrivées. Mais pour choisir cette option, il faut identifier et accepter les répercussions sur d'autres missions sociales. Ça prend une ap-

proche globale, sans quoi toute décision, peu importe laquelle, sera mauvaise.

« Il faut mettre le dogmatisme et les débats idéologiques de côté et adopter une approche pragmatique. Pour y arriver, il faut prendre du recul et retrouver une certaine sérénité. Il y a assez d'intelligence et de points de vue articulés dans nos universités pour dénouer l'impasse».

Alban D'Amours émet le souhait que la conférence préparatoire de Sherbrooke pave la voie à un « positionnement salulaire».

« Réalisons bien que l'éducation et le développement du savoir sont parmi les rares leviers sur lesquels le Québec exerce un plein contrôle pour se démarquer économiquement. Nous n'avons pas de contrôle sur la monnaie, la globalisation nous impose les règles internationales du commerce, alors notre capacité d'innovation passe par la qualité et la performance de nos institutions universitaires.

« Il ne faut surtout pas sabrer les budgets de recherche en pensant que ceux-ci devraient plutôt être affectés à des dépenses de fonctionnement. Il ne faut pas remettre en question le développement de la pensée au sens large, car notre société est un tout. Il faut retrouver pleine confiance en nos institutions universitaires sur la base de critères d'excellence».

Si j'ai bien saisi M. D'Amours, le défi à la piscine universitaire de Sherbrooke aujourd'hui est de réunir d'excellents nageurs individuels du 100 m libre au sein d'une équipe de nage synchronisée ?

Grosse commande pour une seule journée.

LE SOLEIL : Point de vue : Sous-financement et gestion des universités: gare aux raccourcis, pr un collectif de présidents de conseils d'administration d'universités québécoises – Vendredi 18 janvier 2013, 14h00

Nous sommes présidents de conseils d'administration d'universités québécoises. Notre rôle est de voir à la bonne gouvernance de ces établissements et de nous assurer que la direction respecte les meilleures pratiques de saine gestion.

Les membres et présidents de conseils d'administration sont professeurs, étudiants, chargés de cours, employés d'universités et citoyens. Ils sont les dépositaires des intérêts de la communauté universitaire et de la société québécoise. Ce sont des personnes engagées, loyales, aux expertises diverses, qui veillent en toute transparence à ce que la société obtienne un juste retour sur l'effort qu'elle consent à ses universités et dont le seul intérêt est le développement et la pérennité de nos institutions. Ce travail, les membres des conseils d'administration le font à titre bénévole.

Ensemble, nous adoptons et surveillons la mise en oeuvre des orientations stratégiques et budgétaires pour accomplir notre mission d'enseignement et de recherche, qui va de pair avec l'investissement dans une infrastructure de qualité et un recrutement compétitif. Nous assurons le respect des processus décisionnels ainsi que de la reddition de comptes. Chaque année, nos budgets et dépenses sont rigoureusement détaillés dans les états financiers soumis à une vérification externe, puis déposés auprès du gouvernement. Enfin, nous avalisons le choix et le traitement des recteurs, sauf pour les établissements au sein du réseau de l'Université du Québec. Parce qu'ils gèrent des organisations complexes qui sont le fer de lance du Québec au

sein de la concurrence internationale, les chers de nos établissements doivent bénéficier de conditions compétitives avec les universités canadiennes assumant des missions comparables. Ni plus. Ni moins.

Les universités québécoises font beaucoup avec les ressources qu'elles ont

Le budget de fonctionnement des universités québécoises est inférieur à celui de la moyenne des universités canadiennes. Année après année, depuis la première étude réalisée en 2002 par la CREPUQ - en collaboration avec le gouvernement du Parti québécois - ce fait demeure. Le Guide des universités canadiennes de la revue Maclean's, publié en novembre 2012, place les universités québécoises dotées d'une faculté de médecine en queue de liste quant à leur budget de fonctionnement par étudiant équivalent temps plein.

Néanmoins, nos universités livrent la marchandise. Elles décernent plus de 70 000 diplômes chaque année. Elles mènent des activités de recherche soutenues dans tous les domaines de connaissance. Et elles redonnent beaucoup à la communauté.

La gestion des universités est rigoureuse

Sans une gestion rigoureuse, atteindre de tels résultats est impossible. Les accusations générales de «mauvaise gestion» sont plus faciles à lancer qu'à prouver. On peut, bien sûr, être en désaccord avec certaines décisions ou orientations, mais cela ne signifie pas que nous sommes

devant des cas de «mauvaise gestion» en regard des pratiques reconnues de saine administration. Le gouvernement du Québec le reconnaît lui-même dans son cahier thématique sur la gouvernance et le financement des universités.

Il est opportun de revoir les mesures de reddition de comptes auxquelles les universités sont soumises dans le but de les rendre plus stratégiques, de les simplifier et d'en faciliter la compréhension et la diffusion. Il faut néanmoins résister à la tentation bureaucratique d'ajouter des contraintes réglementaires ou de superposer de nouveaux organismes aux mécanismes existants qui viendraient diluer le rôle, les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration. Défendre le bien de la société et se démarquer sur la scène internationale

Nous partageons le souci des Québécois et du gouvernement quant au respect d'une gestion rigoureuse et transparente des universités. Nous attachons par ailleurs une grande importance aux faits, et croyons aux meilleures pratiques de gouvernance et de gestion. Maintenir un établissement dans une situation déficitaire chronique et structurelle, faute de financement, ne saurait constituer une solution viable. Il est impératif d'en venir à un consensus durable.

Pour que le dialogue sur l'avenir de l'enseignement supérieur soit productif, il doit permettre des échanges ouverts et respectueux qui doteront le Québec et sa jeunesse d'universités bien gérées, adéquatement financées, accessibles et de calibre mondial.



- ✓ *Laval Boulianne, président du Conseil d'administration, Université du Québec à Chicoutimi*
- ✓ *Mary-Ann Bell, présidente du Conseil d'administration, Institut national de la recherche scientifique*
- ✓ *Stuart Cobbett, président du Conseil des gouverneurs, Université McGill*
- ✓ *John R. Porter, président du Conseil d'administration, Université Laval*
- ✓ *Robert A. Gordon, président du Conseil des gouverneurs, Université Bishop's*
- ✓ *Norman Hébert Jr., président du Conseil d'administration, Université Concordia*
- ✓ *Louise Sicuro, vice-présidente du Conseil d'administration, Université du Québec à Montréal*
- ✓ *Françoise Roy, présidente du Conseil d'administration, Université du Québec à Rimouski*
- ✓ *Lisette Blouin-Monfils, présidente du Conseil d'administration, Université du Québec en Outaouais*
- ✓ *Vincent Tanguay, président du Conseil d'administration, TÉLUQ*
- ✓ *Louise Roy, chancelière et présidente du Conseil d'administration, Université de Montréal*
- ✓ *Françine Martel-Vaillancourt, présidente du Conseil d'administration, École nationale d'administration publique*
- ✓ *Michèle Thibodeau-DeGuire, présidente du Conseil d'administration, École Polytechnique de Montréal*
- ✓ *Lynda Durand, présidente du Conseil d'administration, Université Sherbrooke*
- ✓ *Hélène Desmarais, présidente du Conseil d'administration de la corporation, HEC Montréal*
- ✓ *Denis Pinet, président et chef de la direction, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*
- ✓ *Michèle Laroche, présidente du Conseil d'administration, Université du Québec à Trois-Rivières*
- ✓ *Dominique Nadeau, président du Conseil d'administration, École de technologie supérieure*

LA PRESSE: Chronique: Cracher dans la soupe, par Alain Dubuc - Publié le vendredi 18 janvier 2013 à 06h00

À peu près partout dans le monde industrialisé, les forces dites de gauche se battent pour qu'on injecte plus de fonds publics en éducation, et plus particulièrement dans l'enseignement supérieur, au nom du progrès social. Et ce sont des forces dites de droite, au nom des contraintes des finances publiques et pour réduire la taille de l'État qui défendent le point de vue contraire. Au Québec, c'est maintenant le contraire. Ce sont les associations étudiantes, avec leurs alliés, qui, à la surprise générale, ont remis en question le consensus sur l'existence d'un sous-financement des universités québécoises quand on les compare au reste du Canada. En contestant l'existence d'un sous-financement, les associations étudiantes crachent dans la soupe. En toute logique, elles devraient souhaiter qu'on injecte plus de fonds dans les universités, pour la qualité de l'enseignement, l'embauche des professeurs, les locaux, les services aux étudiants ou les bourses de recherche. Ce paradoxe est un sous-produit imprévu de la lutte des carrés rouges. Le gouvernement libéral justifiait la hausse des droits de scolarité par la nécessité de faire participer les étudiants à la réduction du sous-financement des universités. La parade étudiante a consisté à nier ce sous-financement, pour démontrer que les hausses d'étaient pas nécessaires.

Ce déplacement du débat a toutes sortes de conséquences. La première, c'est que les étudiants se sont trouvés, dans une étrange alliance, à fournir des arguments à la partie de la population la plus hostile à leur cause, le courant, très présent au Québec, de tous ceux qui ne croient pas à l'éducation, au savoir, aux universités, et qui trouvent qu'on dépense déjà trop d'argent là-dedans. L'autre conséquence, c'est d'avoir déplacé le débat. Une fois qu'on avait affirmé que les universités n'étaient pas sous-financées, il fallait quand même prendre acte du fait qu'elles manquaient cruellement de ressources. D'où l'autre volet de l'argumentaire, consistant à dire que les besoins pourraient être comblés par une meilleure gestion et une élimination du gaspillage. C'est le thème de la troisième rencontre préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur, hier soir et aujourd'hui à Sherbrooke. Qu'il y ait de la mauvaise gestion dans les universités, nul n'en doute. Il y a eu d'évidentes dérives dans la façon dont elles ont multiplié les filiales sur le territoire québécois. Mais est-ce que c'est pire qu'ailleurs? Et est-ce que le resserrement de la gestion permettrait de dégager des sommes substantielles? On peut monter en épingle certains cas anecdotiques, mais l'expérience de la lutte au déficit dans le secteur public

montre que le véritable gaspillage, dont l'élimination n'a pas de conséquences, est très rare. Les efforts de redressement affectent invariablement les services. Les étudiants en seront les premières victimes après avoir, encore une fois, craché dans la soupe. Il faut noter que cet enjeu de la gestion cache une autre bataille, celle du pouvoir, où les étudiants, en cela appuyés par les syndicats et le corps professoral, voudraient exercer un plus grand contrôle sur leurs institutions. Rappelons méchamment que le symbole même de mauvaise gestion universitaire, le fiasco de l'îlot Voyageur, a été provoqué par Roch Denis, un leader syndical qui a été élu recteur de l'UQAM grâce à l'appui des étudiants et des syndicats. L'insistance sur la gestion a une dernière conséquence, et c'est d'avoir créé une nouvelle polarisation. Ce sont maintenant les recteurs qui sont constamment sur la sellette, non pas parce que leur bilan est abominable, mais parce qu'ils comblent un vide. Ils jouent à leur corps défendant le rôle de «méchants», parce que, depuis la défaite du gouvernement libéral, les forces qui se sont mobilisées dans ce débat avaient besoin d'un nouvel ennemi commun.

 [Commentaires \(44\)](#)

LE SOLEIL : Point de vue : Le sous-financement des universités s'aggrave, par Michel Patry, Membre du comité exécutif, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Directeur HEC Montréal - Publié le jeudi 17 janvier 2013 à 05h00



Les universités disposeront de 850 M\$ de moins que leurs consoeurs canadiennes pour préparer des médecins, des ingénieurs, des enseignants, des gestionnaires, des architectes, etc, dont on voudrait que la formation soit de très bon niveau et qu'elle mène à un diplôme dont on reconnaît la valeur, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Une nouvelle étude réalisée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) révèle que le sous-financement des budgets de fonctionnement des universités québécoises, lorsqu'ils sont comparés à ceux des autres universités canadiennes, a atteint 850 M\$ en 2009-2010, soit l'équivalent

de 24% de leur budget de fonctionnement de cette année-là. Ce montant représente 4000\$ par étudiant à temps complet. L'écart s'élargit sans cesse depuis qu'il a été mesuré une première fois à 375 M\$ en 2002 par un comité conjoint formé par la CREPUQ et le ministère de l'Éducation. Cette réalité a été reconnue par tous au cours de la dernière décennie, incluant notamment les partis politiques à l'Assemblée nationale, les associations étudiantes et la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). L'étude s'appuie sur les meilleures données disponibles de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et celles-ci sont très fiables. La méthodologie, proche de celle utilisée lors des études antérieures sur le même sujet aussi bien en Ontario qu'au Québec, ainsi que les résultats ont été vérifiés par un groupe formé d'analystes institutionnels et financiers des universités et par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Très concrètement, le sous-financement signifie que les universités québécoises avaient en 2009-2010 environ 850 M\$ de moins que ce qu'elles auraient eu si elles avaient bénéficié de res-

sources comparables à celles de la moyenne des universités canadiennes pour embaucher des professeurs et du personnel de soutien, favoriser le soutien pédagogique et l'encadrement des étudiants, assurer le maintien des collections en bibliothèque et des équipements technologiques et de laboratoires, palier à la vétusté croissante des immeubles construits il y a 40 ans et plus, entre autres besoins criants.

En somme, les universités disposeront de 850 M\$ de moins que leurs consoeurs canadiennes pour préparer des médecins, des ingénieurs, des enseignants, des gestionnaires, des architectes, etc, dont on voudrait que la formation soit de très bon niveau et qu'elle mène à un diplôme dont on reconnaît la valeur, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Des besoins à combler

Les établissements sont les mieux placés pour faire les choix de réinvestissement les plus judicieux en fonction des conditions propres à leur milieu et de la spécificité de leur établissement. Néanmoins, certaines priorités collectives de réinvestissement ressortent : l'embauche de professeurs et le soutien à l'amélioration de l'enseignement; l'embauche de personnel professionnel et de soutien; l'appui aux étudiants pour accroître la persévérance et la réussite; la mise à

niveau des équipements technologiques et des bibliothèques; la bonification de l'aide financière aux étudiants de 2e et de 3e cycles; le soutien à l'internationalisation; l'amélioration des liens avec les collectivités.
Le Sommet sur l'enseignement supérieur représente un moment charnière pour notre société.

L'étude déposée cette semaine par la CREPUQ, des plus rigoureuses qui soient, donne un portrait complet de la situation du sous-financement des budgets de fonctionnement universitaires au Québec par rapport au reste du Canada. Cette étude de la CREPUQ met à mes yeux la table pour une discussion réaliste, responsable, sur les

enjeux cruciaux auxquels nos universités font face et sur les pistes de solution qu'il faut se donner collectivement.

Pour accéder à l'étude de la CREPUQ : www.universites-avenir.ca

LE QUOTIDIEN : Lettre : Et la gratuité?, par Blandine Lapointe-Brassard, Jonquière - Publié le mercredi 16 janvier 2013 à 10h40

Samedi dernier, j'ai participé à l'un des quatre colloques québécois simultanément organisés, celui qui s'est tenu à l'UQAC, en prévision du sommet provincial sur l'avenir de l'enseignement supérieur prévu pour février prochain. Je dois avouer ma déception d'avoir participé à cette journée parce que je pense que l'on a passé à côté du débat fondamental: les droits de scolarité. Plus précisément, sur la pertinence d'instaurer la gratuité scolaire à l'université. Je pense que cette journée, de même que le sommet québécois qui va suivre, appartient d'abord et avant tout aux étudiants grâce à leur imposante mobilisation du printemps 2012; moment où la

principale revendication portait sur les frais de scolarité.
Je trouve que, samedi dernier, on a noyé le poisson dans une foule de sujets comme l'accessibilité, la persévérance scolaire, la pertinence ou non d'une commission d'évaluation de l'enseignement universitaire, et j'en passe. À tel enseigne, qu'un intervenant, en cours de plénière, a senti le besoin d'interpeller celles et ceux qui sont contre la gratuité scolaire de venir s'exprimer au micro pour que l'on ait un débat. Ce fut un coup d'épée dans l'eau, car seuls quelques intervenants en faveur de la gratuité à tous les échelons du cursus scolaire se sont manifestés.

Je m'attendais à entendre, au cours, de cet important colloque, d'autres intervenants que ceux qui gravitent autour de la formation universitaire, professeurs, étudiants, un ou deux administrateurs, mais je suis demeurée sur mon appétit. Mais où étaient donc, entre autres intervenants, les représentants du monde des affaires, des chambres de commerce, pour débattre de cette question cruciale du financement des universités? Se pourrait-il que ces sieurs et dames aient déjà choisi leur moyen d'intervention privilégié, le lobbying auprès des instances gouvernementales, pour se faire entendre?

LA PRESSE : Chronique : Universités: l'art de faire l'autruche, par Alain Dubuc - Publié le mercredi 16 janvier 2013 à 06h00

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a rendu publique hier une mise à jour de son étude sur le sous-financement des universités québécoises. Selon ses calculs, l'écart avec les universités du reste du Canada a augmenté, pour atteindre 850 millions en 2009-2010. Sur une période de sept ans, ce manque à gagner a totalisé 4,5 milliards.
Comment a réagi Pierre Duchesne, ministre de l'Éducation supérieure? Soucieux d'être à l'écoute et de rester neutre, il s'est borné à dire: «Il est intéressant que de nouvelles études soient déposées. Nous sommes favorables à cela. Toute étude est utile. On va ensuite les évaluer.»
En politique, la neutralité n'est pas toujours une vertu. Surtout quand elle prend les allures d'une forme de négationnisme. On n'a vraiment pas besoin d'un match de ping-pong où différents groupes se lanceront des chiffres par la tête. Ce qu'on veut, c'est avoir l'heure juste, pour que les politiques soient basées sur des faits. Ce travail de recherche factuelle, pour connaître l'état de santé financière de nos universités, aurait dû être entrepris par le ministère de l'Éducation lui-même. La neutralité apparente du ministre est une troublante forme de démission.
L'autre problème, c'est le relativisme intellectuel de M. Duchesne, pour qui tous les points de vue

semblent égaux. Il est évident que la CREPUQ défend des intérêts - ceux des universités. Mais son étude est fouillée. Dans cette mise à jour, elle a raffiné les calculs et fait évaluer la validité de la démarche par un centre de recherche respecté, le CIRANO.
Évidemment, on pourra toujours répondre qu'un tel centre de recherche interuniversitaire sera du bord des recteurs. Mais s'il y a un endroit où on devrait respecter le savoir, c'est bien dans un débat sur les universités. Accepter le fait que des recherches faites par des spécialistes de leur domaine ont, a priori, un degré de crédibilité que n'aurait pas des documents pondus dans une assemblée générale de l'ASSÉ ou par des associations de cégépiens.
L'approche de la CREPUQ, testée dans le temps, est assez sérieuse pour que tous les gouvernements avant celui-ci l'aient acceptée. C'est ce que nous avons de plus crédible, certainement plus que l'obscur bulletin niant l'existence du problème que le ministre avait brandi. Le bon sens impose que l'on reconnaisse l'existence de cet égard.
S'il y a un trou de 850 millions, ce n'est pas parce que le gouvernement du Québec est pingre. Nos universités reçoivent 72 millions de plus que dans les autres provinces. Mais, on le

sait, les droits de scolarité plus bas les privent de 712 millions, et la maigreur de leurs fonds de dotation d'un autre 210 millions.
Comment réduire cet écart? On ne peut plus augmenter les droits de scolarité. Ce dossier est mort pour longtemps. Et l'indexation ne réussira qu'à empêcher l'écart de s'élargir. On peut miser sur le mécénat, mais ça prendra une génération. Et on ne peut pas compter non plus sur la générosité d'un gouvernement pris à la gorge. Reste la gestion, qui a le dos large. Il y a certainement du gaspillage dans les universités. Mais son élimination ne permettra jamais de combler un écart de 23% avec le reste du Canada. D'autant plus que dans un budget qui comprend surtout ses salaires, il faudrait couper dans le personnel, ce qui, dans un cruel effet de boomerang, pénaliserait surtout les étudiants.
Nous sommes dans une impasse. Dans l'état actuel des choses, il faut se résoudre à accepter que notre réseau universitaire, pourtant la clé de notre développement, restera affaibli. Plus simple de nier les chiffres et de faire semblant que le problème n'existe pas.

 [Commentaires \(43\)](#)

JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Trop d'argent dans le béton, par Mario Charette - Mise à jour: Mardi 15 janvier 2013 | 17:31



archives Métro
C'est à l'aide de son fonds d'immobilisation que l'UQAM a construit cette catastrophe d'Ilot Voyageur (photo) et l'Université de Sherbrooke son beau campus tout neuf, mais sous-utilisé à Longueuil.

La présidente de la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, a choqué les universités en déclarant

qu'elles ont fabriqué le déficit de leur fonds de fonctionnement afin de convaincre le gouvernement d'augmenter les frais de scolarité.
Le fonds de fonctionnement sert aux universités à payer leurs dépenses courantes : salaires des professeurs, services de la vie étudiante, administration, entretien, etc. Aux dernières nouvelles, ce fonds, pour l'ensemble de nos universités, serait déficitaire de 2,1 G\$. C'est cette réalité qui fait évidemment dire aux recteurs qu'il faut augmenter les frais afin, non seulement, d'éponger ce déficit, mais aussi de redonner aux universités les moyens de se développer.
Pas si vite, dit Mme Desjardins. Ce déficit est en grande partie attribuable à de nombreux transferts d'argent du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisation. Ce dernier sert à construire de nouveaux bâtiments. C'est à l'aide de son fonds d'immobilisation que l'UQAM a construit le catastrophique Ilot Voyageur et l'Université de Sherbrooke son beau campus tout neuf, mais sous-utilisé, à Longueuil.

Les universités expliquent qu'au cours des dernières années, elles ont connu une augmentation importante du nombre d'étudiants, ce qui a nécessité la construction de nouveaux locaux. Comme elles ne recevaient plus rien du provincial pour les immobilisations, elles n'ont eu d'autre choix que de piger dans leur fonds de fonctionnement. Ce dernier est donc devenu déficitaire.
Martine Desjardins exagère probablement lorsqu'elle dit que les universités ont fabriqué de faux déficits. Mais elle a raison de questionner la sagesse de leurs décisions immobilières. Les recteurs se comportent parfois comme des promoteurs plutôt que comme des éducateurs. C'est à qui aura le plus beau campus et attirera le plus d'étudiants. Or, comme c'est toujours avec l'argent du public qu'ils se font la concurrence, ne serait-il pas plus sage de coordonner leurs activités pour assurer une utilisation optimale des fonds que nous leur confions? A-t-on vraiment besoin de construire des campus satellites



pour attirer les étudiants qui auraient pu fréquenter un établissement voisin? En ce moment, chaque université est subventionnée en fonction du nombre d'étudiants. Plus il y en a d'inscrits, plus la subvention reçue du gouvernement est importante. Cela les encourage évidemment à étendre leur offre de formation dans les régions avoisinantes. Les étudiants

ont ainsi accès à un plus grand éventail de programmes, mais est-ce au détriment de leur portefeuille? N'est-il pas temps, au contraire, de rationaliser l'offre des programmes afin d'en réduire les coûts? Une chose est sûre : cette croissance tout en béton de nos universités ne pourra continuer pour toujours. Démographiquement, leur clien-

tèle traditionnelle, les 20 à 29 ans, diminue. Et les clientèles qui viendront prendre la place (adultes, nouveaux venus, etc.) voudront des formations offertes chez eux, grâce à Internet, plutôt que d'avoir à se rendre sur un campus. À quoi donc servira tout ce béton, alors?

LA PRESSE : Universités à deux vitesses : une autre attaque contre la classe moyenne, par Brice Dansereau-Olivier, étudiant de Montréal - Publié le mardi 15 janvier 2013 à 16h17



Photo: Alain Roberge, archives La Presse
Quand on sait qu'un diplôme universitaire est de moins en moins garant d'un emploi bien rémunéré, la tentation de se tourner vers l'apprentissage d'un métier en est d'autant plus forte.

Le sommet sur l'éducation approche à grands pas. Les recteurs clament toujours que nos universités sont sous-financées. De leur côté, les associations étudiantes et le gouvernement accusent ces derniers d'avoir créé cette situation de toutes pièces. Ils leurs reprochent notamment une mauvaise gestion budgétaire et des détournements de fonds. L'écart entre la position des universités et celle des autres acteurs du sommet ne cesse de se creuser. Les perspectives de ce qui se voulait une grande rencontre nationale au sujet de l'éducation semblent de plus en plus sombres. Certains, notamment le chroniqueur de *The Gazette* Henry Aubin, proposent la création d'un système universitaire à deux vitesses. Certaines universités factureraient des droits de scolarité plus élevés et seraient dédiées à l'excel-

lence internationale et à la recherche (il propose notamment McGill et l'Université de Montréal), d'autres se contenteraient d'offrir une formation solide et abordable (l'UQAM et Concordia). Il prétend qu'ainsi, on pourrait satisfaire tout le monde. Les étudiants de milieux moins nantis auraient accès à une éducation abordable et le Québec pourrait tout de même compter sur des universités de calibre international.

Si cette idée semble faire son chemin dans les milieux anglophones, beaucoup moins attachés à la vache sacrée de l'accessibilité à l'éducation, on n'en trouve pas encore écho dans la presse francophone. Et c'est tant mieux.

Sous le couvert du compromis, cette suggestion est encore un moyen de maintenir, sinon d'accroître, les inégalités déjà grandes entre les étudiants de milieux nantis et ceux de milieux plus modestes. Je vois dans cette proposition une autre attaque de l'élite économique contre la classe moyenne.

Le pouvoir d'achat de la classe moyenne ne cesse de reculer. Les salaires croissent à un rythme nettement inférieur à l'inflation et la plupart des économistes s'entendent pour dire que cette tendance ne fera que s'accroître au cours des prochaines années. Les étudiants de milieux pauvres et de la classe moyenne terminent, dans une énorme proportion, leurs études endettés de plusieurs milliers de dollars. En plus de se voir obligés de travailler pendant leurs études, ce qui affecte à la baisse les résultats scolaires, ils devront rembourser leurs prêts étudiants pendant plusieurs années après l'obtention de leur diplôme.

Quand on sait qu'un diplôme universitaire est de moins en moins garant d'un emploi bien rémunéré, la tentation de se tourner vers l'apprentissage d'un métier est d'autant plus forte. Ceux qui persisteront quand même à faire des études supérieures se verront constamment défavorisés sur le marché du travail face aux diplômés des universités plus dispenseuses.

Le chroniqueur du *Journal de Montréal* Richard Martineau laissait entendre, dans une récente chronique, que de pousser notre jeunesse vers l'apprentissage de métiers serait une bonne manière de combattre le chômage qui découle de la délocalisation d'emplois spécialisés vers l'étranger. Ce serait surtout un bon moyen de s'assurer que chacun se tienne bien à sa place. Les pauvres aux travaux manuels et les riches comme élite intellectuelle.

Il ne faut surtout pas oublier que l'université n'est pas destinée qu'à être une machine à produire des employés. C'est aussi un lieu où l'on développe son raisonnement, son esprit critique, où l'on apprend les forces, politiques, économiques et scientifiques qui régissent notre univers. Un lieu où l'on apprend ce qui nous permettra de poser un regard informé sur la société dans laquelle nous vivons.

Proposer une université à deux vitesses, ce n'est pas seulement mettre en péril un des principaux piliers qui font du Québec une des sociétés occidentales où les inégalités sont les moins marquées. C'est agrandir dangereusement le fossé qui sépare de plus en plus les mieux nantis du reste de la population. Espérons que nous ne serons pas dupes.

JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : L'univers parallèle des universités d'ici, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 8 janvier 2013 | 18:23

En exigeant des revenus prévisibles, les universités nous rappellent qu'elles vivent dans un univers parallèle.

Dans une lettre d'opinion surréaliste parue récemment dans *Le Soleil* (Universités, gérer dans l'incertitude), la rectrice de l'Université de Sherbrooke, Luce Samoisette, et le président-directeur général de la Conférence des recteurs (CRÉPUQ), Daniel Zizian, se plaignaient de devoir gérer les universités dans un environnement financier instable.

D'après les deux signataires, les universités ont besoin non seulement de plus de financement, mais que ce dernier soit stable et prévisible. Sans équivoque, ils nous disent qu'une telle prévisibilité est la condition essentielle d'une saine gestion des universités et d'une planification réaliste de leur développement.

Il n'y a pas de doute que les universités se trouvent en ce moment devant un énorme défi de gestion. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, les a complètement prises par surprise en leur ordonnant d'économiser la somme de 124 M\$ d'ici le mois d'avril. Les uni-

versités avaient plutôt prévu une augmentation de leurs revenus cette année.

Il aurait été bon, néanmoins, de se garder une petite gêne. En demandant que le gouvernement leur assure un financement stable et prévisible, les universités n'attirent pas la sympathie. En effet, de moins en moins des gens peuvent compter sur des revenus stables et prévisibles. Au Québec, il existe des milliers de commerçants, d'entrepreneurs et de chefs de petites entreprises dont le chiffre d'affaires change d'année en année et qui n'ont d'autre choix que de gérer l'incertitude. De plus, environ un travailleur sur six au Québec est un travailleur autonome qui doit constamment gérer l'incertitude de ses revenus.

La grande entreprise n'est pas non plus à l'abri de l'incertitude financière et des aléas de l'économie. En 2007, Research in Motion (RIM) était une des entreprises les plus profitables au Canada et semblait promise à un avenir glorieux. Cinq ans plus tard, ses produits ne se vendent presque plus et les acheteurs potentiels se met-

tent en file pour ronger les os de sa valeur restante.

Dans le privé, l'idée de connaître à l'avance le montant des revenus qu'on aura à gérer semblera tout à fait incongrue. Gérer ne consiste-t-il donc pas à faire face à l'incertitude, justement? Pas pour les universités, semble-t-il. Elles veulent savoir combien d'argent elles recevront et ne sauraient tolérer la moindre incertitude.

Évidemment, comme nous le rappellent les deux signataires de cette lettre, 80 % de leurs dépenses sont liées à la rémunération et sont incompressibles, puisqu'elles ont été engagées à la suite d'une entente collective. Donc, comme le gros de leurs dépenses est prévisible, elles ont aussi besoin de revenus prévisibles.

Les universités, comme le reste du secteur public, évoluent donc dans un univers parallèle où la certitude financière est exigée, alors qu'elle n'existe presque pas ailleurs. Voilà un constat à garder à l'esprit en vue de la prochaine rencontre préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur, qui portera justement sur le financement.

LE SOLEIL : Point de vue : Le désinvestissement du gouvernement Marois en recherche, par Mario Fafard, PhD, ing., Professeur et titulaire de la chaire de recherche industrielle CRSNG/Alcoa - Publié le dimanche 06 janvier 2013 à 05h05

<p>Le Fonds de recherche du Québec (FRQ) finance certaines activités de recherche dans les universités québécoises que ce soit en nature et technologie, en société et culture et en santé. Le financement de la recherche au Québec doit favoriser des synergies entre les universités et éviter les doublages. Il faut donc éviter, par exemple, de financer plusieurs centres ou équipes sur la même thématique. Or, avant les années 2000, il était usuel de trouver deux centres sur la même thématique.</p> <p>Il y a un peu plus de dix ans, le gouvernement Landry a mis en place une politique très sensée sur la recherche québécoise qui se résumait à fédérer les forces vives québécoises afin d'aider les chercheurs à aller chercher l'argent de la recherche au niveau des organismes fédéraux. Ainsi, il y a un seul centre de recherche sur l'aluminium au Québec (REGAL); même chose pour les matériaux fonctionnels (CQMF), pour le béton (CRIB) et sur l'étude des environnements partagés intelligents (REPARTI). Tous les centres financés par le FRQ ont augmenté de façon marquée leur financement issu de fonds fédéraux et les chercheurs de différentes universités québécoises travaillent de plus en plus ensemble.</p>	<p>Après consultation de plusieurs directeurs de centre de recherche québécois en nature et technologie, j'estime que pour chaque dollar investi au niveau d'un centre financé par le FRQ, il y a environ 12 dollars investis en recherche provenant du gouvernement fédéral et du secteur privé. Et cet argent, en plus de contribuer à générer des connaissances, génère des emplois au Québec car il finance non seulement des étudiants, mais également des professionnels de recherche, des techniciens, des secrétaires, etc.</p> <p>Diminuer les sommes investies en R-D par le Québec, affectera assurément la performance des chercheurs québécois aux concours fédéraux. Le Québec ne retire pas encore sa part du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie au prorata de la population. Avec les coupes actuelles, il y a de forte chance que nous soyons encore retardés à ce niveau.</p> <p>Cette politique, initiée par le gouvernement Landry, a été maintenue par le gouvernement Charest avec des ajustements certes, mais somme toute mineure. Mais le changement imposé par M. Duchesne n'est pas cosmétique que ce soit au niveau du FRQ ou au niveau des budgets des universités pour l'année 2012-2013.</p>	<p>Couper dans les universités, aura un impact à long terme car bâtir des programmes d'enseignement solides et des équipes de recherche performantes, demande du temps et de la persévérance. La décision de couper plusieurs dizaines de millions dans le budget 2012-2013 des universités, est assez troublante. Couper 30% du budget de recherche du FRQ en nature et technologie est un non-sens. Oui tout le monde doit faire sa part pour équilibrer le budget de la province, mais pourquoi 30% en nature et technologie et 13% en santé ? Pourquoi 13% en société et culture ?</p> <p>Je tente de comprendre les décisions prises par M. le Ministre et j'ai peine à saisir. Il est clair que l'impact de ces coupures aura des effets à très long terme sur le milieu universitaire et sur la création d'emploi de haut niveau au Québec avec des dollars qui proviennent du gouvernement fédéral. La seule explication qui me vient en tête est, qu'après 100 jours, il ne comprend pas encore le milieu universitaire et celui de la recherche. Et pourtant, il y a beaucoup de personnes compétentes au Québec qui auraient pu l'aider dans sa démarche.</p>
---	---	--

LE SOLEIL: Point de vue : Universités: gérer dans l'incertitude, par Luce Samoisette, présidente du Conseil d'administration, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Rectrice, Université de Sherbrooke et Daniel Zizian, président-directeur général, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec - Publié le samedi 05 janvier 2013 à 10h00

<p>À quelques jours de la tenue de la troisième rencontre thématique préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur, troisième rencontre qui portera sur le financement et la gouvernance des universités, il apparaît important de mettre en relief l'environnement financier instable dans lequel les universités doivent naviguer.</p> <p>Le 4 décembre dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, informait les chefs d'établissement universitaire qu'ils devaient réaliser, avant la fin de l'exercice en cours, donc en à peine quatre mois d'ici au 30 avril 2013, des compressions budgétaires totalisant 124,3 M\$.</p> <p>Ces compressions, il faut le dire, n'avaient jamais été portées antérieurement à l'attention des universités par le gouvernement du Québec.</p> <p>Cette demande gouvernementale survient dans un contexte financier qui illustre le caractère dysfonctionnel et particulièrement perturbateur pour une bonne gestion des établissements:</p> <p>À quatre mois de la fin de l'exercice, alors que la session d'hiver est planifiée et que les embauches sont conclues, notamment celles des chargés de cours et du personnel auxiliaire d'enseignement, la marge de manoeuvre restante est à toutes fins utiles inexistante dans la plupart des établissements.</p> <p>Environ 80 % du budget de fonctionnement des universités est consacré aux dépenses liées à la rémunération, dépenses qui sont difficilement compressibles, surtout à court terme, sauf mises</p>	<p>à pied, réduction des salaires ou rouverture des conventions collectives.</p> <p>Les universités québécoises sont aux prises depuis au moins une quinzaine d'années avec un sous-financement de fonctionnement chronique comparativement aux autres universités canadiennes. Elles gèrent leurs ressources de façon serrée pour maintenir une offre de services, comparables en qualité, à celle des universités mieux pourvues.</p> <p>Ces compressions sont dramatiques. Elles auront inévitablement un impact sur la capacité des universités à remplir leur mission d'enseignement, de recherche et de création, et de services à la collectivité. Elles placent les universités devant un choix impossible : ou bien rogner de manière importante sur les services, ou alors hypothéquer l'avenir en s'endettant. La plupart des établissements universitaires n'auront d'autre choix que de transférer au déficit de l'année courante la plus grande partie, sinon la totalité, de la compression demandée.</p> <p>Un environnement financier instable</p> <p>Ces compressions sapent le moral de la communauté universitaire et créent un environnement financier instable. Les universités réclament depuis des années non seulement une augmentation de leur financement, mais aussi que celui-ci soit stable et prévisible dans le temps, condition essentielle à une gestion rigoureuse et prudente, et à une planification efficace et réaliste de leur développement. En 2012, elles ont d'abord élaboré un budget en tenant compte d'une hausse prévue des droits de scolarité de</p>	<p>325 \$, puis elles ont du revoir leur budget en fonction d'une augmentation de 254 \$, et on leur demande maintenant de le revoir de nouveau en fonction d'une compression 124,3 M\$, soit une ponction de 5 % de leur subvention annuelle de fonctionnement (qui se traduit dans les faits par une compression de 15 % sur les quatre derniers mois de l'année financière).</p> <p>Le 13 décembre 2012, le ministre Duchesne a fait savoir que «dans l'ensemble, le gouvernement a prévu dans le cadre financier du budget 2013-2014 une enveloppe totalisant 1,7 G\$ de 2012-2013 à 2018-2019 pour réinvestir dans l'enseignement supérieur». Il importe de souligner qu'il s'agit là du cumul des sommes qui devraient être réinvesties au cours de cette période et non pas du réinvestissement récurrent à terme. Les chefs d'établissement universitaire accueillent cette annonce avec prudence, d'autant plus que le montant indiqué par le ministre ne tient pas compte de la compression de 124,3 M\$ imposée par le gouvernement pour l'année en cours, ni de celle anticipée pour l'année 2013-2014. Si ces compressions devaient être appliquées de façon récurrente à la subvention de fonctionnement des universités, l'importance réelle du réinvestissement annoncé serait considérablement moindre.</p> <p>Devant cet incessant mouvement contradictoire entre une volonté affirmée de leur accorder les ressources financières adéquates à leur mission et la réalité des compressions qui leur sont imposées, comment les universités peuvent-elles planifier efficacement?</p>
---	---	--

LE SOLEIL: Lettre : Les carrés rouge ont marqué 2012, par Jocelyn Boily, Québec - Publié le jeudi 03 janvier 2013 à 11h19





Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
N'en déplaise à plusieurs, l'année 2012 a été marquée par la crise étudiante, baptisée le printemps érable et transportée par le symbole des carrés rouges. Il va de soi que le gouvernement libéral, dirigé par Jean Charest, n'avait pas vu venir ce tsunami étudiant qui l'a mené à sa perte. En annonçant une hausse de plus de 100% des frais de scolarité, le PLQ a créé de toute pièce cette révolution étudiante qui a déferlé sur la province. Que l'on soit pour ou contre cette crise étudiante, nous sommes à

même de constater qu'elle aura été marquante. Il faut toutefois dénoncer les gestes disgracieux et violents qui se sont produits. La question se posera toujours: la hausse des frais de scolarité était-elle vraiment nécessaire pour sauver l'avenir des universités? Est-ce que le gouvernement ne devait pas avant tout vérifier la gestion des universités, dont les hauts dirigeants sont grassement payés? Ne devrait-on pas revoir le rôle des professeurs-chercheurs qui ont un double-emploi?

LE DEVOIR : Éditorial : Assemblée nationale - Une saison des idées, par Bernard Descôteaux - Lundi 24 décembre 2012

L'année 2012 aura été d'une rare intensité. Entre le printemps, qui fut celui des carrés rouges, l'été, qui fut électoral, et l'automne, marqué par des révélations sur la collusion et la corruption, l'actualité ne fit jamais relâche. Cette année, porteuse de tant d'attentes, se termine pourtant sur une note morose et incertaine.

L'année 2012 aurait pu être l'année de tous les possibles. Nombreux étaient les Québécois qui l'ont espéré en voyant la génération des carrés rouges descendre dans la rue, avec leurs aînés, casseroles à la main, pour réclamer dans un grand tintamarre, qui la gratuité scolaire, qui le départ du gouvernement Charest, qui une révolution verte, qui la souveraineté du Québec.

On a donné à ce mouvement le nom de « printemps érable », une image médiatiquement forte pour décrire un vigoureux courant de démocratie citoyenne. Une image trop forte, toutefois, eu égard à la réalité. Ce n'est pas tout le Québec qui s'y est associé. Canalisée vers les urnes, la vague s'est brisée le soir du 4 septembre. Le Parti québécois, qui croyait pouvoir prendre le relais de ce printemps nouveau, n'obtenait qu'une maigre victoire, fruit au surplus du hasard électoral.

L'arrivée du gouvernement Marois, tout minoritaire qu'il était, marquait tout de même une rupture avec le régime libéral. La nouvelle première ministre voulut avec la passation des pouvoirs marquer le début d'un temps nouveau, mais le souffle lui manqua presque aussitôt. Son gouvernement, qui se révéla inconsistant, réalisa vite les limites que lui imposaient son statut minoritaire et l'absence de marge de manoeuvre financière. Ce fut un départ raté.

En cette fin de décembre, le « printemps érable » apparaît bien loin. Le tintamarre s'est tu. Le Québec se retrouve face à lui-même, face à ses incertitudes et à son impuissance à choisir sa voie. Le moment est d'autant plus difficile que les Québécois ont découvert à travers les travaux de la commission Charbonneau une image d'eux-mêmes qu'ils n'avaient jamais crue possible, alors qu'on leur montrait des membres de l'élite politique et économique tolérant d'inadmissibles abus de biens sociaux, voire y prenant part. Jamais on n'avait pensé que la corruption puisse avoir des racines aussi profondes. Notre société se croyait vertueuse et s'indignait lorsque certains en doutaient. Le doute n'est plus possible, maintenant que l'on a vu. L'empereur est nu.

L'incapacité qu'a eue la société québécoise de faire des choix clairs au cours de cette année sur la direction à se donner sur les plans tant poli-

tique que social a inévitablement un effet de paralysie. Il n'est toutefois pas sans mérites. Si nous sommes forcés dans une certaine mesure à l'inaction tant qu'il y aura un gouvernement minoritaire, toutes les avenues sont ouvertes par ailleurs du côté de la réflexion. Pour reprendre une expression que le Parti québécois a déjà employée, on pourrait faire de ce temps d'arrêt obligé une saison des idées.

Réfléchir aux changements dont la société québécoise a besoin ne saurait être l'affaire des seuls partis politiques. Le « printemps érable » a été le résultat entre autres choses de la rupture du lien de confiance avec les citoyens, laquelle s'est sans doute aggravée depuis, résultat de l'indignation suscitée par les révélations à la commission Charbonneau. Ils n'ont pas tous saisi le sens véritable de la démocratie citoyenne capable de porter et de faire naître de nouvelles idées qui vont bien au-delà de la simple revendication.

Hommes et femmes politiques doivent se mettre à l'écoute. Plus, ils doivent montrer qu'ils ont le sens du bien commun. Cet automne, ils y sont parvenus à quelques reprises en adoptant à l'Assemblée nationale des projets de loi à l'unanimité. C'est encourageant. Il y a tant à faire pour faire progresser le Québec. Il faut saisir toutes les occasions pour poser les gestes qui nous redonneront confiance.

Vos réactions - 6 commentaires

Pierre Toussaint - Abonné, 26 décembre 2012 13 h 44

Une saison des idées...

M. Descoteaux,

Joyeuses fêtes à vous et à vos proches!

Vous êtes de ces journalistes de plus en plus rares qui inspirent et qui donnent le goût de continuer et de ne pas abandonner.

Votre éditorial nous interpelle comme individu, mais aussi comme peuple. Une saison des idées pour 2013, c'est une excellente idée.

Il faudrait que nous nous donnions comme devoir, de prendre conscience de ce qui se passe autour de nous. Que nous soyons aussi plus à l'écoute et d'éviter de croire que nous avons toujours raison.

Merci pour vos textes inspirants et intelligents.

Merci au Devoir de nous donner cet espace de réflexion et d'analyse. Espérons que 2013 apportera la joie, la confiance et la santé au peuple québécois.

Pierre Toussaint

Michel Lebel - Inscrit, 26 décembre 2012 15 h 34

Idées?

La saison des idées? Quelle idées? Disons simplement que le nouveau gouvernement ne casse pas les briques!

Gilles Bousquet - Inscrit, 27 décembre 2012 07 h 48

Maintenant que notre déplaisant "Premier" a quitté

Remplacé par M. Fournier, aussi déplaisant, l'ancien politicien sur son retour, tout devrait s'améliorer à notre Assemblée nationale, principalement si les v'limeux Libéraux venaient à disparaître de la carte politique.

Jean-François Tessier - Abonné, 27 décembre 2012 09 h 52

Dans le regard désabusé que plusieurs Québécois portent sur le dévoilement de la gangrène d'une partie grandissante de notre système politique et de notre fonctionnement social il faut voir la part d'ombre qui s'y cache et qui devrait inquiéter ceux qui sont soucieux de l'avenir de notre démocratie. Bien que partageant cette vision de conditions propices à une saison des idées il ne faut pas occulter les mécanismes à l'œuvre de relativisation et d'acceptation des attitudes et des comportements à la source des maux qui nous affligent. Nombreux sont ceux qui justifient des méthodes de financements en les assimilant à des procédés politiques éternels voire nécessaires en politique; tout ce non-dits doit être aussi pris en compte dans l'analyse en cours et est inscrit en filigrane dans l'importance du vote libéral récemment exprimé. Je doute qu'il soit porteur d'un désir de réflexion. La corruption du système porte en elle les mécanismes qui corrompent les esprits; voilà où tout cela risque d'être le plus délétère dans la durée.

Yvon Bureau - Abonné, 27 décembre 2012 17 h 05

Début de printemps

Les érables ne viennent qu'être entaillés. L'eau coulera, se rassemblera, ensemble bouillera, sirop émergera.

Et ce sirop sera bon, très bon. Vous verrez, M Descôteaux.

Écrire porte toujours en lui un élément d'espoir. Avec ou malgré lui, votre et notre Le Devoir riment avec espoir. Merci.

Ce n'est qu'un début, continuons le printemps !

Jonathan Prud'homme - Abonné, 27 décembre 2012 20 h 02

"Hommes et femmes politiques doivent se mettre à l'écoute. Plus, ils doivent montrer qu'ils ont le sens du bien commun."

...ouf, pour cela on est bien chanceux d'avoir changé de premier ministre...

LE DEVOIR : Chronique : La petite séduction par Michel David - Samedi 22 décembre 2012

Chauffé par les libéraux durant la campagne électorale de 1998, Lucien Bouchard avait voulu s'assurer le vote des jeunes en promettant de leur consacrer un sommet qui, d'un report à l'autre, a finalement eu lieu en février 2000.



M. Bouchard avait trouvé l'exercice « périlleux » et s'était bien promis qu'on ne l'y reprendrait plus. Son ministre de l'Éducation, François Legault, qui devait superviser l'opération, avait rapidement perdu le contrôle. Dès le premier soir, une manifestation avait tourné à l'émeute et le premier ministre avait dû promettre de nouveaux investissements de 1 milliard en trois ans dans le système d'éducation, sans parler de la lutte contre la pauvreté, pour éviter un cuisant échec.

On ne peut pas dire que les résultats ont été très probants. Aux élections de 2003, les jeunes ont voté en moins grand nombre qu'en 1998 et le PQ s'est retrouvé dans l'opposition pendant neuf longues années.

Si la crise étudiante a indéniablement provoqué un regain d'intérêt des jeunes pour la politique, il est loin d'être assuré que le sommet de février prochain rapportera plus de dividendes que le précédent, d'autant que le gouvernement Marois n'a pas les moyens de sortir 1 milliard d'un chapeau. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, aura beau répéter ad nauseam que le temps de l'affrontement est terminé, les termes de l'armistice demeurent problématiques.

Pour le moment, c'est comme si, à défaut de pouvoir satisfaire les associations étudiantes qui réclament à tout le moins un gel des droits de scolarité, le gouvernement avait décidé d'égaliser les choses en mécontentant aussi les recteurs. Il pourra déjà se compter heureux si personne ne claque la porte avant la fin du sommet. Sauf l'ASSE, dont le départ serait presque le bienvenu pour démontrer qu'on n'a pas tout cédé aux « carrés rouges ».

Permettre aux étudiants de voter dans les campus, comme le prévoit le projet de loi n° 13, est sans doute une heureuse initiative, mais une commodité ne constitue pas une motivation.

Il est un peu facile d'invoquer le cynisme ou le je-m'en-foutisme pour expliquer une baisse du taux de participation. La réalité est que toutes les élections ne présentent pas le même degré d'intérêt pour les électeurs, quel que soit leur âge, et les jeunes sont sans doute encore moins intéressés que leurs aînés à choisir entre bonnet blanc et blanc bonnet.

Dans l'étude dont il a rendu compte cette semaine dans Le Devoir, le politologue François Gélinau, de l'Université Laval, a relativisé l'effet du «

Vos réactions - 11 commentaires

Luc Archambault - Abonné, 22 décembre 2012 01 h 45

L'indispensable coalition des forces démocratiques citoyennes et politiques

Voilà d'excellents motifs justifiant qu'on mette de l'avant autre chose que la gouvernance gestionnaire. Le PQ solitaire aura bien du mal à conserver le pouvoir si ces calculs sont bons. Les gestionnaires savent compter... au moins ça... ce qui pourrait les inciter à être comptable d'autre chose que le retour au pouvoir des libéraux canadianisateurs...

Pour cela, la constitution d'une vraie Coalition démocratique nationale doté d'un même programme commun d'État démocratique est de parfaite nature mobilisatrice. Un programme commun qui s'engage à appeler ce peuple à se prononcer sur l'État présent, pour l'invalider puisqu'il s'est auto-constitué par-dessus la tête du peuple. Ça changerait de toujours se projeter dans l'avenir, en laissant toujours de côté le présent.

Un référendum sur l'État présent, non pas sur l'État à venir. Tous les États doivent se soumettre à la même règle, pas seulement les États à venir, mais bien aussi l'État présent ayant cours légal illégitime, puisqu'il n'a jamais osé se soumettre au clair OUI référendaire des Québécois,es. Ne reste à faire que ce qu'il n'a jamais osé faire, le soumettre aux voix du peuple.

Jean Lapointe - Abonné, 22 décembre 2012 09 h 21

Faudrait-il donc promettre un référendum Michel David écrit: qu'«À défaut de la grande séduction, il en faudra au moins une petite. Promettre un « bon gouvernement » ne suffira certainement pas à convaincre les jeunes - et bien des moins jeunes - de retourner voter. Si on leur demande simplement de choisir entre deux ou trois équipes de gestionnaires, ils vont rester chez eux.»

Est-ce que cela veut dire que Michel David préférerait que madame Marois promette un référen-

printemps érable » sur le vote des jeunes aux élections du 4 septembre. Entre 2008 et 2012, une hausse du taux de participation de 36 % à 62,1 % chez les 18-24 ans peut paraître spectaculaire, mais l'écart est ramené à seulement 7,6 % quand on compare les élections de 2007 et de 2012.

Pour M. Gélinau, la très faible participation des jeunes en 2008 demeure un mystère. Après l'élection d'un premier président noir aux États-Unis et une élection fédérale, l'esprit des Québécois, en particulier celui des jeunes, n'était peut-être pas au rendez-vous, suggère-t-il.

L'examen des résultats de 2008 permet d'avancer une autre hypothèse. Par rapport à 2007, aussi bien le PLQ que le PQ ont recueilli sensiblement le même nombre de votes en 2008, soit 1,3 million et 1,1 million respectivement. La grande différence est l'effondrement de l'ADQ, qui a perdu près de 700 000 votes. Dans cette perspective, la faible participation des jeunes en 2007 pourrait traduire la déception d'un bon nombre d'entre eux devant un parti dirigé par un jeune chef auquel ils s'étaient identifiés.

Même s'il a perdu le pouvoir, le PLQ a encore recueilli 1,3 million de votes le 4 septembre dernier. Malgré ce que pourrait révéler la commission Charbonneau, il est bien possible qu'avec un nouveau chef, les libéraux conservent leurs appuis. La dernière victoire du PQ a été si serrée que toute nouvelle baisse du taux de participation risque de lui être fatale. Le défi consistera donc à trouver un enjeu suffisamment mobilisateur.

En 1976 et en 1995, la promesse de tenir un référendum sur la souveraineté a convaincu plus de 80 % des Québécois, jeunes et vieux, de se présenter aux urnes, que ce soit pour faire en sorte qu'elle se concrétise ou, au contraire, pour l'en empêcher. De toute évidence, Pauline Marois se refusait à tout engagement de cet ordre. Depuis le 4 septembre, on n'a vu aucun signe de la « gouvernance souverainiste » qui est au coeur du nouveau programme péquiste.

À défaut de la grande séduction, il en faudra au moins une petite. Promettre un « bon gouvernement » ne suffira certainement pas à convaincre les jeunes - et bien des moins jeunes - de retourner voter. Si on leur demande simplement de choisir entre deux ou trois équipes de gestionnaires, ils vont rester chez eux.

dum sur la souveraineté pour que les gens soient plus nombreux à aller voter?

Si c'est vraiment ce qu'il pense, je trouve qu'il s'illusionne drôlement.

Le Parti québécois vient tout juste, grâce beaucoup à madame Marois, de conquérir le pouvoir mais de justesse.

Cela veut dire que les souverainistes ont peut-être la possibilité de reprendre l'initiative mais leur position est très fragile.

Je doute fort par conséquent que la promesse d'un référendum puisse être une bonne chose dans l'état actuel des choses.

Il y a encore bien du travail à faire avant d'en arriver à ce qu'une majorité de Québécois soient prêts à choisir la souveraineté.

Le Parti québécois, à mes yeux à moi, ne veut pas uniquement être « un bon gouvernement », il veut aussi prendre toutes sortes de moyens de redonner confiance en eux-mêmes et en l'avenir aux Québécois et cela peut prendre du temps et il n'est pas dit malheureusement que ça va être un succès.

On ne peut jamais être certain de réussir.

Promettre un référendum sur la souveraineté dès maintenant pourrait peut-être inciter un certain nombre de personnes pressées à revoter pour le Parti québécois mais ce ne serait pas suffisant pour obtenir une majorité.

Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher des appuis mais plutôt du côté de ceux et celles qui seraient prêts à voter encore pour le PLQ ou pour la CAQ ou pour ON ou pour Québec Solidaire.

Ce qu'il faut continuer de faire c'est surtout sensibiliser la population et surtout les jeunes aux enjeux auxquels nous sommes confronté

Jacques Patenaude - Abonné, 23 décembre 2012 08 h 57

Le problème actuellement du PQ est qu'il semble tenter de donner un coup du côté des caquistes, un du côté des libéraux pour ensuite en donner un du côté de QS et le l'ON sans qu'on ne puisse déceler même l'ombre d'une politique cohérente dans ses actions. On ne peut donner une chose et son contraire. Un gouvernement qui réussit

est un gouvernement qui sait écouter mais qui fait des compromis dont on peut percevoir la cohérence. Présentement c'est ce qui fait le plus défaut au gouvernement Péquiste.

Rodrigue Guimont - Inscrit, 22 décembre 2012 09 h 56

Participation des jeunes aux élections de 2008, où est le «mystère» ?

«Pour M. Gélinau, la très faible participation des jeunes en 2008 demeure un mystère. Après l'élection d'un premier président noir aux États-Unis et une élection fédérale, l'esprit des Québécois, en particulier celui des jeunes, n'était peut-être pas au rendez-vous». Pure spéculation à mon avis.

Pour Michel David par contre, la faible participation des jeunes aux élections de 2008 serait dû à «l'effondrement de l'ADQ en 2007 et à la déception d'un bon nombre d'entre eux devant un parti dirigé par un jeune chef auquel ils s'étaient identifiés»... Permettez-moi encore plus d'en douter !

La raison du peu d'empressement des jeunes à aller voter en 2008 est beaucoup plus terre-à-terre, voire même prosaïque.

Qu'on se souvienne. Les élections de 2008, Jean Charest les avait déclenché 2 semaines avant les Fêtes de Noël, alors que les étudiants étaient en plein examens de fin de session et qu'ils avaient la tête ailleurs que dans les campagnes électorales.

Rodrigue Guimont - Inscrit, 22 décembre 2012 10 h 01

Erratum concernant mon commentaire

Les élections eurent lieu le 8 déc. 2008, au lieu d'être «déclenché» le 8 déc. 2008, lapsus calami.

Jacques Morissette - Abonné, 22 décembre 2012 11 h 41

Le politique et les jeunes.

Le problème des vieux politiciens de mentalité qui veulent aller chercher les jeunes n'est pas politique. C'est plutôt un problème de valeurs qu'un pont inexistant entre les deux n'arrive pas à concilier.

Depuis qu'il est au pouvoir, le PQ n'a pas cessé de reculer devant les grandes promesses qu'il était censé tenir. À chaque fois que le PQ a reculé sur ses promesses pour rester en selle, on ne peut pas tout avoir, le malheur est que les jeunes se sont probablement distancés de lui. Il faudrait vivre avec le présent et les vieux politiciens de mentalité sont très portés avec ce qui leur a permis d'acquiescer leurs statuts. Encore un autre malheur ici, c'est qu'à trop vouloir vivre sur ses acquis, le risque est de devenir des statues qui coulent à la première tempête. Toutes sortes de signes dans le monde indiquent que les politiciens s'éloignent de plus en plus de la réalité. Auparavant, avouons-le, il y avait des problèmes d'adaptation des jeunes face aux réalités du monde.

Je ne suis plus sûr si c'est encore le cas aujourd'hui. Je me demande même si ce n'est pas les politiciens qui ont à présent des problèmes d'adaptation face des réalités d'aujourd'hui? Entre autres problèmes, l'environnement avec qui il faudrait s'éduquer pour mieux comprendre. Le pouvoir aujourd'hui est comme d'essayer de tenir sur un cheval indompté. De plus en plus rare seront les politiciens qui tiendront longtemps s'ils ne cherchent pas vraiment à composer avec les réalités d'aujourd'hui.

D'une certaine façon, les politiciens sont entre l'arbre et l'écorce. D'un côté, la population qui voudrait que les politiciens aient plus de leadership au quotidien. De l'autre, les Chambres de commerce et ses clones avec leurs lobbys qui tirent la couverture des intérêts du commerce.

Laurence Cabanié - Inscrite, 22 décembre 2012 13 h 27

Voici où nous en sommes, sans "petite séduction"

Malgré l'acharnement médiatique contre le pq, malgré l'enflure verbale sur les supposées "graves" erreurs de jugement de la première ministre..., le pq est donné majoritaire dans les deux maisons de sondages, entre 63 et 82 sièges. En tout respect, M. David a parfois tendance à chercher des solutions là où il n'y a pas de véritables problèmes.

Et vous savez, plus on tape sur la dame de béton, plus elle se solidifie. Donc je dis, lâchez-pas les médias, on va gagner grâce à vous!

Solange Bolduc - Abonnée, 22 décembre 2012 17 h 52

J'ai remarqué que Mme Marois montrait plus de tonus que d'habitude ! Mais je crois que ce sont ses erreurs répétées, ou d'autres erreurs qui pourraient lui faire encore plus de tort que les critiques des journalistes !

De toute façon, nous verrons bien ce qui se passera dans les mois qui viennent : Rien n'est gagné, et c'est la gestion de son gouvernement qui aura raison d'elle ou non ! Le peuple pourra juger à l'aune du progrès ...

Solange Bolduc - Abonnée, 22 décembre 2012 17 h 47

Les Jeunes et Justin

Pourtant, Justin Trudeau n'est pas encore considéré comme un vieux politicien, à moins qu'il le soit par procuration, et pourtant ce qu'il cherche c'est le vote des jeunes, et de la classe moyenne...il est là le capital sur lequel il compte pour devenir aussi populaire que son père...

La pensée politique, oubliez ça,c'est celle de son père ou ceux qui dictent sa conduite: "les gens importants" ou grands financiers!

Si c'est cela être un vieux politicien, Trudeau est en train de vieillir en âge et en lourdeur !

Gaston Carmichael - Abonné, 23 décembre 2012 09 h 00

Inodore, incolore, et sans saveur

La stratégie du PQ est maintenant de javelliser ses actions et déclarations afin de déplaire au moins de monde possible. On ne cherche plus à séduire ou à plaire avec des idées innovatrices.

En restant dans le flou et les généralités, les gens sans opinion n'auront pas de raison de voter contre eux. Il semble que ce soit ce groupe qui décide maintenant qui formera le prochain gouvernement. Le PLQ joue cette carte depuis longtemps. Le PQ s'est maintenant résigné à se soumettre à cette "realpolitik"

Par exemple, Le PQ s'est prononcé en faveur d'une charte de la laïcité. Toutefois, ils n'ont jamais osé proposer ne serait-ce que le début du commencement d'une ébauche de ce que pourrait être une telle charte. En restant au niveau du concept, on est sûr de ne pas déplaire à trop de monde.

Aujourd'hui, M. Turp nous soumet dans le courrier du lecteur une proposition de charte de la laïcité. Voilà qui ouvre un débat. J'ai l'impression que l'on aura droit à une séance de patinage de fantaisie magistrale de la part du PQ.

En résumé, leur position face à cette proposition sera sans doute de s'engager à consulter, parce qu'eux, ils n'ont pas vraiment d'opinion!

Dans un tel contexte, comment voulez-vous que les jeunes s'intéressent à la politique. Pas grand chose là-dedans pour soulever leur intérêt.

martin dubois - Abonné, 23 décembre 2012 09 h 42

Sur la souveraineté

Je ne crois pas à la souveraineté ou à une promesse de référendum pour stimuler le taux de participation. Je suis souverainiste mais je n'en veux. Les québécois n'ont pas pas l'aptitude à l'unité requise pour former un pays. Ce qui est ma motivation, c'est l'importance du maintien au pouvoir du PQ pour permettre tout bonnement au Québec de survivre. À mon avis, l'élection de tout autre parti représente de graves dangers culturels, politiques, environnementaux et économiques. On critique souvent le PQ en économie, mais avec le PLQ ou la CAQ, l'argent et les ressources servent les intérêts des autres plutôt que les nôtres. L'élection probable de Justin Trudeau à la tête du Canada rendra ces risques encore plus aigus. Ne craignez rien M. David, les souverainistes n'auront plus besoin désormais de référendum pour se mobiliser; la partie doit maintenant se jouer à la défense.

LE SOLEIL: Point de vue : L'enseignement universitaire au Québec en cinq questions, par Edwin Bourget, Professeur émérite, Université Laval - Prix Armand-Frappier 2012, Louis Bernatchez, Professeur titulaire, Université Laval - Prix Marie-Victorin 2012, Louise Nadeau, Professeure titulaire, Université de Montréal - Prix Marie-Andrée-Bertrand 2012 et Guy Rouleau, Professeur titulaire, Université de Montréal - Prix Wilder-Penfield 2012 - Publié le 19 décembre 2012 à 05h00

L'enseignement supérieur fait jaser ces jours-ci. Les séances préparatoires au «Sommet sur l'accessibilité à l'éducation supérieure» sont imposées par le gouvernement, qui espère, semble-t-il, que celles-ci apaiseront les participants ou qu'une solution miraculeuse émanera des assemblées.

Dissipons cette pensée magique: «il n'y aura pas de miracle» émanant des forums. Au terme du «Sommet», on connaîtra au mieux un «retour à la case départ». Cette conclusion découle des réponses sans complaisance à cinq questions-clés portant sur notre réseau universitaire et les capacités financières de l'État.

L'enseignement est-il de qualité dans les universités québécoises?

Tout dépend comment on définit «qualité». On pourrait épiloguer longtemps sur le sujet et attribuer une valeur arbitraire à la «qualité» de l'enseignement. Pour nos fins cependant, postulons que les professeurs sont de qualité égale dans toutes les universités ici et ailleurs, un postulat grossier mais acceptable ici.

Comment se compare notre réseau québécois à ceux ailleurs au pays et à l'étranger? Nonobstant la qualité des personnes, un indicateur fiable de notre capacité d'encadrement et de tutorat demeure le ratio étudiants/professeurs (E/P). Il est fiable puisque la coupe de professeurs ne survient qu'après de houleuses discussions au sein des unités, décisions dictées par des contraintes financières. Les meilleures universités ont des ratios E/P inférieurs à huit (Oxford= 4,7, Cambridge=4,9, Yale= 6, Princeton = 6, MIT=8). Les universités canadiennes ont un ratio de 18, les universités québécoises de 21,9, en hausse puisqu'il était de 18,5, en 2004. Il y a un écart considérable entre les meilleures universités et les nôtres. Il n'est probablement pas souhaitable d'atteindre le E/P de certaines universités si nous voulons maintenir une démocratisation de l'enseignement supérieur, mais à l'évidence l'université québécoise est en perte de vitesse rapide et, si la dégringolade continue, elle n'aura plus que son appellation pour se convaincre qu'elle peut offrir des formations comparables à ses concurrentes.

Le financement des universités est-il adéquat?

On ne peut comparer les investissements dans l'enseignement supérieur au Québec à ceux des autres provinces, parce qu'on ne compare pas les mêmes choses. Les étudiants canadiens débutent l'université après une 12e année et leur baccalauréat est de quatre ans, à l'entrée les Québécois ont une treizième ou une quatorzième année, et le baccalauréat dure trois ans.

Pour discussion, admettons que, par étudiant, l'investissement de l'État dans l'éducation supérieure est le même d'une province à l'autre, une approximation probablement réaliste. Les frais de scolarité se situent autour de 6000\$/étudiant ailleurs au pays comparativement à 2000\$ (2150\$) au Québec. Pour une université de grande taille (plus de 40 000 étudiants: universités McGill, de Montréal, Laval, Concordia), la différence de revenu (4000\$ par étudiant par an) correspond à 160 millions \$ par an par université. Sans compter le «dé-financement» réel des universités ces dernières années, l'écart s'élève à 1,6 milliard \$ par université sur une période de 10 ans. Ceci se traduit par des investissements moindres, une embauche de professeurs réduite, des investissements en recherche, généralement limités à des fonds d'appariement réclamés par les organismes subventionnaires gouvernementaux (!) plus faibles et moins de bourses disponibles aux étudiants au Québec. Nul besoin d'être comptable pour conclure que le financement des universités au Québec bat de l'aile par comparaison avec celui de ses équivalentes canadiennes!

La solution réside-t-elle dans l'augmentation des frais de scolarité?

Si le gouvernement accepte les constats de sous-financement évidents pour de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur, la question devient Comment corriger la situation? Le gouvernement dicte les règles de financement des universités (fixe les frais de scolarité et verse les subven-



tions de fonctionnement et d'immobilisation). En fixant toutes les règles, le gouvernement est le décideur du système universitaire, mais il doit assumer ce rôle. Trois options se présentent à lui: offrir la gratuité et compenser les universités; maintenir le financement actuel; accroître le financement universitaire.

L'option 1 conduit à augmenter les impôts. Est-ce réaliste? Poser la question c'est y répondre. L'option 2, le statu quo, signifie accroître l'écart entre la qualité de nos universités et celles ailleurs au pays. Voulons-nous cela? L'option 3, fait appel à des moyens nouveaux: augmenter les frais de scolarité; faire appel aux entreprises de divers secteurs, premières bénéficiaires de l'enseignement universitaire; mettre en place un impôt spécial pour financer l'enseignement supérieur.

Couvrir l'augmentation de coûts liés au système ne corrige pas l'écart structurel dans le financement des universités québécoises et celui des universités ailleurs au pays. Cette solution laisse le problème entier. Une solution est d'impliquer les entreprises qui bénéficient de la formation d'universitaires. La mise en place d'un impôt spécial offre au gouvernement la latitude pour cibler les catégories de personnes ou la taille des

entreprises visées. Ce moyen rejoint le précédent cependant. Voilà les options, les choix qui s'offrent au gouvernement, pas aux étudiants, pas aux universités, pas aux citoyens, pas aux entreprises, mais au gouvernement qui doit assumer ses responsabilités.

La gouvernance des universités est-elle appropriée?

Cette question est régulièrement soulevée. Des problèmes de gouvernance sont survenus dans au moins deux universités québécoises. Deux sur 18! Peut-on y remédier? Sûrement, mais pas en changeant la composition des Conseils d'administration (CA) comme le proposait madame Courchesne, une solution qui s'apparente à un déplacement de chaises sur le pont du Titanic! Dans un cas, une université d'état, ultimement sous la responsabilité du ministre de l'éducation, deux instances administratives de haut niveau - une cinquantaine d'administrateurs chevronnés nommés par le gouvernement - assumaient l'administration. Ils n'ont pu déceler les problèmes dans un délai raisonnable parce qu'on leur cachait l'information. Dans l'autre cas, c'est un CA composé majoritairement d'administrateurs du privé - la solution Courchesne - qui a

approuvé les conditions d'embauche problématiques.

Avons-nous les moyens de nos ambitions?

Nous aimerions répondre oui, mais un examen non complaisant de la situation montre que nous ne les avons plus. En fait, nous ne les avons plus depuis des années. Au cours des dernières années, le «dé-financement» universitaire a entraîné une baisse significative du nombre de professeurs, compensée partiellement par l'embauche de titulaires de chaires de recherche du Canada (80 à 100 pour les grandes universités), dont les salaires sont assumés totalement ou partiellement par le fédéral.

En résumé, le gouvernement doit faire des choix courageux et arrêter de faire croire qu'il peut, sans hausser ses revenus, financer correctement les universités. L'éducation vient loin dans les priorités des Québécois après la santé, les finances publiques, l'économie, l'emploi, la dette. A-t-on l'impression que tout est «sous contrôle»? On apprend à vivre en dérapage contrôlé, mais ne risque-t-on pas de se réveiller trop tard, avec des outils inadéquats et peu performants pour créer la société de demain?

LE DEVOIR: Lettre - Professeur au Québec, par Mario Leclerc - Université Laval, le 17 décembre 2012 - Mercredi 19 décembre 2012

Je suis professeur dans une université québécoise et j'en suis fier. Comme leurs collègues à travers le monde, les professeurs québécois enseignent et font de la recherche 12 mois par année. Ils forment ainsi des étudiants aux trois cycles universitaires. De plus, ils procurent de nombreux services à la communauté en contribuant, entre autres, à transmettre une expertise à la fine pointe dans les divers domaines d'intérêt de la société; à créer, attirer ou maintenir de nombreux organismes à but non lucratif et industries dans leur région et à organiser divers colloques internationaux qui amènent au Québec de nombreux chercheurs provenant des quatre coins de la planète. Ils contribuent à leur manière au progrès et au rayonnement international du Québec.

Je suis fier de tout cela, mais je m'inquiète de noter que, par exemple, nous étions 22 professeurs dans mon département en 1998 et que maintenant, nous ne sommes plus que 17. Nos responsabilités augmentent sans cesse, les divers financements ne sont plus à la hauteur et

nous souffrons à peine à la tâche. Si rien ne change, c'est clairement toute la société québécoise qui sera pénalisée. Je suis toujours professeur dans une université québécoise, mais je suis attristé et découragé de voir le sort que l'on réserve aux universités et organismes subventionnaires québécois.

Vos réactions - 2 commentaires

claude dulac - Inscrit, 19 décembre 2012 04 h 35

Avons-nous les moyens de dépenser 478 millions pour former des étrangers?

Avons-nous les moyens de dépenser 478 millions pour former des étrangers soit 17000 universitaires canadiens hors-Québec?

une cohorte de 5 ans donnent 85,000 universitaires.

En facturant 29682\$ pour les étudiants étrangers notre coût ils se scolariseront en Alberta, en Ontario ...Pour un universitaire Québécois, il en coûte 30,000\$ à York, Ontario et 35,000\$ à

Harvard. pourquoi nous enlever des ressources à nous?

Raymond Turgeon - Abonné, 20 décembre 2012 16 h 00

Une tendance lourde

D'abord, je crois que soit par négligence, soit pour ne pas remettre en question la pertinence de leur idéologie, nos élus négligent trop souvent votre expertise.

Ce ne sera qu'une maigre consolation mais même en conservant votre salaire, vous peineriez à survivre dans le contexte actuel de l'enseignement au secondaire.

Enfin, je constate avec un grand désarroi que nos élus sont dépourvus de créativité dans la recherche de moyens pour financer l'éducation.

Aussi, un courage politique sincère et plus assidu permettrait d'écarter certains obstacles ennuyeux qui compromettent la flexibilité et l'ouverture, des outils indispensables à toute évolution.

Raymond Turgeon

LE SOLEIL: Lettre: Une crise de l'université préméditée?, par Charles Beaudoin-Jobin, Québec - Publié le mardi 18 décembre 2012 à 05h30

Le milieu universitaire vit une véritable crise. Certes, pendant la grève historique du printemps de 2012, une brèche s'est ouverte. Cette brèche a permis de voir des enjeux et des défis se situant bien au-delà d'une question de frais de scolarité. Que ce soient des multiples dérives immobilières, des augmentations de salaires de la haute direction ou encore des primes de départ qui n'ont rien à envier aux multinationales privées, plusieurs se sont interrogés, à nouveau, sur le rôle et la mission de cette institution. Pour plusieurs, l'université québécoise est aujourd'hui celle de la gestion (la figure de l'étudiant-client est symptomatique de ce changement de cap). Déjà en 1991, le sociologue Gilles Gagné nous mettait en garde contre cette dérive, dont le livre du regretté Michel Freitag, en a démontré le «naufrage».

Tout récemment, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, a annoncé des compressions de 140 millions \$ dans les universités québécoises. Il est ainsi évident qu'avant même les rencontres prévues lors du Sommet sur l'éducation, ces politiques d'austérité suivent encore un modèle où la démocratie a encore pâle figure. À quoi sert un Sommet sur l'éducation si les jeux sont déjà faits? Les décisions déjà prises? Les orientations déjà données?

Pour la haute direction des universités, les chants sont les mêmes. On crie au scandale. On implore le gouvernement de reculer sur sa position, car, dit-on, il y a encore et toujours sous-financement chronique dans la demeure. Les oeillères bien en place, sans voir tout le travail de réflexion derrière cette grève du printemps

dernier, on prie la société d'emboîter cette idéologie. Car c'est de cela qu'il s'agit. Et l'université de la gestion est aux sources de cette mise en crise. Transcendance de la haute direction sur l'université? Gilles Gagné ne notait-il pas à ce sujet que «les gestionnaires de l'université, en conséquence, ne peuvent pas davantage s'émanciper des autorités scientifiques qu'un gouvernement représentatif peut décréter la dissolution du peuple»?

Seul à bord de ce bateau à la dérive, la haute direction refuse de constater les fissures qui, au cours des dernières années, se sont faites de plus en plus importantes. Le navire coule, mais les capitaines ont «leurs projets»; regardant les horizons de «profits» que représente la «nouvelle clientèle». Pendant ce temps, à bout de bras solidaire, la communauté universitaire écope...

LE DROIT: Opinion: Pour une coalition large qui se portera à la défense de l'UQO, par le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais - Publié le lundi 17 décembre 2012 à 08h07



Etienne Ranger, LeDroit

Jean Vaillancourt, recteur de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur Jean Vaillancourt a fait des déclarations surprenantes en début de semaine à la suite de l'annonce des coupures de la subvention gouvernementale aux universités. Plutôt que les dénoncer comme l'ont fait les recteurs des universités Laval et McGill et au lieu d'inviter les membres de la communauté universitaire à participer à une coalition large à la lutte contre ces coupures, le recteur de l'Université du Québec en Outaouais annonce une réduction des services aux étudiants et indique au personnel porteur de la mission universitaire qu'il leur faudra faire des concessions.

Jean Vaillancourt illustre une fois de plus son incapacité à être rassembleur. Il choisit plutôt de susciter la division au sein de la communauté universitaire.

Au cours de la dernière année, la haute direction a pris, sans consultations préalables, des décisions qui ont eu des conséquences néfastes sur le climat de travail. M.Vaillancourt a géré la grève étudiante du printemps dernier de façon brutale, balayant du revers de la main la collégialité et la cogestion qui existent dans le réseau de l'Université du Québec.

Au début de l'automne, Jean Vaillancourt a refusé de nouveau d'entendre les rappels à la collégialité et au dialogue de l'ensemble des groupes présents à l'UQO (syndicats des professeurs, des chargés de cours, des professionnels, du personnel de soutien, des étudiants salariés et l'association générale des étudiants). Ces appels visaient à créer une commission qui aurait analysé les très graves événements répressifs survenus à l'UQO, afin de rétablir le climat de confiance nécessaire à la bonne marche de l'institution universitaire qui est la nôtre.

En octobre, la haute direction a encore refusé de répondre à un appel au dialogue formulé par l'ensemble de la communauté universitaire qui cherchait à faire la lumière sur la gestion défailante de menaces de mort proférées par un étudiant à l'endroit de la communauté universitaire.

En avril 2012, pendant trois jours consécutifs, Jean Vaillancourt avait livré la communauté universitaire à la police. D'avril à juillet, il a assujéti tout le personnel et les étudiants à des opérations de surveillance injustifiées et coûteuses. Aujourd'hui, il nous demande, de surcroît, d'accepter de réduire les services aux

étudiants et de compromettre les conditions de travail des employés de l'UQO.

Écran de fumée

Cependant, il apparaît de manière évidente que les compressions annoncées ont comme objectif de jeter un écran de fumée sur la désastreuse gestion de la crise. Ces compressions visent à compenser le coût exorbitant de cette répression ainsi que les conséquences désastreuses que la gestion de la crise étudiante a eues sur la baisse des inscriptions à l'UQO.

Plusieurs étudiants ont choisi de retarder leur entrée à l'université ou ont décidé d'aller étudier ailleurs qu'à l'UQO. Au printemps 2012, les professeurs avaient pourtant prévenu Jean Vaillancourt que les mesures répressives qu'il s'appropriait à imposer auraient des conséquences catastrophiques et durables pour l'UQO. Nous observons d'ailleurs que le déficit anticipé du budget pour l'exercice de 2012-2013 équivaut justement, à 2000\$ près, au manque à gagner occasionné par les pertes d'inscriptions étudiantes.

Confrontée à des coupures de la part du gouvernement, l'UQO fait face à un enjeu de taille : celui d'assurer la formation d'une coalition large qui se portera à la défense de l'UQO, à l'instar d'autres universités qui s'organisent dans ce sens. Mais la personne qui dirige actuellement l'UQO souffre d'un déficit de légitimité et elle est incapable de rassembler les divers groupes. Pour le bien de l'UQO, Jean Vaillancourt doit céder la place à un recteur rassembleur afin qu'une coalition large puisse se former et se porter à la défense de l'UQO.

LE SOLEIL : Point de vue : Difficile d'être recteur d'une grande université par les temps qui courent, par Raymond Garneau, ex-président du conseil d'administration de l'Université Laval - Publié le vendredi 14 décembre 2012 à 10h40



Photothèque Le Soleil

Raymond Garneau

Le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, a raison de s'offusquer de la décision totalement déraisonnable du gouvernement de Pauline Marois d'exiger des universités québécoises qu'elles coupent 124 millions \$ dans leur budget d'ici la fin avril 2013. Soit cela révèle, de la part du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, une méconnaissance de la composition du budget des universités, soit il y a anguille sous roche.

J'ai siégé bénévolement pendant plusieurs années au conseil d'administration de l'Université Laval, en plus d'en avoir été le président pendant près de deux ans. J'ai donc eu la possibilité de me familiariser avec le cadre budgétaire de l'Université Laval.

Savez-vous, Monsieur le Ministre, qu'environ 80 % du budget de l'Université Laval, comme celui de chacune des universités, est consacré à la rémunération des professeurs, des chargés de cours, des techniciens et de l'ensemble du personnel de soutien? S'il veut atteindre son objectif, le ministre Duchesne doit sans tarder faire adopter une législation spéciale pour ouvrir de force les conventions collectives des professeurs et celles de l'ensemble des membres du personnel universitaire afin de donner aux dirigeants de nos universités le pouvoir de congédier pendant une période de quatre mois

1200 professeurs. Ou encore, si on prend le salaire moyen des employés universitaires (environ 65 000 \$), il faudrait mettre à pied quelque 1900 personnes, soit un mélange de professeurs et d'autres employés. Aussi bien fermer nos universités pour quatre mois.

L'autre possibilité pour les universités serait de couper le chauffage cet hiver, d'annuler les

contrats de déneigement, de ne pas payer les assurances, de ne pas payer l'électricité et les autres fournisseurs de service. Couper 124 millions \$ en quatre mois relève du délire.

Au fond, le ministre Duchesne n'est peut-être pas aussi stupide; il sait bien que les universités, à moins de congédier des milliers d'employés, ne peuvent pas réduire leurs dépenses de 124 millions \$ en quatre mois. Le ministre sait aussi que si les subventions gouvernementales sont coupées de 124 millions \$ d'ici la fin de l'année fiscale, le manque à gagner des universités se transformera en déficit pour elles.

Ce dont le ministre n'a pas parlé, c'est que, sauf pour le réseau de l'Université du Québec, le déficit de nos grandes universités n'entre pas dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Donc, le déficit du gouvernement Marois sera moindre de 124 millions \$, parce que le ministre de l'Enseignement supérieur l'aura pelleté dans la cour de nos universités, donnant ainsi une fausse image des finances publiques québécoises devant les agences de notation de New York (Moody's et autres).

Monsieur le Ministre, un peu de transparence, s'il vous plaît!

LA PRESSE : Opinion : Sans qualité, pas d'accessibilité, par Michel Patry et Hélène Desmarais, respectivement directeur et présidente du conseil d'administration de HEC Montréal. - Publié le vendredi 14 décembre 2012 à 06h00





Photo: David Boily, archives La Presse
Les compressions brutales du gouvernement québécois nuiront à la réputation internationale de HEC Montréal.

C'est avec consternation que nous avons appris que le gouvernement du Québec, en sus d'avoir annulé la hausse prévue des droits de scolarité, avait décidé de sabrer dans les subventions des universités québécoises pour l'année courante, alors que l'année financière tire à sa fin. Éditorialistes, étudiants, recteurs et professeurs ont raison de s'alarmer. Qu'on le dise haut et fort, le sous-financement de nos universités est réel et le système québécois a malgré tout accompli des miracles avec les moyens dont il a disposé jusqu'à aujourd'hui. Prenons HEC Montréal, qui a si bien rempli sa mission. Quelle était-elle cette mission à sa fondation en 1907? Permettre aux francophones d'accéder aux plus hautes sphères de l'économie et du commerce, au Québec et dans le monde. Quelle est sa mission en 2012? La même! Encore fait-il lui en donner les moyens.

Les programmes d'enseignement ont changé, ses clientèles ont augmenté et se sont diversifiées, la recherche y a pris un essor formidable, mais HEC Montréal poursuit toujours le même objectif: former adéquatement la relève en gestion pour qu'elle contribue au développement de nos entreprises et de notre société.

Au fil des ans, HEC Montréal a gagné ses galons sur la scène mondiale: première université canadienne à obtenir les trois agréments les plus prestigieux dans son domaine, premier établissement francophone québécois à percer des classements réputés, tels ceux du *Financial Times* et du *BusinessWeek*. Pour le plus grand bénéfice de ses diplômés d'ailleurs, dont la carte de visite est désormais reconnue ici comme partout dans le monde.

En réduisant brutalement le financement de nos universités, on compromet l'accessibilité à une formation de qualité.

Les coupes annoncées la semaine dernière, de l'ordre d'environ 4 millions pour notre seule école, mettent en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche. Notre position dans les classements nationaux et internationaux se détériorera, ce qui rendra plus difficile le recrutement de professeurs de réputation et réduira, à terme, la qualité de nos enseignements.

La proportion de nos enseignements assumés par des chargés de cours, qui est déjà nettement supérieure à celle des meilleurs établissements au Canada et à travers le monde, augmentera forcément. Le nombre d'étudiants par professeur augmentera aussi, inévitablement, et la qualité de l'encadrement, surtout à la maîtrise et au doctorat, en souffrira. Il en ira de même des services offerts à nos étudiants.

Notre part des financements de la recherche sera affectée, ce qui réduira les ressources disponibles pour nos chaires et centres de recherche, ainsi que le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs que nous pourrions former, privant les organisations québécoises d'un bassin de main-d'oeuvre qualifiée.

Ces compressions mettent aussi un frein à beaucoup de projets, comme celui de faire en sorte que chaque étudiant inscrit au baccalauréat de HEC Montréal puisse profiter d'une expérience internationale, une qualité recherchée par les employeurs. Ou celui de développer du matériel pédagogique innovant en français dans nos nouveaux programmes en comptabilité ou en gestion des organisations du secteur de la santé. Faudra-t-il se résoudre à utiliser du matériel qui ignore les spécificités culturelles et institutionnelles du Québec?

Nous pensons, au contraire, qu'il faut faire davantage. Parce qu'une formation en gestion, complète, de qualité et pertinente devrait être proposée à tous nos étudiants.

Voilà la véritable accessibilité à l'éducation supérieure. Offrir les mêmes conditions de réussite à tous et se doter, au final, de gestionnaires, d'ingénieurs, de médecins, d'avocats, d'architectes, de musiciens qui seront formés à la pointe des dernières connaissances. Nous ne souhaitons pas offrir un accès à des diplômes au rabais.

Les Québécois méritent de pouvoir profiter d'une formation de premier rang. Or, la qualité a un prix. Il faut nous donner les moyens de nous affirmer collectivement.

LA PRESSE : Chronique : Financement des universités: une bonne question, par Michèle Ouimet - Publié le jeudi 13 décembre 2012 à 07h59 | Mis à jour le jeudi 27 décembre 2012 à 08h49

Les universités sont-elles sous-financées? Bonne question. Oui, oui, bonne question. Une question tout à fait légitime, que le nouveau ministre de l'Éducation supérieure, Pierre Duchesne, a osé poser au lendemain de sa nomination.

En septembre, le Parti québécois a hérité du dossier des universités. Un dossier pourri, explosif, que les libéraux avaient géré comme des pieds, créant une des pires crises sociales au Québec. Normal pour un nouveau ministre de se poser des questions, dont celle qui a été au coeur du conflit: le sous-financement des universités.

Un chiffre, toujours le même, circule depuis 2010: l'écart entre les universités canadiennes et québécoises est de 620 millions. Personne, ou presque, n'a contesté ce chiffre qui vient de la Conférence des recteurs et des principaux des universités (CREPUQ). Conclusion: nos universités sont pauvres, pour ne pas dire indigentes. Honte à nous.

Pourtant, pourtant.

En 2008-2009, les revenus des universités québécoises atteignaient 5,3 milliards. Ces revenus se divisaient en trois fonds: immobilisations (0,4 milliard), recherche (1,3 milliard) et fonctionnement (3,6 milliards). Globalement, tous fonds confondus, les universités québécoises recevaient à peu près autant d'argent que leurs consœurs canadiennes. Oui, autant. Ou presque.

Des chiffres? En 2008-2009, les revenus des universités québécoises totalisaient 27 628\$ par étudiant, comparativement à 28 282\$ dans le reste du Canada, une différence d'à peine 2%. L'Ontario, la riche Ontario, ne recevait que 25 587\$.

En apparence, il n'y a donc pas de sous-financement. Les revenus par étudiant se comparent d'une province à l'autre, et le Québec est loin du génocide des universités, comme les recteurs le prétendent.

Par contre, si on sépare les trois fonds - immobilisations, recherche et fonctionnement -, le déséquilibre nous saute au visage. Le Québec se débrouille bien, très bien même, dans la recherche. Il dépasse les autres provinces. Les chercheurs québécois sont très performants. Le fonds des immobilisations (projets de construction ou de rénovations majeures) est également bien garni, mieux que dans le reste du Canada. Pas étonnant, quand on connaît la frénésie des universités pour l'immobilier.

Le problème, c'est le fonds de fonctionnement. C'est là que le bât blesse, là que se manifeste le sous-financement. Et ce fonds est drôlement impor-

tant. On l'utilise pour payer les salaires, garnir les bibliothèques, équiper les laboratoires, chauffer les bâtiments.

Si on reprend les mêmes indicateurs, les revenus par étudiant en 2008-2009, les universités québécoises traînent la patte. Le Québec recevait 17 454\$; le reste du Canada, 19 688\$. Un gouffre de 2234\$ par étudiant.

Les universités ne peuvent pas puiser dans un fonds pour en garnir un autre. Pas question, par exemple, d'utiliser le fonds des immobilisations pour embaucher des professeurs ou garnir les bibliothèques. Le sous-financement du fonds de fonctionnement a donc un impact négatif important sur la santé des universités.

La CREPUQ a calculé le sous-financement de 620 millions en se basant uniquement sur le fonds de fonctionnement. Dans tout le débat qui a déchiré le Québec au printemps, elle s'est bien gardée de dire que les universités québécoises se débrouillent assez bien, merci, quand on les compare au reste du Canada, tous fonds confondus. Elle n'en avait que pour ses 620 millions, qu'elle martelait encore et encore. Au diable les nuances!

Dans le budget Marceau, déposé le 20 novembre, les universités ont reçu une gifle. Le ministre leur a imposé des compressions de 124 millions. Aux deux tiers d'un exercice financier. Il ne leur reste que quatre mois pour sabrer leurs dépenses. Une opération irrealiste, casse-cou. Où vont-elles dénicher tous ces millions? Les trois quarts de leur budget de fonctionnement servent à payer des salaires décrétés par des conventions collectives, donc coulés dans le béton. Vont-elles couper le chauffage? Elles vont probablement finir l'année dans le rouge. Encore. Le déficit accumulé des universités atteignait 483 millions en 2009.

Mardi, j'ai parlé au ministre Pierre Duchesne, qui m'a expliqué que son gouvernement n'avait pas le choix, car il avait hérité de la gestion financière catastrophique des libéraux. Fort bien. Mais pourquoi ne pas demander aux étudiants d'assumer une partie du fardeau des 124 millions en haussant, même légèrement, les droits de scolarité?

Le gouvernement veut garder une apparence de neutralité à la veille du sommet de février, qui va se pencher sur le sort des universités. Que reste-t-il de cette apparence, quand Québec balaie une facture de 124 millions dans la cour des universités, mais ne demande rien aux étudiants?

Le gouvernement a-t-il peur de la colère des étudiants? Visiblement, il n'a pas peur de celle des universités.

 [Commentaires \(6\)](#)

Houdini, 18 décembre 2012, 08h57

Article fort intéressant Mme Ouimet. Je pense qu'il y a un réel problème de financement des

<p>universités, cependant jusqu'ici il me semble que personne n'a questionné la pertinence du nombre incalculable d'années sabbatiques accordées aux professeurs d'université. Ceci pourrait représenter une somme intéressante je présume? Les professeurs dont bon nombre a appuyé les étudiants lors du conflits, devraient être d'accord dans un esprit de "solidarité", puisque manifestement les étudiants ne seront pas appelé à faire leur part, avec le gouvernement Marois. Autre proposition que le gouvernement abolisse non seulement les déductions fiscales pour frais de scolarité mais aussi les déductions fiscales pour cotisations syndicales. Ceci représente un montant substantiel. J'en ai assez qu'avec ces déductions privant l'état de revenus, donc avec les deniers publics, les syndicats financent les associations étudiantes, les frais d'avocats de GND et bien d'autres activités à caractère fort discutables...</p> <p>Nike - 14 décembre 2012, 08h07</p> <p>Et voilà le chat est sorti du sac!!! Le ministre Duchesne met 600 millions sur la table pour boucher le trou du financement.</p> <p>Pendant ce temps dans Hochelag les travaux dans les trois écoles primaire sur Adam (le coin le plus pauvre du quartier) pris avec des problèmes de contamination par des champignons sont arrêtés. Faute de financement.</p> <p>Mais ne vous en faites pas ces enfants là ne sont pas équipé pour bloquer un pont. C'est sûrement la seul fois que vous en entendrez parlé.</p> <p>Eppg - 14 décembre 2012, 06h32</p> <p>Madame Ouimet, j'admire beaucoup vos points de vue. ici, je trouve néanmoins que votre conclusion est trop rapide. Vous soulevez de bons points et nous apportez une vision plus élargie</p>	<p>des chiffres qui me fait croire que le gouvernement a bien fait d'attendre le sommet avant d'augmenter les frais de scolarité. Pourtant, vous semblez choisir cette voie pour régler le sous-financement du fonds de fonctionnement alors que nos universités, sur la totalité des fonds sont équivalentes aux autres universités canadiennes. N'y a-t-il pas lieu de trouver d'autres solutions ?</p> <p>Par exemple, si nos universités investissent plus en recherche, n'y auraient-ils pas des investisseurs prêts à reconnaître cette force ?</p> <p>R.Lucas - 13 décembre 2012, 14h37</p> <p>Merci Mme Ouimet. Mais votre chronique m'inspire une autre question: Vous dites que le problème vient du 'sur-financement' de l'immobilisation et de la recherche, mais que la solution est ailleurs? Vous semblez donc accepter le diagnostic des associations étudiantes et la médecine de l'ancien gouvernement.</p> <p>Avec une hausse des frais de scolarité, nos universités deviendraient donc globalement sur-financées relativement au reste du Canada. (Rien de mal en soi, si les étudiants peuvent se le permettre, mais c'est un autre débat.)</p> <p>Mais qu'est-ce que l'on peut faire quant à la tripartition des revenus des universités?</p> <p>Lorsque vous écrivez que les universités ne peuvent pas y toucher, cela veut-il simplement dire que des restructurations à long terme seraient nécessaires? Ou si elles ont les mains liées, qui peut les délier?</p> <p>Dans le premier cas, je comprendrais qu'il faille une solution à court terme, e.g., une hausse des frais de scolarité. Mais personne, à ma connaissance, n'en a parlé en ces termes...</p> <p>Lucas Roux (étudiant)</p>	<p>vietnam17 - 13 décembre 2012, 12h47</p> <p>Que peuvent-ils faire de plus à ce moment-ci sinon retourner les étudiants dans la rue en leurs infligeant une hausse avant le sommet. En faite ce fameux sommet devrait porter sur le financement et l'orientation complète de l'EDUCATION au Québec pas seulement les universitaires.</p> <p>Nike - 13 décembre 2012, 11h37</p> <p>Ce que vous expliqué est connu et archi connu même des écrivains de Université inc. Il n'y a rien de nouveau comment se fait-il que quelqu'un qui a commenté en long et en large le printemps dernier la crise des université. Découvre ce matin que la cause étudiante est une de l'élite qui refuse de payer sa juste part.</p> <p>Je vais même devancer votre réflexion. Pourquoi le PQ a t'il scindé le ministère de l'éducation en deux? Voici ce qui va arriver le gouvernement n'aura pas le choix de sur investir dans les université au détriment de qui? Des jeunes du primaire et du secondaire qui eux ont des écoles pourris et des services très inadapés à leur besoin.</p> <p>Mais comment un ministère peut décider d'investir 600 millions pour l'élite tout en laissant décrocher les plus démunis? C'est politiquement suicidaire, alors on scinde le ministère en deux et voilà!!!!</p> <p>Ce n'est pas la même enveloppe budgétaire! Voilà le lobby des étudiants universitaire aura réussi à voler les plus pauvres.</p> <p>Vous êtes un eu en retard pour vous rendre compte du vol que veulent perpétrer l'élite.</p> <p>Bernard Thérout, Hochelaga</p>
---	--	---

LE DEVOIR / LE SOLEIL : Opinion : Financement des universités - Est-on en train de jeter le bébé avec l'eau du bain?, par les doyens des 17 facultés de l'Université Laval - Jeudi 13 décembre 2012 / Publié le 13 décembre 2012 à 05h00

Nous avons été consternés d'apprendre la semaine dernière que le gouvernement du Québec avait décidé de couper 124 millions dans les budgets des universités de l'année 2012-2013 en cours. Cette compression budgétaire se répercute à l'Université Laval par une coupe de l'ordre de 18 millions. Le problème est que l'année en cours est déjà écoulée aux trois quarts et que plus de 85 % des budgets sont incompressibles à court terme : ils sont constitués de charges définies aux conventions collectives telles que les salaires d'employés permanents ou les frais d'exploitation du parc immobilier tels que le chauffage ou le déneigement. Réduire nos dépenses de 18 millions d'ici la fin avril 2013 équivaldrait à des coupes draconiennes qui remettraient sérieusement en question notre capacité de formation des étudiants dans toutes les disciplines. Maintenir un tel désinvestissement aura l'effet inéluctable de limiter l'accès des étudiants à l'université, cette dernière se voyant privée de ressources essentielles pour un fonctionnement normal.

Or, il convient de rappeler que le développement formidable des activités d'enseignement, de recherche et de création depuis les années 80 a permis à l'Université Laval de contribuer à la formation de personnes hautement qualifiées qui apportent une contribution inestimable à l'innovation économique, sociale et culturelle au Québec, en plus de se qualifier au plan international. On a pu constater, entre autres, l'importance du développement du Parc technologique du Québec métropolitain, largement par essaimage de l'Université Laval. Le développement de milliers d'emplois hautement qualifiés a modifié la structure économique même de la région, qui a connu une évolution remarquable avec une diminution relative des emplois administratifs et une augmentation sensible des emplois bien rémunérés en technologie et en innovation. On a vu également l'effet d'entraînement causé par l'implantation dans le quartier Saint-Roch de multiples unités universitaires, dont celles liées au secteur culturel et aux technologies associées. Que dire finalement du rôle majeur joué par les centres hospitaliers universitaires qui prodiguent des soins de grande qualité à la population (des soins et services de première ligne aux soins surspécialisés), où est formé l'essentiel des professionnels de la santé, tout en étant reconnus comme des pépinières d'innovation dans plusieurs domaines tels que l'infectiologie, l'oncologie, les neurosciences, les maladies cardiorespiratoires et métaboliques, etc.

Une discipline

L'Université Laval ne vit pas dans une tour d'ivoire. Nous sommes conscients des défis auxquels est confronté l'ensemble de la société. C'est

pourquoi l'Université Laval s'est imposé une discipline qui a permis, au cours des cinq dernières années, de boucler des budgets équilibrés. Des ententes ont été conclues avec les professeurs, les professionnels et les cadres sur le partage des déficits des caisses de retraite. Observant l'évolution, au cours des dernières années, des attributions budgétaires fixées par l'État et des coûts encourus pour la poursuite de notre mission, force est de constater que nous subissons une érosion de notre capacité à accomplir pleinement cette mission. Il n'est plus possible d'en faire davantage, et certainement pas d'ici la fin de l'exercice 2012-2013. L'annonce de la semaine dernière pénalise les universités qui s'efforcent d'atteindre l'équilibre budgétaire et elle apparaît prématurée dans le contexte où le Sommet sur l'éducation n'a pas encore eu lieu.

Considérant l'importance de l'institution universitaire dans la société, considérant son rôle de locomotive pour le développement économique, social et culturel, nous joignons notre voix à celle du recteur Denis Brière et nous dénonçons ces mesures à courte vue, qui nous semblent inapplicables dans la réalité. Nous sommes très inquiets du fait que, dans ses arbitrages en vue de reprendre le contrôle des finances publiques, le gouvernement mette en péril la capacité du réseau universitaire d'assumer pleinement son rôle crucial pour l'avenir du Québec. En conséquence, nous demandons au ministre de l'Enseignement supérieur de reconsidérer sa décision.

Les doyens des 17 facultés de l'Université Laval :

- Audette, Marie – Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Beauregard, Robert – Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
- Bergeron, Rénaud – Faculté de médecine
- Blais, François – Faculté des sciences sociales
- Brouillet, Eugénie – Faculté de droit
- Dallaire, Clémence – Faculté des sciences infirmières
- Darveau, André – Faculté des sciences et de génie
- De Waele, Michel – Faculté des lettres
- Dubé, Claude – Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
- Dufour, Jean-Claude – Faculté des sciences de l'agriculture et d'alimentation
- Fournier, André – Faculté de médecine dentaire
- Gendron, Michel – Faculté des sciences de l'administration
- Lefebvre, Jean – Faculté de pharmacie



Vos réactions - 9 commentaires

Michel Lebel – Inscrit, 13 décembre 2012 05 h 44

Bravo!
Bravo! Enfin des universitaires qui prennent la parole(ou le stylo!) et disent "non" à ce gouvernement. Oui! Ce sont bien des mesures à courte vue et inapplicables dans la réalité! Quel exemple d'incompréhension et de non-respect des universités! En être rendu là en 2012!

Michel Lebel, Ancien diplômé de l'Université Laval(droit 1966), Ancien professeur de droit
Sylvain Auclair – Abonné, 13 décembre 2012 16 h 11

Et on dirait bien que l'ASSÉ sera du côté des recteurs. Vont-ils défiler ensemble contre le gouvernement? De quel côté serait la police, alors?

François Ricard – Abonné, 13 décembre 2012 07 h 32

La commercialisation de l'enseignement supérieur

Il est beaucoup plus facile de demander plus d'argent que de se remettre en cause.

Le phénomène de la hausse des frais de scolarité est le symptôme d'une logique de privatisation et de marchandisation des universités, non seulement de leur financement, mais aussi et surtout de leur finalité. On demande à des institutions, jadis dédiées à la formation intellectuelle et professionnelle, de se transformer en catalyseurs de la croissance du capital.

Les professeurs se désintéressent de l'enseignement pour se consacrer à la recherche, souvent inutile et génératrice d'inflation bureaucratique, au détriment des étudiants qui n'en ont tout simplement pas pour leur argent, étant plutôt entre les mains de chargés de cours.

Le sous-financement est bien plutôt un mal-financement dû au fait que l'on demande à l'université des fonctions de développement économique qui sont étrangères à sa mission fondamentale. L'enseignement manque de plus en plus de ressources et la recherche accapare une portion de plus en plus grande des fonds. Cet accent sur la recherche au détriment de l'enseignement se traduit par un problème de sous-financement de l'enseignement à cause d'un accroissement constant du financement de la recherche.

Les hausses des frais de scolarité font payer les étudiants pour qu'ils aient le « privilège » de financer la reconversion commerciale de l'université vers des activités qui bénéficient d'abord à l'entreprise.

Gaston Carmichael – Abonné, 13 décembre 2012 08 h 22

En Outaouais, on se moque de nous!

Le sous-financement de l'UQO par rapport aux autres universités du réseau de l'UQ a maintes fois été démontré.

Donc, quand on parle de financement, l'UQO est traitée de façon différente des autres. Par contre, quand on parle de coupures, on est tous égaux. C'en est rendu ridicule. On va se faire soigner à Ottawa, On va à l'université à Ottawa (l'offre de l'UQO est plutôt pauvre), même que pour les ambulances, on dépend d'Ottawa.

En pratique, Gatineau est de plus en plus une banlieue d'Ottawa.

Jacques Saint-Cyr – Inscrit, 13 décembre 2012 08 h 26

@Francois Ricard: la recherche n'est pas une marchandise

Les équipes de recherche universitaires sont menées par des profs qui se maintiennent ainsi à la fine pointe du savoir dans leur champ de compétence. Cette compétence, que leurs étudiants doivent acquérir, relève tout autant du secteur privé que du secteur public. J'ajouterais que la recherche contractuelle, dans ce contexte, ajoute des cordes à leur arc.

Je vous souligne qu'en France, on a séparé le corps enseignant du domaine de la recherche, en établissant les grands centres tels que l'INSERM, l'INRA, le CNRS, mais qu'en même temps, on a réduit singulièrement le nombre de transferts technologiques utiles à la société. On n'a qu'à regarder le déclin de la France au plan de la compétitivité et de l'innovation pour le comprendre.

David Boudreau – Inscrit, 13 décembre 2012 10 h 26

Il y a une contradiction entre votre titre et vos arguments. D'une part vous dites que la recherche n'est pas une marchandise, mais d'autre part, vous l'inscrivez dans une logique de compétitivité associée au marché des technologies et de l'innovation. Pour ce qui est de l'utilité sociale de la recherche, il ne faudrait pas sauter trop vite aux conclusions. À mon humble avis la discussion est ouverte. À ce sujet, je cite Somin Tremblay-Pepin :

«Récompenser la réponse aux besoins sociaux utiles

Il est tout aussi étonnant de prétendre que « ceux qui parviennent à répondre aux besoins sociaux seront récompensés » par le système économique d'aujourd'hui. Il est plus juste d'affirmer que « la capacité de remplir le désir d'une clientèle solvable peut rapporter gros ». Il y a un monde de différences entre ces deux affirmations. Tout le monde admettra que guérir la malaria est plus utile socialement que de guérir la dysfonction érectile. Pourtant, les inventeurs du viagra sont beaucoup mieux récompensés que ne le seront ceux qui trouveront un jour (si leurs recherches sont financées) le médicament contre la malaria. Le désir des uns riches, l'emporte littéralement sur la vie des autres pauvres.»

<http://www.iris-recherche.qc.ca/bloque/ce-qui-just>

Pierre-Alain Cotnoir – Abonné, 13 décembre 2012 09 h 46

Les roitelets des tours d'ivoire...

On croit rêver à lire la prose de ces clercs en toge pourpre se plaindre du sort qui est fait à leurs tours d'ivoire. Pourtant, dans un passé pas si lointain, la désinvolture immobilière de leurs institutions a entraîné moult aberrations portées par des noms abracadabrants : Université de l'Outaouais à Saint-Jérôme, Université de Montréal à Laval, Université de Rimouski à Lévis, Université de Sherbrooke à Longueuil, etc. Tout ça pour marauder des "étudiants" afin d'accroître artificiellement leur financement. J'écris bien artificiellement, car il ne s'agit pas ici d'argent neuf, mais bien des fonds du seul et même contributeur, l'État québécois, bref de l'argent provenant des poches des contribuables.

Et que dire de l'îlot Voyageur!

Et que dire des émoluments royaux dont se sont dotés les recteurs de ces doctes doyens. La cerise sur le "sundae" revenant à la rectrice de McGill University. Citons un article de la SRC du 30 mars 2012 : "Selon la compilation, la rectrice de McGill, Heather Munroe-Blum, arrive en tête avec un salaire de base de 358 173 dollars, et de 596 061 dollars en incluant les remboursements de frais, devant Luc Vinet de l'Université de Montréal (370 937 dollars) et Denis Brière de l'Université Laval (355 244 dollars)." Leur plumage vaut-il de tels ponts d'or? Permettez-moi d'en douter.

Et après ces doctes goinfres viennent se plaindre que leur trésor est presque vide. Mais sur quelle planète vivent ces savants en us? Dans quelle société, ces puits de science, puisent-ils leurs ressources? Qu'ils commencent par faire le ménage dans leurs écuries avant de demander des comptes à ceux qui les font vivre... si grassement!

Michel Lebel – Inscrit, 13 décembre 2012 10 h 47

J'ai la perception que la gestion, la recherche à tout prix de revenus, a pris trop de place dans les universités. C'est la course aux étudiants pour des raisons de gros sous(des subventions de l'État). Et puis on s'est lancé dans le développement anarchique de campus à gauche et à droite. Et il y a eu le grand scandale immobilier de l'Îlot Voyageur de l'UQAM. Bref la course à l'argent et à l'étudiant a fait déraiper les choses. Le sens de la mesure et de l'université même est disparu. L'université ne peut être considérée comme une business comme les autres. Et les recteurs ne sont pas des présidents de compagnie!

Marc O. Rainville – Abonné, 13 décembre 2012 20 h 54

Que les recteurs acceptent de renoncer à leurs privilèges régaliens. J'espère au moins qu'ils auront la décence de se présenter au futur Sommet avec leur boîte à lunch.

JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Faire de l'enseignement la priorité, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 11 décembre 2012 | 20:26

Les recteurs s'opposent fermement à la compression de 140 M\$ exigée par le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, car ils affirment avoir besoin de fonds supplémentaires. Mais pour quoi au juste?

Le ministre Duchesne a demandé aux universités de couper pas moins de 140 M\$ dans leurs budgets dès cette année. Comme il fallait s'y attendre, les recteurs ont vite dénoncé ces coupures et ont même clamé que c'était l'impossible. Alors qu'ils s'attendaient à de nouveaux revenus grâce à l'augmentation des droits de scolarité, voilà qu'ils doivent plutôt faire face

à des budgets amputés, en plus de devoir assumer une facture supplémentaire pour la grève du printemps dernier.

Il n'y a pas de doute que tout cela va causer bien des remous au Sommet sur l'enseignement supérieur en février. Le gouvernement risque de se retrouver isolé dans sa volonté de réduire les budgets, car les étudiants ont eux aussi dénoncé les coupures, y voyant un autre signe du désengagement de l'État à l'égard de l'éducation. Le gouvernement les justifie en citant l'objectif du déficit zéro et explique que les universités doivent faire leur part pour l'atteindre.

Je ne suis pas en mesure de juger quel devrait être le budget des universités. Je crois que très peu d'entre nous sont vraiment en mesure de se prononcer là-dessus. Mais c'est plus fort que moi. Chaque fois que j'entends les recteurs dire que nos universités ont besoin de plus d'argent, je me demande toujours pour faire quoi au juste. Je me souviendrai toujours du commentaire d'un de mes professeurs qui m'a dit un jour tout bonnement que l'université était devenue une machine qui pouvait très bien fonctionner sans les étudiants. C'était sa façon de dire qu'au cours des dernières années, l'enseignement avait

perdu beaucoup d'importance au sein des établissements universitaires. Les professeurs sont maintenant évalués d'abord et avant tout pour leurs capacités de chercheur, pas pour leurs talents de pédagogue, et beaucoup de leur temps est donc maintenant consacré à la recherche. C'est ce qui explique que tant de cours de premier cycle soient offerts par des chargés d'enseignement, qui doivent souvent en accepter la responsabilité à la dernière minute pour par-

fois découvrir que le cours manque de préparation et qu'ils doivent improviser leur enseignement. Malgré leur bonne volonté, il leur est alors très difficile de bien faire. Lorsque les recteurs réclament plus de fonds pour que nos universités demeurent des établissements de classe mondiale, cela signifie en pratique plus de temps consacré à la recherche par les professeurs et moins à l'enseignement, car c'est par le nombre et la pertinence de leurs

publications que les universités se distinguent sur la scène internationale. Il est temps de remettre en question l'importance accordée à la recherche et au rayonnement et de rappeler aux universités que leur premier rôle, celui qui justifie leur existence aux yeux de la population, est la formation de la relève. Avant de parler budget, il faudra réfléchir aux façons de refaire de l'enseignement la priorité.

LE DEVOIR : Libre-opinion - La recherche universitaire est-elle condamnée?, par Claude Hillaire-Marcel - Professeur à l'UQAM, membre de l'Académie des sciences de la Société royale du Canada, Prix Marie-Victorin - Mardi 11 décembre 2012

Il est des décisions politiques difficiles. Retablir « à marche forcée » l'équilibre des finances du Québec en fait partie. Inutile d'épiloguer sur le fait que les compressions envisagées seront douloureuses partout où elles s'appliqueront. Cependant, parmi les mesures retenues, certaines paraissent incompréhensibles. Ainsi en est-il de la réduction de 140 millions du budget des universités québécoises dans le contexte du gel des droits de scolarité promis par la première ministre lors de sa campagne électorale. Il est difficile, à ce sujet, de ne pas se souvenir du passage de Mme Marois à la fin des années 90, au ministère de l'Éducation : une même politique de rigueur ciblée et inexplicable vis-à-vis des universités. À se demander si Mme Marois a un grief particulier à leur égard. Je laisse les recteurs et principaux des universités du Québec faire les démarches qui s'imposent, mais crains qu'ils n'aient guère plus de succès que leurs prédécesseurs de 1996 ! Plus inquiétante, selon moi, est la mesure consistant à réduire le budget du Fonds de recherche du Québec Nature et technologies (FRQ-NT) de 50,1 millions à 35,2 millions, soit une coupe de 30 % (comparée à des coupes de l'ordre de 13 ou 14 % pour les autres Fonds de recherche du Québec, Santé ou Société et Culture). Sur quelles bases une telle mesure a-t-elle été déci-

de, sachant que le Fonds « scientifique » FRQ-NT est de loin le moins financé des trois Fonds québécois, contrairement à ce qui s'observe ailleurs, à commencer par les Conseils de recherche fédéraux ? L'ampleur de la compression relève de l'aberration. Doit-on y voir une brimade poussée à l'extrême ? Un mépris de la science dans les instances du Parti québécois ? Rappelles, pour ceux qui ne connaîtraient pas le rôle de ces fonds, que l'essentiel du financement dont ils disposent soutient les études avancées et la recherche dans l'ensemble des universités du Québec. Il s'agit donc d'une compression supplémentaire infligée aux universités, mais focalisée sur la recherche et la formation avancée, c'est-à-dire sur la relève scientifique et les noyaux de recherche les plus performants du Québec. Mesure-t-on l'impact d'une telle décision sur la recherche scientifique et le développement du Québec ? Après plus de dix ans d'efforts, encadrés par le FRQ-NT, une trentaine de « réseaux stratégiques », impliquant la totalité des institutions universitaires québécoises, certains organismes publics et cégeps, ont été mis sur pied : autant de pôles d'excellence en recherche et formation de haut niveau dans des secteurs névralgiques pour le développement économique et social du Québec. Va-t-on en supprimer le

tiers ? Le gouvernement croit-il qu'il suffira ensuite d'un claquement de doigts pour réparer les dégâts ? Amener de grandes équipes de recherche et développement à un niveau international, l'échelle requise pour assurer aujourd'hui la compétitivité du Québec, requiert des années d'efforts. D'un simple trait de plume, le gouvernement met ainsi en péril les outils majeurs dont dispose le Québec pour son avenir. Veut-on peut-être inciter le FRQ-NT à supprimer son programme de bourses destinées aux étudiants de maîtrise et de doctorat ? Il y aurait là une mauvaise plaisanterie visant les mêmes étudiants auxquels on avait promis un gel des frais de scolarité ! Il faut savoir raison garder ! C'est le conseil que l'on peut donner au gouvernement de Mme Marois en l'invitant à réviser sa copie, en particulier au sujet du FRQ-NT ciblé de façon particulière dans le budget 2013-2014. J'ajouterais, à titre de membre de la communauté québécoise, que je me demande bien comment mon institution, déjà sous un régime de rigueur budgétaire draconien imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur, pourra survivre à de nouvelles compressions !

[Vos réactions - 19 commentaires](#)

LE SOLEIL : Éditorial : Le Sommet du surplace, par Brigitte Breton - Publié le samedi 08 décembre 2012 à 05h00

(Québec) Sommet du surplace. Sommet de l'opportunisme. Sommet de la redite et du temps perdu. Sur la base des éléments déjà connus, le Sommet sur l'enseignement supérieur pourrait s'attirer ces étiquettes tant les résultats tangibles risquent d'être minces. Un exercice dont le gouvernement péquiste aurait pu faire l'économie s'il n'avait pas été obsédé par l'idée de séduire les étudiants à tout prix. «Gardons à l'esprit que les moyens que nous aurons pour agir ne seront pas illimités», disait Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, lors de la première rencontre préparatoire au Sommet, la semaine dernière à Québec. Et comment! Dès leur arrivée au pouvoir, tant le ministre que sa chef ont mis en doute le sous-financement des universités. Pourtant, avant la crise suscitée par la hausse des droits de scolarité, le PQ, mais aussi les étudiants et les profs reconnaissaient le problème. Le dépôt des crédits révèle noir sur blanc que les fonds supplémentaires espérés ne seront pas au rendez-vous de sitôt. Les universités devront compresser leurs dépenses de 106 millions pour 2012-2013. Les budgets de recherche subiront aussi un régime minceur en 2013-2014. Heureusement que le ministre voit

l'université «comme un solide pilier capable de transformer le Québec en une société du savoir riche et libre». Force est de constater que la priorité du gouvernement n'est pas de renforcer ce pilier. À quoi bon alors inviter étudiants, recteurs, professeurs, représentants syndicaux et du patronat à réfléchir et à discuter pendant des heures sur la qualité de l'enseignement, l'accessibilité aux études, le financement, la gouvernance, la recherche et le développement si les moyens pour mettre en oeuvre les bonnes idées qui émergeront de l'exercice ne sont pas au rendez-vous? Le ministre a beau se réjouir de la paix revenue sur les campus et de la reprise - bien fragile - du dialogue, cela ne propulse pas nos universités et leurs diplômés vers l'avenir. Le chef caquiste a raison de craindre que le gouvernement fasse reculer le Québec en ce domaine. L'échange de bons mots ne donne pas de profs supplémentaires, ne finance pas la recherche et ne permet pas un encadrement plus serré des étudiants afin qu'ils soient plus nombreux à obtenir un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat. Au lieu de se positionner pour faire face à la compétition mondiale, le milieu universitaire va ressasser d'ici février les études, les statistiques, les positions de chacun, et chercher où couper. Il

a été impossible la semaine dernière de parvenir à un réel consensus sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement, un thème pourtant moins conflictuel que le financement, l'accessibilité et la gouvernance. Imaginez la suite. L'exercice étalé sur trois mois risque d'aboutir à des engagements vagues et à la formation de comités. Et bien sûr, à l'indexation des droits de scolarité, seul objectif dont l'atteinte paraît assurée. Les carrés rouges qui espéraient que le gouvernement Marois renonce à l'indexation et bonifie de beaucoup l'aide financière doivent cesser de rêver. Dans son document préparatoire à la rencontre de Trois-Rivières sur l'accessibilité aux études, Québec rappelle en effet les bénéfices associés au diplôme universitaire. Il note aussi que le taux d'endettement des étudiants québécois est le plus bas au Canada. Le Ministère ressort également les études voulant que la capacité financière de l'élève et des parents ne soit pas le facteur premier dans la décision d'entreprendre ou non des études post-secondaires. Tiens, tiens. Tous des arguments utilisés par le camp adverse durant le printemps érablé. Même les étudiants doivent commencer à trouver que le discours du gouvernement Marois sur l'éducation sonne faux.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Chronique : L'université ratatinée, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 07 décembre 2012, 23H46 | Mise à jour: vendredi 07 décembre 2012, 23H51

(...)

Plusieurs changements d'orientation decou-

ment, c'est normal. À l'heure du bilan de la première session du PQ au pouvoir, le vi-



rage le plus inquiétant en ce qui me concerne est en matière de financement des universités.

Tous les enfants aiment acheter des jouets et les miens se sont fait prendre quelques fois à s'en procurer qui ont l'air pas pire et qu'on laisse aller pour un dollar dans un magasin bon marché. Ces jouets sont généralement brisés à l'intérieur des premières 24 heures. Mon commentaire d'alors : ça ne coûte vraiment pas cher, mais ça ne vaut vraiment pas cher!

Ce serait triste de dire la même chose des diplômés universitaires québécois. Pourtant, «Faible coût, faible valeur» pourrait servir de slogan au sommet qu'organise le gouvernement sur le financement des universités.

SOMMET PIPE

D'abord, il faut redire à quel point les dés semblent pipés en vue de ce sommet. Le budget Marceau prévoit un gel pour les étudiants pour deux ans. L'idée de toute hausse des droits de scolarité au-dessus de la simple indexation est déjà bannie. Le sous-financement des universités, un problème reconnu depuis des années, est maintenant remis en question. D'ailleurs, les universités ont mangé une volée cette semaine avec 140 millions de coupes. Elles qui prévoyaient améliorer leur financement le printemps dernier grâce au rattrapage en matière de droits de scolarité se retrouvent aujourd'hui dans une situation pire que jamais. C'est bien simple, ce qu'on a donné aux étudiants, on est en train de le couper aux universités.

ET LA QUALITÉ?

Cette décision affectera la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire. Le sous-financement nous empêche déjà de recruter les plus grandes sommités diplômées des universités prestigieuses. Mais on dirait que l'aspect qualité intéresse moins les associations militantes d'étudiants. Tant qu'on y entre pour pas trop cher...

On ne peut pas limiter notre politique en matière d'enseignement supérieur au coût pour les étudiants. Surtout que le Québec jouit d'un très bon programme de prêts et bourses qui assure l'accessibilité. Les universités font partie des

institutions les plus stratégiques dans les sociétés modernes, que ce soit pour la transmission du haut savoir à nos jeunes ou pour la recherche. Dans les deux cas, ce sont des déterminants de notre avenir économique.

Les recteurs des universités songent à boycotter le prochain sommet sur le financement universitaire tellement ils ont perdu confiance dans le ministre de l'Enseignement supérieur. Ils ont bien commis eux aussi des erreurs en procédant à des dépenses exagérées fort dommageables dans l'opinion publique. Mais nier la réalité du sous-financement ou ignorer l'appel des recteurs sur cette base serait de la pure démagogie.

Où sont les voix dans le gouvernement qui se soucient de la qualité de ce qu'offrent nos universités? Qui, dans le gouvernement, a encore le courage de parler du bien commun, de l'avenir d'une éducation de qualité, sans être paralysé par la crainte de la rue? On veut entendre ces voix (...)

Afficher 5 commentaires (Montréal)

dawati 1 commentaire masqué

La rue à l'encontre du bon sens.

Il me semble l'avoir entendu quelque part celle-là.

Était-ce à Victoriaville ? Ou chez Martineau ?

Ou chez Marie-Antoinette qui proposait au bon peuple du gâteau ?

Votre prémisse : si l'éducation coûte cher, elle va valoir cher.

Vous virez tout à l'envers, avec vos travers d'économiste.

Vous-même avez fréquenté l'université avant la hausse des coûts d'inscription. En ressentez-vous les effets ? Et si vos frais d'inscription avaient été le double, auriez-vous été un bachelier plus méritant ?

Or, quand les gestionnaires des universités et les ministres (comme Jean-Marc Fournier) font perdre près de 400 millions à l'UQAM, doit-on blâmer les étudiants ?

Non. Simplement couper dans les services ou... hausser leurs frais d'inscriptions pour avoir accès à un savoir meilleur !

Avec les 400 millions de l'Ilot Voyageur, les étudiants auraient pu se payer un ou deux Tournier ou Barthes, même décédés !

Alors, quand vous parlez de la qualité de la recherche, monsieur l'économiste, faites le calcul.

Considérez qui doit payer le bill au bout du compte.

Pas Jean-Marc Fournier, ni les gestionnaires de l'Université.

Sherbrooke a fait pareil à...

[Hier 02:05 AM](#)

vettebob 1 commentaire masqué

Lorsqu'un Bac Québécois n'aura pas plus de valeur qu'un DEC, bien nos étudiants ne collecterons pas les mêmes salaires qu'ailleurs. C'est une forme d'appauvrissement annoncé.

[12/08/2012 07:15 PM](#)

Yumena_One 1 commentaire masqué

Mr Dumont - merci- tres bon--- jamais on a vu un gouvernement aussi PONPON

[12/08/2012 05:25 PM](#)

lily1946 1 commentaire masqué

Je voudrais connaître vraiment les budgets universitaires et leur façon de les gérer avant de pleurer sur leur sort. Et si vraiment ils sont sous-financés, alors les étudiants qui n'ont pas voulu d'augmentation paieront d'une autre façon, c'est-à-dire par moins de qualité (encore que je ne suis pas certaine que prix et qualité soient toujours en accord) De plus, on ne peut pas offrir plus que ce que l'on a. Ceux qui en auront les moyens feront comme dans la santé, ils iront ailleurs,

[12/08/2012 09:33 AM](#)

dumontier 1 commentaire masqué

Ils portaient tous des carrés rouges, sauf Sylvain Simard, qui a été poussé à la retraite. JF Lisée se tient bien tranquille aussi. Ne veut pas exprimer publiquement son désaccord. Ce serait son devoir s'il était un vrai intellectuel. Même les éditos du devoir dénoncent le traitement des universités...

[12/08/2012 08:25 AM](#)

THE GAZETTE : Editorial: University funding cuts will compromise quality – Friday, December 7, 2012 12:11 PM

The Gazette December 7, 2012 12:11 PM

The Parti Québécois government has managed the remarkable feat of getting student leaders and university administrators onto the same wavelength.

The two sides, so adamantly opposed over tuition-fee increases, have joined their voices in denunciation of the government's [plan](#) to cut funding for the province's universities by \$124 million in the short term.

This comes on top of the \$40 million revenue shortfall the universities will suffer as a result of the government caving in to student demands to cancel the fee hikes imposed by the previous Liberal administration. It also comes at a time when university administrators are making a persuasive case that even now they are [underfunded](#) by more than \$600 million a year compared to universities in the rest of the country.

The funding cut, set out in the government [spending estimates](#) released this week, requires the universities to trim their budgets by 5 per cent in the coming four months. According to Université Laval rector Denis Brière, this will mean trimming his institution's spending by \$21 million during that period, something he called unrealistic.

It is indeed hard to understand how universities can manage this, since the lion's share of their budgets goes toward salaries that are locked in by contracts and collective agreements. It will

probably force universities to either run up debts to cover the funding loss, or drastically cut student services.

The minister for higher education, Pierre Duchesne, suggests that university administrators start by trimming their own [salaries](#). To some, these salaries — such as McGill principal Heather Munroe-Blum's \$500,754 in combined salary and benefits — may seem outlandish. But on the whole, Quebec university salaries are in line with those paid by other [Canadian universities](#). Even though she heads the country's top-ranked university, Munroe-Blum was only the third-highest-paid principal in a recent Maclean's magazine survey. In any case, what salary cuts could reasonably be made would not nearly cover the shortfall that the universities are facing.

Now that the government has staked out its position on university funding as well as on tuition, which it has signalled it intends at best to peg to the rate of inflation the year after next, it is hard to imagine what can be constructively accomplished at the highly touted summit on higher education scheduled for February, at which these matters were supposed to be negotiated by the parties involved. As one student leader put it, it now appears that the government views the summit essentially as a rubber stamp for the key decisions it has already made.

Certainly, the university administrators seem to have little to gain from the summit exercise, apart from the prospect of being hectored by a common front of students, unions representing teachers and support staff, and the government, whose position seems to be that the universities' funding woes are mostly due to their profligacy. (Duchesne tipped his hand by releasing a flawed report that misrepresented university funding to suggest that Quebec schools got the highest funding per student in Canada.)

This week, some four dozen prominent Quebecers from the business and cultural sectors lent their names to a [declaration](#) that lauded the importance of universities to Quebec society and pleaded for greater support to raise them to higher levels of excellence.

It noted that universities provide critical fuel for the development of Quebec's economy and the vitality of its culture. It suggests that universities are essential to meeting the challenges of an aging population, a crushing level of public debt, and the need to sustainably exploit the province's natural resources. It also asserts the validity of claims that Quebec universities are proportionally underfunded among Canadian institutions of higher learning.

It argues that the province's universities must be world-class since, due to its limited numbers, Quebec society is among those whose vitality is most intimately reliant on the quality of its uni-

versities. It concludes by saying, "We must make no compromise on the quality of university education in Quebec."

It appears to be a message that eludes the current Quebec government, because the decisions it has made with respect to the province's

universities will inevitably compromise the quality of education they can offer.

LA PRESSE : Chronique : Tout le monde... sauf les étudiants, par Yves Boisvert - Publié le vendredi 07 décembre 2012 à 08h08

Communiqué sur Twitter, hier, de l'Université de Montréal: le taux de placement des étudiants en médecine vétérinaire est de 100%. Bien!

Former un vétérinaire coûte 30 000\$ par année (c'est environ 4000\$ pour un étudiant en sciences humaines). En 2007, on calculait que l'étudiant en médecine vétérinaire payait 6% de sa formation. Vu le gel des droits de scolarité et l'augmentation naturelle des coûts, cette proportion va baissant.

Le gouvernement péquiste, comme on sait, ne s'est pas contenté d'annuler la hausse des droits de scolarité. Il a décrété le gel pour cette année et laissé entendre que ce gel se poursuivrait l'année suivante.

Cette hausse apparemment dramatique des droits n'était en vérité qu'un rattrapage visant à compenser des années de gel. Mais le PQ a décidé de marcher avec les carrés rouges, qui présentaient cette hausse comme une atteinte inacceptable au droit à l'éducation.

La réalité des finances publiques va leur faire avaler de travers ce carré.

Arrivée au pouvoir, Mme Marois a trouvé dans les livres comptables du gouvernement un «trou». Aussi prévisible et déplorable que les trous dans lesquels s'enfoncent chaque année des motoneiges sur les lacs mal gelés au mois de décembre.

Hein? Les finances publiques sont en mauvais état?? C'est pas croyable!

La suite est tout aussi prévisible. Chaque ministre se fait donner l'ordre de comprimer les dépenses.

Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, a commencé par remettre en question l'idée selon laquelle les universités québécoises sont «sous-financées» par rapport aux autres

universités canadiennes. Il demande à être convaincu.

Les chiffres sont pourtant assez limpides. Les autres provinces ont compensé la baisse des subventions fédérales des années 90 par des hausses des droits de scolarité - souvent assez radicales.

Résultat: quand le recteur de l'Université de Colombie-Britannique (UBC) ou celui de Toronto commence son année, il a un budget par étudiant d'au moins 25% supérieur à ce dont dispose le recteur de l'Université de Montréal.

Pourtant, dans ces deux provinces, l'État donne moins par étudiant universitaire.

Arrangez les chiffres comme vous voulez, les universités québécoises n'ont pas autant d'argent.

Si les étudiants contribuent de moins en moins (le gel est une diminution relative de la contribution, vu l'inflation), il reste deux possibilités: accélérer le sous-financement relatif; ou pomper plus d'argent public.

On vient de dire qu'il y a ce «trou» dans le budget du Québec, déjà lourdement endetté et joyeusement taxé. Comme le Québec est le champion du financement public des universités avec l'Alberta, ne vous attendez pas à ce qu'on en mette plus.

C'est donc exactement le contraire qui se produit.

M. Duchesne a convoqué les recteurs cette semaine pour leur ordonner de réduire leurs dépenses de 124 millions d'ici au mois de mars - donc en plein milieu d'un exercice budgétaire qui consiste essentiellement à payer des salaires conventionnés.

Ce même gouvernement n'a pas seulement privé les universités de la hausse des droits. Il a maintenu les généreuses améliorations du régime d'aide, qui venaient compenser totalement les

hausse pour à peu près toute la classe moyenne - un coût de 118 millions en sept ans.

On garde les bonifications destinées à compenser une hausse annulée...

Le cadre financier du PQ nous annonce qu'on l'annulera. Mais en cette année de dures compressions, l'ironie est sublime. Les étudiants, qui seront les gens les mieux rémunérés du Québec de demain, contribuent de moins en moins, ont de plus en plus d'aide... Mais on n'attend pas pour comprimer les dépenses des universités.

La semaine dernière, l'Université de Montréal a lancé la plus grande campagne de financement de son histoire. On vise 500 millions de dollars en dons - la dernière, terminée en 2003, a rapporté 218 millions. Déjà près de 200 millions ont été recueillis en «pré-campagne».

C'est bien. Mais on a du chemin à faire, question philanthropie.

Pendant ce temps, UBC lance une campagne de... 1,5 milliard. UofT... 2 milliards.

Cet argent est utilisé pour des projets spéciaux, des bourses d'excellence, des chaires, des labos, souvent ce qui permet à un département de se distinguer. Ce n'est pas pour payer le chauffage.

Quand on voit l'écart se creuser, comment ne pas craindre que les universités québécoises ne soient de plus en plus à la traîne?

Quand on aura rendu les institutions de haut savoir québécoises un peu plus médiocres, et en particulier les seules grandes universités de recherche francophones, peut-être se souviendra-t-on de l'année où l'on a sacralisé le gel des droits de scolarité.

Tout le monde doit faire un effort, nous dit le ministre Duchesne.

Tout le monde, sauf les étudiants.

Hé! Bon sommet, tout le monde.

 [Commentaires \(80\)](#)

LE PRESSE : Chronique : Universités: la chasse est ouverte, par Alain Dubuc - Publié le vendredi 07 décembre 2012 à 06h00

Depuis la mort de Maurice Duplessis et le début de la Révolution tranquille, tous les gouvernements du Québec, sans exception, ont soutenu les universités québécoises.

Et c'est un gouvernement du Parti québécois, en principe le parti le plus proche de la culture, des artistes, des intellectuels, du monde universitaire, celui qui, en principe toujours, valorise le plus le savoir, qui est le premier à faire une «job de bras» au réseau de l'enseignement supérieur.

Ça a commencé par le choix risqué de confier la responsabilité des universités à un politicien populiste, l'ex-journaliste Pierre Duchesne. Celui-ci a rapidement donné le ton en mettant en doute, dans une sortie stupéfiante, la réalité du sous-financement universitaire et en manifestant un biais en faveur des associations dans la préparation du sommet sur les universités.

Et maintenant, après que son gouvernement ait annulé la hausse des droits de scolarité, et donc privé les universités des sommes additionnelles qu'elle aurait procurées, le ministre leur annonce sans ménagement, et sans aucune forme de respect, des compressions de 140 millions à absorber sur quelques mois. Cela ressemble à s'y méprendre à une déclaration de guerre.

Il est très rare qu'un ministre s'entende mal avec le secteur dont il a la charge. Mais surtout, ces rapports malsains du ministre de l'Éducation supérieure, de la Recherche, de la Science et de

la Technologie avec les universités peuvent être très lourds de conséquences.

Un des effets pervers du conflit étudiant a été de contribuer à discréditer les universités. Les associations étudiantes, dans leurs efforts pour démontrer l'inutilité d'une hausse des droits, ont fini par tracer un portrait caricatural des universités, des institutions mal gérées qui n'auraient pas besoin d'argent et qui consacraient trop de ressources à la recherche.

Le devoir d'un gouvernement responsable aurait dû être de faire rapidement et clairement contre-poids à ce discours. Les universités, dans leurs fonctions d'enseignement et de recherche, jouent un rôle stratégique dans les sociétés avancées, pour former la main-d'oeuvre, susciter le talent, nourrir l'innovation. C'est la clé du développement économique. C'est aussi un outil puissant de développement social.

Ce succès essentiel n'est possible que si les Québécois, comme le font d'autres nations, appuient sans réserve leurs universités, sont conscients de leur rôle, acceptent de faire des efforts, individuels et collectifs, pour assurer leur succès, et en font un objet de fierté collective.

À ce chapitre, le Québec a encore beaucoup de chemin à faire. De façon générale, nous avons du mal à valoriser l'éducation, comme le montre notre fort taux de décrochage scolaire. C'est encore plus vrai pour l'éducation supérieure. La fréquentation universitaire reste basse comparée

à d'autres provinces. Les familles épargnent moins pour les études de leurs enfants et soutiennent moins ceux-ci. Et notre effort financier collectif est insuffisant, quoiqu'en dise le ministre.

Cela semble tenir à l'existence d'un volet inachevé de la Révolution tranquille. Et cela met en relief des réflexes populistes à l'égard d'un monde qu'on associe aux élites.

Depuis son entrée en fonction, par son ton, par ses propos, ce sont ces réflexes populistes de l'opinion publique que Pierre Duchesne nourrit. Et derrière lui, la première ministre Pauline Marois qui l'a nommé à son poste et qui ne fait rien pour tempérer sa croisade. Pourquoi? La rentabilité électorale d'un appui aux étudiants? Des comptes à régler avec les recteurs qui étaient de l'autre bord?

Mais en attaquant les recteurs, c'est l'ensemble du monde universitaire que le gouvernement Marois affaiblit. En nourrissant les préjugés, il compromet les efforts pour donner à nos universités la place qui doit être la leur et il fait reculer le Québec.

 [Commentaires \(7\)](#)

Klaudehubert, 10 décembre 2012, 01h07

Le financement des universités. Allez voir, juste pour voir, ce qui existe déjà et se profile pour le futur. La formation continue obligatoire des professionnels. Je ne connais qu'une profession,



ingénieur. J'en suis un. Des cours obligatoires jusqu'à plus de \$1250. pour 14 heures. Évidemment en hausse quasi exponentielle décrétée bien au-dessus de nos têtes. Il faut 30 heures par périodes de 2 années sinon c'est la radiation automatique. Donc, 2 fois \$1250. pour 2 ans ne suffisent pas, il faut rempiler. Pour un ingénieur moyen, avec la cotisation, l'assurance-responsabilité et la formation continue obligatoire on est tout près de la dime. Un nombre important de professionnels ne roulent pas sur l'or ou ne détiennent pas des postes stratégiques comme on en a vu à la commission Charbonneau. Par qui sont donnés ces cours, les universités. Multipliez ces montants par le nombre de professionnels de toute obédience et le financement des universités vous l'avez, s'il ne tombe pas dans des trous noirs, comme de raison. Lorsqu'on s'en apercevra, on va en taper de la casserole à les défoncer. La formation continue obligatoire, je n'ai rien contre, mais à près de \$100 l'heure, c'est exorbitant, injuste et insoutenable pour un très grand nombre de professionnels. Des solutions utiles, efficaces et financièrement réalistes, j'imagine que c'est trop demander. Aussi, les 14 heures dont 2 fois font 28 au lieu du 2 fois 15 qui feraient 30 et feraient le compte. Pourquoi, rajouter ce bout de misère? Claude Hubert, ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Bidouilleur, 08 décembre 2012, 22h12

Poursuivre des études universitaires est un investissement de plus en plus risqué, à cause de la détérioration du marché de l'emploi dans beaucoup de disciplines universitaires. Et les mauvaises conditions économiques ont réduit l'épargne des ménages et la marge de manœuvre des gouvernements. Dans ce contexte, l'éducation universitaire redevient un luxe. La diminution des effectifs de la classe moyenne fait en sorte que l'offre universitaire s'internationalise pour attirer des enfants de riches d'ici et d'ailleurs plutôt que de tenter de retenir des étudiants dont les parents n'ont plus les moyens de payer les études que l'état n'a plus les moyens de subventionner. Beaucoup d'emplois sont offerts aux diplômés de CEGEP...

Vetoleduc, 08 décembre 2012, 17h22

Il ne s'agit pas ici d'attaquer les universités, ni même les recteurs. Vous croyez vraiment que tout est rose dans la manière dont les universités gèrent leurs budgets? Vous ne croyez pas qu'il y a place à meilleure gestion des finances? Permettez-moi d'en douter.

Vous dites que les québécois se doivent d'appuyer "sans réserve leurs universités". Sans réserves, vraiment? Alors on ouvre les robinets, on laisse tout passer, sans réserve? Vous qui êtes d'habitude pragmatique, vous faites preuve ici d'un angélisme exaspérant. On ne sait trop quoi dire devant tant d'innocence. On en reste bouche bée.

Daniel Leduc, Gatineau
Vetoleduc, 08 décembre 2012, m 17h22

Il ne s'agit pas ici d'attaquer les universités, ni même les recteurs. Vous croyez vraiment que tout est rose dans la manière dont les universités gèrent leurs budgets? Vous ne croyez pas qu'il y a place à meilleure gestion des finances? Permettez-moi d'en douter.

Vous dites que les québécois se doivent d'appuyer "sans réserve leurs universités". Sans réserves, vraiment? Alors on ouvre les robinets, on laisse tout passer, sans réserve? Vous qui êtes d'habitude pragmatique, vous faites preuve ici d'un angélisme exaspérant. On ne sait trop quoi dire devant tant d'innocence. On en reste bouche bée.

Daniel Leduc, Gatineau
JeanSebastienFD, 08 décembre 2012, 17h17

Je connais des étudiants qui travaillent dans les universités. Plusieurs m'ont rapporté à quel point il y a avait des anomalies dans les universités. Pour acheter une simple chaise d'ordinateur, on parle d'un minimum de 500\$. L'université utilise une compagnie qui a le monopole sur les fournitures et qui vendent à 2 fois le prix individuel. Comment croire après ça qu'il n'y a pas de mauvaise gestion? On sait que les universités vont couper dans le personnel et les services «utiles» avant de faire un véritable ménage. C'est ça qui est le plus triste. Je vous le demande est-ce qu'il faut continuer de financer aveuglément les universités?

Qui ici peut se targuer d'avoir une augmentation de salaire de 2%? Les universités ont ça 2% et ils veulent 5%. Il faut se serrer la ceinture partout dans la fonction publique.

Je dois dire que je suis beaucoup plus indulgent envers une université comme McGill. C'est une université de calibre mondial. Elle pourrait mériter d'augmenter ces frais de scolarité pour deux raisons : C'est une université privée et elle a démontré que les fonds du gouvernement étaient bien utilisés. Le recteur gagne peut-être chère, mais tout semble indiquer que c'est bien géré. Je n'ai aucun mal à payer plus chère quelqu'un qui fait bien son travail.

LecteurLibre, 07 décembre 2012, 16h17

Je suis étudiant à l'Université McGill. Voici un extrait du courriel envoyé par la direction en réponse à ces coupures inusitées:

Les universités, les gens de talent qui y étudient et y travaillent, ainsi que les nouvelles connaissances qu'elles permettent d'acquérir, sont les atouts qui permettront au Québec de relancer son économie et de réduire sa dette. Selon une étude du Groupe SECOR réalisée en 2010, l'impact économique annuel de l'Université McGill au Québec se chiffre à 5,2 milliards de dollars, qui vient s'ajouter aux autres aspects fondamentaux de sa mission : diplomation d'étudiants talentueux, recherche et enseignement de classe mondiale et vaste gamme de services à la population québécoise. L'investissement total du gouvernement du Québec envers McGill se chiffrait à 389,1 millions de dollars (fonctionnement, recherche et capital) en 2008-2009. Il s'agit d'un important rendement du capital investi. Grâce à l'ensemble de ses activités, McGill apporte une contribution inestimable à la communauté, à la culture, à la médecine, à l'industrie et à la société civile, et exerce une influence positive sur la qualité de vie de l'ensemble des Québécois.

Ceci est vrai pour McGill et pour les autres universités au Québec. N'ayons pas peur de les financer!

Jeanbaril, 07 décembre 2012, 16h17

Le PQ fait dans le clientélisme en épousant la thèse étudiante sur le financement des universités. Je me rappelle qu'André Boisclair avait fait de l'Education son cheval de bataille du temps qu'il était chef du PQ. Avec des compressions de 140 millions, le PQ va à contresens de la qualité de l'enseignement universitaire.

A mon avis, le sommet de l'enseignement supérieur aurait dû être remplacé par un sommet sur l'Education. Un tel sommet aurait pu remettre en cause toute la structure de l'Education depuis le rapport Parent. Il aurait aussi pu remettre les pendules à l'heure sur le décrochage scolaire, l'analphabétisme, la durée scolaire au primaire, l'existence du Cegep général, l'existence de certains cours préalables pour les facultés, une modulation des frais de scolarité.

Avec de telles compressions, ce sont les étudiants qui au bout du compte vont écoper. Les facultés accepteront sans doute moins d'étudiants et les services seront moins efficaces.

LE DEVOIR : Éditorial : Crédits budgétaires - Les universités au pas, par Josée Boileau – vendredi 7 décembre 2012

Le gouvernement de Pauline Marois a une explication passe-partout pour justifier les coupes qui traversent l'ensemble des ministères : cap sur le déficit zéro. Mais les réponses comptables n'empêchent pas les incohérences politiques. Le sort réservé aux universités est à cet égard exemplaire.

Tous ceux qui ont vraiment osé croire que le Sommet sur l'enseignement supérieur serait l'occasion de faire le point sur le financement des universités viennent de comprendre, par la grâce du budget des dépenses déposé jeudi, qu'une étape vient d'être sautée. Il n'y pas de problème de financement, énonce le gouvernement : les recteurs n'ont qu'à couper. On voit même des syndicats de professeurs applaudir, s'offrant pour suggérer où passer les ciseaux.

Cela s'appelle piper les dés, comme l'ont compris tant les recteurs que les associations étudiantes. Le gouvernement, d'un côté, prétend mener un exercice de consultation sans préjugé, où toutes les options sont sur la table ; de l'autre, il im-

pose aux universités des coupes immédiates de l'ordre de 124 millions.

« L'effort de rigueur que l'on demande, on le demande aussi au recteur de l'Université Laval », a tranché le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, en réaction aux dénonciations que faisait déjà mercredi ledit recteur, Denis Brière, aux compressions qui s'en venaient.

Mais si l'effort de rigueur doit avoir un tel effet rouleau compresseur, à quoi sert-il alors de tenir des sommets où l'on parle-parle, jase-jase aimablement ? Y a-t-il sous-financement des universités ? Il semble bien que non puisque le gouvernement s'attend à ce que des millions puissent être coupés en quelques semaines. On n'y arrivera pas simplement en réduisant les salaires des recteurs, même si certains d'entre eux sont honteusement bien rémunérés.

Quant aux idées nouvelles pour sortir les universités du marasme, convenons au moins que n'est que du vent. Ainsi de celle qui a fait consensus la semaine dernière, lors de la première rencontre thématique du Sommet sur l'enseignement

supérieur, tenue à Québec : la création d'un organisme indépendant qui veillerait sur la qualité de la formation universitaire. Quel mirage quand des coupes sont imposées cette année, l'année suivante, sans oublier les mystérieux 200 millions de dollars de compressions qui s'ajouteront en 2013-2014 pour tous les ministères.

On mise sur l'avenir, on se reprendra dans deux ans, cinq ans, dix ans ? Non, parce qu'alors, il faudra d'abord rattraper les retards causés par les compressions actuelles avant de mettre en place une nouvelle structure.

Et on ne parle pas ici que de dépenses de fonctionnement. Le soutien à la recherche liée au monde universitaire est aussi fortement diminué. C'est à cause de la fin de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, liti-

on dans les documents du Conseil du trésor, mais patience, une nouvelle politique est en voie d'élaboration. Gageons plutôt que le ministère ne sera pas très pressé qu'elle voit le jour... Rien de rassurant pour développer le Québec de demain.



La première ministre Pauline Marois ne peut du même soufflé assurer, comme elle le faisait jeudi, que l'éducation est « la priorité des priorités » et faire des choix qui la minent. Elle est là, l'incohérence. Les universités en donnent un exemple, on pourrait en trouver dans d'autres secteurs : en culture, en santé, dans tout ce qui touche les pauvres... Et qu'on nous évite l'air, archi-connu, de l'impasse budgétaire. N'est-ce pas pour cela que le PQ devait aller chercher de l'argent ailleurs, dans les poches des ministères, par exemple ?

[Vos réactions \(36\)](#)

LA PRESSE : Débat : Universités: des compressions justifiées? - Publié le jeudi 06 décembre 2012 à 17h52 | Mis à jour le jeudi 20 décembre 2012 à 18h49

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, exige des universités qu'elles réduisent leur budget de 5%, soit 140 millions, avec quatre mois à écoulé pour l'année en cours. Selon vous, est-ce une demande justifiée?

LES FOSSOYEURS, par Marc Simard, Professeur d'histoire au cégep Garneau, à Québec.

Sous prétexte de quelques cas de «mauvaise gestion» et de concurrence entre les universités pour attirer de la clientèle, une coalition (étudiants, gauche bien pensante et Parti québécois) a entrepris de planter le dernier clou dans le cercueil des universités québécoises. Depuis plus de 20 ans, les étudiants criaient au sous-financement et réclamaient un «réinvestissement massif» en éducation. Ces expressions sont disparues de leur lexique quand le gouvernement Charest leur a fait savoir qu'une partie de la solution proviendrait de leurs poches. Ils se sont alors transformés en spécialistes de l'administration des universités, dénonçant leur «mauvaise gestion» avec la complicité de journalistes ravis de contribuer à leur «lutte». La gauche et les syndicats, baignant dans ce climat de mépris du savoir et de la culture qui afflige le Québec depuis toujours, les ont soutenus dans ce putsch civil qui a abouti au renversement du gouvernement Charest et à l'annulation de la hausse des droits. Le gouvernement péquiste a achevé le travail. Dès son assermentation, le ministre de l'Enseignement supérieur a remis en doute la «thèse du sous-financement». Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor viennent de jeter la dernière pelletée de terre : non seulement les budgets de nos universités ne seront-ils pas augmentés, mais ils seront amputés. Cette troïka de demeurés aura fait en moins d'un an plus de tort à notre système d'éducation que tous ses adversaires historiques.

À LA TRONÇONNEUSE, par Jean-Pierre Aubry, Économiste et fellow associé au CIRANO.

Réduire de façon importante les dépenses d'opération des universités alors qu'il ne reste qu'un tiers de l'exercice financier risque de faire plus de mal que de bien. Les compressions ne vont pas se faire aux ciseaux à bois, mais à la tronçonneuse. Le seul cas où une telle approche ferait du sens est celui où il y aurait d'importants gaspillages dans les opérations de ces institutions, ce qui ne me semble pas être le cas. Par contre, si le gouvernement est de cet avis, ne devrait-il pas commencer par mettre à la porte les gestionnaires responsables de tels gaspillages? Des incompetents peuvent faire d'énormes dommages avec des tronçonneuses. Le gouvernement a raison de vouloir faire des importants gains d'efficacité à long terme dans ses opérations, mais cela prend du temps et implique à la fois le développement de nouvelles stratégies au niveau agrégé et des milliers de petits gestes dans une multitude d'unités de production. L'approche du gouvernement va plutôt impliquer des baisses dans la quantité et la qualité des services offerts par les universités ainsi que des hausses de coûts à plus long terme dans plusieurs cas.

LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN SOUFFRIRA, par Daniel Gill, Professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

La victoire des étudiants commence tranquillement à avoir un goût amer. S'il est vrai que les universités ont à revoir une partie de leur gestion, on ne peut penser sérieusement qu'il est possible de retrancher 140 millions alors que l'année financière tire à sa fin et que de nombreux engagements sont déjà pris. Inévitablement, cette ponction se fera au détriment de la qualité d'enseignement. Comme il est pratiquement impossible de couper dans les postes existants au sein des universités, cela va assurément se répercuter sur l'engagement de nouveaux professeurs. L'embauche de nouveaux professeurs va être reportée, ils seront remplacés par des chargés de cours dans des classes toujours surchargées. On ne se surprendra pas, comme c'est déjà le cas, à voir des classes de maîtrise de 60 étudiants, par manque de ressources physiques et professorales. Certes, la dérive immobilière des dernières années est en partie responsable de la piètre situation financière, mais il ne faudrait pas oublier que c'est aussi le manque de ressources qui les a obligés à s'éloigner de leur mandat en croyant par l'investissement dans la pierre pouvoir mieux soutenir leur

Commentaires (27)

Patrick.Jasmin - 15 décembre 2012, 15h57

Après la lecture des nombreux commentaires, je suis retourné sur les bancs d'école pour lire le fameux «Indicateurs de l'Éducation 2001». Tout au long de ma lecture, je repensais ce que j'avais lu sur cette page: « Étudiants qui doivent faire

mission d'enseignement. Malheureusement, tout cela a mal tourné et on en fait les frais aujourd'hui. Il y a un coût à la qualité d'enseignement que les étudiants n'ont pas voulu endosser. Comme pour le reste, le nouveau gouvernement ne tiendra pas ses promesses. Doit-on en être surpris?

GOUVERNER RÉTROACTIVEMENT, par Jana Havrankova, Médecin endocrinologue.

Par cette coupe budgétaire inattendue, le gouvernement démontre qu'il ne croit pas au sous-financement des universités, et pas beaucoup plus à son sommet sur l'enseignement supérieur. Les discussions sur l'enseignement universitaire à peine commencées, il assène un coup dur aux universités en leur demandant de sabrer les dépenses de la présente année financière. Comment sont-elles censées s'y prendre? La plus grande partie des budgets étant consacrée aux salaires et aux avantages sociaux, doivent-elles congédier les professeurs ou d'autres employés? Réduire l'aide aux étudiants? Exiger que les universités réduisent leur budget pour l'année en cours de plus de 100 millions \$ s'avère injuste pour les universités et inquiétant pour l'ensemble de la société. Le gouvernement manifeste une fâcheuse tendance : imposer rétroactivement. D'abord, il projetait une imposition rétroactive des dividendes et du gain en capital, mesure abandonnée devant les protestations du public. Puis, au moment d'augmenter les taxes sur le vin et les spiritueux, il a obligé les restaurateurs de faire un inventaire et de payer les taxes sur des produits achetés parfois plusieurs années plus tôt. Il demeure vrai que les universités pourraient envisager certaines réductions budgétaires : moins de campus extérieurs, partage de certains programmes, réduction des projets immobiliers. Mais cela devait faire partie des discussions au sommet, non?

COMPRESSIONS COLOSSALES, par Adrien Pouliot, Président et chef de direction de Draco Capital.

Les compressions à accomplir en quatre mois sont colossales, surtout quand on pense que plus de 70% des coûts d'une université représentent du salaire. Les universités affirment qu'elles sont déjà sous-financées et fondent leur plaidoyer sur l'analyse comparative des subventions reçues par les autres universités canadiennes. Malheureusement, nous sommes dans un système où il n'y a pas de vrai mécanisme de prix librement consenti qui sous-tend la transaction entre l'élève et l'établissement et qui nous dirait tout de suite si les universités sont vraiment sous-financées. Une très grande partie des droits de scolarité est en effet payée par un tiers (l'État) qui ne reçoit pas les services et qui paie avec de l'argent qui ne lui appartient pas (celui des contribuables). Dans un marché où les étudiants paient eux-mêmes (quitte à recevoir directement un crédit d'impôt remboursable de l'État pour les aider à défrayer ces frais), le « sous-financement » de l'université, c'est-à-dire la faiblesse de ses revenus, entraînerait une gestion plus efficace pour réduire les coûts ou une meilleure offre aux clients pour justifier une hausse des droits de scolarité. Sans l'arbitrage des prix, les universités doivent s'en remettre au marché politique et au lobbying pour gagner leur cause auprès de l'État.

MANQUE DE COURAGE, Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.

Le gouvernement fait fausse route en demandant aux recteurs d'universités de réduire leurs dépenses de 5% d'ici les quatre prochains mois. Où croyez-vous que les dirigeants des universités vont couper? Ce sont fort probablement les services directs aux élèves qui vont écoper de cette décision. Ces coupes, bien que justifiées, ne sont pas raisonnables, car elles ne surviendront pas au bon endroit. Un gouvernement courageux aurait tenté de récupérer ces sommes en réduisant les salaires et nombreux avantages pour le moins discutables de toutes sortes offerts, entre autres, aux recteurs d'université. La très grande latitude de dépense laissée aux personnes dirigeant nos universités devrait être revue. Le gouvernement qui octroie des dizaines de millions à ces établissements devrait pouvoir diriger lui-même les sommes d'argent aux bons endroits, soit aux services directs aux élèves. Sans quoi ce sont les étudiants, les cours ainsi que le corps enseignant qui en souffriront et les cadres de haut niveau continueront de se voter de généreux salaires et avantages tout en appliquant les compressions exigées par le gouvernement péquiste.

leur part, recteurs qui s'en mettent plein les poches, %\$*/!%? de gouvernement Marois, etc, et je me disais:« au Québec, peut-on collectivement s'intéresser à l'avenir?». Je sais que cette question n'est pas claire, pour l'instant. Ce qui me fait rire, c'est qu'on émet des hypothèses sur les effets de la coupe en éduca- tion à savoir que la qualité de l'enseignement va s'améliorer et que nous devons encore une fois niveler par le bas, que les étudiants et les enseignants, qui n'auront plus de primes quelconques, seront les pauvres petites victimes de ces coupures et que les recteurs s'en mettront encore dans les poches avec de belles primes de re-



traite. De plus, les coupures vont désavantager les petites universités au détriment des grandes. Collectivement, nous devons nous asseoir ensemble et penser à l'avenir... rouvrir les conventions collectives de toutes les professions (Recteurs, gestionnaires cadres, professeurs, personnels de soutien, associations étudiantes) et établir des normes non en fonction des intérêts financiers, mais bien des intérêts éducatifs. Il est faux de croire qu'une augmentation salariale fera des recteurs ou des professeurs de meilleurs employés. Pourquoi établir une compétition entre nos universités? L'éducation est un bien commun. Elle doit être considérée comme une passion. Le savoir est essentiel pour le développement de notre société. Je suis en accord avec ses coupures, car il faut réorganiser le système d'éducation, les salaires et les conventions collectives du Québec.

Desgar - 10 décembre 2012, 17h17

@jacques194709

J'ai le plus grand respect pour les illettrés mais il est évident que ce n'est pas ton seul problème. Sans connaître ta situation personnelle, je crois que tu es irrécupérable. Seras-tu capable de lire ce court message ?

Desgar - 10 décembre 2012, 16h57

@sim06

Les Universités ont couru après en se dépêchant de budgéter tout ce que le parti libéral leur avait fait miroiter dans le document ?Un Plan de financement des Universités équitable et équilibré? (64 pages).

Le visionnaire Jean Charest les y faisait saliver en projetant des revenus pour les universités de 148 millions additionnels en 2011-2012, 270 millions additionnels en 2012-2013, 386 millions additionnels en 2013-2014, 572 millions additionnels en 2014-2015, 850 millions additionnels en 2015-2016.

Compte tenu de l'état de l'économie et de la situation politique, (l'impopularité des augmentations des droits de scolarité envisagés), un minimum de prudence aurait dû amener les administrateurs des universités à s'en tenir au moins au budget de l'année précédente. Alors, aujourd'hui, le mot impossible n'est pas acceptable.

@Seb.b

Bravo pour tes commentaires. Combien de québécois ont consulté le document ?Indicateur de l'éducation 2011? (140 pages) ?

Combien de québécois ont consulté les documents mentionnés ci-haut ? Combien de québécois vont consulter les bilans annuels des Universités ? Pourtant le tout est disponible et Google fait la recherche pour nous. Bonne lecture. jacques194709 - 10 décembre 2012, 13h47

Quel incompetent se Ministre Duchesne.il etait incompetent comme journaliste ,il est encore pls comme ministre ,il etait hypocrite comme journaliste ,il l' est encore plus comme journaliste , mais il est un morceau de casetete comme Mme Marois les aiment sa demontre encore une fois une nomination qui nous montre une incompetence totale de se partit ,on c'est tous que la seule facon qu'il ny aura pas de gens dans la rue on leur a tout donner , seb.b - 10 décembre 2012, 12h57

@jeffside

Merci pour votre commentaire. C'est très intéressant!

Jeffside - 10 décembre 2012, 12h17

@ Seb.b

Bonjour. Pour votre question concernant le parc informatique, j'étais dans la classe du Dr. Pascot du département des SIO à la FSA de l'université Laval. Ce dernier, avec d'autres informaticiens, ont été consultés pour le remplacement du système de gestion des données des étudiants.

Ils ont proposé de monter, en l'espace d'un an, un système de gestion en logiciel libre entièrement géré par l'université Laval et adaptable en fonction de l'évolution de leurs besoins, à l'instar de ceux existant en Scandinavie et en Suède. Coût de la mesure projetée: 3 M\$. Leur offre, très sérieuse, a été balayée de la main car les autorités universitaires recherchaient plutôt un nouveau logiciel propriétaire. Il ont finalement opté pour Capsule, qui a connu son lot de mauvais fonctionnement lors de son démarrage. Coût de la mesure: 25 M\$ plus 8 M\$ pour réparer les problèmes de mauvais fonctionnement.

Or on demande aujourd'hui à cette université de couper 21 millions dans son budget de fonctionnement. Selon vous, est-ce si difficile? Et que se passe-t-il d'autre que nous ne connaissons pas encore... J'attends le Sommet pour le découvrir.

Jean-François Côté

sim06 - 10 décembre 2012, 01h17

Je trouve le commentaire de seb.b très pertinent.

Je sens dans la majorité des commentaires plus une haine envers Marois que une réelle tentative de réflexion sur le sujet demandé.

Moi même je suis très loin d'être PQ ,mais ce sujet mérite d'être débattu ...

Les publicités des universités pourraient déjà couper une bonne partie du 140 millions. La seule chose je déplore est la vitesse à laquelle les universités devront faire face à ce problème. Un peu plus de temps aurait été la bienvenue selon moi.

ms84428 - 09 décembre 2012, 08h57

Je me demande si parmi tous ceux qui sont si sûrs que c'est une terrible erreur de la part du PQ , si parmi eux il y en a qui ont des faits. Ou si vous préférez, une opinion basée sur des faits. En les entendre, c'est impossible pour les universités/CEGEP/Commissions scolaires de s'en sortir sans cet argent ou sans couper dans les services aux étudiants ou dans la qualité de l'enseignement. À les écouter, ces établissements sont des modèles de gestion, en effet, étant donné que ce manque à gagner va forcément se répercuter dans la coupe non pas du gras, mais de l'essentiel. Et bien... je suis désolé de faire éclater votre bulle. Ils ne sont pas des modèles de gestion. Les dépenses inutiles sont à tous les niveaux.

Les contrats trop chers (non négociés de gré à gré à cause de l'obligation d'aller en appel d'offre, 20% à 40%). La perte au niveau du rendement à cause de la non utilisation de processus efficaces combinée à la non utilisation efficace de l'informatique. Le dédoublement du travail fait dans chacune de ces institutions au lieu de mettre leurs ressources en commun afin d'éviter les frais inutiles. Le manque de normalisation entre les processus se répétant d'institution à institution. Les guerres de pouvoir et de clocher, chacun voulant protéger sa part du gâteau, cela empêche de travailler pour le bien commun. Pour avoir vécu les économies possibles lorsque tout le monde travaille dans le même sens ou les pertes et les mauvaises décisions impliquant des coûts inutiles tels que mentionnées plus haut. Je sais pertinemment qu'il y a moyen de s'en sortir sans avoir l'argent supplémentaire. L'organisation gouvernementale pour laquelle j'ai travaillé a réussi à réussir en 5 ans, à faire faire des économies de 12 millions par année de façon récurrente (avant que M. Charest entre au pouvoir). Nous avons réussi parce que tout le monde a travaillé dans le même sens. Ce travail est aussi possible dans les institutions scolaires mais ça prend une réelle volonté.

Nicden - 08 décembre 2012, 21h52

@ seb.b: Votre propos est très pertinent.

«Les données en dollars courants montrent qu'en 2008-2009 la dépense globale par étu-

diant des universités au Québec (29 242 \$) était nettement plus élevée qu'en Ontario (26 383 \$). L'écart s'explique surtout par une dépense par étudiant plus élevée au Québec pour le personnel enseignant, l'administration, les activités relatives à l'informatique et aux communications, la recherche et les frais financiers.» Les recteurs ont-ils déjà expliqué le poids de chacun de ces éléments sur leurs dépenses? Si oui j'ai peur que ça m'ait échappé.

Si quelqu'un a la réponse votre éclairage serait apprécié. Et que dit le Ministère? Sinon La Presse pourrait peut-être mettre un de ses nouveaux journalistes d'enquête sur le dossier?

Chsfl - 08 décembre 2012, 18h17

Jamais un gouvernement aura fait autant pour détruire la société québécoise en sabrant dans l'éducation et la recherche. Autrefois c'était l'Église catholique qui entretenait les québécois dans l'ignorance afin d'avoir un meilleur contrôle sur eux et bien maintenant se sont nos nationalistes qui veulent s'assurer que tout ses citoyens égalitaires nivelés par le bas afin des convaincre qu'avec la création d'un nouveau pays ils auront accès au paradis. Quelle farce que la madame nous offre une fois au pouvoir.

vec0203 - 08 décembre 2012, 17h27

Non! Ce que je ne comprends pas, c'est que d'un côté, on affirme que les universités manquent de financement pour demeurer compétitives avec les autres universités canadiennes et que, d'un autre côté, le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur les droits de scolarité des étudiants, en plus d'exiger des universités une coupe de 140 millions \$ de leur budget actuel? On veut quoi, là? Punir les universités pour leurs petites frasques supérieures? Montrer aux étudiants que le gouvernement est de leur bord?...

Et ce, en même temps que commence un Sommet de l'éducation universitaires. Je n'y comprends plus rien. Ne trouvez-vous pas que cela sent encore l'improvisation à plein nez?

J'avoue mon incompetence des rouages politiques mais, il me semble qu'il y «bons sens» et «innocence»! Avoir été ministre de l'éducation supérieure, il me semble que, pour créer le meilleur climat de travail possible au Sommet de l'éducation, j'aurais attendu les suites de ce Sommet, avant d'émettre toute consigne, modalité ou décision quelconque, tout en espérant que celle-ci obtienne un consensus de la majorité des intervenants...

Une suggestion au gouvernement: avant d'imposer quoi que ce soit, consultez donc d'abord et décidez ensuite. N'était-ce pas ce que vous reprochiez continuellement aux Libéraux?

JHerodias - 08 décembre 2012, 17h27

Les recteurs d'universités ont raison d'être furieux. D'abord des coupures majeures à la mi-année, ça ne se fait pas parce que c'est impossible techniquement à réaliser. De plus ce même gouvernement a littéralement gaspillé des dizaines de millions en ne retirant pas aux étudiants les sommes consenties par les libéraux en contrepartie de la hausse des droits de scolarité.

Les universités ont fait quelques erreurs mais ce n'est pas une raison pour les asphyxier. Concernant les salaires des recteurs on peut toujours vouloir faire plaisir à certains leaders étudiants et à certains membres de l'électorat mais il faut réaliser que si vous offrez 200 000\$ au recteur de McGill, il va rapidement être recruté par Toronto, Vancouver ou Chicago, etc... Il faut tenir compte du marché. Comme au hockey.

Dans cinq ans ou dix ans, on se rendra sans doute compte que nos universités ont déperlé; le gouvernement se posera alors en sauveur/pompier comme ça s'est fait pour nos infrastructures. Mais le mal sera fait .

A noter aussi que le gouvernement fait subir le même traitement aux autres réseaux du secteur de l'éducation avec les mêmes dommages potentiels.

Ah oui j'oubliais: " Tout ceci sans impacts sur la clientèle"...

Guy Gagné

Legada - 08 décembre 2012, 11h32

Ce dossier est depuis le début géré par des politiciens et non des hommes et femmes d'état.

M. Charest a mis le bordel dans les rues du Québec en exigeant trop des étudiants et en ne voulant faire aucune concession pour plaire à une partie de l'électorat.

Mde Marois va mettre le bordel dans le futur du Québec en exigeant trop des universités pour plaire à une autre partie de l'électorat.

Une femme d'état aura imposé une augmentation des frais de cours égale à l'inflation 2% ou 3% d'augmentation, n'aurait pas imposée une réduction des dépenses rétroactive, aurait encadré le droit de grève, aurait fait son sommet sur l'éducation et ensuite aurait agi.

Daniel Legault

L.Moga - 08 décembre 2012, 11h17

Ce qui ne va pas avec ce parti, c'est qu'il a en horreur l'EXCELLENCE: on nivelle par le bas, puis fidèle à sa croyance en la tondeuse, on décrète.

Dans ce cas, les impératifs des maisons de cotation les empêchent d'aller plus loin dans la béatification des "cogneux" de casserole au détriment de la qualité de l'éducation. Dorénavant, cette clientèle a été doté du qualificatif de "tous" les québécois, puisqu'ils ont rafilé le gros lot des besoins sociaux du Québec.

rolland115 - 08 décembre 2012, 09h47

Selon moi, les compressions demandées ouvrent la portes à des dons étrangers comme le Qatar qui prônent l'islam et la charia et exposent les futures générations à étudier dans un climat de méfiances.

alen101 - 08 décembre 2012, 08h47

Addendum

Ah, oui, j'oubliais, il y a aussi le modèle de la Ligue nationale de hockey où les propriétaires (les recteurs) maintiennent des équipes dans des marchés non rentables et où les joueurs (les professeurs) exigent des salaires sans limites et augmentent les prix des billets (les droits de scolarité), tout en faisant financer leurs amphithéâtres pas les gouvernements (les payeurs de taxes). A nous de choisir...

fernand1033 - 08 décembre 2012, 07h17

Avant de porter un jugement partisan, il faudrait regarder les faits. Certains avancement que les salaires des recteurs et démesurément hauts. Le gouvernement est sûrement au fait de cette information. Si comme les administrateurs de beaucoup d'hôpitaux, les administrations des universités se payent des conditions de travail de millionnaires, bien il serait temps pour un bon examen de conscience de solidarité collective. Les médias nous crient à chaque jour qu'il y a crise partout dans le monde et que l'on doit couper partout, bien cela vaut aussi pour les recteurs.

Les retraites dorées de certains administrateurs portées depuis un certain temps à l'attention du public nous portent à penser qu'il y a des "extras" là aussi.

Le Sommet que le gouvernement a mis en place pour 2013 doit absolument avoir lieu, mais s'il y a des exagérations à regarder, il vaut mieux le faire maintenant pour ne pas embourber le Sommet davantage.

alen101 - 08 décembre 2012, 07h07

Vrai... Pas vrai... Peut-être... Il me semble dans ce débat que tout un chacun rejette bien cavalièrement le rapport du ministère de l'éducation, pourtant préparé sous l'ancien régime libéral,

plutôt que de tenter d'y voir plus clair. En tout cas, l'analyse de seb.b plus bas me met l'eau à la bouche...

Cela étant dit, puis-je rappeler à tous ce qu'on fait dans le privé quand l'argent ne rentre plus dans les coffres? Eh bien, oui, on coupe et on ferme des usines, ... bref, on rationalise les opérations. Prenez le secteur du papier comme exemple, si besoin est. Ne nous trompons pas, personne dans ce secteur cherche actuellement à augmenter les prix pour survivre...

Mais les recteurs, non pas d'une mais de toutes nos universités, contre toute attente logique, ont décidé eux d'ajouter de nouvelles usines à diplômées. Vous savez ce que ça coûte un milliard \$ d'investissement dans le béton? À 5 % d'intérêts par année et l'amortissement sur 20 ans de l'investissement, ça coûte 100 millions \$ par année...

Je regrette, Messieurs, les contribuables de la province demandent depuis assez longtemps qu'on arrête les dépenses; c'est le temps qu'on passe à l'acte... Que les recteurs rationalisent... vendent leurs foutus usines à diplômés s'il le faut... Et encore je me garde de suggérer des stratégies comme la fusion...

Normand Alexandre

rou_l - 07 décembre 2012, 21h07

Non, ce n'est pas justifié! Monsieur Duchesne veut oublier que les étudiants doivent faire leur part comme tout le monde afin de répondre à l'invitation du ministre Marceau quand il dit: TOUT LE MONDE DOIT FAIRE SA PART! Monsieur Duchesne mentionne souvent publiquement..."dans la rue, c'est tranquille, il n'y a plus de chaos"...on sait bien pourquoi, il leur accorde tout ce que certains étudiants demandent, ce sont les plus bruyants, les plus revendicateurs, ceux qui ont semé le désordre au printemps. Le PQ semble avoir peur de leur demander de FAIRE LEUR PART COMME TOUT LE MONDE! Le PQ est minoritaire, c'est vrai. Cela ne doit pas l'empêcher de se tenir debout et d'agir en conséquence pour que la classe étudiante soit mise au pas comme TOUT LE MONDE! La société actuelle a besoin du soutien et des sous des étudiants dans la recherche du mieux-être québécois.

Igagnon

ABTrudel - 07 décembre 2012, 12h17

La chasse aux recteurs est effectivement ouverte Navrant de voir l'énergie et l'enthousiasme de l'éclosion citoyenne du printemps se transformer en une chasse aux recteurs et à la négation de la nécessité de qualité de l'enseignement universitaire. Le sommet de l'éducation s'annonce comme une corvée de vidange collective. Il faudra de l'abnégation, voire du masochisme pour aller se frotter à des étudiants sous-gradués baveux et imbus d'eux-mêmes et un ministre journaliste démagogue qui ne s'enferme pas avec les faits. Quel recteur voudra se faire humilier ainsi dans un exercice de flagellation de l'élite universitaire par un groupuscule heureux de patauger dans sa soue de médiocrité, tant qu'il ne paie pas un sou de plus?

Il me semble que le PQ mérite un rappel à l'ordre en règle sur cet enjeu. Le nationaliste en moi souffre le martyr face à cette course à la médiocrité de nos universités. Je n'ai pas le goût d'un pays où la seule université de classe mondiale, McGill est de langue anglaise. Un sursaut d'orgueil collectif s'impose.

Visio - 07 décembre 2012, 12h17

Il n'y a pas de pilote dans l'avion.

seb.b - 07 décembre 2012, 11h27

Il faudrait qu'on nous explique quelque chose. Le document du ministère de l'éducation "Indicateur de l'Éducation 2011" faisant état de l'absence d'un sous-financement par rapport aux universités du ROC a été attaqué par les recteurs. Leur

argument est que le budget de recherche est mélangé au budget de fonctionnement des établissements. Ainsi, les universités auraient plus d'argent pour la recherche mais seraient sous-financées pour ce qui est de la formation des étudiants. Je suis parfaitement d'accord avec le fait qu'on ne peut pas toucher aux budgets de recherche même s'il est un peu ironique d'entendre d'un côté que les universités sont médiocres et de l'autre, de voir qu'elles reçoivent davantage d'argent pour la recherche, qui est le principal indicateur d'excellence.

Mon point est plutôt qu'à la page 42 du document, on peut lire ceci: "Les données en dollars courants montrent qu'en 2008-2009 la dépense globale par étudiant des universités au Québec (29 242 \$) était nettement plus élevée qu'en Ontario (26 383 \$). L'écart s'explique surtout par une dépense par étudiant plus élevée au Québec pour le personnel enseignant, l'administration, les activités relatives à l'informatique et aux communications, la recherche et les frais financiers. À l'inverse, on observe une dépense globale par étudiant moins élevée au Québec qu'en Ontario pour les services aux étudiants (dont les bourses d'études3), les relations extérieures et les bibliothèques."

Ainsi, l'étude nous dit que oui, la recherche est plus importante au Québec mais que ce n'est qu'une des causes de l'écart parmi plusieurs autres. On y ajoute les frais d'administration et les contrats informatiques, deux thèmes dont les recteurs ne veulent probablement pas discuter. Enfin, on ne parle même pas des dépenses faramineuses pour la construction de campus satellites dans chaque ville du Québec. Un campus de l'Université Laval au centre-ville de Montréal est vraiment nécessaire?

Hojepe - 07 décembre 2012, 10h17

D'accord avec la majorité des commentaires et avec la chronique de M. Boisvert! Le PQ ne commence à récolter que ce qu'il a semé au printemps dernier. Le seul endroit où selon moi on pourrait économiser dans les universités c'est en supprimant les années sabbatiques des professeurs. Ils faut les remplacer pour dispenser les cours aux étudiants et je me suis toujours demandé quels étaient les grandes retombées positives de cette tradition. La promesse du sommet était une autre arnaque, qui se fera à nos frais d'ailleurs. Tout comme la mise sur pied d'un comité annoncé par Mme Marois pour trouver des idées aux nominations à des fonctions comme celle de M. Boisclair. C'est le "boutte"! Un comité aux frais des contribuables pour aider le gouvernement Marois à réparer ses improvisations successives! Et dire qu'ils se prétendaient prêts à gouverner, sous le signe de la transparence.... On repassera

denis825 - 07 décembre 2012, 09h57

Je crois qu'il y a un positionnement politique plus qu'autre chose dans ces coupures demandées qui ne sont pas réalistes ni même crédibles.

Depuis son élection Madame Marois s'inquiète et s'agite à propos des étudiants. Donner l'augmentation des bourses en même temps qu'annuler la hausse des frais montrait déjà l'importance de l'enjeu pour ce gouvernement qui ne se gardait rien pour négocier et se donnait éperdument aux carrés rouges.

La proposition du droit de grève était une main autre tendue et désespérée vers les mêmes groupes de personnes à qui elle doit son élection et qui pourraient la défaire à la prochaine.

Là cette coupure ça sent la déclaration d'amour aux carrés rouges plus que le bon sens. Si les carrés rouges ne l'appuient pas aux prochaines élections, ce sera la mort politique de Madame Marois, c'est donc pour elle sa priorité.

Maintenant, voir notre gouvernement ramper devant quelques agités est assez humiliant pour la plupart d'entre nous. Paradoxalement ça ne semble pas humilier les indépendantistes purs et durs qui défendent leurs naufrageurs jusque dans l'abjecte.

La position de Jean Charest était la bonne, Les positions du parti québécois dans l'opposition n'étaient pas fondées sur une analyse sérieuse des différentes réalités et problèmes auxquels le gouvernement faisait face, c'était juste un "Ôtes-toi de là que je m'y mette."

Denis Mercier

Reallavoie - 07 décembre 2012, 08h47

Je crois que les commentaires sont unanimes, ça ne tient pas la route. Tous les observateurs du milieu ainsi que les recteurs le disent, ce ne sera pas possible.

On retrouve ici beaucoup de dogmatisme de la part du gouvernement du PQ, de l'entêtement

qui se transformera bientôt en recul stratégique, devant l'évidence et la montée au front des vraies forces vives du Québec.

Et les étudiants devront en faire beaucoup plus, ce que la majorité d'entre eux sont prêts à faire, n'en déplaie aux associations d'étudiants et à tous ceux qui les ont supportées.

La trêve de Noël sera bienvenue, souhaitons que cette période puisse apporter un éclairage nouveau à tous les acteurs du domaine. Mais que M. Duchesne n'espère pas trop de miracles, l'argent ne pousse pas sous les sapins...

Réal Lavoie

Alexandrine55 - 06 décembre 2012, 21h37

Quelle bonne farce!!! Ils annoncent l'abolition de la hausse des frais de scolarité et ils coupent les finances dans les budgets aux universités... Qui va payer la facture finalement? Les étudiants puisque les services seront de moindre qualité... de futurs diplômés de république de bananes!!!

Un cadeau empoisonné comme seule Pauline Marois sait le faire...L'image qui me vient en tête: je te donne l'usage de la maison mais j'ai coupé tous les services et congédié tout le personnel.... Le monde de l'éducation, elle n'en a que faire, sa réforme l'a prouvé et elle continue avec les cegeps et les universités... C'est pitoyable!!!

F. Vézina

Mlebel - 06 décembre 2012, 20h47

Je ne puis que partager l'opinion du professeur Simard. C'est une honte, cette façon de faire du PQ. Du petit électoralisme! Quel mépris de fait pour l'enseignement et la recherche universitaire! En ce sens, le PQ se comporte comme l'Union nationale de Duplessis. Une honte!

Michel Lebel, Ancien professeur d'université

LA PRESSE : Opinion : Financement des universités: il faut faire plus, par un collectif d'auteurs, des leaders de la société québécoise, dont plusieurs proviennent du milieu des affaires - Publié le jeudi 06 décembre 2012 à 06h00

Nous sommes fiers des universités québécoises. Grâce à leur qualité et à leur accessibilité, nous avons pris les commandes de notre développement économique, culturel et social et nous prenons notre place dans le monde. Nos universités sont un atout extraordinaire pour notre prospérité, notre vitalité et notre créativité. Soutenir l'excellence de l'éducation supérieure est un des investissements les plus collectivement rentables que nous puissions faire. C'est pourquoi nous engageons le gouvernement du Québec à soutenir vigoureusement nos universités.

Nos universités sont un carburant essentiel au développement des forces économiques du Québec comme l'aérospatiale, les nouvelles technologies de l'information, les sciences de la vie ou le génie. C'est là aussi qu'on peut appréhender les grands défis tels le vieillissement de la population, l'allègement du fardeau de la dette publique ou l'exploitation durable de nos ressources naturelles. C'est un espace d'expérimentation pour nos artistes et créateurs. Dans notre société, tout converge vers nos universités.

C'est là, dans nos maisons de haut savoir, qu'on forme les médecins qui soigneront nos enfants, qu'on découvre les solutions pour moins polluer, qu'on crée, invente, innove dans nos créneaux d'excellence et dans des domaines en forte croissance. C'est là aussi qu'on forme les citoyens éclairés qui vont enrichir notre société, élargir ses connaissances, perpétuer notre identi-

té. C'est là qu'aujourd'hui des jeunes de tous les horizons et de toute la planète se côtoient dans une fusion d'énergie et de talents qui fait vibrer et résonner Montréal et tout le Québec.

Quand on prend la mesure du Québec à travers ses forces, ses défis et sa personnalité, on devrait voir comme une évidence la nécessité de bien soutenir nos universités. Nous sommes certainement, de par le monde, une des sociétés dont la vitalité est la plus intimement liée au développement de ses universités. Nous n'aurons jamais l'avantage du nombre, nous devons nous donner celui du savoir.

Nous nous réjouissons de la tenue prochaine d'un sommet sur l'enseignement supérieur qui permettra, dans les mots du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de «déterminer les grands chantiers de travail qui feront du Québec l'une des meilleures sociétés du savoir». C'est un objectif que nous partageons.

Au cours des dernières années, le sous-financement des universités québécoises par rapport à la moyenne des universités canadiennes a été démontré et fait l'objet d'un consensus bien établi. Les données ne manquent pas pour étayer ce fait et elles continuent de s'accumuler. Une seule conclusion possible: il faut faire plus pour être parmi les meilleurs.

Nous ne devons faire aucun compromis sur la qualité de l'enseignement universitaire au Québec, elle doit être de classe mondiale. Il faut

aussi préserver l'accessibilité aux études supérieures et assurer la gestion rigoureuse et transparente de nos universités. Ce sont ces objectifs qui nous rassemblent et autour desquels nous souhaitons que les forces vives du Québec se mobilisent. Mettons-nous au travail, franchement, sans détour et sans artifice, pour véritablement procurer au Québec des universités à la hauteur de ses ambitions et de ses défis.

Denys Arcand, Louis Audet, Laurent Beauvoisin, Luc Beaugard, Aldo Bensadoun, Françoise Bertrand, Marc Bertrand, Marc André Blanchard, Pierre Boivin, Jacques Bougie, Pierre Bourgie, Bertrand Cesvet, André Chagnon, Robert Chevrier, François Côté, Jacynthe Côté, Marcel Côté, Yves Des Groseillers, Paul Desmarais jr, Yves-Thomas Dorval, Ghislain Dufour, L. Yves Fortier, Christiane Germain, Martine Hébert, Roy Heenan, Jacques Lamarre, Guy LeBlanc, Michel Leblanc, John LeBoutillier, Louise Léonard, BrianLevitt, Barry Lorenzetti, Irving Ludmer, Rémi Marcoux, David McAusland, L. Jacques Ménard, Andrew T. Molson, Claude Mongeau, Jean Monty, Marc Parent, Pierre Pomerleau, Simon Prévost, Réal Raymond, Pierre A. Raymond, Lucie Rémillard, Gilbert Rozon, Guy Savard, Norm Steinberg, Paul Tellier, Lorne Trotter, Louis Vachon.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Une mascarade, par Richard Martineau - Publié le: mercredi 05 décembre 2012, 21H49 | Mise à jour: mercredi 05 décembre 2012, 21H51

Les recteurs d'universités songent à boycotter le prochain Sommet sur l'éducation.

Même si les absents ont toujours tort, difficile de ne pas les comprendre.

En effet, non seulement le gouvernement a-t-il privé les universités d'un revenu de 30 millions de dollars en gelant la hausse des frais de scolarité, mais le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a annoncé aux recteurs qu'ils devront couper 5% du budget de l'année en cours, soit 140 millions.

Tout ça, pendant qu'on promet à André Boisclair un revenu annuel à vie de 170 000 \$!

On a de l'argent pour remercier un ami du parti, mais on n'a pas d'argent pour financer les universités...

Bonjour les priorités.

LES DÉS SONT PIPÉS

Pendant ce temps-là, le ministre Duchesne répète que le Sommet se déroulera dans l'objectivité la plus complète.

Bien tiens.

Léo Bureau-Blouin sera coprésident, les associations étudiantes, les profs et les syndicats parleront d'une même voix, et le ministre de l'Enseignement supérieur vient d'annoncer qu'il sabrera le budget des universités, annonçant par le fait même qu'il ne croit pas à leur sous-financement (car s'il croyait qu'elles étaient effectivement sous-financées, il ne les aurait pas coupées, ça tombe sous le sens...).

Bref, tout indique que les dés sont pipés.

Pourquoi les recteurs prèderaient-ils leur temps à participer à cette mascarade?

Si vous étiez un homard, participeriez-vous à un colloque sur les 1001 façons d'apprêter les fruits de mer?

UNE MAISON DE VERRE

Il n'y a pas que le PQ qui erre dans ce dossier. Le PLQ lui-même fait preuve de mauvaise foi.

Il fallait entendre Jean-Marc Fournier s'époumoner, hier, et dénoncer les compressions annoncées par le ministre!

«Vous acculez les universités à la faillite!» a-t-il lancé le plus sérieusement du monde.

Si j'étais monsieur Fournier, je me garderais une petite gêne. Non seulement le leader intérimaire du PLQ était-il ministre de l'Éducation quand l'UQAM a gaspillé des centaines de millions de dollars dans le projet de l'îlot Voyageur, mais il avait été blâmé par le Vérificateur général, Renaud Lachance, qui avait déclaré que si monsieur Fournier avait fait «un meilleur suivi de ce dossier», on n'aurait pas connu «un tel désastre financier». Comment peut-il faire la leçon au PQ avec une telle tache à son dossier?

QUANTITÉ ET QUALITÉ

Bref, ça part mal.

Vous me direz que nos recteurs sont extrêmement bien payés, et qu'ils se plaignent la bouche

pleine lorsqu'ils disent que leurs établissements sont sous-financés. Probablement. Mais on aurait beau couper leur salaire, ce n'est pas avec les milliers dollars ainsi économisés qu'on réglerait le problème du financement des universités. Le PQ dit qu'il veut favoriser l'accès aux études supérieures. Très bien. Mais il faudrait aussi s'interroger sur la valeur des diplômes remis par des universités qui manquent cruellement d'argent, de matériel et de moyens. C'est bien beau, recevoir un bac, encore faut-il savoir ce qu'il vaut. Oh, si tu fais carrière au Québec, ton diplôme de l'UQAM fera de l'effet, pas de problème. Mais si tu rêves d'une carrière internationale, ton bac risque de ne pas impressionner grand monde. Demandez-le à André Boisclair, qui n'a pas pris de chance et qui est allé étudier à Harvard.

Commentaires non disponibles pour Montréal
Afficher 5 commentaires (Québec)
 MSirows 1 commentaire masqué

Je ne crois pas que la qtée de gestionnaires et la hauteur de leurs salaires vont de pair avec la qualité du diplôme. Pour ma part, ces gestionnaires sont surpayés. Un plafond de 175 000\$ bonus inclus ramènerait ces gens sur terre. Et ça vaut aussi pour la Santé. Ils n'ont pas à se comparer aux vp et pdg des Cies privées dont la job est à risque à chaque trimestre.

[12/06/2012 01:58 PM](#)
 MSirows 1 commentaire masqué
 Boisclair : un putsh ??? Marois lui a montré l'or pour sauvegarder ses arrières. Boicclair en refusant la permanence de sm serait-il plus oise???

[12/06/2012 01:54 PM](#)
 cavafer 1 commentaire masqué
 Pauline Marois en tête, pour devenir candidat au PQ il faut ignorer le Principe de Peter. (En gros ça veut dire, dépasser notre coche de compétence)

[12/06/2012 08:38 AM](#)
 soleillevant 1 commentaire masqué
 Sérieusement je pense encourager mes enfants et ptis enfants a envisager d aller étudier dans des universités canadiennes hors Québec . Je mets de l argent dans un fond d études à cet

effet. Avec l'arrivée du PQ on va s'enfoncer encore plus. Les partis d'opposition tarderont trop à renverser ce Gvt fantoche pour des stratégies partisanes laissant de côté les intérêts du Québec. une fois élus et le gâchis bien établi, ils diront que c'est la faute PQ s'ils ne peuvent redresser et qu'ils ne peuvent rien faire, et bonnet blanc bonnet on tourne en rond et avec un mouvement vers l'arrière SVP.

Quand il y a un incendie majeur, pourquoi tergiverser sur qui sera le chef des pompiers, éteignons l'incendie au plus vite et on en discutera après du Chef. Mais les politiciens particulièrement au Québec sont ce qu'il sont des opportunistes et égocentristes. Mais actuellement nous allons laisser un monument d'insignifiance à la face historique du Québec. Rien de reluisant d'avoir une première femme première ministre au Québec comme celle-là.

[12/06/2012 08:11 AM](#)
 flo3 1 commentaire masqué
 Boisclair pouvait se payer Harvard, il savait qu'un jour des amis du PQ lui retournerait l'ascenseur.

[12/06/2012 07:35 AM](#)

LE SOLEIL : Chronique : Pas de rencontre de la dernière chance pour Duchesne, par Gilbert Lavoie - Publié le mardi 04 décembre 2012 à 05h00 | Mis à jour le mardi 04 décembre 2012 à 08h27

(Québec) Question : peut-on parler sérieusement de la qualité de l'enseignement universitaire en l'absence des personnes qui prodiguent cet enseignement? C'est ce qu'on a fait, vendredi dernier, à l'occasion de la première rencontre thématique organisée par le gouvernement en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur de février prochain. Les représentants des 13 000 chargés de cours qui assument 50 % de l'enseignement au premier cycle n'avaient pas été invités à faire une présentation à cette rencontre. C'est en écoutant la présentation de Max Roy, le représentant de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, que j'ai sursauté. Chiffres à l'appui, M. Roy a fait état du déséquilibre entre la hausse du nombre d'étudiants et celle des professeurs dans nos universités depuis 1997, pour conclure qu'il manquait 1861 professeurs. Lorsque je lui ai demandé si ces chiffres tenaient compte des chargés de cours, il m'a répondu par la négative. Il y a deux catégories de citoyens dans le monde universitaire : les chargés de cours et les professeurs. Les premiers ne sont pas considérés comme des professeurs, même s'ils enseignent la moitié de la matière académique. M. Roy a fait

valoir que les «professeurs» enseignent surtout aux niveaux de la maîtrise et du doctorat, et que c'est là qu'on a connu les hausses les plus importantes du nombre d'étudiants. Sur quelle planète vivons-nous ici? Si on veut améliorer la qualité au deuxième et au troisième cycle, il faudrait peut-être penser aussi à bonifier les choses au premier cycle, non? Vendredi, sept organismes dont la FTQ avaient été invités à faire des présentations. La FTQ représente les employés de soutien des universités. C'est important, les employés de soutien, mais c'était de la qualité de l'enseignement dont on discutait, pas de la qualité des services techniques ou de la salubrité des salles de classe! La qualité de l'enseignement, ça passe d'abord par les professeurs, et les chargés de cours sont des professeurs même s'ils n'en ont pas le titre et les avantages salariaux. Lundi, on m'a dit que leur syndicat, affilié à la CSN, ferait une présentation à la rencontre de Trois-Rivières. Mais on y traitera d'accessibilité et non de qualité.

 Où s'en va le gouvernement avec ce Sommet sur l'enseignement supérieur? Une déclaration du ministre Pierre Duchesne est passée inaperçue jeudi soir : «Nous ne ferons pas de cet évène-

ment la rencontre de la dernière chance. C'est une étape importante, mais ce n'est pas la destination finale de notre voyage.» Interprétation libre : n'attendez pas de solution finale à la sortie du sommet de février, elle n'existe pas. Malgré le ton poli et la belle harmonie qui régnaient à la rencontre à l'Université Laval, chacun est arrivé là avec son panier d'épicerie. Comme le gouvernement n'était pas tenu de répondre, on discutait sans tenir compte des capacités financières de l'État. Et même là, on a vu des désaccords profonds autour de la mise sur pied d'un organisme de surveillance des universités. Tout le monde ou presque s'entend sur le besoin, mais pas sur la forme ou le mandat. Imaginez ce que ce sera lorsqu'on discutera de financement et de droits de scolarité... En passant, une idée comme ça pour le sommet de février. Avant de mettre plus d'argent chez les étudiants, les profs et les institutions du niveau universitaire, pourquoi ne pas voir ce qu'on peut faire pour contrer le décrochage au secondaire? C'est bien beau l'université, mais ça sert à quoi si le quart des étudiants ont laissé tomber au niveau secondaire?

THE GAZETTE : Letter: Students stressed? So are taxpayers, by Lorraine Hodgson, Saint-Laurent – Tuesday, December 4, 2012

Montreal Gazette
 Re: "Pre-education summit at McGill reveals deep rifts" (Gazette, Dec. 4)
 T. Morel-Laforce, vice-president of university affairs for the FEUQ, advised that one reason lower tuition is needed because students are stressed about their level of debt. This is the most ridiculous, self-serving reason for the granting of anything that I've ever heard. It puts into perspective the level of entitlement embraced by this generation.
 Stress! Imagine demanding a raise because you're stressed about your level of debt.

What about the level of stress felt by average worker who has to pay rent, provide food, clothing and other necessities for themselves or their families after having the already highest taxes in North America deducted from their pay cheques? How about the level of stress felt by seniors deciding whether to buy medication or pay their rent, heat or buy food after having the already highest taxes in North America deducted from their pension? How about the level of stress felt by retirees whose pensions took a big hit when the stock market dropped and didn't have the loss made up by our taxes? How about people

stressed because they have to wait hours in ERS, CLSCs or have no family doctor because of medicare funding?
 Government currently invests in university students by paying more than 85 per cent of the tuition while providing loans and bursaries to help with the balance, but this isn't enough for our entitled students. Students are stressed over paying the balance — poor babies. What other taxpayer citizen of Quebec gets 85 per cent of something they choose to get paid for by the government?

LE DEVOIR : Idées : Pour un «Conseil des affaires universitaires» : Cela renforcerait le dialogue entre les universités et la société, par Luce Samoïsette - Rectrice, Université de Sherbrooke Samedi 1 décembre 2012

Un grand nombre d'enjeux universitaires majeurs, dont ceux qui seront débattus dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, méritent une réflexion permanente et un travail systématique de conseil au bénéfice de la société québécoise, du gouvernement et des universités

elles-mêmes. Il est souhaitable que la société québécoise se donne un lieu indépendant de réflexion, d'études et d'analyse sur cette importante institution qu'est l'université. Voilà pourquoi les chefs d'établissement universitaire proposent unanimement la création d'un

organisme public indépendant et autonome d'étude et de conseil qui se nommerait le Conseil des affaires universitaires du Québec. Cet organisme devrait agir dans une perspective d'avenir à moyen et à long terme. Il accompagnerait le développement du réseau universitaire



en conseillant aussi bien le gouvernement que les universités. Il rendrait compte une fois l'an à l'Assemblée nationale et à la population de l'état du réseau universitaire, et plus spécifiquement, de la qualité de l'enseignement universitaire et de son adéquation avec les besoins de la société, de la compétitivité du Québec en recherche dans tous les domaines du savoir et de la contribution des établissements universitaires au développement social, culturel, scientifique, technologique et économique.

Le Conseil pourrait, par exemple, proposer des objectifs de développement pour le réseau universitaire ; produire des données fiables sur l'état du réseau universitaire ; favoriser la qualité des programmes d'études ; identifier les meilleures pratiques repérées à travers le monde ; produire des avis sur les grands enjeux scientifiques, technologiques et économiques de la recherche universitaire ; produire des analyses comparatives avec des sociétés de référence relativement au niveau de ressources nécessaire pour accomplir la mission universitaire.

Forum indépendant et autonome, le Conseil des affaires universitaires serait composé de 21 membres nommés par le gouvernement, incluant un président et deux vice-présidents, dont la majorité ne serait ni étudiante ni à l'emploi d'une université québécoise et proviendraient de domaines professionnels diversifiés. Tous seraient choisis en fonction de leur bonne connaissance du milieu universitaire et de leur expertise. (Plus de détails sur universites-avenir.ca)

Les établissements universitaires québécois sont dotés de mécanismes de gouvernance et d'amélioration de la qualité qui sont globalement efficaces. Dans le respect de l'autonomie de chaque établissement et de la liberté académique, le Conseil des affaires universitaires viendrait les appuyer dans leur recherche constante d'amélioration.

Vos réactions (8)

Michel Richard - Inscrit, 1 décembre 2012 08 h 34

Une structure de plus

Me semble que par ici, chaque fois qu'on décèle un problème, réel ou pas, on crée une agence, une commission, un bureau ou une autre patente de la sorte, sans jamais vraiment penser à la lourdeur administrative.

à C'est peut-être un peu pour ça qu'on arrive plus à rien faire ou que les délais de prise de décision sont devenus si longs.

Y'a un coût énorme à toutes ces structures, et pas seulement en salaires et frais, mais en dysfonctionnement structurel.

Georges Paquet - Abonné, 1 décembre 2012 10 h 42

Très intéressante proposition.

Il faut qu'un organisme indépendant et rigoureux vienne donner constamment l'état du financement des universités en regard des besoins et des objectifs scientifiques et sociaux que les Québécois veulent et doivent atteindre.

Marc Bourdeau - Abonné, 1 décembre 2012 11 h 20

Le site internet ad hoc

www.universites-avenir.ca

Ce site internet ad hoc, créé par la CREPUQ à des fins d'autopromotion ne doit pas faire illusion.

On est dans la situation d'extrême corruption mur à mur dans notre société. Elle n'y échappe pas.

Que la CREPUQ ait des moyens intellectuels de jeter de la poudre aux yeux n'est pas étonnant.

Les recteurs et principaux sont parfaits, à peine quelques petites poussières sur leur manche...

Il n'empêche qu'ils ont été obligés d'accepter ce Conseil et font semblant d'en avoir été à l'origine.

Pouvons-nous espérer que ce dernier sera d'une certaine efficacité?

Richard Laroche - Inscrit, 1 décembre 2012 13 h 02

Conflit d'intérêt

Ajouter une couche de bureaucratie pour dissimuler l'incompétence d'une bureaucratie est une solution diamétralement opposée à ce qu'on a réellement besoin.

En réalité le Québec aurait besoin d'un audit public sur la mauvaise gestion générale de l'État. Il ne s'agit pas seulement de collusion et de corruption dans les contrats de construction, on parle de la gestion de l'éducation, de la santé, etc...

Une gestion qui n'est pas transparente ni auditée PUBLIQUEMENT n'est que ce qu'elle semble être et ne défend que ses propres intérêts.

Ce n'est pas surprenant de voir que ce CA de la conférence des recteurs et des principaux, cette branche de pouvoir Exécutif, veut aujourd'hui d'avantage de contrôle sur l'information livrée au public: "produire des données fiables", "produire des analyses", etc...

C'est un peu comme un employé qui se comparerait lui-même avec les autres et livrerait un rapport sur ses propres performances. En l'absence d'une transparence et d'un audit PUBLIC,

le salaire et la carrière d'un fonctionnaire corrompent déjà de manière intrinsèque l'individu. On imagine mal l'employé humble et honnête qui s'auto-critique lourdement.

Il y a conflit d'intérêt à exercer le pouvoir Exécutif et à avoir droit au contrôle de l'information et à la confidentialité. Le problème est définitivement structurel, situé dans les bases profondes de nos paradigmes politiques.

Pierre Demers - Abonné, 1 décembre 2012 15 h 31

La CREPUQ et le français en sciences?

La CREPUQ et le français en sciences?

Madame Samoisette, puisque vous présidez le CA de la bien connue CREPUQ, pourriez-vous faire savoir au public quelle est la position de cette Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec concernant l'usage de la langue officielle dans les publications de nos scientifiques universitaires, par exemple celles soumises par les candidats à un Prix du Québec?

Pierre Demers physicien LISULF le 1er XII 2012

Yvan Dutil - Inscrit, 1 décembre 2012 21 h 06

Monsieur Demers, avec tout le respect que je vous dois, imposer le français aux chercheurs québécois, c'est les confiner à la médiocrité.

Yvon Bureau - Abonné, 3 décembre 2012 10 h 46

Université du 3e âge

Chaque université devrait avoir une Direction générale des études du 3e âge. Il y émergeraient une meilleure utilisation de ces «matières grises pleines d'expériences et d'expertises» et une plus grande place à l'intergénérationnel.

À la retraite en 2004, je me suis fait un grand cadeau; je me suis inscrit à l'Université Laval-UTAQ; et j'y serai encore pour une vingtaine d'années !»

Gilles Fontaine - Abonné, 4 décembre 2012 17 h 00

Sylvain Marois

Alors que le JdeM rend public la liste des salaires et autres avantages financiers des administrations universitaires, alors que ces mêmes universités hurlent au sous-financement, alors que la communauté universitaire, c.-à-d., les étudiants, les enseignants, les cadres et personnel de soutien, etc., cherche à défendre l'autonomie des universités, Mme Samoisette propose de l'assujettir une fois pour toute ! Dans tous les projets d'organismes externes présentement sur la table au Sommet du PQ, celui-ci est de loin le plus déconnecté, le pire et le plus dangereux pour nos universités. Ce n'est pas un «club sélect» qui nous protégera pas des «Ilots voyageurs» et des dérivés des recteurs et des rectrices !

LE SOLEIL : Point de vue : De grâce, tenez compte aussi de l'opinion de ceux qui embauchent les diplômés, par Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec - Publié le vendredi 30 novembre 2012 à 05h00



Le Soleil

Le Conseil du patronat rappelle au ministre Pierre Duchesne (photo) que les employeurs ont un point de vue dont il est important de tenir compte dans l'établissement des paramètres de la qualité de l'enseignement supérieur.

Au ministre de l'Enseignement supérieur

En tant que représentant et porte-parole des employeurs du Québec, le Conseil du patronat tient à vous faire part de quelques commentaires en réaction aux questions que vous adressez à de nombreux intervenants qui participent cette semaine à la première rencontre de travail préparatoire sur la qualité de l'enseignement supérieur, en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur que tiendra le gouvernement du Québec en février 2013.

Les employeurs, tant des secteurs privé que public, estiment en effet qu'ils ont un point de vue dont il est important de tenir compte dans l'établissement des paramètres de la qualité de l'enseignement supérieur car, en définitive, c'est en grande majorité pour occuper les emplois qu'ils offrent que les étudiants souhaitent acquérir une formation de qualité dans nos universités et collèges québécois.

Savoir se comparer

Nous estimons, en premier lieu, qu'une des très importantes composantes de l'approche à adopter pour définir la qualité l'enseignement est qu'il puisse être évalué en fonction d'indicateurs de performances précis, mesurables et comparables. C'est grâce à ces indicateurs que le Québec pourra mesurer sa performance par rapport à d'autres sociétés, non seulement pour évaluer la qualité de la formation dispensée par les professeurs et reçue par les étudiants, mais également pour jauger la performance globale de ses institutions d'enseignement et de son réseau d'enseignement supérieur par rapport à celle d'autres provinces ou d'autres pays.

Viser la qualité, c'est ambitionner avant tout à se classer parmi les meilleurs au monde! C'est aussi chercher à offrir aux apprenants, tout au cours de leur vie, une formation globale qui comprend certes l'acquisition de connaissances concrètes et techniques, mais également celle de compé-

tences plus vastes - comme l'acquisition d'un cadre d'analyse ou des habilités en organisation du travail - qui leur permettront de réaliser leur plein potentiel tout au cours de leur carrière. Enfin, et surtout, viser la qualité c'est aussi créer les conditions requises pour que les employeurs, d'ici ou d'ailleurs, s'arrachent les diplômés formés dans nos institutions québécoises.

Savoir se compléter

Bien sûr, ce sont d'abord et avant tout les institutions d'enseignements, les étudiants et les professeurs qui jouent un rôle de premier plan dans le maintien de la qualité de l'enseignement supérieur. Mais il ne faut pas négliger pour autant l'apport de nombreux autres intervenants comme les employeurs, les syndicats et le gouvernement qui ont tous d'importantes responsabilités à assumer.

Pour leur part, les employeurs jugent qu'ils peuvent, et même doivent entretenir des relations suivies et constructives avec le personnel d'encadrement et de direction ainsi qu'avec les professeurs des institutions d'enseignement, de

même qu'avec les étudiants futurs diplômés eux-mêmes.

Un des objectifs consiste à favoriser l'implantation de programmes d'études conçus pour répondre davantage aux besoins du marché du travail et d'encourager, quand c'est possible, le développement dans ces institutions d'un avantage compétitif par une certaine spécialisation dans des créneaux et des niches de formation.

Outre que dans le domaine essentiel de la recherche, les employeurs peuvent aussi conclure avec les universités et les collèges des ententes de partenariat, tout particulièrement dans les secteurs d'activité où les besoins de main-d'œuvre sont marqués afin de développer des programmes coopératifs universités-employeurs, des programmes de bourses et des stages en milieu de travail. Que dire enfin de leur capacité à témoigner de leur expérience sur le terrain et d'ainsi offrir aux étudiants une démonstration des applications concrètes de leur formation ou même de favoriser un intérêt pour l'entrepreneuriat?

Savoir prospérer

La qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur offert au Québec est une préoccupation majeure pour les employeurs de la province. Ce facteur exerce une incidence directe sur la capacité des entreprises à maintenir leur compétitivité et leur croissance, tant à court qu'à long terme, surtout dans un contexte de vieillissement démographique et d'une pénurie appréhendée de main-d'œuvre adéquatement formée pour répondre aux besoins du marché du travail. Il va de soi que la capacité du Québec à créer plus de richesse et à générer une prospérité durable au profit de tous les Québécois dépend largement de la réussite de ses employeurs.

Reste à savoir si le présent processus de consultation, qui se veut très vaste et aussi très politique, permettra aux employeurs, qui nous apparaissent nettement sous-représentés, de voir leur point de vue pris en considération afin de contribuer pleinement à l'amélioration de notre système d'enseignement supérieur.

LA PRESSE : Éditoriaux : La néo-gratuité universitaire, par Ariane Krol - Publié le jeudi 29 novembre 2012 à 06h00

Les universités prestigieuses comme Harvard, Stanford ou le MIT se bousculent pour donner leurs cours gratuitement. Un phénomène qui pourrait avoir un profond impact sur les études supérieures.

Un cours à distance non reconnu, où ce n'est pas le prof, mais les autres étudiants qui répondent à vos questions et corrigent vos travaux, ça vous tente? Des centaines de milliers de personnes, en tout cas, répondent «présent!» La formule, de toute évidence, vient combler un besoin.

Ces «cours en ligne ouverts et massifs» (MOOC en anglais) sont le phénomène de l'heure dans l'enseignement universitaire. Quand des profs d'institutions sélectes donnent leur matière gratuitement, le milieu n'a pas le choix de s'y intéresser.

Un premier établissement québécois, HEC Montréal, vient de se lancer dans l'aventure. Son premier cours, Introduction au marketing, a attiré 4000 personnes. Les deux autres à venir ont déjà recueilli plus de 5500 inscriptions.

«Ça ne coûte pas cher, mais ça ne vaut pas cher...» Tout dépend du point de vue. Crédits, contact avec le prof et vie étudiante ne sont pas inclus. Par contre, si vous n'avez pas les moyens d'aller à l'université, ou si vous vous interrogez sur la pertinence d'un programme, c'est un bon début.

Pour celui qui n'a pas besoin d'un papier, ou qui rêve de mentionner qu'il suit un cours à Harvard, c'est intéressant également. D'autant que la matière, souvent donnée par des profs de très haut niveau, est généralement comparable à ce qui est offert en classe.

Les universités, elles, y gagnent une jolie vitrine. Les HEC y voient un moyen d'élargir l'accès à l'éducation, d'améliorer leurs méthodes d'enseignement à distance et, qui sait, de recruter des étudiants payants.

Aux États-Unis, on parle même d'accorder des crédits pour les cours massifs en ligne. Ce n'est pas fait. Le risque de plagiat et de tricherie constitue un obstacle de taille.

Plusieurs universités moins connues sont cependant très inquiètes. Ces cours vont-ils vider leurs salles de classe? Car enfin, pourquoi aller dans un établissement quelconque quand on peut recevoir la même formation d'une institution prestigieuse? À plusieurs milliers d'étudiants par classe virtuelle, ces facultés n'auraient pas à facturer très cher pour couvrir leurs frais. Les cours de base sans valeur ajoutée et les cours aux adultes, importantes sources de revenus pour les universités, seraient particulièrement vulnérables à cette nouvelle concurrence.

L'abondance de contenus gratuits en ligne a ébranlé les industries de la musique, du livre et des médias. Cette révolution est maintenant aux portes des universités. Comme tous les secteurs d'activité bouleversés par l'internet, l'enseignement supérieur va devoir s'interroger sur sa pertinence, et trouver des façons de se réinventer.

LA PRESSE : Reddition de comptes en catimini, par Pierre Trudel, professeur à la faculté de droit et ancien président du comité de consultation en vue de la nomination du recteur de l'Université de Montréal - Publié le lundi 26 novembre 2012 à 09h00

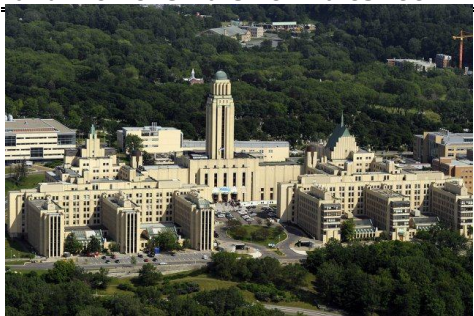


Photo: Bernard Brault, archives La Presse
Lors du plus récent processus ayant mené à la nomination du recteur à l'Université de Montréal, le conseil a trouvé le moyen de dépenser plusieurs milliers de dollars chez une firme externe afin de faire passer des tests d'aptitudes aux personnes pressenties pour exercer la fonction de recteur.

Pour amener les universités à faire meilleur usage des ressources mises à leur disposition, il faut réanimer leurs mécanismes internes de reddition de comptes. Ces mécanismes ont été stérilisés au nom d'une gouvernance faisant fi de la nature de l'institution universitaire.

Depuis des siècles, les universités ont été gérées de façon à tirer avantage des capacités critiques et des compétences qui existent en leur sein. Mais au nom de logiques bureaucratiques, on a perverti la gestion des universités en stérilisant les mécanismes internes qui protégeaient contre les excès.

Une bonne part du gaspillage tient à la tendance observée depuis les trois dernières décennies à écarter les instances internes composées de professeurs, d'employés et d'étudiants des décisions significatives. Les décisions qui ont engendré les scandales des dernières années au sujet des projets immobiliers douteux, des primes de séparation gonflées ou autres dépenses contestables émanaient de conseils d'administration qui se targuent de fonctionner «comme dans le privé» et neutralisent les instances composées de membres de la communauté universitaire comme les conseils de faculté, assemblées départementales, assemblée universitaire, sénats, etc.

Pourtant, professeurs et étudiants sont appelés, à divers degrés, à gérer des projets de recherche qui supposent souvent des montages financiers et des logistiques qui n'ont rien à envier aux activités des «entrepreneurs» ! Mais leur exper-

tise et leur regard critique ne comptent pas dans les processus contrôlés par la bureaucratie.

Par exemple, lors du plus récent processus ayant mené à la nomination du recteur à l'Université de Montréal, le conseil a trouvé le moyen de dépenser plusieurs milliers de dollars chez une firme externe afin de faire passer des tests d'aptitudes aux personnes pressenties pour exercer la fonction de recteur. Pourtant, l'université dispose de mécanismes, composés de membres de sa communauté, afin d'analyser les candidatures des personnes susceptibles d'occuper un tel poste de haute direction.

La méfiance envers les professeurs et étudiants engendre des gaspillages. Par exemple, avant d'entreprendre un projet de recherche, tout chercheur doit obtenir un «certificat» non pas de conformité aux lois, mais de conformité «éthique» accordé par des «éthiciens». Et devant ces instances, le fait de démontrer qu'un projet est conforme aux lois ne pèse pas lourd! Ainsi, récemment, un projet de recherche monté par des juristes et visant à analyser les pratiques en matière de prêts hypothécaires est passé à un cheveu d'être bloqué parce qu'il pouvait «nuire aux banques» !

Dans plusieurs secteurs, les instances bureaucratiques aux mandats redondants foisonnent:

<p>l'UdeM a une ombudsman, mais aussi un service de «prévention et de lutte contre le harcèlement». Ces deux services traitent quelques plaintes par année. En parallèle, il existe des comités qui ont mandat de discipliner ceux qui agissent dans le mépris des droits des personnes. Tous ces services fonctionnent en secret: lorsqu'elles se font, les redditions de comptes ont lieu en catimini.</p>	<p>Une gouvernance aussi déconnectée des missions universitaires désresponsabilise et mène aux dérives régulièrement dénoncées dans le public, comme les politiques salariales absurdes à l'égard des membres des hautes directions. Toutes les universités possèdent des mécanismes destinés à assurer que tous répondent de leurs actes. Mais à l'Université de Montréal, ces mécanismes ont été neutralisés par une bureau-</p>	<p>cratie qui ne rend de comptes qu'à un conseil qui délibère et décide en secret. Redonner aux mécanismes universitaires de reddition de comptes le rôle qui a été confisqué par la bureaucratie ne va pas en soi combler l'ensemble des pénuries de ressources qui affectent les universités. Mais cela aiderait sûrement à mettre fin à plusieurs pratiques qui décrédibilisent les universités québécoises.</p>
--	--	---

THE GAZETTE : Letter: Who will speak for the taxpayers at education summit?, by David Forest, Baie d'Urfé – Monday, November 26, 2012

<p>Montreal Gazette Re: "Skepticism trumps hope ahead of education summit" (Extra, Nov. 24) Karen Seidman writes that the Quebec Summit on Higher Education in February "will bring together students, university administrators,</p>	<p>teachers, government officials, and virtually everyone involved in higher education." Yes. The beneficiaries will be there en masse. The only absentee will be the taxpayer. He will not be consulted nor respected. He will be simply be handed the bill and be lectured or ridiculed for selfishness if he dare objects. That's why he is</p>	<p>leaving or not coming into Quebec, folks. He made it on his own and doesn't agree with the entitled mob demonstrators who insist others pay for their "access" to education and to the countless other expensive benefits our politicians have granted in exchange for votes.</p>
---	--	--

LE DEVOIR / LE SOLEIL : Point de vue : Le «dé-financement» chronique des universités québécoises: un naufrage financier assuré, par Éric Bauce, professeur titulaire et vice-recteur exécutif et au développement, Université Laval - Publié le samedi 24 novembre 2012 à 07h00

<p>Pendant que certains pays investissent massivement dans leurs institutions universitaires, le Québec s'engage dans un débat de société portant, notamment, sur le financement de ses universités. Ce débat est préoccupant car le bateau de l'enseignement supérieur est en train de couler à une vitesse plus qu'inquiétante. Depuis le milieu des années 1990, la réforme dite Axworthy a entraîné une réduction significative des transferts fédéraux et les universités ont vu leurs budgets diminuer. Depuis cette réforme, et malgré quelques épisodes de réinvestissement, le système universitaire québécois ne cesse d'être fragilisé. Pourtant, avant les années 90, le développement remarquable de nos universités constituait le moteur de notre prospérité, ce qui a permis à toute une génération d'obtenir une formation de qualité, de s'enrichir et de contribuer au développement de notre société. Par ailleurs, toute une génération de citoyens et de citoyennes a eu, durant la même période, la chance d'avoir accès à des spécialistes, créateurs et autres diplômés bien formés. En fait, il faut être conscient que c'est la qualité de la formation universitaire (enseignement et recherche) qui assure, notamment, la qualité des services offerts aux citoyens dans leur quotidien. En octobre 2010, les représentants de l'Université Laval, dont les représentants étudiants, ont interpellé le gouvernement lors de la tenue d'une commission parlementaire sur le fait que les universités se heurteraient à un mur financier si rien n'était fait. Ces porte-parole ont même proposé, ensemble, une solution qui consistait à utiliser les contributions obligatoires à la formation de la main-d'oeuvre, soit 1% des masses salariales des grandes entreprises et institutions québécoises (Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (LDMD), souvent appelée «loi du 1%»). Cette mesure n'a malheureusement pas encore été retenue et mise de l'avant. Mais la question du sous-financement des universités, question dont on parle tant dans les médias, n'est pas le seul enjeu clé en matière de développement des universités. Plus important que le sous-financement des universités, il y a ce qu'on peut appeler le «dé-financement» des universités. Le «dé-financement» des universités Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec indexe les universités à un niveau</p>	<p>inférieur à l'augmentation des coûts nécessaires au maintien des activités de formation, et ce, même dans le cas où est appliquée la «politique salariale gouvernementale». En 2012, cette indexation, qui intègre étonnamment une réduction attribuable au rajeunissement du corps professoral, correspondait à 0,71% de la subvention gouvernementale. Il en résulte que, dans le cas de l'Université Laval, l'année financière débute avec un déficit à combler de l'ordre de 8,6 M\$. Chaque année subséquente, il faudra ajouter un autre 8,6 M\$ pour maintenir les activités de l'Université avant même de commencer l'année. Dès lors, ces montants risquent, si rien n'est fait, de s'additionner, année après année, si bien qu'après cinq ans, on en viendrait à constater une réduction de la capacité budgétaire de 43 M\$ pour maintenir les activités de formation au niveau où elles étaient cinq ans auparavant. Dans pareil contexte, il est difficile de penser que l'Université puisse continuer à maintenir sa mission d'enseignement et de recherche. De plus, il ne faut pas oublier qu'en 2013, un autre défi devra être relevé: trouver un montant de l'ordre de 10 M\$ pour résorber le déficit des régimes de retraite... et, par la suite, un montant annuel de l'ordre de 21 M\$ pour continuer à résorber le déficit de ces mêmes régimes. Comme on peut le constater, le bateau vacille et risque de couler à court terme! Pourtant, à l'Université Laval, tout a été mis en oeuvre, au cours des dernières années, pour maintenir un équilibre budgétaire précaire mais nécessaire pour ne pas transférer le fardeau financier aux générations futures. Outre d'importants efforts de rationalisation sur le plan administratif, un accord est intervenu sur le partage des déficits des régimes de retraite avec les professeurs, les professionnels et les cadres. L'accent a été mis également sur le développement de relations avec divers partenaires pour obtenir des fonds. Par ailleurs, le financement actuel des universités reposant principalement sur le nombre d'étudiants inscrits, des stratégies de recrutement ont été mises de l'avant. Bien que ce financement par étudiant puisse varier considérablement selon les disciplines, on peut estimer que le nombre total d'étudiants à temps plein doit augmenter, chaque année, d'au moins 800 étudiants pour combler seulement l'écart découlant de la sous-indexation du système, soit 8,6 M\$... et ceci, sans permettre toutefois l'engagement des professeurs nécessaires à leur</p>	<p>encadrement. Il n'est donc pas étonnant que les universités se livrent une vive concurrence pour attirer plus d'étudiants. Cette stratégie se répercute sur le budget du gouvernement qui doit, de ce fait, augmenter les fonds universitaires pour couvrir ce nombre additionnel d'étudiants, tel qu'en témoigne le plus récent budget provincial. Malheureusement, ces fonds supplémentaires n'ont pas d'effet sur le «dé-financement» des universités attribuable à la sous-indexation du système. À cet égard, signalons que, dans le cas de l'Université Laval, un plancher d'emploi pour le corps professoral existe et est établi en tenant compte de l'évolution de l'effectif étudiant. Ce plancher d'emploi contribue au maintien de la qualité de la formation, mais force est de constater que, dans le contexte actuel, il peut s'avérer de plus en plus difficile d'assurer son maintien. Un naufrage financier appréhendé À la veille d'un sommet sur l'enseignement supérieur, une éventuelle indexation des frais de scolarité ne peut, à elle seule, contrer le naufrage financier appréhendé des universités. L'avenir des universités passe par un partage des investissements entre tous les acteurs qui en bénéficient de même que par une prise en charge responsable des autorités gouvernementales. Dans le cadre financier du dernier budget provincial, il est envisagé d'autoriser, en fonction des résultats du sommet, un certain réinvestissement à partir de 2014. Il s'agira là d'un pas dans la bonne direction, mais les solutions pour éviter le naufrage des universités devront nécessairement avoir un caractère beaucoup plus structurant. Entre-temps, il faut s'attendre à ce que la situation financière des universités soit extrêmement volatile et incertaine. Quel que soit le choix de société qui sera fait quant à la provenance des fonds, l'obtention de ceux-ci est urgente afin de ralentir la fragilisation des universités jusqu'au moment où les fondements mêmes du mode de financement seront revus et corrigés. Inciter les universités à augmenter le nombre d'étudiants inscrits pour compenser le «dé-financement» continu et croissant de l'enseignement supérieur n'est pas viable et met à risque la mission des universités de même que leur contribution au développement de la société. Vos réactions (15) – Le Devoir</p>
---	---	--

THE GAZETTE : Henry Aubin: Sometimes playing nice doesn't work, By Henry Aubin, The Gazette – Friday, November 23, 2012

After several months of quiet, the student protesters are back this week — not nearly so many as before, but still. They forced cancellation of a day's classes at Vanier College (the first time the protest movement has hit an anglophone CEGEP). They also did so at four francophone CEGEPs in Montreal for periods ranging from one to three days. At Université de Québec à Montréal, boycotters caused some 30 classes to be closed during the week. Others discouraged students at Université de Montréal from attending dozens of classes on Thursday. The same day, as many as 3,000 students marched downtown. We need to see these protests less as a post-script to last spring and summer's demonstrations and more as a prelude to a fresh cycle of militancy featuring a more radical demand: zero tuition. Most of this week's demonstrators are associated with ASSÉ, formerly known as CLASSE, the largest and most radical of the student groups. Parti Québécois Leader Pauline Marois sought students' support in the September election by promising to do two things: first, to roll back the Liberals' tuition increase while indexing tuition this year to the inflation rate and, second, to set later tuition levels after holding a summit between the government, students and university heads. Yet, as we saw this week, the PQ's conciliatory stance has hardly satisfied the protest movement as a whole. That's not surprising. When I was a student, I had professor named [Crane Brinton](#) who fashioned a celebrated theory on how revolutions evolve. One of the historian's numerous points was that a government's concessions seldom appease a protest movement: The radicals see the slightest bending by authori-

ties as weakness, and this only intensifies their appetite for further gains. By this law of behaviour, it's easy to see why ASSÉ's appetite is becoming more voracious. Let's review all the friendly overtures that authorities have made toward the students since Marois axed the Liberals' tuition hike on her first day in power: Marois said students [could keep the \\$39 million](#) in supplementary financial aid that the Liberals had made available so as to make the tuition increase more affordable — this despite the fact the rationale for the aid, the tuition hike, was now extinct. The Quebec government is thus like a person who offers someone \$20 in exchange for shovelling the sidewalk, and who then says, "Oh, don't bother, here's the \$20." Marois in September named rookie MNA Pierre Duchesne as minister for post-secondary education. Last spring, as a Radio-Canada journalist, Duchesne had departed from reporters' rule of impartiality by giving strikingly biased television reports in favour of the protesters. Now, as minister, he will be in charge of the summit. Forget any idea that the minister can serve as an honest broker between students and the university heads, who will seek higher tuition. Duchesne indicated three weeks ago he was willing to go beyond the generosity of Marois's electoral promise: Although the summit won't be until February, he said that he already wanted to [extend the tuition rollback](#) not just during this academic year but also the next one — plus, he wanted to remove indexation. He thus squandered leverage at the summit for obtaining government thrift. Duchesne cast doubt a week ago on the Quebec universities' key argument for tuition increases. That is, that they are grossly underfinanced in comparison to other Canadian universities. The

universities' claim is manifestly solid. (The only question is by how much they are underfinanced.) Also last week, Duchesne said he's considering [extending the right to strike](#) to students, giving them equal footing with labour unions. This would legalize their ability to deprive other students to attend the courses they had paid for. In addition to Marois naming moderate student leader-turned PQ MNA Léo Bureau-Blouin as her adviser, Education Minister Marie Malavoy has just recruited an ex-press attaché of Bureau-Blouin's group, [Matthieu Le Blanc](#), to be her own press attaché. Students must be seen as a special-interest group, just like any industry, and the line of demarcation between them and the government is getting hard to see. Although Montreal police arrested 1,881 people for their street behaviour during the often unruly February-to-September protests, the two universities hardest hit by the boycott — UdeM and UQAM — have filed no disciplinary complaints against students for breaking school property or blocking other students' access. And while Concordia University originally lodged complaints against 26 students for breaking school rules, including impeding access to class, it has since dropped all charges. No one wants to ruffle students' feathers. You could see this complaisance again this week. Two laws were openly flouted when marchers didn't tell police their route in advance and some of them wore masks, yet police made no arrests. On Sunday, ASSÉ will hold a special meeting to discuss strategy for the new year. Count on it to intensify pressure on the Marois government to abolish tuition entirely. The law most in evidence these days is Prof. Brinton's Law: When authorities play nice, the radicals get more determined.

JOURNALMÉTRO : Chronique : De bon conseil : Plus de diplômés universitaires nécessaires, vraiment?, par Mario Charrette - Mise à jour: Mardi 20 novembre 2012 | 18:16

D'après une étude récente, le Québec ne produirait pas assez de diplômés universitaires. C'est oublier l'importance de la formation technique pour notre économie. Selon une étude du [Centre sur la productivité et la prospérité \(CPP\)](#), les jeunes Québécois sont moins nombreux à fréquenter l'université que la moyenne canadienne. Ce centre de recherche associé à HEC Montréal explique que cette lacune ne peut que nuire à la prospérité de la province. Une main-d'œuvre fortement éduquée est en effet associée à une forte croissance économique et à la prospérité. Il faut donc s'inquiéter de ce retard et le combler, au risque de ne pas demeurer compétitif dans la nouvelle économie du 21e siècle. Cette étude n'est pas la première à faire valoir que les jeunes Québécois sont moins nombreux que leurs homologues du Canada à fréquenter et à obtenir un diplôme de l'Université. Le phénomène est déjà bien connu, mais les chiffres présentés permettent de mesurer l'ampleur actuelle de la situation. On apprend ainsi que, au début des années 1960, la proportion des Québécois de 15 ans et plus qui détenaient un diplôme universitaire était de 2, 9 %, semblable à la même proportion en

Ontario, 3,4 %, et en Colombie-Britannique, 3,2 %.

Au cours des 50 dernières années cependant, un écart s'est creusé. La proportion des 15 ans et plus qui détiennent un diplôme universitaire a augmenté, bien sûr, mais seulement à 16, 5 %, alors qu'elle est de 20,5 % en Ontario et de 19,6 % en Colombie-Britannique. Le nombre de diplômés universitaires québécois n'a donc pas augmenté au même rythme que dans les deux autres provinces, créant l'écart dont on s'inquiète tant.

Cette comparaison est assez boîteuse malheureusement. En effet, il ne faut pas oublier que le système d'enseignement supérieur du Québec est très différent que dans le reste de l'Amérique du Nord. Beaucoup de nos jeunes qui ne fréquenteront jamais l'université reçoivent une formation technique de niveau supérieur au cégep.

Les formations techniques offertes par les cégeps sont plus abondantes et diversifiées que ce qui est généralement offert par les «community colleges» du Canada. En conséquence, ils exercent un grand pouvoir d'attraction sur nos jeunes. Au Canada, les jeunes préfèrent l'université, car la formation technique est souvent perçue comme une voie de garage.

L'écart qui inquiète tant les auteurs de notre étude peut donc être expliqué simplement par l'attrait des cégeps. Tant mieux d'ailleurs, car sur le plan économique, ils produisent une main-d'œuvre dont les entreprises ont bien besoin. Ces dernières se plaignent d'ailleurs sans se gêner que bien des programmes techniques ne produisent pas assez de diplômés.

Les conclusions de l'étude vont en fait dans le sens inverse des préoccupations présentes aux États-Unis et, à un degré moindre, au Canada anglais. Devant les difficultés croissantes des jeunes diplômés universitaires à se trouver un emploi qui justifie leur long parcours et ses coûts, on se demande si on ne devrait pas accentuer des formations plus courtes et davantage axées sur les besoins du marché. Comme nos formations techniques, quoi!

Bien que je sois un ardent défenseur de la formation universitaire, je sais qu'elle ne convient pas à tous et que la formation technique est la meilleure option pour de nombreux jeunes. Il ne faut pas s'imaginer qu'un déficit économique quelconque résulterait du fait que si trop de jeunes préfèrent les techniques aux études universitaires. En ce moment, il semble bien qu'il y ait de nombreuses raisons de croire l'inverse!

LA PRESSE : Chronique : Les clés de la crèmerie, par Lysiane Gagnon - Publié le samedi 17 novembre 2012 à 06h00

Le gouvernement Marois coupe 50 millions dans les budgets des hôpitaux et les Québécois atteints de cancer n'arrivent pas à se faire opérer dans les délais requis parce qu'on manque d'argent pour financer les salles d'opération... mais qu'importe.

Le gouvernement trouvera toujours des sous pour combler ses chouchous. Dans une société où l'austérité budgétaire passe par le rationnement systématique des soins de santé, il n'y a jamais rien de trop beau pour les étudiants, dont le fameux «printemps» a engen-

dré des coûts de l'ordre de 50 millions... soit, par un hasard désolant, l'équivalent de la somme que le gouvernement entend retirer aux hôpitaux pour les chirurgies. Et cela, c'est sans compter les 15 millions que le conflit a coûté au Service de police de la Ville de



Montréal, et c'est sans compter les sommes considérables investies dans le rattrapage du mois d'août.

La collusion entre le PQ et les carrés rouges - un phénomène qui a probablement coûté au PQ sa majorité aux élections - se poursuit, même qu'elle s'intensifie.

Les étudiants québécois ont reçu de leur bonne fée une avalanche de cadeaux... des cadeaux offerts par les contribuables les plus taxés en Amérique aux étudiants qui étaient déjà les plus choyés en Amérique.

Non seulement le gouvernement maintient le gel des droits de scolarité, mais par une extraordinaire aberration, il leur accorde les énormes concessions, au chapitre des prêts et bourses, que le gouvernement Charest leur avait offerts... en échange, notons-le bien, de l'augmentation des droits!

Bref, nos révolutionnaires d'hier, redevenus de bons petits consommateurs, se retrouvent avec le beurre, l'argent du beurre et les clés de la crèmerie.

Et ce n'est pas fini. C'est un garçon de 20 ans tout juste sorti du cégep qui est devenu le directeur spirituel de Mme Marois en matière de politique jeunesse et de politique universitaire.

Comme si Léo Bureau-Blouin connaissait quelque chose aux universités! Comme s'il représentait la jeunesse québécoise, alors qu'il n'a jamais représenté qu'une minorité, celle qui a pris en otage les dizaines de milliers d'étudiants qui ont été privés de cours contre leur volonté.

LBB avait beau être le plus modéré des trois mousquetaires, il était parmi les chefs d'orchestre de la pagaille menée au printemps dernier au nom d'un corporatisme qui n'osait pas dire son nom. Il s'obstinait lui aussi à nier la réalité du sous-financement des universités et à professer que tout le mal venait du gaspillage provoqué ou toléré par les méchants recteurs.

Voilà maintenant ce discours infantile repris par le ministre des étudiants - pardon, je veux dire le ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne. Il doute du fait que les universités soient sous-financées. Il «demande à voir» !

Incroyable mais vrai, celui qui est censé promouvoir la recherche avancée au Québec prend à mots couverts le parti des carrés rouges contre les universités, sur la foi d'une étude bidon du ministère qui attribue aux budgets globaux des universités les fonds de recherche dévolus aux professeurs par les organismes subventionnaires. C'est soit de la mauvaise foi, soit de l'ignorance crasse. Qui donc ignore que ces fonds ne peuvent servir à autre chose qu'aux projets de recherche pour lesquels ils ont été obtenus?

Non content d'agiter les clochettes du populisme, M. Duchesne vient d'ajouter au débat une idée dont l'irrationalité laisse pantois, celle de reconnaître le droit de grève aux étudiants au même titre qu'aux travailleurs syndiqués!

Ce serait comique si ce n'était si triste. Quelle tristesse, en effet, que de voir un parti historiquement lié à la fine fleur de l'intelligentsia québécoise tomber, sur la question si importante de l'enseignement supérieur, dans l'indigence intellectuelle.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Et la qualité dans tout ça ?, par Lise Ravary - Publié le: mercredi 14 novembre 2012, 21H48 | Mise à jour: mercredi 14 novembre 2012, 21H50

Cette semaine, dans le cadre d'une mobilisation internationale, des dizaines de milliers d'étudiants québécois membres d'associations liées à l'ASSÉ, retournent en boycott.

Que revendiquent ces militants de gauche? Que cesse la soi-disant marchandisation de l'éducation. Que cessent les dons et les commandites du privé, les projets de recherche conjoints, la mondialisation de l'éducation, les programmes d'assurance-qualité et surtout, qu'on arrête de privilégier des champs d'étude qui répondent à des besoins en main-d'œuvre. Car lier études et emplois constitue une dangereuse dérive néo-libérale !

Je ne voudrais pas d'un monde sans philosophes, sans sociologues, sans historiens de l'art. Apprendre à penser vaut tout autant qu'apprendre à plomber un molaire ou à dresser des états financiers. Mais déconnecter les universités de la réalité économique les condamnerait au sous-financement chronique et à la médiocrité perpétuelle.

Qui parle pour la qualité?

Payer le moins cher possible, ou rien du tout, au nom de l'accessibilité. Soutenir les mouvements étudiants palestiniens et brésiliens. Éproucher les comptes de dépenses des recteurs. Assister à des séminaires sur la violence légitime, comme

le feront des étudiants en sciences politiques en boycott cette semaine : voilà pourquoi les militants étudiants se mobilisent en 2012.

Mais la qualité globale de l'éducation, ils n'en ont rien à cirer.

La moitié des Québécois entre 16 et 65 ans sont incapables de lire et de comprendre un texte de difficulté moyenne, comme celui-ci. Trente-trois pour cent seraient des analphabètes fonctionnels. Et environ 800 000 hommes et femmes croupissent dans un analphabétisme total.

Pendant ce temps-là, en réponse aux pressions étudiantes, le gouvernement s'active pour organiser un Sommet sur l'éducation postsecondaire. C'est comme si on construisait une maison en commençant par le toit.

Il n'y a pas que l'université

Les enfants de la maternelle, du primaire ou même du secondaire, ne descendent pas dans la rue pour dénoncer les ratés de l'éducation. Ils ne votent pas non plus. Silencieux, ils subissent un système qui, au nom des pseudo-pédagogies à la mode et de l'estime de soi à tout crin, va contre leurs intérêts et ceux de la nation.

Les résultats sont si mauvais que le ministère de l'Éducation doit trafiquer les bulletins des élèves et les moyennes des classes pour que ça ne paraisse pas trop.

On ne saura le dire trop souvent, l'obstacle principal entre un jeune et des études postsecondaires ce ne sont pas les frais de scolarité, le néo-libéralisme ou l'oppression patriarcale. C'est le décrochage. Ajoutons à cela l'échec de la dernière réforme et des mentalités qui n'évoluent pas assez vite.

On n'aime pas les instruits

Le Québec ne valorise pas assez l'éducation. Le Québec préfère les jobs de bras et le hockey professionnel. Le Québec aime dire des gens instruits qu'ils pètent plus haut que le trou et qu'ils sont déconnectés du 'vrai monde'. À témoin, le maire Jean Tremblay de Saguenay qui, piqué au vif par les propos de Gérard Bouchard à Tout le monde en parle dimanche dernier, n'a rien trouvé de plus intelligent à dire que «je pense qu'il est allé à l'école trop longtemps».

Les manifestations du printemps ont détourné l'attention des Québécois vers les seuls besoins des étudiants des niveaux cégep et universitaire. On va leur organiser un beau Sommet juste pour eux alors que ce sont les fondations du système d'éducation au grand complet qui s'effritent sous nos yeux.

Commentaire non disponible (Montréal)

LA PRESSE : Chronique : Le procès des universités, par Yves Boisvert - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 00h00

J'imagine être le recteur d'une des plus grandes universités au monde et m'en aller comparaître cet hiver devant Léo Bureau-Blouin au «Sommet sur l'éducation».

Ça donne le goût, y'a pas à dire.

Aussi sympathique et brillant que soit ce cégé-pien diplômé, c'était il y a six mois un des acteurs principaux du conflit étudiant. Comment peut-il aujourd'hui, si rapidement, jouer le rôle d'arbitre entre les différents acteurs?

Quand la première ministre Marois a annoncé officiellement ce sommet, la semaine dernière, elle était flanquée du ministre de l'Éducation supérieure, Pierre Duchesne, et de son conseiller en matière de jeunesse, M. Bureau-Blouin.

On nous dira qu'il était un modéré, qu'il ne prônait pas la gratuité et qu'il a été dûment élu député de Laval-des-Rapides. Sans doute.

Il n'en demeure pas moins qu'il a fait cause commune et stratégique avec la CLASSE et qu'il

s'en est pris non seulement au gouvernement Charest, mais aussi aux universités.

Au mois d'avril, il a déclaré que «les universités n'ont pas la légitimité d'exiger une nouvelle hausse des droits de scolarité quand on constate l'ampleur de la mauvaise gestion. Il est plus que temps que l'on serre la vis aux directions universitaires afin de s'assurer que l'argent du public et des étudiants soit bien géré».

Il semble qu'il ait donc déjà conclu à une mauvaise gestion caractérisée dans nos universités, où il y aurait facilement 300 millions à récupérer. Notamment en diminuant le salaire des recteurs. Le ministre Duchesne, même s'il fait bien attention de ne pas se prononcer à l'avance, met néanmoins en doute la question du «sous-financement» des universités québécoises. Il demande à être convaincu.

Le fardeau de la preuve sera donc sur les épaules des recteurs.

Rien n'étant parfait en ce bas monde, il y a sûrement quelque gestion déficiente ici et là. On a vu des exemples d'expansion des universités très critiquables en dehors de leur territoire naturel. Mais il faudrait être magicien pour faire apparaître des centaines de millions dans un réseau où la plus grande partie des coûts sont fixes: dépenses en salaire et en entretien.

Quel est-il, au juste, ce «sous-financement»? C'est l'écart entre les revenus des universités québécoises et de celles du reste du Canada. Quand le gouvernement fédéral a réduit son financement des universités, les autres provinces ont compensé la baisse par une augmentation des droits de scolarité. Le gouvernement (pé-quist) du Québec a augmenté les versements, mais pas suffisamment pour maintenir la comparaison avec les autres provinces. Les droits de scolarité, pendant ce temps, étaient gelés, pas même indexés.

<p>En 2010, déjà, la Conférence des recteurs évaluait à 620 millions le sous-financement des universités québécoises par rapport à celles du reste du Canada.</p> <p>Ces chiffres sont maintenant contredits par une étude qui affirme que les universités québécoises reçoivent plus que les autres, par étudiant. C'est vrai... mais seulement si on inclut les fonds de recherche. En effet, les chercheurs québécois reçoivent plus, en moyenne. Mais cet argent est reçu pour des programmes de recherche, pas pour chauffer les immeubles ou entretenir les laboratoires. L'ancien recteur de l'Université de Montréal Robert Lacroix souligne même que la performance en recherche des professeurs entraîne des coûts supplémentaires pour les universités.</p>	<p>***</p> <p>On comprend bien le problème du gouvernement Marois. Il est mathématique. Le gel des droits est maintenu; les améliorations substantielles annoncées pour compenser la hausse (annulée) des droits sont maintenues; l'État québécois n'a pas les moyens d'augmenter les versements aux universités... Mieux vaut décréter qu'elles ont assez d'argent!</p> <p>Alors même si on nous assure que le gouvernement est prêt à «écouter l'ensemble des scénarios», les dés sont pipés. Ce sommet ne sera rien d'autre qu'un procès des recteurs.</p> <p>Oh, remarquez bien, on ne fermera pas d'universités. On aura seulement mis les grandes universités francophones d'Amérique dans une position de moins en moins concurrentielle.</p>	<p>Pour leur donner moins d'argent, il faudra commencer par les dénigrer. Ensuite, on institutionnalisera joyeusement le sous-financement qu'on aura nié. Comme si, au Québec, on devait se contenter de moins. Comme si la relative médiocrité qui en découlera était sans conséquence pour notre société.</p> <p>Le nationalisme devrait pourtant animer la volonté de faire ici, en français, de la science et de l'enseignement supérieur qui demeure de la plus haute qualité. Cela devrait être notre obsession.</p> <p>Au lieu de ça, pour ne pas hausser les droits de scolarité, on accusera les universités. Triste spectacle en perspective.</p>
--	--	---

LE DEVOIR : Lettre - Sommet sur l'éducation : Everest ou mont Royal?, par Philippe Roy - Gatineau, le 13 novembre 2012 – Mercredi 14 novembre 2012 Éducation

<p>Le texte suivant révélera certainement mon âge. Il n'y a pas de période phare ou de modèle absolu de l'éducation. L'instruction et l'éducation vont de pair. Même si ce furent des années extraordinaires, les années 70 ont balancé, je ne sais où, des éléments importants de notre éducation au nom d'une prétendue liberté. Certaines valeurs inculquées par les générations précédentes, telles que l'effort, le travail bien fait, une certaine conscience sociale, ont été envoyées au dépotier des idées. [...]</p> <p>Le sommet sur l'éducation ne doit pas se limiter à la préparation au marché du travail. L'éducation doit former des individus capables de</p>	<p>s'exprimer convenablement, capables de penser en utilisant des notions philosophiques, capables aussi de remettre en question l'ordre établi. Il faut que chacun puisse penser librement, ce qui est le point de départ d'un engagement dans la construction d'une société plus humaine.</p> <p>L'individu, étudiant universitaire ou non, doit recevoir une formation générale complète. Car, dès son entrée dans le tourbillon du travail, la passivité s'empare de lui et le laisse ou indifférent, ou écrasé par les événements qui le bousculent sans cesse.</p> <p>À la fin de son cursus scolaire, il sera plus prêt à affronter les dangers et les écueils de la vie en</p>	<p>société. Il sera prêt aussi à la transformer et à l'humaniser. La vie, malgré ses montagnes russes, est extrêmement belle et chaque être humain apprivoisé nous la rend encore plus magnifique.</p> <p>Vos réactions (1)</p> <p>André Lorimier – Abonné, 14 novembre 2012 23 h 51</p> <p>Trois choses... ... que nous avons volontairement(?) oubliées dans le cursus scolaire: la littérature au secondaire, l'histoire pour se situer dans le temps et le géographie pour se situer dans l'espace.</p>
---	--	--

THE GAZETTE : Letter: Higher education is not a good to be sold, and should be accessible, by Yannick Vallee, Quebec City – Wednesday, November 14, 2012

<p>Montreal Gazette</p> <p>Quebec's Maple Spring was one of the major political demonstrations in our modern history. Quebec youth told older generations that they strongly rejected that education be part of the market-driven economy. Students told Quebec society that education was not a good to be sold. Education is the essence of a society and also aims at protecting English and French in Canada. Unfortunately, the Parti Québécois might just use the coming Summit on Higher Education to</p>	<p>promote its idea to raise tuition fees. Besides, the Liberals and the CAQ still want to drastically increase tuition fees, which would result in only wealthy people being able to get a university education. Quebec has among the highest tuition fees in the world, but one of the lowest fees in the Anglo-Saxon world.</p> <p>As a result, Quebecers need to understand that most modern nations provide free post-secondary education to their populations. Finland, Norway, Sweden, France and many others</p>	<p>provide free or very cheap post-secondary education. These nations have decided that education was not part of the market-driven economy, but it was an integrated part of their national dream and everyone could get a good education. We hope that this Summit will help Quebecers to see that elsewhere in the world, post-secondary education is much cheaper than in Quebec and in some places, students are paid to go to school.</p>
--	--	---

LA PRESSE : Chronique : La petite noirceur, par Alain Dubuc - Publié le lundi 12 novembre 2012 à 07h51

<p>Le point de départ du conflit étudiant, c'était l'existence d'un très large consensus sur le fait que les universités québécoises souffraient d'un sous-financement, quand on les compare aux universités des autres provinces, et à plus forte raison, celles des États-Unis.</p> <p>Pour combattre ce sous-financement, le gouvernement libéral avait choisi d'investir des fonds publics supplémentaires dans le réseau universitaire, mais aussi de demander aux étudiants de contribuer à cet effort en annonçant d'importantes hausses de leurs droits de scolarité. Cette stratégie a mené à la crise sociale que l'on sait.</p> <p>La victoire du PQ a mis fin à la crise, parce que le gouvernement Marois a répondu positivement aux deux principales revendications des associations étudiantes, l'abolition de la hausse ainsi que la tenue d'un sommet sur l'éducation supérieure, dont les modalités ont été annoncées la semaine dernière.</p> <p>Mais le gouvernement Marois ne s'est pas contenté de céder aux revendications étudiantes. Il a commencé à reprendre à son compte l'élément le plus décourageant du discours des leaders étudiants qui, pour démontrer la non-pertinence des hausses des frais, s'étaient mis à contester l'idée que les universités puissent manquer d'argent.</p> <p>Officiellement, le ministre de l'Éducation supérieure, de la Recherche, de la Science et de la</p>	<p>technologie, Pierre Duchesne, a choisi de ne pas prendre position sur cette question du sous-financement, par souci de neutralité dans les échanges du sommet.</p> <p>En soi, ce refus de prendre position est assez stupéfiant. D'une part, parce que c'est la première fois qu'un gouvernement du Québec se lance dans un vaste sommet sans exprimer son projet, sa vision et sa propre analyse de la situation.</p> <p>D'autre part, parce que cette neutralité n'est pas neutre: en soi, elle constitue un virage majeur par rapport aux positions des gouvernements du Québec, peu importe leur couleur politique.</p> <p>Mais dans les faits, le ministre Duchesne n'a pas été neutre. Il a multiplié les expressions de doute sur l'existence du sous-financement que déplorent les recteurs: «Ben moi, je demande à voir».</p> <p>Il a publicisé un bulletin du ministère de l'Éducation qui montrerait plutôt que les universités québécoises sont davantage financées que les canadiennes.</p> <p>Cette étude méritait d'être traitée avec prudence. Elle ne pouvait pas servir de base aux documents préparatoires du sommet ni d'argument pour discréditer les recteurs, comme le ministre l'a fait, incapable de résister à la petite politique, en affirmant que «le gouvernement libéral a caché cette étude avant de prendre sa décision».</p>	<p>C'était bête et faux. Le bulletin en question a été publié 15 mois après l'annonce des hausses des droits de scolarité. Il n'était pas caché, mais présent sur le site du ministère.</p> <p>Et il n'a pas eu de rayonnement parce que sa méthode comporte des défauts, en englobant des éléments qui ne devraient pas être là dans une comparaison avec les autres provinces.</p> <p>Ces manoeuvres auront un impact sur le déroulement du sommet. On ne voit pas comment, avec les propos que multiplie M. Duchesne, on peut espérer convaincre les Québécois de consacrer plus de ressources à leurs universités. Et on peut craindre que le sommet se transforme en tribunal d'inquisition sur les directions universitaires.</p> <p>On comprend que, lorsqu'un gouvernement est minoritaire, les calculs politiques dominent. Il est certainement plus payant de pencher du bord des étudiants que de celui des recteurs.</p> <p>Mais le danger, en confiant, comme Mme Marois l'a fait, le dossier majeur de l'éducation supérieure à un politicien plus à l'aise dans le pugilat partisan qu'avec la pensée complexe, c'est de nourrir les préjugés encore présents au Québec envers les universités, et donc de nous faire reculer au lieu d'avancer.</p>
--	---	---

(Québec) Pauline Marois et son ministre Pierre Duchesne ont beau répéter que le Sommet sur l'enseignement supérieur sera une démarche ouverte, rassembleuse et qu'aucune position n'est préétablie, leur marge de manoeuvre budgétaire limitée vient dès le départ orienter le débat et les suites que l'on peut espérer de cette deuxième grand-messe en deux ans.

«Une société du savoir, ça s'imagine, ça se réfléchit, ça se construit, ça se façonne et ça se cultive», souligne le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ça doit aussi se financer!

L'argent bien sûr ne fait pas foi de tout. Augmenter les subventions aux universités ne se traduit pas nécessairement par une plus-value pour l'ensemble de la société. Il demeure néanmoins qu'un financement adéquat pour payer les ressources humaines et matérielles est une condition incontournable pour l'atteinte des plus hauts standards de qualité en enseignement et en recherche.

Malheureusement, avant même que les discussions s'engagent, le gouvernement péquiste établit que les universités québécoises n'éprouvent pas vraiment de problèmes de financement. À l'instar des associations étudiantes qui ont déploré le sous-financement jusqu'au jour où le

gouvernement libéral leur a refilé une facture plus élevée, le Parti québécois et sa chef réfutent ce qui faisait encore consensus avant le 4 septembre dans toutes les formations politiques.

Maintenant qu'il lui appartient d'équilibrer les finances publiques d'ici 2013-2014 dans un contexte économique plus difficile que prévu, de diminuer les dépenses et la dette tout en réalisant ses promesses électorales, le PQ estime que les universités n'ont pas à se plaindre.

La première ministre se base sur une étude réalisée en mars 2011 par le ministère de l'Éducation pour mettre en doute le sous-financement. Or, plusieurs chiffres utilisés dans cette étude - que des péquistes accusent les libéraux d'avoir cachée - étaient pourtant contenus dans le document de réflexion préparé par le Ministère pour la rencontre de décembre 2010 sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec.

Reprenons quelques éléments de ce document. En 2008-2009, la dépense globale par étudiant était de 29 242 \$ au Québec, de 26 383 \$ en Ontario et de 32 976 \$ dans les provinces de l'Ouest. Les dépenses de fonctionnement atteignaient par ailleurs 18 162 \$ par étudiant au Québec, comparativement à 19 931 \$ pour le reste du Canada. En ce qui a trait à la recherche

subventionnée et aux immobilisations, les établissements québécois étaient cependant mieux dotés que les autres au pays pour la même période.

Bref, au pouvoir à la tête d'un gouvernement minoritaire, le PQ fait une lecture qui sert ses intérêts. Pas besoin d'augmenter les droits de scolarité des étudiants et de risquer d'attiser leur grogne si le sous-financement vient de disparaître. Le gouvernement peut même se permettre de geler les droits pour deux ans. Pas besoin non plus de procéder à de déchirants arbitrages entre les différents ministères si celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a amplement ce qu'il lui faut et s'accommode très bien de la croissance des dépenses de 2 % exigée de tous les ministères.

Néanmoins, même si la démonstration est faite que les universités ne manquent pas d'argent comme l'ont cru les politiciens, les gens d'affaires, les associations étudiantes, les syndicats et bien des observateurs pendant plus d'une décennie, la question du partage de la facture demeure entière. Quelle part« assumer les étudiants, l'ensemble des contribuables, les entreprises et Ottawa pour façonner et entretenir une société du savoir? On n'en sort pas.

LA PRESSE : 10 questions + 1 à Pierre Duchesne, par Nathalie Collard - Publié le dimanche 11 novembre 2012 à 06h30



Photo: Ivanoh Demers, La Presse
Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Chaque semaine, Nathalie Collard rencontre un acteur de l'actualité et lui pose 10 questions liées à la couverture dont il a été l'objet. La 11e question vient du public. Cette semaine, notre journaliste s'entretient avec Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

1 Vous avez annoncé la tenue d'un forum sur l'éducation en février prochain. Certains estiment que vous penchez trop du côté des étudiants. Que leur répondez-vous?

On s'est donné cinq plages de discussion, et non pas seulement deux jours - ce dont les acteurs du milieu de l'enseignement ne voulaient pas -, et les étudiants auront leur place. Ils représenteront le tiers des gens assis autour de la grande table, mais ils ne seront pas les seuls, tout le monde sera là, ce qui n'a pas été le cas durant les six mois d'affrontement où les gens se parlaient par médias interposés. Je crois encore aux rapports humains, je pense que de voir la réaction sur le visage de la personne qu'on vient d'ébranler favorise plus les rapprochements qu'autre chose. Les étudiants ont donc leur place, mais tous les autres aussi: les recteurs, les professeurs, les syndicats, le milieu socioéconomique y seront aussi, et il y aura de l'espace pour que tout le monde parle ensemble.

2 En campagne électorale, Pauline Marois s'est prononcée en faveur de l'indexation des droits de scolarité. Pourquoi ne pas les indexer à compter de l'an prochain?

Je pense qu'il est préférable de dire que c'est une position qui fait partie des options et que le sommet va permettre de mettre à l'épreuve les différentes options, dont celle-là. Je me suis assuré avec la première ministre et le ministre des Finances - en vue du budget qui s'en vient - qu'on allait préserver l'espace de dialogue. Donc, on ne joue pas dans les droits de scolarité avant le sommet, c'est le statu quo. S'il y a une décision prise au sommet, on pourra modifier et s'entendre sur les droits. Fiez-vous au ministre des Finances, il va faire les modifications, vous pouvez être sûr de ça.

3 Vous remettez en question le sous-financement des universités. Qu'est-ce qui alimente votre questionnement?

Je demeure très prudent après avoir vu l'ancien gouvernement libéral nous donner les réponses avant qu'on pose les questions. Si je réponds à des questions alors qu'on ne s'est même pas réunis autour de la table, je trouve que ce n'est pas faire preuve d'ouverture, alors je ne tiens pas pour acquis qu'il y a un sous-financement. Je suis conscient que les universités ont besoin d'un financement. Ce qu'il faut savoir, c'est comment s'assurer que ce financement soit juste et qu'on s'assure de la pérennité de nos institutions publiques que sont les universités.

4 Au-delà de la question du sous-financement, pourquoi tenir un tel forum?

Les gens pensent qu'on va parler uniquement des droits de scolarité, mais il y a aussi la question de l'accès. Et le premier thème dont on va discuter est la qualité: comment évalue-t-on la qualité de l'enseignement? Qui évalue ça? Est-ce que ce sont des gens de l'institution ou est-ce que ça peut être des gens de l'extérieur? On va aussi parler de la gouvernance et de la gestion des universités et on est même ouverts à la gestion des associations étudiantes. Si les gens veulent en parler, on en parlera.

5 Que dites-vous à ceux qui réclament la gratuité et rien d'autre?

Toutes les options sont sur la table et tous les gens qui s'intéressent au milieu de l'enseignement sont les bienvenus. Ceux qui veulent nous parler de gratuité, parfait. Mais ce sera un dialogue et ils devront nous présenter leur option avec des études à l'appui, avec un argumentaire bien préparé, ainsi que les conséquences financières pour la nation, pour le Québec. Et là, il y aura des gens qui ne partagent pas le même avis et on discutera, et cela ne se fera pas entre quatre murs, mais bien devant tout le monde.

6 Le forum aura lieu dans trois mois et l'ASSÉ est déjà prête à descendre dans la rue. Croyez-vous qu'un dialogue soit possible avec cette faction du mouvement étudiant?

Je comprends que les manifestations dont on parle sont liées à un mouvement mondial et qu'elles étaient déjà prévues. J'ai rencontré tous les intervenants une heure avant la conférence de presse pour leur expliquer ce qu'on voulait faire et l'ASSÉ était présente. J'espère que tout le monde sera au forum. On leur laissera toute la place et le temps pour qu'ils puissent s'exprimer et débattre.

7 Le forum devrait-il se pencher sur la question de la démocratie étudiante?

Pourquoi pas? Il y a des gens, dont les recteurs, qui le demandent. L'ancien gouvernement libéral s'est mis à contester la notion de grève étudiante et est apparu un mot qu'on n'avait jamais vu au cours des 40 dernières années: «boycott». On a adopté une loi qui a fait entrer la police sur les campus et les recteurs devaient la faire appliquer. Je ne suis pas sûr qu'ils l'ont trouvée très drôle et que cela a ramené la paix sur les campus. Si l'ensemble des intervenants veut en parler, je pense qu'il est légitime d'en discuter.

8 Vous êtes également ministre responsable du dossier de la technologie. Plusieurs acteurs du milieu réclament un plan numérique pour le Québec. Que leur répondez-vous?

Je suis au début de mes fonctions et j'ai mis beaucoup de temps sur le forum, mais, en parallèle, je dois préparer une politique nationale sur la recherche et l'innovation, ça fait donc partie des choses que je vais regarder. Mais ça me fait un peu rire quand on parle du numérique. Il y a des maires qui viennent me voir dans ma circonscription pour me dire qu'ils n'ont pas encore l'internet haute vitesse. Je rappelle que Borduas est une circonscription qui n'est pas si loin de la banlieue de Montréal. Et que l'internet haute vitesse est un outil important pour tout le monde, y compris les agriculteurs. Il va donc falloir commencer par des choses assez concrètes.

9 Plusieurs personnes ont été surprises d'apprendre que vos enfants fréquentent

l'école privée. En tant que ministre, ne devriez-vous pas afficher votre confiance dans le réseau d'éducation public?

Ce sera ma réponse la plus courte: là où j'envoie mes enfants me regarde ainsi que mon épouse. C'est une question d'ordre privé. Le ministre croit à l'enseignement public, je proviens du système public et ma mère était une enseignante au système public.

10 Quelle est la différence entre aborder un enjeu comme journaliste et comme ministre?

Comme journaliste, il faut faire une nouvelle chaque jour. Il faut établir rapidement quel est le point de chute d'un processus décisionnel. Quand on est ministre, on a besoin de temps pour établir une politique. Et les moindres prises de

position, un contact avec un groupe plutôt qu'un autre par exemple, sont interprétées comme la finalité d'une politique. C'est compliqué à gérer.

TWITTER +1 de Julie Devito@juliedevito

Qu'allez-vous faire si les étudiants retournent dans la rue?

On n'a pas à poser un jugement moral sur le droit de manifester. C'est un droit reconnu internationalement et le projet de loi 78 [devenu la loi 12] a été condamné à l'international par plusieurs organisations ainsi que par le Barreau du Québec. Par contre, ce que je dis à ceux qui seraient tentés de manifester de façon importante, c'est: oui, vous pouvez manifester et revendiquer, mais il me semble qu'il n'y a plus de blocage, alors établissez un minimum de rapport avec nous, qu'on puisse discuter.

LE SOLEIL : Chronique : Parle, parle, jase, jase..., par Gilbert Lavoie - Publié le samedi 10 novembre 2012 à 05h00

(Québec) Il est tentant, à la lumière de la grande opération de consultation sur l'enseignement supérieur lancée jeudi par le gouvernement Marois, de conclure à la futilité de l'exercice. Une grande séance de «parlotte» dans les meilleures traditions du PQ... Il faut cependant convenir que si le gouvernement avait opté pour une formule plus expéditive comme le forum sur le financement universitaire du gouvernement Charest en 2010, il se serait condamné à l'échec. Il est impossible de réconcilier le financement des universités et le niveau des droits de scolarité dans une discussion de 48 heures qui se limite à opposer ces deux questions. La promesse initiale du Parti québécois de tenir un Sommet sur l'enseignement supérieur dans les 100 premiers jours après sa prise du pouvoir n'aurait mené nulle part. On vient de corriger le tir. Cela dit, le ministre Pierre Duchesne met la barre bien haute en inscrivant sa démarche dans la suite du rapport Parent et de la réforme de l'éducation des années 60. Ce rapport en cinq tomes, publié en 1963-1964, était le fruit d'une Commission royale d'enquête mise sur pied en avril 1961. Par opposition, la démarche de consultation sur le Web et dans quatre villes du Québec, annoncée jeudi, ressemble davantage à une vaste opération de relations publiques.

Pierre Duchesne va me trouver sévère, mais s'il était encore journaliste, il serait lui aussi sceptique sur la valeur d'une telle opération. On l'a vu aux audiences de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, ce genre de forum mène rapidement à l'étape où tous les arguments ont été entendus et deviennent répétitifs. Le ministre va peut-être contourner ce piège en divisant la discussion sous quatre thèmes différents qui seront débattus en novembre, décembre et janvier dans quatre villes. Mais on voit mal ce qu'il gagnera en confiant à l'Institut du Nouveau Monde le mandat d'organiser une rencontre de 500 jeunes pour «imaginer l'université québécoise de demain» et quatre rencontres d'animations citoyennes. Quel sera le coût de ces palabres dont il faudra attendre les sommaires et les conclusions avant d'avoir un semblant de décision de la part du gouvernement? Les politiciens sont élus pour prendre des décisions et c'est ce que fera le gouvernement Marois. La démarche qu'on nous propose risque fort de mener à un beau rapport qui prendra le chemin des tablettes pendant que le conseil des ministres imposera ses choix. Mais bon! On a élu un gouvernement qui a promis de gouverner autrement, il faut donc donner

la chance au coureur. La crise provoquée par la hausse des droits de scolarité du budget Bachand a fait de ce dossier, après les finances publiques, l'un des plus grands défis auxquels le gouvernement Marois devra faire face. Les attentes seront aussi grandes que le scepticisme. La facilité serait de se contenter d'une indexation des droits de scolarité assortie d'un engagement vague de doter nos universités de nouveaux moyens pour améliorer leur offre et faire concurrence aux institutions universitaires des autres provinces. Mais ce serait également un constat d'échec. Le gouvernement Marois est minoritaire et doit travailler en fonction d'un retour devant l'électorat plus tôt que tard. Compte tenu de son appui aux étudiants le printemps dernier, mais également de ses engagements à l'endroit du monde universitaire, il n'a pas le droit à l'échec. Pierre Duchesne s'engage sur un terrain miné. Il serait décevant que sa démarche ne serve qu'à préparer la position électorale du Parti québécois en vue des prochaines élections. On aurait perdu deux ans. Souhaitons-nous donc collectivement qu'il réussisse.

JOURNALEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Viser les sommets, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 09 novembre 2012, 21H42 | Mise à jour: vendredi 09 novembre 2012, 21H49

(...)
C'est l'objectif que devrait poursuivre le système d'éducation d'une société avancée : viser les sommets. La recherche de l'excellence, la transmission d'une éducation de première qualité à ceux qui dirigeront le Québec de demain. Pourtant, voilà ce qui semble totalement absent comme priorité du sommet organisé par le gouvernement péquiste en février prochain.

Toute l'opération est devenue un sauvetage politique pour éviter que l'épisode du carré rouge des péquistes ne tourne à la catastrophe. En effet, quelques mois après avoir tapé de la casserole dans les rues côte à côte avec les étudiants, une confrontation avec ces mêmes étudiants aurait un terrible effet boomerang sur le Parti québécois.

Je suppose que c'est pour cette raison que dans ses premiers mois au pouvoir, le gouvernement semble avoir les mains attachées dans ce dossier. Impossible d'expliquer autrement les deux premières décisions : le maintien des bonifications aux prêts et bourses qui devaient servir à compenser la hausse des droits de scolarité et l'inclusion dans le prochain budget d'un gel des droits pour deux ans. Le Parti québécois a beau dire que cette mention dans le budget a pour but de maintenir toutes les options ouvertes, nous

savons tous que, dans les faits, le budget d'un gouvernement a un caractère hautement officiel et sera mis en banque par les étudiants comme un acquis déjà en poche. Ils partiront de là pour négocier ensuite, les plus audacieux réclamant la gratuité.

MAUVAISES BASES

Le sommet annoncé part sur de mauvaises bases. Mme Marois a répété que la gratuité n'est pas exclue. Déclaration toute désignée pour gonfler les faux espoirs. Le problème de sous-financement des universités, dont la reconnaissance faisait l'unanimité parmi les partis politiques depuis des années, est maintenant à peine admis du bout des lèvres par le ministre de l'Enseignement supérieur. La qualité de l'éducation a disparu du tableau de bord. Le sommet sur les universités ne porte plus sur le savoir, ni sur la préparation de notre avenir économique, ni sur notre performance en recherche de pointe. Triste, mais tout est devenu une affaire de politique. La peur de la rue mène le bal.

HAUSSE EXCLUE

Les libéraux ont raison de craindre que les dés ne soient pipés. Léo Bureau-Blouin, généralement fort habile, a échappé cette déclaration : «On est ouverts à entendre l'ensemble des idées, qui vont de la gratuité jusqu'à l'indexation des

droits de scolarité.» L'ensemble des idées? Mais l'idée d'une hausse, fut-elle moindre que celle proposée par le gouvernement Charest l'an dernier, est d'emblée complètement exclue. Pourtant, c'était le consensus de la société québécoise avant ce printemps tumultueux. C'est encore l'opinion de la majorité.

Pas banal : la gratuité est rendue une option plus envisageable qu'une hausse modérée!

Quel malheureux scénario que celui d'avoir un gouvernement qui n'a plus les mains libres pour s'occuper d'un sujet aussi fondamental que l'avenir de notre enseignement supérieur. Le pire, c'est que l'ASSE se prépare à une grève majeure malgré tout. Au fond, peut-on leur reprocher de croire que c'est ça qui donne des (...)

Afficher 9 commentaires (Montréal)

phil37 2 commentaires masqués
 J'ai honte d'être devenu ce minus de québécois dans une république de paresseux et de traîneux de bottines.
[11/10/2012 09:14 AM](#)
 Arsene66 1 commentaire masqué
 Le «minus québécois» et la «république de paresseux et de traîneux de bottines» sont dans votre tête, pas dans la réalité...
[11/11/2012 10:41 PM](#)
 AhOui 3 commentaires masqués

<p>La mentalité québécoise exclue toute forme de "qualité". On ne veut pas de qualité au Québec, on veut de l'accessibilité et du nivèlement par le bas. On veut que tout le monde naisse avec un diplôme dans les mains. De tout façon, ça sert à rien de travailler plus fort que les autres et d'améliorer ton sort; si tu deviens aisé financièrement, tu vas attirer le mépris total de la population.</p> <p>11/10/2012 08:17 AM Arsene66 2 commentaires masqués</p> <p>Depuis quand on ne peut envisager des études supérieures de «qualité» et «accessibles» ?? Et depuis quand «travailler plus fort» signifie «devenir aisée»? La TOTALITÉ des gens «aisés» que je connais ne travaillent pas plus fort que les autres (ils travaillent plutôt moins que les autres...), ils ont hérité de leur «aisance» !!!</p> <p>11/11/2012 10:55 PM chapelaine 1 commentaire masqué</p>	<p>Je suis d'accord avec vous qu'il y a quelques grosses fortunes au Québec. Mais pas assez pour affirmer que la majorité de ceux qui sont aisés ont hérité de leur parents riches. Je connais beaucoup de travailleurs aisés, qui se lèvent à 5:00 le matin afin d'arriver tôt au bureau pour commencer leur journée qui se terminera vers 20:00. Oui ils ont de gros salaires mais ils les gagnent en travaillant.</p> <p>11/12/2012 01:54 PM Yumena_One 1 commentaire masqué</p> <p>S'ils n'ont pas ce qu'ils veulent, connaissant maintenant leur puissance de la rue, y vont ils y en donner de la m.... c'est pourquoi Charest ne voulait céder.</p> <p>11/10/2012 06:36 AM Yumena_One 1 commentaire masqué</p> <p>Mme Clean PM voulait tellement le pouvoir, elle était prête à tout. alors elle est pris avec son manque de jugement.</p>	<p>11/10/2012 06:33 AM slash372 2 commentaires masqués</p> <p>Vite une coalition CAQ-PLQ avant qu'il ne soit trop tard.</p> <p>11/10/2012 03:51 AM Yumena_One 1 commentaire masqué</p> <p>Oui, d'accord. Notre madame «manque de jugeote» s'est attachée les mains avec ses casse-roles, elle voulait tellement le pouvoir, elle était prête à tout.</p> <p>11/10/2012 06:29 AM Afficher 1 commentaire (Québec)</p> <p>Bokayak 1 commentaire masqué</p> <p>Malheureusement, pour une partie de notre population, ce n'est pas la qualité de l'enseignement qui est de la première importance mais sa gratuité...pas fort.</p> <p>11/10/2012 02:20 PM F Signaler</p>
--	---	--

LE DEVOIR : Éditorial : Sommet sur l'enseignement supérieur - Le choix du ministre, par Josée Boileau - Vendredi 9 novembre 2012

<p>Le gouvernement Marois fait montre d'une telle ouverture dans le dialogue que l'annonce jeudi du processus qui mènera au Sommet sur l'enseignement supérieur a dans un premier temps été saluée par tous ceux que le débat interpelle. Mais se positionner comme un acteur parmi tant d'autres est un leurre. Il est d'ores et déjà le maître du jeu.</p> <p>Flanquée de son nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, et de l'ex-leader étudiant devenu député-vedette, Léo Bureau-Blouin, la première ministre Pauline Marois était on ne peut plus positive. Le sommet tant attendu sur l'enseignement supérieur sera l'occasion, a-t-elle dit, d'un « nouvel élan », d'un « débat constructif » où « toutes les possibilités seront ouvertes ». Dont celle du gouvernement, qui prône l'indexation des droits.</p> <p>Mais si ce sommet s'annonce comme celui du dialogue et de la transparence, misant sur Internet qui permet de faire circuler l'information comme jamais, n'allons pas croire que la démarche fera foi de tout. L'enthousiasme ne permettra pas d'éviter les écueils. Déjà, les mots mêmes que choisit le gouvernement vont colorer les débats.</p> <p>Ainsi du premier document d'information préparatoire au sommet qui a été distribué jeudi. On y fait littéralement ressortir que « nous investis-</p>	<p>sons plus [dans les universités] que la majorité des pays de l'OCDE » et que, « malgré le fait que le coût de la vie est moins élevé, nous [y] investissons plus » que les autres provinces canadiennes.</p> <p>Ces mots n'ont rien de neutre : on est ici au cœur du débat sur le sous-financement des universités, se référant à des données qui sont présentement âprement disputées. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec fait valoir avec force qu'on ne peut tenir compte des fonds de recherche obtenus personnellement par les chercheurs dans le calcul des budgets attribués aux établissements universitaires. C'est pourtant en faisant cet amalgame que le gouvernement (bien au fait du plaidoyer de la CREPUQ) arrive à souligner le bon financement que les universités québécoises reçoivent.</p> <p>Cela réjouira les associations étudiantes qui estiment, calculs à l'appui, que les universités ne sont pas sous-financées mais mal gérées. Le ministre Duchesne, qui avait déjà fait part en entrevue de son scepticisme par rapport au sous-financement des universités, vient donc de prendre position dans une guerre comptable. Difficile de croire dans ce cas précis que « toutes les possibilités » sont sur la table !</p>	<p>Dans la même veine, la décision gouvernementale de geler pour les deux prochaines années les droits de scolarité (ce que les libéraux nous ont appris à la faveur d'une lettre destinée au Conseil supérieur de l'éducation et non au grand public) ne peut sourire ni aux recteurs, qui veulent une hausse, ni à l'ASSE, qui revendique la gratuité scolaire.</p> <p>Ces deux exemples ne sont pas en soi problématiques : le travail du ministre est de faire des choix. Le problème, c'est quand on tente de masquer ce rôle d'arbitre suprême.</p> <p>Le Sommet sur l'enseignement supérieur ne sera pas pour autant inutile. Il entend embrasser toute la culture du monde universitaire et le débat se déclinera sur plusieurs tribunes, pendant plusieurs semaines : manifestement, on ne peut mobiliser autant de gens pour se contenter de finir en un « Sommet des illusions », comme l'appelle déjà le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault.</p> <p>Mais que le gouvernement Marois joue franc jeu : il a des options déjà en marche. Ce qu'il attendra de ses interlocuteurs, c'est qu'ils soient convaincés s'ils veulent le faire changer d'avis ou l'amener à moduler plus finement ses interventions. Et qu'il assume donc que ce sera à lui de trancher.</p> <p>Vos réactions (12)</p>
---	---	--

LE SOLEIL : Carrefour : Des États généraux plutôt qu'un Sommet, par Claude Poulin, Québec - Publié le mardi 06 novembre 2012 à 05h00

<p>La proposition de la Fédération québécoise des professeurs d'université demandant la tenue d'états généraux sur les universités est bien inspirée. En effet, il importe au gouvernement de revoir non seulement la question du financement de nos établissements universitaires, mais aussi celle de leur mission. Et pourquoi ne pas en profiter aussi pour faire l'exercice d'une réflexion plus large en abordant une des questions majeures occultées lors des états généraux de 1996, soit celle de notre modèle d'enseignement supérieur global (incluant les cégeps et les uni-</p>	<p>versités)? Négliger de prendre en compte les coûts de chacune des composantes de ce modèle serait un exercice inconsistant puisque dans les faits, les organisations qui le composent sont interdépendantes et oeuvrent à une même tâche, soit la formation technique et professionnelle. C'est dans cette perspective que devrait se poser la question de la véritable gouvernance: une approche permettant de définir les coûts relativement aux bénéfices. Cette vision impose de procéder à l'évaluation des programmes en fonction de leurs résultats actuels (qui sont bien</p>	<p>documentés dans le cas des cégeps, mais beaucoup moins dans le cas des facultés universitaires) et d'établir les objectifs attendus. Une telle démarche n'est envisageable que dans le cadre d'états généraux. Le gouvernement s'étant engagé à tenir un sommet sur l'éducation avec les limites que l'on y connaît, ce sommet risque de décevoir. On y verra des groupes d'intérêt cherchant à légitimer leurs positions sans pour autant établir la vérité sur les forces et faiblesses de ce modèle singulier et unique en son genre.</p>
---	--	---

LE DEVOIR : Libre-Opinion : Financement universitaire - Pour une démonstration rigoureuse du sous-financement, par Daniel Zizian - Président-directeur général, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) - Mardi 30 octobre 2012





Photo : CREPUQ

Daniel Zizian

Dans une [lettre ouverte publiée récemment dans les pages du Devoir](#), la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Mme Martine Desjardins, accuse l'ensemble des recteurs d'avoir triché et d'avoir menti aux étudiants et à la population. Le dénigrement élevé au rang de stratégie n'aide en rien à créer un climat serein, propice aux échanges et à la collaboration, dont nous aurons besoin si l'on veut assurer le succès du prochain Sommet sur l'enseignement supérieur. On peut légitimement avoir des opinions divergentes sur différents sujets, mais ne pourrait-on pas tous convenir de discuter dans le respect ?

La méthodologie « tendancieuse » dénoncée par la présidente de la FEUQ a été construite par un groupe de travail auquel participait le ministère de l'Éducation, pour ce qui est de l'étude de 2002, et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, pour ce qui est de l'étude de 2010. Les données utilisées sont celles de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, données dont personne ne conteste la validité.

L'existence même du sous-financement a été amplement discutée au cours des dernières décennies et reconnue à plusieurs reprises par des commissions parlementaires en 2004, 2007 et 2011. Tous les partis politiques et de nombreux organismes en ont reconnu la réalité, ainsi que toutes les associations étudiantes, dont la

FEUQ elle-même, à plusieurs reprises et aussi récemment qu'en mars 2010.

Les contestations de la validité des études concluant au sous-financement des universités québécoises reposent sur un même argument : lorsque l'on additionne les budgets d'immobilisation et de recherche aux budgets de fonctionnement, les universités québécoises reçoivent plus d'argent que la moyenne canadienne. C'est exact, mais cela donne un portrait faussé de la réalité. Voici pourquoi.

Il faut exclure les budgets de recherche

Aucune université, ni même le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ne peut prendre la décision de transférer de l'argent du budget de recherche au budget de fonctionnement pour la bonne raison que la quasi-totalité de ce budget n'appartient pas à l'université, mais plutôt aux chercheurs à qui des fonds ont été octroyés par les organismes subventionnaires externes.

Lorsqu'un chercheur obtient une subvention pour un projet de recherche, celle-ci est versée à son établissement sous réserve qu'elle soit utilisée uniquement par le chercheur et spécifiquement pour la réalisation du projet de recherche pour lequel il a obtenu la subvention. En conséquence, cet argent ne peut aucunement être utilisé pour assumer les coûts liés à l'enseignement ou au fonctionnement de l'université.

Le [Bulletin statistique de l'éducation de 2011](#) du ministère de l'Éducation repose sur cet amalgame inapproprié et reconnaît qu'« il aurait été souhaitable de présenter des données distinctes pour la dépense de fonctionnement (sans les dépenses relatives à la recherche et aux immobilisations)... ». C'est ce qu'a fait le ministère des Finances du Québec dans le document L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec (décembre 2010), document qui met en évidence un financement de l'enseignement moins élevé par étudiant pondéré au Québec par rapport au reste du Canada, soit 17 454 \$ contre 19 688 \$.

Enfin, cet argument laisse entendre qu'il serait acceptable de déshabiller la recherche pour habiller l'enseignement. Ce n'est pas ainsi que l'on construira un Québec fort et prospère ! Les professeurs chercheurs et les étudiants des cycles supérieurs qui bénéficient de ces budgets seraient les premiers à en payer le prix.

Il faut exclure les fonds d'immobilisation

Pour ce qui est des budgets d'immobilisation et des projets immobiliers, ils sont consacrés à des fins spécifiques. Le nombre d'EETP (étudiant en équivalence au temps plein) dans les universités québécoises a augmenté de 30,6 %, soit de près de 50 000, au cours des dix dernières années. Par ailleurs, les établissements construits il y a 40 ans, 50 ans, et parfois depuis beaucoup plus longtemps, vieillissent ; les édifices doivent être rénovés et les équipements, modernisés. C'est en reconnaissance de ces incontournables réalités que le gouvernement, après une validation sérieuse des besoins, accorde aux universités des budgets d'immobilisation. Ces investissements, faut-il le rappeler, serviront à plusieurs générations.

Les études de la CREPUQ sur le sous-financement sont rigoureuses. Elles sont publiques et facilement disponibles (crepuq.qc.ca). Quiconque ayant des questions à l'égard de ces études est invité à nous en faire part. Nous les recevrons avec ouverture et nous y apporterons toute l'attention requise.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur doit être un succès. Il doit être l'occasion d'un nouveau pacte social entre la société québécoise et ses universités. Pour qu'il soit un véritable succès, il devra apporter une solution viable et permanente au problème du sous-financement des universités et renforcer l'accessibilité aux études universitaires. La CREPUQ entend collaborer avec tous les partenaires qui voudront travailler dans cette voie.

[Vos réactions \(20\)](#)

THE GAZETTE: Opinion: Why we need the world's best - Let me explode the myths about international students. They enrich Quebec, and we have to get better at attracting them, by Heather Munroe-Blum, principal and vice-chancellor of McGill University - Monday, October 29, 2012



Photograph by: Dario Ayala, The Gazette
Lien Tran, a student at Concordia University's John Molson School of Business, is from Vietnam. "I had a cousin here and he did a PhD in civil engineering at McGill, so my dad decided to send me to study abroad," she says.
This is an edited version of an Oct. 19 address to the Conseil des relations internationales de Montreal called Talent Magnet: Making Quebec a Global Education Destination.

MONTREAL — The great historian Marcel Trudel liked to talk about the myths and realities of Quebec's history. On my side, I'll talk about the myths and realities of the international role of Quebec's universities - a key role for the success of Quebec.

I'm going to use a question-and-answer format. And, because I'm a professor, I'm going to ask the questions and give the answers!

Myth or reality? International students are a drain on Quebec.

Myth. International students are essential contributors to Quebec's success. We cannot succeed without more well-educated, highly skilled, multilingual people. People who have knowledge and experience of the major cultures of the world; people who are comfortable with managing complexity, and who are welcoming of change.

International students are exactly what Quebec needs. They spend years in our institutions, they speak or are motivated to learn French, they know Quebec's values, and they are already integrating into our society. Collectively, we Quebecers have supported a portion of their education with our taxes, and, collectively, we Quebecers benefit from the investment made elsewhere in their early training and from who they are today.

In 30 years, Quebec is expected to have one of the oldest populations in the world. Quebecers need more health and social services and more value-added jobs - and, if our population only grows at current rates, there will be even fewer people than today to hold down these jobs. Who will pay taxes to support the system?

Add to this crisis the fact that Quebec has the highest debt-to-gross domestic product ratio of any Canadian province or U.S. state. Simply put, we have no more gas in the tank. We cannot sustain our quality of life without change. Quebec needs all the talented, educated people it can get.

International students are a source of talent and revenue for Quebec. In Canada, for example, these students have an economic impact of \$8 billion.

Myth or reality? International students are trained at our expense, and then leave.

That's another myth. The Conférence régionale des élus de Montréal estimates that one-third of international students stay in Quebec after graduation. This proportion has been increasing since the Quebec government began issuing Selection Certificates to international students who receive a post-secondary diploma.

Half of McGill's alumni live in Quebec, including many one-time international students who fell in love with Quebec and never left. A good example is Aldo Bensadoun, the founder of the Aldo Group, who perhaps you saw recently on Tout le monde en parle. Aldo was raised in Morocco and France, before heading to the U.S. He was attracted to McGill. And after graduation from McGill, he stayed in Quebec and, from here,



created an extraordinary Quebec multinational shoe company that today has a thousand stores in 66 countries around the world and thousands of employees here in Quebec. You might say it's the Cirque du Soleil of shoes!

Myth or reality? Higher tuition rates would drive talented Quebec and international students away from our universities.

A deep myth. Studies across the country are crystal-clear: No link exists between the amount of tuition and attendance in universities. If low tuition created better access, Quebec would lead the country in the percentage of young people receiving a university degree. It does not. It is now among the lowest in Canada, behind Nova Scotia (No. 1) and Ontario (No. 2), the provinces with the highest (though still reasonable) tuition. What matters is having both the quality and reputation of our universities, and the availability of effective student support for those in need. Quality is what international students are seeking; it is also what Quebecers need. Nobody wants to go to school for a poor quality of education, even if it costs nothing.

Here's a concrete example of this dynamic: Since tuition was substantially raised in McGill's Master of Business Administration program, in order to provide the highest-quality education and professional training, we have doubled the number of Quebec students enrolled. And many of the best-prepared Quebecers, who previously left Quebec to get an MBA, are now studying here. Let me repeat: Tuition went up, and the number of Quebec students enrolled in McGill's MBA program doubled. Why? Because we now have a guarantee of quality, and of financial aid for students who need it. Thanks to increased tuition, we were able to put in place one of the most generous MBA financial-aid programs in North America. Myth or reality? McGill doesn't do anything to keep its graduates in Quebec. False! McGill is taking serious measures to prevent this from happening. When I began my first term as principal, many of our medicine graduates were leaving Quebec to set up medical practices elsewhere. We took the bull by the horns, and today I'm proud to tell you that 90 per cent of our medical students are from Quebec, and 75 per cent stay to practise medicine in Quebec after graduation.

Of course, talented and educated people have a lot of opportunities. They're mobile. The upside? You can take the graduate out of Quebec, but you can never take the Quebec out of the graduate! They're still assets for Quebec. Not convinced? I'll give you an example: Five years ago, we publicly launched a major fundraising campaign. Without that kind of initiative, McGill would not be able to fulfil its research and teaching mission. I'm proud to announce that half the money we've raised is coming from McGill graduates who are from outside of Quebec. That's hundreds of millions of dollars being directly injected into our economy. And if they weren't confident in our good management, all those people wouldn't be giving a cent to McGill.

Myth or reality? McGill attracts international students to enrich McGill via their tuition.

One hundred per cent false. We attract international students because they add to the cultural and intellectual enrichment of our learning community.

Further, under the Quebec funding system, most of the tuition paid by students from outside Quebec returns to the government. With a few exceptions, McGill keeps only a small portion of the fees these students pay to support them in their studies. Because of this, each year McGill gives back around \$55 million of its students' fees - net - that the government then redistributes across the rest of the Quebec university system. Fifty-five million dollars. Year after year. To add to this disincentive, students from outside of Quebec are required to contribute to the Quebec student-aid program, but they are ineligible to receive this aid, notwithstanding the special service needs they often have. This is an inequity.

Universities and the students they welcome are being deprived of significant resources that should be returned to them. That's not an invitation for them to do more.

Quebec is competing for global talent from Brazil, India, China and elsewhere against regions around the globe. Australia, New Zealand and the U.S. spend more than \$10 million each annually on international marketing for education. Canada spends only \$1 million.

Countries around the world are also dramatically increasing investments in research universities and graduate education.

The federal government recently commissioned a report from the Advisory Panel on Canada's International Education Strategy. The report calls for Canada to double the number of full-time international students it recruits, from 239,000 to more than 470,000 in the next decade.

How many new students today know about and consider Quebec as the best place to study? How many will come to our universities? How many will stay after graduation? Quebec's share of Canada's international student population has decreased from 33 per cent in 2001 to 25 per cent in 2010. In contrast, British Columbia increased from 10 per cent of all international students in Canada to nearly 20 per cent.

Quebec needs a clear strategy for making Quebec a global education and research destination, or we will fall even farther behind.

Some argue that low tuition will attract talent. But, as we saw with our MBA program, low tuition does not lead to quality - and quality is precisely what international students are looking for, and what Quebec students need. Students travel for an educational experience they cannot receive at home. We face an international race for talent, and Quebecers are not winning with education as a "bargain-basement" proposition.

We can only win with incentives for universities to attract, support and retain top talent with quality and accessibility. Here are my three recommendations to get there:

No. 3: We need the means to increase the number of French-language courses offered on our campuses, at least for graduate students.

No. 2: Quebec must increase its share of international students, to at least its previous share of 33 per cent. We must do this for our regions and for Montreal. Montreal can become North America's top university city. For this, we require a policy that encourages universities to recruit internationally. The money paid by international students should stay with the universities where they're studying. This would be an incentive for Quebec universities to have a presence on the world stage and to compete with the world's best. Make no mistake: Students around the world are dreaming about Canada. If Quebec doesn't attract them, other provinces will.

No. 1: Forward-thinking societies create an environment that encourages entrepreneurship, productivity and innovation. Quebec's universities are drivers of first-rate economic innovation - yet they're dramatically underfinanced in comparison to their competitors in the rest of Canada, to the tune of \$620 million, according to the latest figures from the Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, which have been validated by the Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Without healthy universities, innovation is impossible. Quebec must remember this when it creates its social and fiscal policies and as it prepares for a summit on higher education and a new national policy on research and innovation.

During the last campaign, our premier - and the first woman premier, which I'm pretty proud of - said that we must meet in the middle so that "our institutions rank among the best in the world, and that all Quebecers can access them, regardless of their economic standing." This sounds very promising for the upcoming summit. To get there, the Quebec government should therefore add quality of education, research and international recruitment to the summit's agenda. Nothing is more important for guaranteeing the success of Quebec. In other words, if our performance in recruitment, innovation and productivity stays the same, Quebec will no longer be in the competition.

Quebec is a beautiful place, and it should be celebrated worldwide. It is positioned to win the race for global talent if we move quickly, competitively and with confidence.

Myth or reality?

* Quebec is a prime international education destination.

* Quebec is where Quebecers want to study, work after graduation and raise their families.

* Quebec is known for the quality of its universities.

* Quebec is a prosperous nation, caring and also wise.

Do we want these statements to be myths or realities?

It's up to us to decide. Let's just do it.

LE SOLEIL : Chronique : Les confidences du ministre Duchesne, par Gilbert Lavoie - Publié le jeudi 25 octobre 2012 à 05h00

(Québec) Tout comme son collègue Jean-François Lisée qui conserve un blogue, Pierre Duchesne a continué d'écrire sur les réseaux sociaux depuis qu'il a accédé au cabinet. Le mois dernier, à la sortie d'une rencontre avec Pauline Marois, le ministre a ainsi décrit les attentes de sa chef sur le sommet qu'il doit tenir cet hiver sur les droits de scolarité et le financement des universités.

«Je sais très bien que le sommet que souhaite la première ministre doit se dérouler dans un climat paisible, favorable à de saines discussions. Il devra y avoir des suites à ce sommet et des consensus devront en émerger. Nous savons tous deux que je n'ai pas le droit à l'échec [...] Il faut démontrer à des groupes qui carburent au rejet de l'autre depuis des mois - alimentés par un gouvernement libéral qui nourrissait cette

division pour favoriser sa réélection - que nous sommes condamnés à s'entendre. Vaste chantier.»

Les attentes de Pauline Marois sont élevées : elle ne veut pas de chicanes. Pierre Duchesne doit organiser un sommet où les participants tenteront vraiment de s'entendre, au lieu de se quereller devant les caméras. Dans un monde poli-

tique dominé par les lobbies, ce n'est pas un vaste chantier, c'est une «mission impossible». Déjà, dans le secret des réunions du ministre avec les participants à ce sommet, l'enjeu financier devient de plus en plus évident, et complexe.

Deux questions se posent :

1. Le gouvernement Marois tiendra-t-il sa promesse de compenser intégralement les universités en ce qui a trait au manque à gagner causé par l'annulation de la hausse des droits de scolarité? Et pour combien de temps?

2. Le gouvernement sera-t-il en mesure de couvrir totalement les frais subis par les institutions d'enseignement à cause de la crise étudiante du printemps dernier?

La réponse à la première question est complexe. Pauline Marois s'est engagée publiquement à compenser les universités pour l'année en cours,

pour un total évalué à 42 millions \$. Les recteurs ont obtenu l'assurance, cette semaine, du bureau de Pierre Duchesne, que cet engagement serait respecté.

C'est à plus long terme que ça devient moins clair. Le cadre financier du Parti québécois, présenté le 24 août, prévoyait que cette compensation atteindrait 150 millions \$ par année en 2016-2017. Mais si on se fie au budget Bachand, c'est à 216 millions \$ que s'établira à terme le manque à gagner des universités, un écart de 66 millions \$. Ce n'est pas un écart énorme, mais ce n'est pas tout. En contrepartie à la contribution des étudiants, le gouvernement Charest s'était engagé à hausser de 300 millions \$ sa contribution annuelle aux universités, d'ici 2016-2017.

La réponse à la deuxième question devra attendre l'évaluation en cours des frais supplémentaires subis par les institutions d'enseignement à

cause du conflit étudiant. On parle notamment des salaires versés aux enseignants pour la reprise des cours perdus. De plus, au bureau de Pierre Duchesne, on fait valoir que le «printemps ébèle» a causé des dépenses imprévues ailleurs, notamment à la police de Montréal et à la Sûreté du Québec. Une fois qu'on aura fait le total, l'addition sera salée.

C'est dans ce contexte budgétaire serré que devra manoeuvrer Pierre Duchesne. Si le gouvernement n'avait que l'éducation à financer, la partie serait plus facile, mais il a d'autres promesses à respecter. Et je ne vous ai même pas parlé des étudiants qui réclament la gratuité...

Le ministre n'a pas droit à l'échec? Sa police d'assurance, c'est que le gouvernement au complet n'a pas droit à l'échec dans ce dossier.

LE DEVOIR : La réplique > Financement des universités - Des chiffres qui ne valent rien!, par Martine Desjardins - Présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) - Jeudi 25 octobre 2012

À retenir : Le déclencheur - Changer les termes du débat

«La question du sous-financement des universités est documentée par de nombreuses études et constatée par l'ensemble de la communauté universitaire, y compris par les étudiants. [...] Or, le récent conflit étudiant est venu changer les termes du débat. Motivées au départ par le refus d'une hausse des droits de scolarité, les manifestations ont débordé lentement vers la remise en question du sous-financement lui-même. Sous-financées, les universités ? Allons donc ! Mal financées, peut-être, mal administrées, sûrement. Telle est la position, teintée de populisme, qui a dominé le débat public ces derniers mois.» — Robert Lacroix, ancien recteur de l'Université de Montréal, [Le Devoir](#), 23 octobre 2012.

Encore une fois, l'ancien recteur de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, reprend le crachoir pour dénoncer le sous-financement des universités et inciter le gouvernement à appliquer le seul remède auquel il puisse penser, une hausse draconienne des droits de scolarité. Il le fait encore en se basant sur la même étude tendancieuse que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) avait dénoncée à l'époque dans une note d'information. Comment les recteurs ont-ils triché à l'examen ?

Or, ni M. Lacroix, ni la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) ne sont revenus sur les critiques que nous avons apportées à cette « étude sérieuse », aux nombreux manques en ce qui a trait à la méthodologie et à l'oubli de nombreuses données. Afin de répondre à un impératif idéologique pour gonfler leurs revenus, endetter les étudiants, les recteurs avaient menti à ces derniers ainsi qu'à la population. En gros, si cette étude avait été soumise à une revue scientifique, elle n'aurait pas passé l'étape de la révision par les pairs et ne vaudrait même pas une publication.

Comme l'expliquait dernièrement un ancien vice-président de la FEUQ en ces pages, lors du premier constat de sous-financement, la FEUQ avait appuyé la CREPUQ dans sa revendication. Nous lui avions fait confiance à l'époque. Or, depuis, les scandales de mauvaise gestion universitaire se sont multipliés, l'octroi d'augmentations de salaire et d'avantages financiers aux hauts dirigeants administratifs est devenu monnaie courante et des décisions budgétaires plus que douteuses comme des campagnes publicitaires disproportionnées se prennent an après an. Le

train de vie princier que s'accordent certains recteurs rendrait jaloux n'importe quel ministre du gouvernement.

Mais revenons sur les chiffres de la mise à jour de cette fameuse étude. Ils datent de 2007 et non pas de 2010, comme le prétend M. Lacroix, soit quatre ans après celle de 2003. En 4 ans, nous sommes donc passés, selon cette « sérieuse étude », de 300 millions à 620 millions \$ de sous-financement, plus du double. Même un système collusionnaire ne pourrait expliquer que nous faisons doubler en quatre ans un sous-financement.

De plus, depuis 2007, les étudiants ont subi une augmentation d'environ 35 % de leur facture étudiante (si l'on tient compte des frais institutionnels obligatoires et des droits de scolarité) et le gouvernement a lui-même réinjecté de l'argent. Des centaines de millions de dollars sont donc de nouveau disponibles pour les universités. Mais, selon M. Lacroix et les recteurs, ce n'est toujours pas suffisant. Dans un contexte de restriction budgétaire, quelle est leur contribution ?

Ne pourrait-on pas couper dans le gras ? Que nenni ! nous répond M. Lacroix. Nous sommes au dernier rang pour le financement universitaire, selon une étude ontarienne qu'il cite. Or, la dette de la seule Université de Toronto englobe l'ensemble de celle des universités québécoises. Si c'est la misère en Ontario, imaginez la situation du Québec. Paradoxalement, les droits de scolarité sont le double de ceux du Québec. On devrait se poser des questions sur le remède tant vanté de l'ex-recteur de l'Université de Montréal.

Examen du vérificateur

Pourtant, il y en a, du gras. En réduisant l'augmentation des dépenses administratives qui ne sont pas en lien avec l'enseignement et la recherche à 3 % par année, la FEUQ avait trouvé, ô grandiose miracle, 190 millions, plus qu'il n'en fallait pour combler le soi-disant manque à gagner venant d'un gel des droits de scolarité. Si la FEUQ peut trouver 190 millions, que pourrait y trouver le vérificateur général du Québec ? Un tel examen nous donnerait à tout le moins un portrait exact de la situation financière des universités québécoises. On remettrait les pendules à l'heure, au lieu de s'appuyer sur des études boiteuses indignes de l'élite intellectuelle du Québec.

Tout comme M. Lacroix, les étudiants ont à coeur la qualité de l'enseignement qui est prodigué par les universités du Québec. Nous voulons que la recherche universitaire québécoise soit mondialement reconnue. Nous voulons, pour reprendre un slogan passé d'une université québécoise,

brillier parmi les meilleurs. Mais cela ne peut se faire, ne se fera pas en endettant les étudiants et leurs familles, tandis que les recteurs, eux, chantent pendant que leurs universités brûlent... toujours selon leurs « études sérieuses ».

Vos réactions (5)

Maxime Leroux - Inscrit, 25 octobre 2012 02 h 31

On change d'idée rapidement....

Pourquoi dans ce document:

http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/cau_-_paradis_-_rech considère qu'il y a un sous-financement?

Si vous ne trouviez pas crédible l'étude de la CRÉPUQ à l'époque, pourquoi avez-vous accepté leur conclusion? Vous auriez pu rejeter leur conclusion pour les raisons que vous évoquez présentement cela aurait été tout à fait légitime, mais non, pourquoi? Vous avez changé d'avis? Changé d'avis parce que le contexte est différent?

Pourquoi la FEUQ ne considère plus qu'il y a sous financement tandis qu'elle le considérait en 2010? Qu'est-ce qui a changé?

Gaston Carmichael - Abonné, 25 octobre 2012 07 h 54

Jean-Marc Pineau - Inscrit, 25 octobre 2012 03 h 45

Hausse draconienne

« ... l'ancien recteur de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, reprend le crachoir pour dénoncer le sous-financement des universités et inciter le gouvernement à appliquer le seul remède auquel il puisse penser, une hausse draconienne des droits de scolarité... »

Bien que je sois davantage disposé à faire confiance à ceux qui contestent le prétendu sous-financement des universités qu'à ceux qui tentent d'en persuader les Québécois, je ne suis pas en mesure de me prononcer intelligemment sur le fond de la question.

Permettez-moi tout de même, Madame Desjardins, de vous féliciter pour l'emploi approprié de l'adjectif « draconienne », plutôt que « drastique » que l'on entend à longueur de journée à la télévision de Radio-Canada, à RDI, à TV5 (je ne parle même pas des autres chaînes, que je n'écoute pas), aussi bien dans la bouche des commentateurs que dans celle des journalistes et des animateurs.

À moins que ces animateurs, journalistes et commentateurs, du Québec, de France et de Navarre, n'aient en tête, pour le problème dont ils discutent, la solution miracle qui soit un « puissant purgatif ».

Marc O. Rainville - Abonné, 25 octobre 2012 12 h 27

Opération Boîte à Lunch !



<p>Je soumet à l'attention de mes pairs de la communauté universitaire qu'il pourrait être approprié pour les recteurs de nos respectables institutions de se passer de comptes de dépenses resto. Si les étudiants à qui on demande de serrer la ceinture sont capables de le faire, je ne vois pas pourquoi les recteurs ne pourraient pas être contraints à tenir leurs diners d'affaire dans leur bureau ou à la cafétéria de l'institution.</p>	<p>serge desjardins – Abonné, 30 octobre 2012 07 h 06 dépenses. Comment peut-on demander un effort quand l'UQAM n'est même pas capable de régler elle-même son problème de déficit des fonds de pensions qui est à mon avis LE PRINCIPAL PROBLÈME DE SOIT DISANT SOUS-FINANCEMENT des universités...Ont ns sort toutes sortes</p>	<p>d'histoires...Mais il est là le problème majeur que tout le monde passe sous le tapis...Pas besoin d'un doctorat pour savoir ça!!!!Juste à vérifier le déficit accumulé des fonds de pension et vous aurez le montant demandé par les recteurs...Ont appelle cela de l'hypocrisie!</p>
--	---	---

LE DEVOIR : Libre opinion - D'autres chiffres pour parler des universités, par Yves Gingras - Professeur à l'UQAM et codirecteur de l'ouvrage collectif Les universités nouvelles (à paraître aux PUQ en novembre) – Jeudi 25 octobre 2012

<p>A retenir Lire le texte de Robert Lacroix, publié dans Le Devoir du 23 octobre 2012 L'ancien recteur de l'Université de Montréal, devenu émérite, monsieur Robert Lacroix, a raison de sortir de sa retraite pour contribuer au débat public sur le financement des universités en rappelant que l'étude de la CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec) de 2002, « mise à jour » en 2010, a affirmé que les universités québécoises étaient sous-financées de plusieurs centaines de millions de dollars par année. Étant moi-même professeur d'université, je comprends que la tentation soit forte de se joindre au discours martelé par certains recteurs qui répètent, à satiété, qu'il y a sous-financement en comparaison du reste du Canada et que notre « compétitivité » serait même en péril si on ne comblait pas rapidement ce sous-financement, dont la démonstration reste pourtant nébuleuse. Ils l'estiment d'ailleurs si évident qu'il serait même inconvenant, sinon absurde, de simplement vouloir le remettre en question. Mais il faut résister à la tentation, car le premier devoir d'un professeur est de garder en éveil son esprit critique et d'analyser les phénomènes sous plusieurs angles avant de conclure de façon tranchée. Or, le ministère de l'Éducation (laissons de côté le Sport et le Loisir pour faire court...) a publié en mars 2011 un Bulletin statistique (no 40) très intéressant qui analyse en détail la structure des revenus et dépenses des universités québécoises et canadiennes. En utilisant les mêmes sources de données que la CREPUQ, il arrive à des conclusions assez différentes. En effet, tenant compte de corrections structurelles et du coût de la vie relatif entre les provinces (via la parité du pouvoir d'achat), cette étude conclut que, pour l'année 2008-2009 (les dernières données disponibles), la « dépense par étudiant dans les universités est, au Québec, plus élevée de 3 % par rapport à la moyenne du reste du Canada ». Au chapitre des revenus, l'étude conclut que « lorsqu'on tient compte à la fois des différences structurelles et du coût de la vie, il apparaît que le revenu par étudiant dans les universités est au Québec sensiblement le même que dans la moyenne du reste du Canada ». De plus, la même année, le salaire moyen par professeur est identique au Québec et dans le reste du Canada en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat, précaution méthodologique élémentaire pour comparer des comparables. Mais si parler de financement est important, parler d'efficacité l'est encore davantage. Or, si le sous-financement était aussi flagrant et datait du milieu des années 1990, cela devrait se répercuter sur la qualité des programmes et de la recherche. Pourtant, rien ne suggère que les étudiants soient mal formés tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Mieux, les indicateurs de la recherche suggèrent plutôt que l'on est plus efficace que les autres, ce qui devrait être une bonne nouvelle ! En effet, la proportion des octrois de recherche obtenus</p>	<p>par les universités québécoises des Fonds fédéraux de recherche, par rapport aux octrois obtenus par l'ensemble des universités canadiennes, reste très stable autour de 26,7 % depuis l'an 2000, avec des fluctuations maximales de 0,5 % sur toute la décennie. La population du Québec représentant 23,6 % (en 2011), les résultats obtenus par les universités québécoises sont donc toujours supérieurs à notre poids démographique, et ce, de façon constante depuis plus de dix ans. Quel économiste reprochera à une firme de produire à moindre coût (s'il y avait sous-financement !) un « produit » de qualité comparable ! On le voit, les choses ne sont pas aussi simples que le prétend monsieur Lacroix, qui, à titre de président de la CREPUQ, concluait sa présentation sur le sous-financement des universités devant la commission permanente sur l'Éducation (le 17 février 2004) en disant au gouvernement : « Envoyez-nous le chèque, 375 millions. » Malgré le respect que l'on doit à toute personne émérite, on peut tout de même penser que le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur a tout à fait raison de se méfier des arguments d'autorité et de prendre le temps de réévaluer sérieusement ces diverses études avant de signer le chèque tant attendu. Car contrairement à ce qu'annonce la publicité récente des comparables, le dernier mot n'est jamais un chiffre, car un chiffre doit toujours être interprété ; or certaines hypothèses de calcul sont parfois lourdes de préjugés ou d'idéologie... Vos réactions (9) Carole Dionne – Inscrite, 25 octobre 2012 01 h 21 Allo J'ai lu le bulletin no 40. Effectivement, si on prend le PIB par rapport aux dépenses des universités, le Québec semble donner un avantage certain. Par contre, il faut aussi décortiquer ces chiffres, comme vous le dites si bien. De quoi est composé le PIB? Valuer total de la production de biens et services. Plus le PIB est grand, l'indicateur ratatine. Il faut savoir que l'Ontario produit plus que le Québec. Quand aux provinces de l'ouest, la production de pétrole fait bondir le PIB. Seulement le fait de produire et d'exporter du pétrole ne fait que gonfler artificiellement le PIB mais cela ne donne rien de plus dans nos poches. " Par ailleurs, la composition des sources de revenus des universités est plus importante au Québec (68,6 %) que dans le reste du Canada (59,8 %), alors que c'est le contraire pour le financement privé (31,4 % contre 40,2 %). Le financement privé inclut, entre autres, les revenus provenant des droits de scolarité, dont la contribution est nettement moins élevée au Québec (12,7 %) que dans le reste du Canada (25,0 %)." Jacques Saint-Cyr – Inscrit, 25 octobre 2012 09 h 37 Faux débat.</p>	<p>Il ne s'agit pas de savoir si les chaires de recherche ont plus ou moins de succès que leurs pairs au Canada, ou si les gradués s'intègrent plus ou moins bien au marché du travail, il s'agit de savoir si les universités contribuent correctement au développement social et économique du Québec. Or on leur demande de produire du "volume" sans se soucier de la qualité et on les encourage à accepter tous les candidats aux études supérieures, sans discriminer. C'est ce qui arrive quand le principe d'action se réduit exclusivement, pour des raisons idéologiques, à celui de l'accès aux universités. Il faut que celles-ci soient mises en concurrence pour l'obtention de fonds additionnels, et que les étudiants soient sélectionnés en fonction de leurs talents et de leurs capacités. Quand l'offre (pertinente) et la demande (besoins réels) seront assurées, l'équilibre sera plus facile à établir. Mais on dénoncera certainement mon propos, surtout à l'UQAM, comme étant la démonstration de la marchandisation du savoir. Quelle horreur. Yvan Dutil – Inscrit, 25 octobre 2012 12 h 54 Ce que vous dites revient à faire disparaître plus de la moitié des programmes de sciences humaines. Julie Blaquière – Inscrite, 25 octobre 2012 15 h 53 " C'est ce qui arrive quand le principe d'action se réduit exclusivement, pour des raisons idéologiques, à celui de l'accès aux universités. " À mon point de vue ce n'est pas tant de donner accès aux universités mais c'est plutôt de rendre le savoir accessible à tous. Le système d'offre et de demande" ne s'inscrit que dans une vision à court terme du rôle d'une université. Qui sait ce qu'il sera nécessaire de connaître dans 20,30 ou cinquante ans juste pour vivre sur cette planète? Yvan Dutil – Inscrit, 25 octobre 2012 22 h 56 Le problème c'est que l'acquisition de ce savoir à un coup social. Quand on étudie 3 ans à l'université et qu'il y a 40% de chances que l'on occupe un emploi qui ne demandera jamais un tel niveau de compétence, il y a un gaspillage évident de ressources. Si le but n'est que de donner un accès à la connaissance, subventionner des clubs culturels seraient aussi efficaces avec moins de conséquences sociales négatives. François Dorion – Abonné, 25 octobre 2012 11 h 28 Qui paye quoi! Un apprenti boucher est payé pendant qu'il apprend; un apprenti de la construction est payé pendant qu'il apprend; un apprenti d'usine est payé pendant qu'il apprend; pourquoi un apprenti lettré devrait-il payer pour apprendre et ainsi prêter à la société ce dont il a besoin pour vivre? Ne se rend-on pas compte qu'on construit ainsi une classe sociale qui est désolidarisée de la population et qui est solidaire envers elle peu importe sa compétence réelle? En se comportant en séraphin vis-à-vis les lettrés le gouvernement du Québec prépare un enfer à une population qu'il a trompée. Que les lettrés se solidarisent avec ceux qui les nourrissent les vêtent et les abritent, et donnent</p>
---	--	---



aus politiciens et fonctionnaires ce qui leur revient.
Yvan Dutil – Inscrit, 25 octobre 2012 22 h 58
Le problème est que l'apprenti lettré ne travaille pas (et probablement pas) en lettre. Incidemment, le modèle que vos proposers est purement utilitariste: on forme pour l'emploi. Je hâte de voir votre pirouette pour justifier cela.
François Beaulé – Abonné, 25 octobre 2012 12 h 27
Vivement le sommet promis par le ministre

Et ce sommet ne doit pas être enfermé dans le conformisme étroit des recteurs émérites ou non. Il faut qu'il soit possible d'étudier d'autres modèles que le modèle canadien pour l'orientation des universités. Il faut pouvoir examiner les modèles suédois et allemand. Il faut pouvoir sortir de l'approche comptable simpliste jusqu'ici utilisée par la CREPUQ.
serge desjardins – Abonné, 30 octobre 2012 07 h 10
fond de pension

Le principal problème de financement des universités est du à sont déficit chronique des fonds de pension des employées et professeurs des universités Québécoises ce qui a mon sens relève de L'INTERNE..C'est à dire une problème qui devrait être réglé entre les employeur/employé et pas absorbé par LA POPULATION a qui ont tente de faire avalé la pilule par la peur!!!!

LE DEVOIR : Libre-Opinion : Sous-financement universitaire - Les chiffres sont disponibles, M. le ministre, par Robert Lacroix - Professeur et recteur émérites, Université de Montréal – Mardi 23 octobre 2012

Selon ce que rapporte Le Devoir du 20 octobre dernier, le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Pierre Duchesne, [demande qu'on lui montre les chiffres prouvant le sous-financement des universités](#). « Ce n'est pas parce qu'on a répété la chose pendant des années que c'est un fait accompli », affirme-t-il.
Je suis un de ceux qui répètent, haut et fort et depuis près de vingt ans, que les universités québécoises sont sous-financées. Et si nous le répétons depuis si longtemps et avec autant de conviction, c'est parce que nous avons des études sérieuses pour appuyer nos dires et une expérience quotidienne de la réalité universitaire pour confirmer les effets néfastes du sous-financement. Le ministre n'a probablement pas eu le temps de se familiariser avec le dossier. Je me permets donc de lui en exposer les tenants et aboutissants.
C'est au milieu des années 90, au moment où le gouvernement fédéral procède à une réduction importante des paiements de transfert aux provinces, qu'on commence à observer le sous-financement des universités québécoises par rapport à celles du reste du Canada. À l'époque, Ottawa cherchait à réduire un déficit budgétaire qui devenait insupportable.
Québec a été alors contraint de réduire le financement de ses programmes, dont celui de l'enseignement supérieur. Dans la dernière moitié des années 90, les revenus des universités québécoises ont chuté de 25 %.
La réduction des paiements de transfert a touché l'ensemble des universités canadiennes. Mais dans les autres provinces, les gouvernements, au lieu de reporter mécaniquement cette réduction sur les subventions aux universités, ont réagi en autorisant des hausses répétées des droits de scolarité dans le financement des établissements a augmenté pour atteindre 31 % des revenus de fonctionnement, palliant ainsi partiellement les effets de la baisse du financement public.
Pendant ce temps, au Québec, cette part stagnait à 16 %, en raison du gel des droits de scola-

rité. De là l'écart de financement, qui ne fit que s'accroître par la suite.

Un pas dans la bonne direction

En 2000, la situation devient si préoccupante que le gouvernement péquiste et le ministre de l'Éducation de l'époque, François Legault, décident d'accroître le financement annuel des universités de 300 millions de dollars. C'est un pas dans la bonne direction, mais qui ne résout que partiellement le problème. Pour aller au fond des choses et évaluer la situation de manière précise, on crée un comité mixte CREPUQ-Ministère de l'Éducation.

Je me souviens très bien du travail, sérieux et solidement documenté, accompli par ce comité puisque je présidais la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec (CREPUQ) à cette époque. Les résultats, rendus publics en janvier 2003, ne firent que confirmer ce que les universités constataient tous les jours : le sous-financement des coûts de fonctionnement des universités québécoises s'élevait à 322 millions de dollars annuellement, malgré le récent réinvestissement de 300 millions.

Retour à la case départ

Depuis, la situation n'a fait que se dégrader. Et les études se sont multipliées, qui confirment toute la réalité du sous-financement universitaire au Québec. Au printemps, le Conseil des universités de l'Ontario a produit un rapport qui démontre que l'Ontario se situe à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes au chapitre du financement universitaire. Qui arrive bon dernier ? Le Québec.

En novembre 2010, la CREPUQ mettait à jour l'étude menée conjointement avec le ministère de l'Éducation en 2003. La conclusion : le sous-financement annuel des universités québécoises s'élève au minimum à 620 millions de dollars.

Bref, nous sommes revenus à la case départ, au moment où la société québécoise peut moins que jamais dans son histoire se permettre d'avoir des universités à la traîne par rapport à celles du reste de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi d'ailleurs le précédent gouvernement avait mis en place un plan de refinancement important des universités.

Les universités, de victimes à coupables

La question du sous-financement des universités est documentée par de nombreuses études et constatée par l'ensemble de la communauté universitaire, y compris par les étudiants. Elle fait aujourd'hui consensus dans notre société. Le débat porte non pas sur le problème lui-même, mais bien sur les moyens de le résoudre.

Or, le récent conflit étudiant est venu changer les termes du débat. Motivées au départ par le refus d'une hausse des droits de scolarité, les manifestations ont débordé lentement vers la remise en question du sous-financement lui-même. Sous-financées, les universités ? Allons donc ! Mal financées, peut-être, mal administrées, sûrement. Telle est la position, teintée de populisme, qui a dominé le débat public ces derniers mois. Sans parler des considérations irresponsables sur la trop grande place de la recherche - alors que nos étudiants au doctorat, qui profitent grandement des activités de recherche, comptent pour 32 % du total canadien !

Je peux comprendre que des leaders étudiants tentent de combattre par tous les moyens une hausse des droits de scolarité en niant même la nécessité d'un réinvestissement dans les universités. Je m'explique moins bien que le ministre responsable de l'enseignement supérieur sème le doute sur la légitimité des demandes des universités. À la lumière de ses propos, les universités auront sans doute de la difficulté à voir dans le prochain sommet sur l'éducation autre chose qu'un piège conçu à seules fins de légitimer le gel des droits de scolarité.

On ne résout pas un problème en niant son existence. Et le problème du sous-financement universitaire est une réalité, aggravée par l'état des finances publiques et l'impossibilité pour Québec d'augmenter les subventions de fonctionnement. On peut toujours se bercer d'illusions en accusant les universités d'être les artisans de leur propre malheur. Mais la réalité demeure : nos universités sont d'abord victimes d'un déficit criant de ressources.

[Vos réactions \(15\)](#)

LE DEVOIR : Lettre - UdeM : raisonner plus sage que soi, par Étienne Marcotte, ancien vice-président aux affaires universitaires de la FEUQ (2002-2003) - Montréal, le 18 octobre 2012 – Lundi 22 octobre 2012

[Dans un récent article \(16 octobre\)](#), Le Devoir nous apprenait que le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, entendait raisonner le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur quant aux véritables besoins des universités. M. Breton y rappelle un consensus, remontant à l'année 2002-2003, qui incluait les étudiants, du moins la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), le ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire de l'ancien ministre Sylvain Simard, et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Rappelons qu'il s'agissait du résultat d'un comité rassemblant des représentants de la CREPUQ et du ministère de l'Éducation, comité qui avait pour but d'établir le manque de financement des

universités à partir de critères devant obtenir l'aval de tous.

Je faisais mon mandat à la FEUQ à l'époque; c'était moi qui étais chargé d'entretenir les liens avec la CREPUQ, et nous avons bel et bien appuyé l'idée qu'il manquait 375 millions de dollars dans les universités. Par contre, la CREPUQ n'a jamais voulu partager les chiffres détaillés, ne communiquant qu'une synthèse peu précise. Nous avons été obligés de lui faire confiance, confiance qu'elle a trahie par les gaspillages éhontés qui sont largement connus aujourd'hui (îlot voyageur, la rectrice de McGill qui se paie des ménages à 40 000 \$, le recteur de l'Université Laval qui s'octroie une hausse de 100 000 \$ en une seule année, etc.). Par ailleurs, M.

Breton néglige de rappeler que deux fonctionnaires du ministère s'opposaient aux conclusions, même si le ministère les reconnaissait à l'époque. Nous n'avons jamais pu savoir pourquoi. Les critères et les chiffres étaient mauvais ? Impossible de savoir.

Ce n'est pas tout. Nous constatons qu'au fil des ans, nous sommes passés d'un consensus autour du chiffre de 375 millions à une demande toujours grandissante de la CREPUQ, qui est passée à 620 millions en 2010. Cette fois-ci, la CREPUQ fait cavalier seul relativement à ce chiffre, et il ne semble pas y avoir de limite à son gonflement, sans que nous sachions pourquoi. Bref, M. Breton nous propose de nous lancer dans une fuite en avant sur un terrain inconnu, et M.



JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : [Financement des universités] : La pure vérité, par Joseph Facal - Publié le: dimanche 21 octobre 2012, 20H44 | Mise à jour: dimanche 21 octobre 2012, 20H51

C'est tou ce qu'on trouve si on cherche un peu. La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, vient de mettre en doute le sous-financement des universités.

Pourtant, en 2010, la FEUQ écrivait: «En somme, la FEUQ considère que les universités québécoises sont sous-financées de manière inquiétante, et que ce sous-financement, conséquence directe de compressions budgétaires, a des impacts directs sur la réalisation de la mission universitaire.»

Avant de devenir député péquiste, Léo Bureau-Blouin présidait la Fédération des étudiants collégiaux du Québec (FECQ). En 2010, la FECQ écrivait: «La FECQ prône le plafonnement de tous les droits universels, y compris ceux de toute autre nature, jusqu'à un règlement satisfaisant du sous-financement des réseaux collégial et universitaire.»

Même l'association étudiante la plus radicale, la CLASSE, qui s'appelait auparavant l'ASSÉ, notait en 2010: «Aujourd'hui, presque tout le monde, des professeur-e-s aux politiciens et politiciennes, mêmes les entrepreneur-e-s, s'entend sur le fait que l'éducation postsecondaire souffre de sous-financement.»

REVIREMENT

Première question impertinente: «Que s'est-il passé pour ce qui était reconnu en 2010 soit mis en doute en 2012?»

Deuxième question impertinente: «Le sous-financement aurait-il disparu par enchantement dès qu'on a demandé aux étudiants de payer plus?»

Les recteurs ont chiffré le sous-financement des universités québécoises à 620 millions de dollars pour cette année par rapport à la moyenne des universités canadiennes à l'extérieur du Québec. Comment parvient-on à ce chiffre?

Les universités ont trois sources de financement pour assurer leur fonctionnement: les subventions du gouvernement québécois, qui viennent de nos impôts et taxes, les droits de scolarité et autres frais payés par les étudiants, et des sources comme les dons qu'elles récoltent en faisant des campagnes de financement.

Prenez le financement moyen par étudiant que reçoivent les 18 établissements universitaires du Québec et comparez-le à ce que reçoivent, pour chaque étudiant, les établissements hors Québec.

En 2012, cela donne 3 100 \$ de moins par étudiant québécois par année, ou 620 millions \$ quand vous multipliez ce 3 100 \$ par notre nombre d'étudiants à temps complet et que vous soustrayez une correction technique au chapitre des bourses.

Pire, comme le sous-financement annuel dure depuis au moins 2002, le manque à gagner se chiffre en milliards. Ne vous demandez pas pourquoi la grande majorité des cours sont donnés par des chargés de cours.

RESPONSABILITÉ

Personne n'a jamais dit qu'il revenait aux étudiants de porter seuls le fardeau du rétablissement du financement de nos universités à un niveau décent. Mais une hausse raisonnable des droits de scolarité est un élément incontournable d'un règlement global, en plus de n'avoir aucun impact mesurable sur l'accessibilité tant qu'on reste dans les ordres de grandeur observables ailleurs au Canada.

Le PQ n'est plus dans l'opposition. Il doit ranger ses casseroles et assumer ses responsabilités.

Afficher 11 commentaires (Montréal)

Yumena_One 1 commentaire masqué
Oh boy! Bon article Mr Facal. Les PQ vont vous regarder de travers. Ils sont tellement fins, disent-ils, nous allons voir. ---On verra, Madame a la casserole va vous reglez ça en un tour demain.

[10/22/2012 10:38 AM](#)

silla200 8 commentaires masqués

Totalement d'accord avec vous. Je n'en reviens pas de voir le ministre Pierre Duchesne souscrire aux discours des associations étudiantes en 2012!!!!

[10/22/2012 10:37 AM](#)

Yumena_One 7 commentaires masqués

Souvenez vous de la madame a la casserole, voyons donc, que n'aurait-elle pas fait pour etre P.M?

[10/22/2012 10:40 AM](#)

Guyb 6 commentaires masqués

Toujours aussi édifiant ,vous qui prône quand cela fait votre affaire de s'attaquer au contenu pas au contenant

Vous êtes vraiment conséquent LOL

[10/22/2012 02:42 PM](#)

Yumena_One 5 commentaires masqués

Les bons contenus sont toujours dans des bons contenants.

[10/22/2012 03:03 PM](#)

Guyb 4 commentaires masqués

Tellement réducteur comme commentaire,mais pouvait on s'attendre à mieux de votre part Personnellement je ne le pense pas

[10/22/2012 03:17 PM](#)

Yumena_One 1 commentaire masqué

Bon contenu, dans un bon contenant, un peu moins réducteur? les gourous utilisent souvent ce mot « réducteur» pour assujettir leurs fideles. Bonne soirée.

[10/22/2012 05:18 PM](#)

Yumena_One 2 commentaires masqués

Reponse reductrice au max. pas fort. Je pensais exactement la meme chose.

[10/22/2012 03:25 PM](#)

Guyb 1 commentaire masqué

Définition de réducteur "Qui opère une diminution de valeur ou une simplification abusive"

De dire que les bons contenu sont toujours dans de beau contenant est réducteur

Ma réponse ne l'était pas

Je vous suggère de vérifier la définition d'un mot avant de l'employer

[10/22/2012 03:33 PM](#)

dumontier 1 commentaire masqué

Bravo! C'est magique en effet: faire disparaître le sous-financement dès que l'on demande de contribuer. Ils ont bien joué leurs cartes puisque même le ministre demande maintenant à être convaincu du sous-financement, comme s'il gobait les arguments des leaders étudiants. Il aurait pu réfléchir un petit peu et consulter sa première ministre.

Mais le pire du pire est ce manque de rigueur comme vous dites concernant les budgets de recherche. Il faut vraiment ne rien connaître au système pour débiter de telles absurdités.

[10/22/2012 08:29 AM](#)

Quidam23 1 commentaire masqué

Ca me fait tout drôle de lire ce commentaire alors que vous avez , selon vos dires, voté pour le PQ.

Vous ne pensez pas vraiment qu'un seul député ou ministre va dire qu'il avait tort de porter le carré rouge et frapper sur les casseroles. Alors, pour ce qui est de la contribution des étudiants...!

[10/22/2012 08:01 AM](#)

Afficher 1 commentaire (Québec)

fboucher 1 commentaire masqué

Brillant, Mr Facal.

[10/22/2012 11:39 AM](#)

LE SOLEIL : Éditorial : L'amnésie du ministre, par Brigitte Breton - Publié le vendredi 12 octobre 2012 à 05h00

(Québec) La déchiqueteuse semble avoir fait beaucoup plus de ravages que ne peut l'imaginer le député péquiste et ex-leader étudiant Léo Bureau-Blouin. On dirait qu'elle a frappé au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, où toute trace du sous-financement des universités québécoises semble avoir disparu. Et pourtant.

Lors d'une récente entrevue à *La Presse*, le nouveau ministre, Pierre Duchesne, a mis en doute le sous-financement des universités. «Présentez-moi des études sérieuses, on va les confronter», a-t-il affirmé. «Tout est ouvert, tout est sur la table.» Signe de grande ouverture ou parti pris pour les associations étudiantes qui réfutent le sous-financement depuis que le gouvernement libéral a dégelé les droits de scolarité?

Si les propos du ministre peuvent ravir la présidente de la Fédération universitaire du Québec, Martine Desjardins, ils en font sursauter d'autres qui n'ont aucune envie que le Québec retourne

15 ans en arrière, au temps où les universités devaient composer avec le désengagement des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

Les Québécois, peu importe leur clan sur la question des droits de scolarité, apprécient que le calme soit revenu sur les campus et dans les rues après un printemps déchirant et tumultueux. Mais sûrement pas au prix de répéter les erreurs du passé et de se retrouver dans le même cul-de-sac.

Avec le Sommet sur l'enseignement supérieur, M. Duchesne dit vouloir rétablir les ponts entre les générations. Très bien. Encore faut-il que l'opération ne mette pas les futures cohortes d'étudiants dans la même situation que celle vécue par d'autres, quand les classes étaient bondées faute de pouvoir embaucher plus de professeurs, quand les bibliothèques étaient dé garnies et les laboratoires d'un autre âge, quand les échanges avec des institutions hors Québec étaient rarissimes et que la province craignait de ne pouvoir attirer et retenir les

meilleurs, qu'ils soient étudiants, professeurs ou chercheurs.

Entre 1994 et 2000, les universités avaient vu réduire du quart leur financement à cause du désengagement d'Ottawa et de Québec. Une enveloppe amputée de 500 millions \$ entraînait forcément des répercussions sur l'enseignement et la recherche. Des effets négatifs que le gouvernement, péquiste ou libéral, a fini par reconnaître en réinvestissant dans l'enseignement supérieur.

En 2002, un gouvernement péquiste partageait l'évaluation de la CREPUQ qui estimait le sous-financement à 375 millions \$. En 2004, en 2007 et en 2011, la commission parlementaire sur l'éducation a aussi conclu que les universités éprouvaient des difficultés de financement et que celles-ci avaient des conséquences sur la qualité de l'enseignement et de la recherche.

En 2010, l'ancien premier ministre du Québec Lucien Bouchard et d'anciens ministres libéraux des Finances joignaient leurs voix pour proposer



un pacte pour le financement concurrentiel de nos universités, estimant qu'elles accusaient un sous-financement de 500 millions \$ comparativement à celles du reste du Canada. À la fin de 2010, le document ministériel préparé pour la fameuse rencontre des partenaires en éducation sur l'avenir des universités et leur	contribution au développement du Québec reconnaissait que les dépenses de fonctionnement par étudiant étaient moindres ici que dans le reste du Canada. Par contre, la Belle Province consacrait plus d'argent que les autres en ce qui a trait à la recherche subventionnée et aux immobilisations.	Peut-être le sous-financement n'est-il pas aussi élevé que le prétendent les recteurs. Peut-être est-il possible aussi de resserrer encore la gestion. Mais il n'y a aucune raison de tout reprendre à zéro et de faire table rase.
---	--	---

LE DEVOIR : Éditorial : Sommet sur l'enseignement supérieur - Le ministre Pierre Duchesne en mode écoute, par Marie-Andrée Chouinard – Mercredi 10 octobre 2012

Pour régler un conflit qui a dégénéré en crise au printemps, changement de ton et nouvelle attitude : cela semble la recette du nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, selon les premiers groupes qui ont eu droit mardi à un échange préliminaire en vue du prochain Sommet sur l'enseignement supérieur. L'enthousiasme était palpable, tant à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) qu'à la Fédération des cégeps, où les présidents qui ont eu droit à un entretien privé ont été ravis de l'écoute et l'ouverture du ministre. « J'ai rencontré un ministre vraiment ouvert, prêt à un véritable dialogue, ça fait du bien ! », s'est réjoui Jean Beauchesne, président de la Fédération des cégeps. « Le ton était encourageant, il y avait beaucoup d'ouverture et de transparence, un réel intérêt pour nos positions », a noté Martine Desjardins, présidente de la FEUQ, qui a retenu que le ministre Duchesne demande lui aussi à être convaincu de plusieurs sujets, y compris le sous-financement des universités (chiffré à 620 millions \$).	La FEUQ a profité de cette rencontre ou il n'a même pas été question de la crise printanière pour réitérer son souhait de voir le Sommet précédé d'un appel de mémoires et d'une période d'audition des groupes intéressés à se prononcer. En fin de semaine dernière, la première ministre Pauline Marois a laissé entendre qu'il était probable que cette rencontre d'importance ait lieu plutôt au printemps 2013. Cela donnera du temps à la FEUQ, qui la revendique notamment pour arriver avec de nouvelles pistes de solutions et pour faire un « débat de faits et non un débat d'idées », précise Mme Desjardins. La fédération s'attaque à la grille de financement des universités dans le but de proposer de nouveaux modèles de répartition des sommes en fonction du degré et du programme d'étude. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), qui aura droit mercredi à son tête-à-tête avec le ministre, s'y prépare elle aussi, dans un esprit de recherche de solutions. « Nous maintenons notre demande de gel des droits de scolarité dans une perspective de gratuité, mais nous	allons rencontrer le nouveau ministre avec beaucoup d'ouverture », a noté hier le coordonnateur aux relations et communications de la FECQ, Nicolas Groulx. Quant à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), qui sera en entretien avec Pierre Duchesne ce vendredi, elle maintient ses exigences quant à la structure du sommet (deux tiers des participants issus des groupes universitaires et interdiction de participation pour les groupes du secteur privé) et le contenu des échanges. « Ce sont des revendications, pas des conditions de participation aux échanges », note Ludvic Moquin-Beaudry, secrétaire aux communications de l'ASSE, dont l'effectif dépasse maintenant les 60 000 membres. Signe que la crise est chose du passé, l'ASSE ne prévoit aucun appel national à manifester le 22 octobre prochain. L'association orchestre toutefois un rassemblement national étudiant, ouvert à tous, qui aura lieu début décembre. L'événement permettra à la fois de faire le post-mortem du conflit et de préparer le Sommet.
--	---	--

JOURNALMÉTRO : Courrier des lecteurs : Nous sommes fiers! – Une lettre de Martine Desjardins et Éliane Laberge – Mise à jour: Vendredi 28 septembre 2012 | 9:50

Cette lettre réagit à la chronique de Patrick Déry publiée hier dans cette page. Dans sa chronique d'hier, Patrick Déry ressort la sempiternelle remontrance qu'on fait aux étudiants depuis le début de leur opposition : ils ne pensent qu'à eux, ont une vision à courte vue de la société et demandent mer et monde. En plus, ils nous font l'affront d'être fiers d'avoir lutté aussi longtemps pour des valeurs qui leur tenaient à cœur. Eh oui, nous sommes fiers du travail que nous avons fait. La jeunesse du Québec s'est levée et s'est tenue debout. Nous sommes sortis vainqueurs du plus long conflit étudiant de l'histoire du Québec et même du Canada. Oui, nous sommes fiers. Les Québécois devraient aussi l'être. On a montré qu'on pouvait changer les choses, que tout n'était pas figé dans un bloc de béton. Nous avons lutté contre le cynisme ambiant et nous l'avons vaincu. Nous avons toutes les raisons d'être fiers. Lorsqu'une équipe de sport remporte le championnat, même par un point, elle en est fière, n'est-ce pas? Et ses partisans le sont aussi. Toujours pour en rajouter, M. Déry minimise l'ampleur du mouvement du printemps. Selon lui, nous étions une infime minorité à être en grève et à manifester. M. Déry semble avoir la mémoire courte. Plus de 80 % des étudiants s'opposaient à la hausse. Dans la semaine du 22 mars, 306 000 étudiants étaient en grève. C'est plus de 75 % des étudiants postsecondaires. Après 12 semaines de grève, près de 200 000 étudiants continuaient d'appliquer ce moyen de pression. C'est énorme et historique. Si 200 000 travailleurs avaient été en grève pendant aussi longtemps, l'état d'urgence aurait été décrété. Il ne faut pas se méprendre, ce n'est pas la longueur du conflit dont nous sommes fiers, mais bien la ténacité et le courage dont les étudiants ont fait preuve. Pour continuer, sans succès, son travail de sape contre les étudiants, M. Déry applique la vision économique à courte vue de tous les gouvernements néolibéraux. Tout augmente, donc les frais de scolarité devraient augmenter. Or si tout augmente, tout n'augmente pas à la même vitesse. Surtout pas les salaires des étudiants et surtout pas l'aide financière aux études. Les dépenses admises ont été indexées 1 année sur 2 au cours des 15 dernières années, et la plupart du temps en dessous du niveau de l'inflation. Le seuil de contribution parentale va être indexé à 45 000 \$ dans sept ans, alors que ce montant représente, aujourd'hui, le revenu de deux parents gagnant le salaire minimum.	Le montant protégé pour lequel l'étudiant ne se voit pas pénaliser au niveau de son aide financière n'a pas été indexé une seule fois au cours de 10 dernières années. On pourrait continuer, la liste est longue. La logique économique que M. Déry veut appliquer au système d'éducation universitaire est la même qui a amené dans le reste du Canada les problèmes d'endettement étudiant qu'on connaît et qui ont été décriés par des agences financières. Ils pourront rembourser plus tard, disent-ils. Les jeunes d'aujourd'hui auront déjà à assumer la dette publique de demain, à compenser le déclin démographique, etc. Pourquoi doit-on ajouter un fardeau sur leurs épaules? Les défis auxquels ils auront à faire face seront assez nombreux. Alors oui, nous ressortons la tête haute de cette longue campagne, fiers de ce que nous avons accompli, fiers d'avoir préservé l'accessibilité aux études et fiers de nous soucier de l'avenir de notre société!
Éliane Laberge et Martine Desjardins, présidentes de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec	Réponse de notre chroniqueur Patrick Déry.
	On peut avoir le cœur à gauche et souhaiter que les finances publiques soient remises en ordre. Croire qu'il y a des problèmes plus urgents que de maintenir un gel des droits de scolarité sans être néolibéral. Proposez une augmentation de tarif, et la réponse sera certainement non à 80 %. Ça ne veut pas dire que c'est la bonne. On peut augmenter les bourses, faire payer davantage ceux qui auront un emploi rémunérateur, envisager une remise de dette pour ceux qui peinent à rembourser : il y a 100 façons de préserver l'accessibilité aux études. Le gel est une erreur. On se prive de dizaines de millions de la part d'étudiants qui n'ont pas besoin d'aide financière et qui pourraient payer plus pour aider davantage ceux qui en ont besoin. Je ne suis pas beaucoup plus vieux que Martine. Le déclin démographique et la dette vont me rentrer dedans, moi aussi. Mais je préférerais qu'on ne la creuse pas davantage. Et qu'on donne l'exemple. Sincèrement, Patrick Déry

7 commentaires : • J. Villeneuve • il y a 4 mois M. Déry- Dans le monde réel, que semble-t-il vous n'habitez pas, il n'y a pas d'étudiant-es riches. Il y a des parents riches. Ce que vous proposez donc	est une taxe indirecte sur ces parents-là, qui risque d'atteindre les étudiant-es qui ont des parents riches mais qui ne les aident pas. Expliquez-moi comment cette solution est supérieure à une taxation directe, qui a au moins l'avantage d'être honnête.	Deuxio, M. Déry, j'aimerais savoir si vous impliquez personnellement dans un organisme qui se préoccupe des personnes âgées ou du décrochage scolaire. Parce que du monde pour dire ce que les étudiant-es devraient faire à la place de ce qu'ils et elles font, y'en a eu une barge et un
---	--	---

char, mais on se rend souvent compte à l'examen que ces gens ne foutent rien eux-mêmes pour rendre leur monde meilleur, sauf bien sûr critiquer ceux qui le font sur internet.

Cordialement,
Julien Villeneuve

Pkguardian [J. Villeneuve • il y a 4 mois](#)

Peut-être que c'est une question d'âge mais j'ai 32 ans et je fais du bénévolat depuis que j'ai 16ans.

Pas manifester sans effectuer aucune action concrète, pas passer mes journées à commenter sur des réseaux sociaux, pas donner du change à quelques itinérants par année.... je suis impliqué directement avec les jeunes en problèmes d'intégration sociale, j'ai passer des nuits entières à faire le concierge dans des résidences de phase terminal, je donne des cours gratuits à des jeunes provenant de familles ayant des difficultés financières. C'est bien beau d'avoir une cause mais c'est du nombrilisme que de ne pas voir le reste de la réalité présente. Il y a bel et bien des plus gros enjeux que le GEL, et il n'y pas de mérite à revendiquer sans rien donner en échange

J'ai payé mes études avec l'aide de mes parents ainsi que tous mes amis d'enfance mais seulement une très petite minorité ont fait leurs études dans un domaine dans lequel ils croyaient sincèrement travailler plus tard. Mon pote d'Arts et Lettres voulait réellement être directeur de succursale (Ce qu'il est), 3 de mes amis en sciences politiques sont Barman, Massothérapeute et planteur d'arbre, Un autre a eu des bourses pour 2 maitrises alors qu'il a toujours voulu être rien d'autre que tatteur. Au moins, eux, ils ont payés de leurs poches! Ça c'est ma réalité

Guillaume H. • [il y a 4 mois](#)

M. Déry, il n'en reste pas moins que la première barrière à l'entrée aux études postsecondaires est la capacité de payer des étudiants. Sur un point, je suis d'accord avec vous, il y a mille autres façons d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires. La première, prendre des moyens concrets possibles pour diminuer le taux de décrochage scolaire au secondaire. Toutefois, les étudiants universitaires ne peuvent pas faire grand-chose concrètement contre cette mesure. La meilleure façon de s'impliquer dans la lutte contre le décrochage scolaire est de participer activement dans le milieu de vie de ces jeunes, de leur montrer l'exemple, de leur montrer que c'est permis d'avoir un rêve aussi grand que celui de vouloir être médecin et que, même si ce but n'est pas facile à atteindre, les limites sont moindres qu'il le pense. En fin de compte, tout est une question de perception pour les

jeunes décrocheurs et je crois que les étudiants leur ont montré ce printemps que c'était permis de rêver à un avenir meilleur.

La deuxième façon d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires, c'est de diminuer les barrières financières et géographiques. Dans les années 60, le Rapport Parent a effectivement démontré qu'il fallait une meilleure offre de formation pour les jeunes en région. Des universités ont été créées un peu partout au Québec. On a vu naître un modèle unique au monde, on a vu les Cégeps apparaître dans toutes les régions du Québec. Il faut maintenant lutter pour les conserver, conserver une certaine qualité de l'offre de formation, et croyez-moi, la FECQ et la FEUQ travaillent activement en ce sens. Au printemps dernier, les étudiants ont réussi une partie de leur pari, en diminuant leur niveau d'endettement possible pour les étudiants universitaires qui voyaient leurs frais de scolarité augmentés de 82 %. Maintenant, comme le disent Éliane et Martine, il faut rétablir le juste équilibre (indexation de l'AFE, hausse du salaire minimum à la hauteur de l'indexation au coût de la vie, etc.) et je leur fais confiance pour aller chercher plus encore, parce que la lutte pour l'accessibilité aux études est loin d'être terminée. Avant de prôner une indexation des frais de scolarité, il faudra que le gouvernement nous donne le beurre et l'argent du beurre, oui oui! Depuis le milieu des années 1990, tout n'augmente pas au même rythme. Si j'étais à votre place ou à la place du gouvernement, j'offrirais aux étudiants le gel des frais de scolarité, rien de moins, parce qu'indexer les frais de scolarité en échange de l'indexation de tout ce qui n'a pas été indexé depuis l'invention des frais affrétés (ils ont augmenté de plus de 200 % depuis 1994, c'est pas mal plus que l'augmentation au niveau de l'inflation ça...), je ne suis pas certain que ce soit si avantageux que ça pour les finances publiques...

En effet, il faut trouver un moyen de diminuer le décrochage scolaire, quitte à offrir des postes rémunérés d'aide pédagogique dans les écoles secondaires aux étudiants universitaires peut-être? Puis, il nous faut trouver un moyen de diminuer davantage les barrières financières aux études universitaires parce que le Québec n'a pas les moyens de perdre UN seul étudiant qui aurait les capacités intellectuelles d'aller en médecine, en soins infirmiers ou en enseignement, mais qui ne peut pas s'offrir ce rêve parce qu'il doit aider sa famille financièrement.

Finalement, je tiens à dire que je suis d'accord avec vous sur le fait que si on augmente un tarif ou un impôt, la réponse sera assurément non. C'est bien ce qui est dommage dans toute cette

histoire, parce qu'une meilleure répartition des richesses (entre les riches, la classe moyenne et les pauvres (écart qui grandi année après année) et entre les entreprises multinationales et la population québécoise, ce serait bénéfique pour l'avenir du Québec. Cette question provoque bien des remous en ce moment et les riches sont en train de passer à côté d'une belle opportunité de faire preuve de solidarité... un terme qui semble s'appliquer seulement à une partie de la population en ce moment... les jeunes! Ils ont sacrifié énormément de leurs temps, de leur argent (qu'ils n'ont pas d'ailleurs et qu'ils ont dû emprunter) et d'énergie pour offrir un rêve à ceux qui n'en avaient peut-être pas avant... Quant à moi, ce sera là le plus gros gain du mouvement étudiant de 2012.

Cordialement,

[France • il y a 4 mois](#)

Pour avoir fréquenté plusieurs étudiants qui sont tous aidés par leurs parents, pour avoir discuté avec eux, pour avoir compris leur point de vue et changé le mien après réflexion, je peux vous dire m. Déry que c'est votre façon de voir les choses qui est à très court terme et que vous vous trompez quand vous pensez qu'ils ont «grêvé» pour satisfaire leur nombril gourmand. Tous étaient à l'abri de grosses dettes grâce à l'aide de leurs parents et, pour quelques-uns, assez économes devant les moyens limités de papa et maman. Ils ont voulu que les études supérieures soient disponibles pour tous et ce, sans que personne ne soit obligé de travailler de nombreuses heures en plus de leurs études. Enfin, dans un autre ordre d'idée, pouvez-vous m'expliquer pourquoi la société paierait la formation d'un électricien et non celle d'un écrivain???

[Eramai • il y a 4 mois](#)

Mr Dery, je vous suggère de lire la très intéressante analyse de zero hedge sur la bulle des prêts étudiants. Vous comprendrez alors peut-être que cette voie n'est pas celle à suivre:

[http://www.zerohedge.com/news/...](http://www.zerohedge.com/news/)

[Imre Char-Tran • il y a 4 mois](#)

Typiquement gars, toujours chercher à avoir le dernier mot. Mais m. Déry ne semble pas réaliser que la hausse écarte des gens de l'université et que ça va coûter une fortune: un diplômé universitaire, c'est 375 000 \$ de plus qu'un DEC en impôts. Si vous souhaitez que les finances publiques soient remises en ordre, vous devriez être pour le gel.

[Banlieusard • il y a 4 mois](#)

Pourquoi pavoiser? Rien n'est réglé et Mme Marois parle d'indexation et de moratoire. Une bataille est gagnée, pas la guerre.

JOURNALMÉTRO : Chronique : Le lobby étudiant, le plus gros lobby au Québec?, par Patrick Déry - Mise à jour:

Jeudi 27 septembre 2012 | 0:15



« Nous sommes présentement le plus gros lobby au Québec ». Martine Desjardins, présidente de la FEUQ, rayonnait la semaine dernière après l'annulation de la hausse des droits de scolarité par Pauline Marois. L'ivresse des hauteurs n'a pas épargné sa vis-à-vis Éliane Laberge, de la FECQ, qui a parlé d'une « journée historique » pour le Québec.

Je m'en voudrais de briser l'ambiance, mais que fait-on de ces autres journées qui ont vu les femmes obtenir le droit de vote, de l'élection de l'« équipe du tonnerre » de Lesage, de celle du premier gouvernement péquiste, des deux référendums, et de l'élection récente d'une première ministre, pour n'en nommer que quelques-unes?

Qu'y a-t-il d'historique à contenir une hausse largement compensée par l'amélioration des prêts et bourses? Je ne sais pas pour la place dans les livres d'histoire, mais je doute de celle dans les manuels de comptabilité...

Les leaders étudiants ont voulu voir une génération entière aller au front. La réalité demeure que la plupart sont restés en classe; que bien des votes de grève ont été obtenus en dépit de taux de participation anémiques; que lorsque les votes ont été tenus secrètement et sur de longues périodes, et non à main levée dans des salles paquetées, les résultats ont été peu favorables à la grève.

La FEUQ et la FECQ doivent leur « journée historique » à une maigre avance de 0,7 % des péquistes sur les libéraux lors des récentes élections. Ce n'est pas une victoire, c'est une marge d'erreur. Tout ça ne suffit pas à faire descendre Martine Desjardins et Éliane Laperge de leur nuage: le prochain objectif est le gel des droits de scolarité, soit une diminution annuelle en termes réels. Mesdames, au risque de passer pour nono : y'a pas mieux à demander, pour « le plus gros lobby au Québec »? Après avoir gagné sur toute la ligne, vous ne pourriez au moins consentir à une indexation au coût de la vie, comme pour le pain, le beurre et le salaire des professeurs? À moins que vous ne vouliez geler ça aussi? Plutôt que de vous battre contre la réalité et de nous assurer ainsi d'un nouveau psychodrame social dans cinq ou dix ans, pourquoi ne pas montrer que vous et vos militants êtes prêts à mettre tout votre poids dans

une cause qui fera davantage une différence qu'une poignée de dollars de plus dans les poches de la future élite? Je vous en donne une toute faite : le sort des aînés. C'est honteux. On a des CPE pour les tout-petits, mais on laisse pourrir, puis mourir, nos grands-parents avec le minimum, et parfois moins. Y'a de quoi manifester, et pas qu'un petit peu. Si vous tenez à rester dans le registre de l'éducation, pourquoi ne pas vous attaquer au décrochage? L'énergie des manifestations pourrait être recyclée en aide aux devoirs et aux projets parascolaires. Si plus d'un élève sur deux complétait son secondaire en cinq ans, peut-être qu'il y aurait plus de monde à l'université... Vous avez prétendu à une révolution sociale par la jeunesse. Prenez garde à ne devenir qu'un vieux mouvement qui ne travaille que pour lui et ne compte que sur son rapport de force.

Divers

LA PRESSE: lettre ouverte à la direction de l'UQAM: Montréal Campus: un pilier du journalisme, par une cinquantaine de journalistes professionnels qui ont fait leurs premières armes au Montréal Campus, le journal étudiant de l'UQAM - Publié le mardi 11 décembre 2012 à 06h00

Nous, les anciens journalistes, pupitreurs, illustrateurs, photographes et rédacteurs en chef du journal étudiant *Montréal Campus*, nous nous rappelons avec nostalgie et fierté nos années passées sur les bancs de ce journal-école. Avec nostalgie, car chaque moment passé à écrire ou réécrire nos reportages était une victoire. Nous, étudiants, apprenions notre métier dans un média indépendant, où nous avions la précieuse liberté d'aller au bout de nos idées. Avec fierté, car nos reportages, commentés, corrigés et révisés par les étudiants même avaient bien souvent la qualité des grands médias établis, qui d'ailleurs reprenaient certains de nos articles dans leurs pages. Malgré tous les efforts de redressement, ce journal phare de l'UQAM voit aujourd'hui sa mission compromise, et l'UQAM doit faire plus pour l'aider à se relever. Nous tenons à réaffirmer l'importance de ce journal pour l'UQAM, la communauté étudiante et même la société québécoise dans son ensemble. Une quantité phénoménale de journalistes professionnels aujourd'hui à l'oeuvre dans notre société ont fait leurs premiers pas à *Montréal Campus*, comme vous pouvez le constater à la fin de cette lettre. L'UQAM vante la réputation de son programme en journalisme. Sans l'attrait de pouvoir écrire dans *Montréal Campus*, l'UQAM perdrait un pilier de sa Faculté de communication, un pan entier de ce qui faisait sa différence si appréciée par les aspirants journalistes et le respect de nombreux journalistes professionnels d'hier et d'aujourd'hui.

Monsieur le recteur, la balle est dans votre camp.

* Signataires:

- ✓ Brian Myles, président, Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ);
- ✓ Guy A. Lepage, animateur, Radio-Canada;
- ✓ Raymond Lemieux, rédacteur en chef, *Magazine Québec Science*;
- ✓ Jérôme Savary, rédacteur en chef, *Magazine L'Itinéraire*;

- ✓ Charles Grandmont, rédacteur en chef adjoint, *L'actualité*;
- ✓ Mathilde Roy, rédactrice en chef adjointe, *Magazine Cineplex*;
- ✓ Roland-Yves Carignan, directeur de l'information, *Le Devoir*;
- ✓ Éric Grenier, directeur de l'information pour Jobboom et rédacteur en chef du *Magazine Jobboom*;
- ✓ Isabelle Hachey, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Catherine Handfield, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Judith Lachapelle, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Luc Boulanger, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Vincent Larouche, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Karim Benessaïeh, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Gabriel Béland, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Ewan Sauves, journaliste, *La Presse*;
- ✓ Christian Tiffet, directeur artistique, *Le Devoir*;
- ✓ Marie-Pier Frappier, journaliste au pupitre, *Le Devoir*;
- ✓ Manon Cornéliier, chroniqueuse et blogueuse, *Le Devoir et L'actualité*;
- ✓ François Desjardins, journaliste, *Le Devoir*;
- ✓ Alexandre Shields, journaliste, *Le Devoir*;
- ✓ Florence Sara G. Ferraris, surnuméraire, *Le Devoir*;
- ✓ Naël Shiab, vidéojournaliste, Radio-Canada;
- ✓ Simon Coutu, vidéojournaliste, Radio-Canada;
- ✓ Valérie Ouellet, journaliste, Radio-Canada;
- ✓ Raphaël Bouvier-Aclair, journaliste, Radio-Canada;
- ✓ Kim Roy-Grenier, journaliste, Radio-Canada;
- ✓ Geneviève Garon, journaliste, Radio-Canada;

- ✓ Catherine Contant, journaliste web, Radio-Canada;
- ✓ Félix B. Desfossés, chroniqueur et chercheur, Radio-Canada;
- ✓ Charles-Philippe Giroux, chef de pupitre, *La Presse Canadienne*;
- ✓ Alexandre Robillard, journaliste, *La Presse Canadienne*;
- ✓ Marie-Michèle Sioui, journaliste, *La Presse Canadienne*;
- ✓ Marie-Lise Rousseau, superviseuse de la rédaction, *Magazine L'Itinéraire*;
- ✓ Soraya Elbekkali, adjointe à la rédaction, *Magazine L'Itinéraire*;
- ✓ Mélissa Guillemette, journaliste, *Magazine Jobboom*;
- ✓ Matthieu Max-Gessler, journaliste, *La Gazette de la Mauricie*;
- ✓ Guillaume Jacob, journaliste, *L'Écho de Trois-Rivières*;
- ✓ Simon Lord, journaliste, Argent;
- ✓ Maxime Coursol, journaliste, *L'information du Nord Mont-Tremblant*;
- ✓ Roch Côté, journaliste indépendant, fondateur du *Montréal Campus*;
- ✓ Marc-André Sabourin, journaliste indépendant;
- ✓ Émilie Clavel, journaliste indépendante;
- ✓ Rachel Nadon, journaliste indépendante;
- ✓ David Riendeau, journaliste indépendant;
- ✓ Déborah Grausem, journaliste indépendante;
- ✓ Antoine Char, professeur, Programme de journalisme, UQAM;
- ✓ Alain Gerbier, chargé de cours, Programme de journalisme, UQAM;
- ✓ Philippe Meilleur, ancien journaliste, *Journal de Montréal et Rue Frontenac*;
- ✓ Sonia Landry, ancienne journaliste pour CIEU FM, *Journal GRAFFICI et L'Écho de la Baie*;
- ✓ Justine Grenier, ex-journaliste, *Les Hebdos du Suroît*;
- ✓ Denis Desjardins, correcteur et réviseur, ministère de l'Enseignement supérieur.

Matricule 728 et enquête sur le travail policier

THE GAZETTE: Letter: Police-caused deaths should be subject to civilian review, by William Cuber, LaSalle - Monday, December 3, 2012

Montreal Gazette
 Re: "[Bill 12 for police-caused deaths introduced](#)" (Gazette, Nov. 30)
 "We have ample evidence of the failures of that model in Ontario," says provincial police union president Pierre Veilleux.
 Does he honestly believe that less than one per cent of serious injury and death cases involving police officers result in criminal charges being laid is normal?

Policemen and women are human. From my experience, they are no better or worse than ordinary citizens. They are susceptible to the same temptations as other people. Simply because they took an oath to respect the law and protect the citizens does not absolve them from breaking the law and failing to protect citizens. I have known five police officers personally. These people, although basically good, are also capable of being tempted by corruption or even

closing their eyes to certain indiscretions. The brotherhood protects their own. That was demonstrated with the case of Officer 728, when all of her co-officers were well aware of her actions and behaviour, yet not one of these saw a moral obligation to denounce her. Officers are under obligation to respect the law like everyone else. And until there is a committee organized and mandated to investigate crimes committed by all citizens alike, unbiased



and composed of ordinary citizens and ex-police officers and judges and lawyers, justice will not be served.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Chronique : La police a toujours tort, par Mario Dumont - Publié le: vendredi 30 novembre 2012, 20H34 | Mise à jour: vendredi 30 novembre 2012, 20H40

Personne ne s'opposera au nouveau projet de loi du ministre de la Sécurité publique qui crée un comité indépendant pour enquêter sur la police? Les partis d'opposition taisent certains malaises et approuvent. On suit le courant qui dit : Enfin! Quelqu'un va mettre la police au pas et punir tous ses abus!

Ça m'arrive souvent, mais je ne chante pas le même cantique que la majorité dans ce dossier. Sur le fond des choses, je n'ai pas d'objections fondamentales à la création d'un comité indépendant d'experts et de citoyens pour se pencher sur les cas d'écarts de conduite dans le travail des policiers. Toutes les professions doivent être balisées et des mécanismes de surveillance doivent exister. On a des comités de déontologie, des ordres professionnels, des ombudsmans dans différents domaines pour protéger le public.

Les activistes

Mais on ne peut pas lire ce projet de loi en dehors de son contexte. Ce projet de loi ne répond pas à une obsession des citoyens tranquilles, qui vivent paisiblement et qui se plaignent une fois par décennie d'une contravention «non méritée». Les groupes d'activistes qui réclament le plus bruyamment que la police soit mise au pas défendent qui et quoi et pourquoi? La question se pose. On a tous en tête les manifestants contre la brutalité policière qui annuellement font une démonstration de leur pacifisme en lançant des morceaux de pavé.

Si on voit des bénéfices à un nouveau mécanisme d'encadrement du travail des policiers, on doit avoir l'honnêteté de reconnaître quelle est la

conséquence: un affaiblissement des corps policiers. Plus les policiers se font mettre des épées de Damoclès au-dessus de la tête concernant les conséquences d'une intervention trop musclée, plus ils travaillent sur les talons. Qui en sort gagnant? L'honnête citoyen ou le voyou?

Déjà sur les talons

Regardons les choses en face, les policiers sont déjà sur les talons. La Loi de police est lourde de conséquences pour leur carrière dès qu'un processus de plainte est enclenché. En plus, il y a les médias qui guettent. Par-dessus tout, depuis quelques années, les policiers vivent chaque heure de travail en sachant que les téléphones cellulaires filment leurs faits et gestes en tout temps. Ah oui, j'oubliais...si leur intervention tourne mal, les politiciens se transforment souvent en courant d'air plutôt que de venir en appui à la méchante police, même si le travail est difficile.

Effet contraire

Le ministre Bergeron est convaincant quant à la qualité des individus qui formeront la première mouture de ce comité indépendant. L'expérience m'a cependant appris qu'en matière de bureaucratie, on est toujours très méticuleux pour la mise en place de ce qui est nouveau. Au fil des années, ça se gâte parfois, surtout quand les nominations partisans entrent dans le décor. En somme, pas une catastrophe, ce projet de loi. Mais si votre priorité en matière de sécurité publique est de réduire le nombre de voleurs, de trafiquants ou de casseurs dans les rues, une police plus défensive dans ses réflexes risque de vous livrer exactement le contraire.

Encore le printemps des étudiants

La création d'un comité indépendant de surveillance du travail policier survient au moment même où plusieurs acteurs du soulèvement étudiant réclament une enquête sur les interventions policières du printemps dernier. Ça aussi, ça m'énerve. Le moment du dépôt d'un tel projet s'inscrit dans un effort pour réécrire l'histoire du printemps 2012. Si l'on écoute certains, il n'y aurait aucune émeute ni aucune violence dans les rues. Ce qui serait arrivé, c'est un printemps de manifestations toutes pacifiques, où des policiers débarquaient pour taper sur des marcheurs tranquilles choisis au hasard. La vérité, c'est qu'en l'absence de l'anti-émeute, les choses auraient très mal tourné.



Photo Agence QMI

Commentaire non disponible pour Montréal

LE SOLEIL : Éditorial : Mettre fin à la complaisance, par Élisabeth Fleury - Publié le vendredi 23 novembre 2012 à 05h00 | Mis à jour le vendredi 23 novembre 2012 à 09h17

(Québec) Groupes de défense des droits, associations étudiantes, syndicats et organisations communautaires reviennent épisodiquement à la charge pour demander au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique sur les opérations policières menées pendant le printemps étudiant. Hier encore, des étudiants manifestant pour la gratuité scolaire ont réclamé la mise sur pied d'une telle enquête. Une requête amplement justifiée compte tenu de la série d'événements troublants qui ont marqué la plus longue et la plus importante grève étudiante de l'histoire du Québec.

Convenons d'emblée que le travail des policiers pendant les manifestations n'était pas une sinécure. Du moins à Montréal, où les rassemblements étudiants se sont succédé à un rythme soutenu durant de longues semaines, attirant chaque fois des centaines, voire des milliers de personnes. Ceci n'explique pas cela, mais nous ne perdons rien à admettre qu'on a exigé beaucoup des humains derrière les boucliers de police.

Reconnaissons aussi que bon nombre de scènes disgracieuses auxquelles les Québécois ont assisté ont été le fait d'une minorité. D'une poignée de voyous qui ont tout fait pour faire dérapier des manifestations pacifiques. Et de quelques policiers qui cachaient mal leur mépris pour les manifestants.

Pourquoi une commission d'enquête publique? Parce que les corps policiers (Montréal, Gatineau, Québec et Sûreté du Québec) ont trop souvent déployé des techniques et un arsenal démesurés pour contenir des manifestations pourtant essentiellement pacifiques. Et parce qu'on a porté une atteinte sérieuse aux droits des manifestants.

Souvenons-nous que plusieurs manifestants ont été arrêtés lors d'encercllements de masse, une pratique qui avait pourtant valu au Service de police de la Ville de Montréal de sévères critiques de la part du comité des droits de l'homme de l'ONU dans un rapport publié en novembre 2005. «Le Canada doit s'assurer que le droit des personnes à participer à des manifestations à caractère social est respecté et que seulement ceux qui commettent des offenses criminelles sont arrêtés», écrivait le comité.

En Ontario, les policiers ont été blâmés par le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) pour avoir fait usage d'une force excessive et eu recours à des techniques illégales pendant le Sommet du G20. Dans un rapport rendu public ce printemps, le BDIEP s'en prend lui aussi aux arrestations de masse, rappelant que le Code criminel ne les permet pas si les policiers n'ont pas de motifs raisonnables de croire que chacune des personnes interpellées a commis ou est sur le point de commettre un acte criminel.

Outre les arrestations de masse, d'autres aspects du travail des policiers québécois pendant les manifestations étudiantes doivent passer sous la loupe d'une commission d'enquête: les fouilles et les détentions abusives, la distribution arbitraire de constats d'infraction ainsi que le profilage social et politique pratiqué par les policiers.

Ceci étant, une enquête publique ne serait pas nécessaire si le Québec était doté d'un bureau civil et indépendant - de surveillance des pratiques policières, un peu à l'image du BDIEP de l'Ontario. Il faut faire ici la distinction entre ce type de bureau, qui serait en quelque sorte un observatoire des pratiques policières au Québec, et un autre (civil et indépendant lui aussi) réclamé depuis longtemps par de nombreux observateurs (dont nous sommes), qui enquêterait exclusivement sur les interventions policières se soldant par un décès ou des blessures graves.

Il est plus que temps que le Québec encadre sérieusement ses organisations policières et balise leurs pratiques. Les instances de déontologie ont depuis longtemps démontré leurs limites, quoi qu'en disent les représentants des policiers. Jusqu'ici, les gouvernements ont toujours plié devant le lobby policier. Souhaitons que celui de Pauline Marois saura, lui, faire passer l'intérêt général avant les intérêts corporatistes.

LE DEVOIR : Lettre - Une amnistie pour les étudiants, par John Philpot - Le 13 novembre 2012 - Jeudi 15 novembre 2012

Il y a de la part de trois associations étudiantes un appel justifié pour une enquête publique sur les opérations policières au printemps 2012. Beaucoup demandent une amnistie pour les

personnes accusées dans le cadre des manifestations du printemps dernier. À Radio-Canada, le 13 novembre 2012, la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ),

Martine Desjardins, s'est dit en faveur d'une amnistie pour les gens dans les manifestations pacifiques, mais que ceux qui ont commis des actes violents devront faire face à la musique.



<p>L'approche de Mme Desjardins semble juste - nous rejetons la violence par les manifestants -, mais elle est erronée pour plusieurs raisons. En premier, ceux qui sont accusés d'actes violents par la police sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire et nous savons que beaucoup le sont. Cela comprendrait bien sûr les accusations de voies de fait contre les policiers. Comment pouvons-nous faire cette distinction d'avance et les exclure a priori d'une amnistie ? Deuxièmement, les policiers qui commettent des crimes de violence ne sont presque jamais accusés et bénéficient d'une impunité généralisée. Troisièmement, ce printemps, la police, surtout à Montréal, est malheureusement devenue une police à caractère politique, répressive contre les carrés rouges. L'avalanche de poursuites instituée par cette police serait probablement empreinte d'un manque d'objectivité qui ne reflète pas nos valeurs communes. [...]</p>	<p>http://www.lactualite.com/politique/pauline-marois Nestor Turcotte - Inscrit, 15 novembre 2012 06 h 21 Valeurs communes Cher Monsieur, Vous terminez votre propos en parlant de NOS VALEURS COMMUNES. Sans les nommer. Je présume que le respect des lois est une ces valeurs communes. Sylvain Auclair - Abonné, 15 novembre 2012 11 h 09 Et que dites-vous de l'invention de nouvelles lois quand les anciennes ne font pas l'affaire d'une des parties en cause? Jc Leblond - Inscrit, 15 novembre 2012 12 h 08 Les lois étant l'expression de nos valeurs communes, le respect des lois, en soi, peut-il être une valeur? Et que doit-on faire lorsque des lois sont promulguées qui bafoient nos valeurs? Attendre quelques siècles qu'un parti politique propose, dans son programme, de corriger la situation, pour pouvoir voter pour eux? Ce qui est de toute façon impossible, puisque je ne pourrai jamais voter selon un seul enjeu et dois à chaque élection bafoyer mes valeurs pour faire un choix pour un parti. Jacques Saint-Cyr - Inscrit, 15 novembre 2012 08 h 37 Amnistie précoce Pourquoi amnistier des manifestants présumés innocents? Pour les mêmes raisons que l'on condamne sans jugement des policiers pour activisme politique? Sylvain Auclair - Abonné, 15 novembre 2012 10 h 20 Pour ne pas qu'ils ne soient conduits à plaider coupable pour échapper aux conditions de leur remise en liberté ou simplement parce qu'ils ne peuvent pas se payer un avocat. Jc Leblond - Inscrit, 15 novembre 2012 12 h 09</p>	<p>Pour qu'il y ait jugement, il faut d'abord qu'il y ait enquête. Y aura-t-il une enquête crédible faite sur les actions des policiers? Roland Guerre - Inscrit, 15 novembre 2012 09 h 01 Commission d'enquête et amnistie Distinguons les deux dossiers, qui supposent un effort parlementaire.. La création d'une commission d'enquête sur les actions de la police permettra d'étudier les violences commises par les fonctionnaires qui se sont égarés,, la chasse au carré rouge, le profilage politique, le fichage des citoyens. Les travaux de cette commission enrichiront la démocratie, permettront de bannir les lois d'exception, liberticides, destructrices de la charte des droits. Elle a besoin de temps pour recueillir les témoignages, entendre les fonctionnaires, du sans grade au directeur des services, analyser le contexte, les pressions subies, le poids de la loi 78/12, des modifications apportées aux règlements municipaux. Pour pacifier le climat, le Parlement peut délibérer rapidement sur l'amnistie, qui pansera les plaies ouvertes. Le débat citoyen sur les problèmes posés par le manifeste de la Classe pourra se poursuivre dans la sérénité. Deux démarches à conduire parallèlement, avec le concours des associations de défense des droits de l'homme, dans le cadre de notre lutte permanente pour la Dignité et la Justice. Bruno Rémillard - Inscrit, 15 novembre 2012 15 h 44 Vandalisme Alors on amnistie pour le vandalisme à l'université de Montréal, les bureaux de ministres, les attentats dans le métro de Montréal? Je suis totalement en désaccord. Rappelons aussi que beaucoup de ces actes injustifiables ont eu lieu avant la l'annonce de la loi 78.</p>
--	--	--

LE DEVOIR : Libre Opinion : Projet de loi C-309 - Manifestations: le masque est levé, par Irwin Cotler - Porte-parole libéral en matière de justice et de droits de la personne - Mercredi 7 novembre 2012

<p>Mercredi dernier, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-309, Loi modifiant le Code criminel (dissimulation d'identité) ou Loi empêchant les participants à des émeutes ou des attroupements illégaux de dissimuler leur identité, que les conservateurs ont élaborée en réaction aux émeutes survenues à Vancouver en 2011. Lorsqu'un événement troublant se produit, les Canadiens — et leurs représentants au Parlement — veulent agir, réagir. Or, le projet de loi C-309 est l'exemple classique d'un projet de loi qui donne l'illusion de faire quelque chose sans changer grand-chose. Au premier coup d'oeil, cette mesure législative paraît sensée : elle fait en sorte qu'il est illégal de porter un masque lors de la participation à une émeute ou à un attroupement illégal. Comme de récents événements l'ont montré, des hooligans masqués ont été au coeur des émeutes qui ont éclaté à Vancouver, Toronto, et Montréal au cours des dernières années. En dissimulant leur visage, ils font en sorte qu'il est difficile de les identifier et de les traduire devant la justice. L'ennui, c'est que la loi condamne déjà les émeutes de même que le port d'un masque lors d'une émeute. La participation à une émeute constitue un acte criminel dont l'auteur est passible d'un emprisonnement maximal de deux ans, alors que la dissimulation de son identité dans l'intention de commettre un acte criminel peut entraîner un emprisonnement de dix ans. Dix ans, incidemment, c'est aussi la peine maximale imposée par le projet de loi C-309. Donc, en ce qui concerne les émeutes, ce projet de loi ne fournit aucun nouvel outil aux autorités</p>	<p>chargées d'appliquer la loi, contrairement aux affirmations de ses défenseurs conservateurs. Le parrain du projet, le député Blake Richards de l'Alberta, insiste sur le fait qu'il permettra à la police d'arrêter par mesure de prévention les manifestants masqués avant qu'une émeute n'éclate. Toutefois, parce que le projet de loi C-309 ajoute l'interdiction du port d'un masque à un article interdisant les émeutes, il faudra que l'auteur de l'infraction participe déjà à l'émeute pour que la nouvelle disposition s'applique. Ainsi, depuis l'automne dernier, les députés auront consacré de multiples heures à ce projet de loi durant huit séances de la Chambre et quatre réunions du Comité de la justice à la seule fin d'ajouter au Code criminel quelque chose qui y figure déjà. En ce qui concerne les attroupements illégaux - qui donnent aux gens des motifs raisonnables de croire qu'il pourrait y avoir perturbation de la paix -, il est vrai que le projet de loi C-309 ajoute à la loi un élément quelque peu nouveau. La participation à un attroupement illégal est considérée comme une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité plutôt que comme une infraction punissable par mise en accusation - ni plus ni moins une distinction au Canada entre un acte délictueux grave et un méfait - et n'est par conséquent pas visée par les dispositions actuelles contre la dissimulation du visage. Cet ajout ne sera cependant guère utile aux policiers cherchant à prévenir une émeute pour la simple raison (encore une fois) qu'il s'insérera dans une disposition de la loi actuelle. Ce n'est que lorsqu'un attroupement illégal sera en train</p>	<p>de s'organiser que la police pourra arrêter les manifestants masqués, ce qu'elle peut déjà faire, puisque les attroupements illégaux vont à l'encontre de la loi. Ce projet de loi est d'une inefficacité démontrable et pourrait en fait empiéter sur les droits garantis par la Charte. Alors que la loi actuelle contre la dissimulation du visage précise qu'il faut, pour que des accusations soient portées, que l'auteur de l'infraction porte un masque dans l'intention de commettre un crime, le projet de loi C-309 permet que des accusations soient portées contre quiconque dissimulerait son visage à moins de pouvoir démontrer l'existence d'une « excuse légitime ». Ce terme n'est pas défini dans la loi et nul ne sait si les manifestants déguisés en politiciens - ou les militants des droits des animaux déguisés en animaux - seront désormais passibles de peines supplémentaires si une manifestation tournait à la violence. Il faudrait à tout le moins amender le projet de loi pour préciser qu'il ne s'applique pas à la dissimulation du visage pour des motifs religieux, comme le Parti libéral l'a proposé. Autrement, des manifestants pourraient être arrêtés en raison de ce qu'ils portent, en violation peut-être des droits à la liberté d'expression et de religion garantis par la Charte. En réalité, il s'agit là de l'une des principales difficultés liées à la législation en la matière. Les arrestations préventives, en matière de l'habillement surtout, sont problématiques sur le plan constitutionnel, et les organes d'application de la loi disposent déjà d'outils législatifs pour prendre en charge les manifestants masqués lorsqu'une émeute survient. Par conséquent, la</p>
---	---	--

meilleure chose à faire pour les politiciens serait simplement d'appuyer les efforts des services de police pour mettre au point de meilleures méthodes de formation et de meilleures techniques de contrôle des foules, améliorer la communication avec les fêtards et les manifestants, mettre en commun les pratiques exemplaires et accroître le nombre d'agents qualifiés pour composer avec les grands attroupements publics. Une telle approche est moins susceptible de faire les manchettes, mais plus susceptible de donner des résultats. Une fois le masque levé sur la véritable nature du projet de loi, rien ne prouve qu'il n'y aurait pas eu d'émeutes à Vancouver l'an dernier si une telle loi avait alors été en vigueur. Et rien ne prouve que les policiers auraient réagi différemment, ou que les manifestants auraient été punis plus sévèrement.

Vos réactions (1)

Frédéric Viau – Inscrit, 7 novembre 2012 21 h 42
S'indigner de la taille des barreaux
Ce texte est le fruit d'une vision si limitée! « Au premier coup d'oeil, cette mesure législative paraît sensée [...] [L']ennui, c'est que la loi condamne déjà les émeutes de même que le port d'un masque lors d'une émeute. »

Non! L'ennui est tout autre. L'ennui c'est que le profilage politique est réel et s'effectue à nos dépens lors des manifestations. Manifestations qui sont, à ce que je me rappelle, légitimes, mais aussi signes d'un problème de communication et de démocratie profond.

Limité le port des vêtements est une atteinte flagrante à la liberté; même dans le but d'identifier les possibles « criminels ». La police n'a pas à identifier les citoyens ayant des revendications allant à l'encontre du gouvernement. Tant que cette pratique hostile durera, cacher son identité aux autres membres de la société sera légitime. S'il le faut, une religion sera faite; ce sera facile, des gens ont déjà la foi.

Vous devriez aussi regarder du côté de notre structure monarchique travestie, à l'occasion de notre progressif sevrage de l'empire britannique, en démocratie. Peut-être qu'au lieu d'amuser la population en payant des équipes de hockey pour ensuite cracher sur les spectateurs ou encore les manifestants, vous pourriez vous pencher sur le droit de parole citoyen dans la gestion des affaires locales et nationales. Pourquoi pas des assemblées populaires et responsables?

« [L]es fêtards et les manifestants » ne sont pas un virus qu'il faut annihiler, ils sont de ces membres de la société que vous servez. Rappelez-vous. Notre système électoral, entre autres, a effacé le sens de la démocratie et de la liberté dans beaucoup d'esprits. Heureusement, il résonne encore dans nos rues.



Photo : Agence France-Presse Rich Lam
Les conservateurs ont élaboré le projet de loi en réaction aux émeutes survenues à Vancouver en 2011 lors de l'élimination des Canucks de la série finale de la coupe Stanley.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Chronique : Peut-on défendre 728 ? , par Gilles Proulx - Publié le: jeudi 18 octobre 2012, 21H58 | Mise à jour: jeudi 18 octobre 2012, 23H36

Dans l'affaire de la policière Stéphanie Trudeau, matricule 728, je suis tiraillé. D'un côté, j'éprouve du dégoût pour sa tirade ordurière – qui ferait passer n'importe quel analphabète du Canadien de Montréal pour un Immortel de l'Académie française – et pour son intervention brutale. De l'autre, j'ai du respect pour sa mère de 76 ans, Denise, et celle-ci me donne une autre version de l'histoire... «Audi alteram partem», disait Bernard Landry...

Cinq jours avant que l'agente 728 n'aille y déclencher l'Apocalypse, devinez où je me trouvais avec mon épouse, Bianca, à l'occasion d'un vernissage? Dans un atelier d'artistes de la rue Papineau appelé Casa Obscura. Eh oui, j'ai côtoyé les «gratteurs de guitare», «carrés rouges» et autres «plateauiciens denowwhere», etc. Dans ces locaux sans prétention, on m'a cordialement reçu même si je ne suis pas normalement l'enfant chéri de la «gôgôche» du Plateau. Des membres du Parti rhinocéros qui fréquentent l'endroit sont venus très amicalement me parler de politique. Laissez-moi vous dire que les habitués de la Casa Obscura ne posent pas, selon moi, un grand danger pour la société. Ce sont plutôt des «anti-violents» susceptibles de tendre l'autre joue quand on les frappe.

L'AUTRE VERSION

Mais voici ce que m'a dit la mère de l'agente 728 à la défense de sa fille : Avant l'événement du 2 octobre, Stéphanie Trudeau se trouvait déjà sous haute tension. Elle finissait à peine un congé de maladie de trois mois (qui faisait suite aux événements de mai dernier...). Même si elle souffrait de surmenage, ses supérieurs l'auraient envoyée quand même au milieu de l'action en disant être à court d'agents. Pourtant, sur les lieux de l'intervention, on verra une vingtaine de voitures de police – drôle de pénurie, donc... puisqu'on avait l'impression de revoir le film de Charlie Chaplin, Charlot cambrioleur, avec son déferlement de figurants déguisés en policiers.

Sait-on qu'en mai dernier, en la voyant poivrer des manifestants (apparemment sans motif), les médias omettaient de dire que des voyous venaient alors de taillader les veines des chevaux présents et de lancer des billes sous leurs sabots – pour essayer de les faire tomber? Voilà une autre chose que m'a dit sa mère. Ces mêmes voyous avaient lancé des sacs d'urine sur les

agents, et ce sont ces gestes qui auraient alors poussé Stéphanie Trudeau à bout.

Contrairement à ce qu'on a laissé entendre à une certaine radio, ce n'est pas grâce à l'influence de feu son père, l'ex-chef du corps de police de Saint-Hubert, que Stéphanie Trudeau a trouvé un emploi; le défunt Pierre Trudeau, jure sa veuve, avait averti sa fille de ne pas compter sur lui parce qu'il ne voulait pas être soupçonné de népotisme.

CAPABLE AUSSI DU MEILLEUR

La mère de l'agente 728 m'a aussi dit qu'en 2005, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a décerné à sa fille, alors attachée au poste 22, sa plus haute distinction, une «citation d'excellence», pour avoir neutralisé et arrêté seule un tueur d'origine américaine qui cherchait à s'en prendre à un couple de la rue Papineau. (Eh oui, encore la rue Papineau!) Certes, la bravoure du passé n'excuse pas les bavures du présent, mais cette policière, que tout le monde dit capable du pire, semble être aussi capable du meilleur...

Enfin, depuis que Stéphanie Trudeau est désavouée par le SPVM, des lâches harcèlent sa mère de 76 ans. Certains ont feint d'être des journalistes, l'ont filmée pour diffuser des images d'elle sur Internet... Son téléphone sonne sans cesse et des gens grossiers lui lancent des injures au sujet de sa fille. Pourquoi menacer l'intégrité physique de l'agent 728 ou s'en prendre à sa famille? Laissez donc sa mère tranquille.

Afficher 13 commentaires (Montréal)

NCormier 1 commentaire masqué

M. Proulx, vous arrivez trop tard. La 'rue' a déjà condamné 728, sans appel et sans égard aux événements qui ont précédé. Ce qui ne justifierait en rien son comportement mais pourrait l'éclairer en partie. Certains grands criminels ont suscité moins d'indignation dans l'opinion publique. En tout cas, il faut être lâche et pourri pour s'en prendre à sa mère.

10/19/2012 04:36 PM

mansour1 1 commentaire masqué

Le policier est là pour protéger et défendre, non pour agresser le citoyen.

Dans cette saga, nous assistons tous à une bavure policière de premier ordre, ou une policière fait tout pour embêter et criminaliser des honnêtes citoyens et ce avec l'accord tactique de ses confrères policier.

Souvenez-vous de l'affaire Barnabé, des policiers ont tout simplement tué un être faible et sans défense qui avait plutôt besoin de leurs aides.

Je dis non à un état policier, je veux être protégé, et non avoir peur d'eux.

Combien d'immigrant sud américain se sauvent-ils en les voyant, justement parce que dans leurs pays d'origine, la police représente le danger.

10/19/2012 01:54 PM

pour le qc 1 commentaire masqué

pour une des rares fois que la police fasse son travail...

10/19/2012 11:58 AM

Yumena_One 3 commentaires masqués

Bravo, Mr Proulx, ça nous amène à réfléchir avant de dire n'importe quoi?

10/19/2012 11:57 AM

Guyb 2 commentaires masqués

Vous êtes un cas vous savez, commencez par vous taire vous même cela enlèvera de la boue sur ce site des fois

10/19/2012 01:07 PM

Yumena_One 1 commentaire masqué

Vous devriez être le premier à suivre ce conseil.

10/24/2012 06:04 AM

Année3535, Je veux des faits ! 1 commentaire masqué

Moi ça faisait longtemps que j'avais pas ri autant des "plateauiciens du nowhere" -

10/19/2012 10:36 AM

Guyb 6 commentaires masqués

Ses parents non aucun rapport avec ses actes, je vous suit sur ce fait mais ses déboires ne débute pas avec la crise étudiante, il serait bon de le rappeler

À plusieurs reprise, ils semblerait que Mme Trudeau aie eu certains écart de langage et de violence avec des citoyens.

Citoyens, qui ils serait bon de le rappeler aussi, sont innocent jusqu'à preuve du contraire tout comme elle.

Les oui dire de sa mère pèse très peu dans mon livre à moi, versus les preuve audio et vidéo de cette soirée là

Il ne faut surtout pas oublier, que comme tout être humain, nous avons tendance à embellir le côté de notre médaille, surtout lorsque l'on en discute avec sa mère septuagénaire ou pas

10/19/2012 04:28 AM

joclai 5 commentaires masqués

Vous l'écrivez vous-même " IL SEMBLERAIT "

10/20/2012 05:06 AM

Guyb 4 commentaires masqués

Vous avez du temps ;à perdre vous

10/21/2012 06:25 AM

joclai 3 commentaires masqués

J'ai surtout le sens de la justice et je n'aime pas qu'une personne soit lynchée sur la place publique. Si on vous le faisait à vous je prendrais aussi votre défense.

10/21/2012 12:48 PM

Guyb 2 commentaires masqués

Et les personnes qui ont été malmené dans la vidéo vous en faite quoi?

Elle non pas droit à la justice ,elle?

10/21/2012 03:54 PM

joclai 1 commentaire masqué

Bien certain qu'elles y ont droit. Mais croyez-vous que c'est leur rendre justice que de traiter la policière de cette façon. Le lynchage c'est barbare et ce n'est pas parce que la cause est juste que ça l'est moins.

10/22/2012 01:35 AM

Afficher 1 commentaire (Québec)

Poilu64 1 commentaire masqué

Bravo M. Proulx pour votre retenu, Les gens qui s'acharnent sur la policière et sur sa vieille mère sont les mêmes que côtoie les policiers jour après jour. J'en profite pour leur lever mon chapeau, du moins à ceux qui sont capables de garder leur sang froid parce que, quand on a affaire à de la racaille qui t'invective et se fout de ta gueule on peut comprendre que certains policiers dépassent les bornes.

10/19/2012 06:41 PM

THE GAZETTE: Letter: Ticket for trivial offence was disguised taxation, by Phillip Burns, Dollard-des-Ormeaux - Wednesday, October 17, 2012



Photograph by: John Kenne
Gazette files

Are police preying on drivers by fining them excessively for not coming to a complete stop on a street filled with stop signs?

CJAD 800 Radio's Aaron Rand interviewed Phillip Burns on Monday's show. You can listen to the interview by clicking the sound file above.

I got a ticket recently, my first of any kind, moving or parking, in at least a decade. My life-threatening offence? Not coming to a full stop, at a deserted intersection, on a quiet residential street, dotted with unnecessary stop signs.

I was not speeding. There were no other cars, or pedestrians, or cyclists; no errant cats, dogs, or squirrels whose safety or rights of way I had impinged. I did stop, but evidently not long enough for the diligent and polite officer parked in his patrol car down the street. I give him full credit for asking if I preferred to have him render his services en français or English, especially these days.

I could not help but notice that the landscape certainly has changed since the last time I was apprehended, all those years ago. Obviously, inflation has taken its toll: \$100 for the offence, \$46 in "administration fees," and a \$10 contribution to the crime victims indemnisation fund! Not bad for a victimless crime. Not to mention three demerit points, which will add to the costs of my licence for the next two years. I was surprised to note that neither GST nor PST was applied — maybe next time. All in all, \$156 for not doing the one, one thousand thing!

Now, don't get me wrong. I am no inveterate scofflaw, as my accident- and infraction-free records indicate. I have seen my fair share of speeders, cellphone users, lane weavers, drivers who don't signal, red light runners, even people who blow stop signs. Throw the book at them, I say. The law is meant to be respected, especially when not doing so means safety is put at risk or people's rights are not observed. But, police officers have discretion as to when to apply laws and when not to. The officer was only doing his job, the parameters of which are obviously being set by cash-strapped politicians. There was no other reason for my being stopped for what I did than to add to city coffers.

Quotas and city budgets built in part on revenues from fines are factors that are contributing to making this city a very unpleasant place to live. If the city (and province) need to make money from tickets, then go after those who are a menace on the roads. They are not hard to find. Some will say: respect the law and you will never get a ticket. True enough, but we are human.

Sometimes we will lose our \$3 metro ticket. Does that offence merit a \$200-plus fine? Sometimes one will forget to move one's car or go back and fill the meter a few minutes late. Does that mean one should have to pay a \$50-plus ticket? A pedestrian will cross a street at other than a corner, when no cars are coming and there is no danger to anyone. Should they get a ticket for jaywalking? And, sometimes like so many drivers do, we will fail to come to a full and complete stop, counting to three, at a pointless stop sign, to the detriment of the environment and adding unnecessary wear and tear on a car. Do we really want a society that is no regulated/regimented that we are constantly at risk of outlandish fines for behaviours that pose no risk to anyone?

Fines for many offences have got completely out of proportion to the harm done by the offence and can represent real economic hardship for many. It has become abusive and needs to stop. Call, write, e mail, text (but not while driving, mind you) your local politicians and tell them to ease up on pressuring local police commanders to rake in the fines on harmless infractions while continuing to pursue more serious ones. Do the same with provincial politicians to ease up on fines for minor, victimless infractions even if they are ratcheted up for truly dangerous behaviours. Laws are meant to ensure order and respect the rights of citizens, not to be a hidden source of taxation. Abusive laws tend to breed resentment and disrespect for the law.

THE GAZETTE: Letter: Some ticket tale responses missed the point, by Phillip Burns, Dollard-des- Ormeaux - Wednesday, October 17, 2012

Montreal Gazette

Re: "Ticket tale splits readers" (Letters, Oct. 17)

[My letter regarding being issued a stop-sign ticket](#)

was intended to use the experience to provoke thought and discussion about the growing disconnect between minor offences of whatever nature and the increasingly disproportionate penalties being imposed by overzealous police officers and security agents at the insistence of cash strapped politicians, not the merits (or demerits, pun intended) of the incomplete stop. (Note however, Section 368 of the Highway Code calls for the vehicle to "come to a stop," period — no need to count to three). To all who urged inhalation therapy as a remedy for my com-

plaints ("suck it up"), my thanks. I am weighing my options.

Government budgets built on an expectation of X amount of dollars derived from fines lead to bloated penalties that represent a real hardship for some. Tacking on fees and contributions adding 56 per cent of cost of a fine is abusive and absurd, and yet we sit back and accept this. Most important, these financial imperatives can pressure the police to apply a rigorous and blind enforcement of minor infractions. This represents an increasing threat to our individual freedoms and, in the extreme, can lead to situations such as we saw with Officer 728, who was simply enforcing a minor bylaw against having alcohol in public. It is easier and more lucrative to prey on

the unwary, posing little threat to anyone, than to have to drive around and nab those whose behaviour poses a real risk to others.

My fears of living in an increasingly repressive society were stoked somewhat by the knee-jerk responses of the "do the crime, do the time" crowd who uncritically sit back and accept that if it's the law, automatically it must be right. If there is a remote hypothetical threat to safety in a behaviour, stamp it out.

Where are the "question authority" crusaders of the 1960s when you need 'em? Someone remotely famous said: Those who surrender their liberty to ensure their security soon end up with neither.

LE DEVOIR: Idées : Matricule 728 - Que devient le SPVM après la police de quartier?, par Vincent Arseneau - Conseiller municipal à la ville de Sainte-Thérèse, l'auteur a été chef de la formation au SPVM pendant 11 ans - Mardi 16 octobre 2012





Photo : Pedro Ruiz - Le Devoir
Une police de répression est très mal outillée pour faire face à des enjeux tels que les relations avec les communautés culturelles, avec la communauté gaie, avec les itinérants et avec les jeunes.

Lorsque nous avons édifié la Police de quartier à Montréal au milieu des années 90, on nous a confié le mandat d'améliorer le sentiment de sécurité de la population de l'île de Montréal et d'introduire l'approche communautaire comme mode de résolution des problèmes de criminalité, dans le respect des valeurs de toute société démocratique. Que sont devenus ces principes 15 ans plus tard ?

D'entrée de jeu, on doit féliciter le chef Marc Parent d'avoir formulé des excuses au nom du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) au regard du comportement du matricule 728. Je préfère taire son nom, car son attitude et son comportement perçus renvoient davantage à ceux d'une bête sauvage. En outre, la société lui a mis entre les mains une arme létale et le droit de restreindre la liberté des citoyens qu'elle est censée protéger, ce dont elle semble avoir abusé abondamment, sans discernement et depuis longtemps.

Je me sens concerné par cette grande institution que constitue la police, comme ex-chef de la formation et comme conseiller municipal dorénavant, car chaque jour la police veille à notre sécurité et à celle de nos biens. On se sent doublement concerné lorsqu'on observe le genre de dérapage auquel nous faisons face.

La police de quartier

Cinq principes devaient gouverner les forces policières au moment où Jacques Duchesneau, chef de la police de Montréal en 1996, provoquait un changement sans précédent dans cet univers clos, caractérisé par une culture paramilitaire. La responsabilité géographique, la résolution de problèmes, l'approche-service, le partenariat avec la population et la valorisation du personnel étaient mis en place comme principes devant assurer la protection des citoyens. Quel angélisme nous animait alors, nous qui rêvions d'une police engagée dans la communauté, intelligente et sensible devant la complexité d'une société qu'elle devait servir, et la manifestation de comportement exemplaire et éthique pour y parvenir de la part de ses policiers.

On sait ici que l'implantation du modèle de police communautaire allait se buter à un modèle qui prévalait depuis plusieurs décennies : celle du combattant du crime.

Des sous-cultures

Plusieurs unités au sein de la police, avec autant de sous-cultures, allaient résister au modèle de police communautaire, que l'on qualifiait de police bonbon, police rose et d'autres termes qui appartiennent au langage coloré de Matricule 728. Les unités d'enquête ont été les plus résistantes. Avec raison, il était difficile d'effectuer de la prévention une fois le crime commis, et d'enquêter.

Du côté de la circulation, il aurait été possible de faire davantage, mais l'un des directeurs avait promis aux élus des entrées d'argent supplémentaires si on lui concédait de nouveaux postes à la sécurité routière. Ce qui fut fait. Enfin, les effectifs de l'anti-émeute furent passablement augmentés, et la formation, les équipements et la mobilisation leur furent accordés généreusement avec les années. Quoique dans ces unités, on fasse de l'analyse « sociale », ces unités sont d'abord conçues pour la répression.

Le modèle « combattant du crime » l'emporte sur le modèle communautaire. Et ce modèle l'emportera toujours tant que nous n'aurons pas réglé une question essentielle : qu'est-ce qui motive un(e) jeune à embrasser la carrière policière ? Si c'est défendre la loi et combattre le crime, c'est le premier modèle. Si c'est aider, prévenir le crime et résoudre des problèmes de criminalité, c'est le second. Quoi qu'il en soit, nous aurons toujours besoin des deux modèles. Mais notre complexité sociale exige un équilibre et un renforcement du modèle communautaire.

Malaise profond

Il n'est pas question ici de faire place à un modèle pour supprimer l'autre. Je préfère que le combattant du crime existe pour réprimer les gangs de rue, les motards criminels et la mafia. Par contre, il est préférable que le policier communautaire s'occupe de l'itinérance, des jeunes, des communautés culturelles et prévienne le profilage racial ou socio-économique chez ses collègues de la patrouille.

Une police de répression est très mal outillée pour faire face à des enjeux tels que les relations avec les communautés culturelles, avec la communauté gaie, avec les itinérants, avec les jeunes et, depuis le printemps dernier, avec les étudiants, des enjeux au centre des préoccupations de la population. Sont-elles prioritaires pour la police ?

Tout cela révèle un malaise profond dans la relation entre la police et la population. Matricule 728 est peut-être un électron libre, mais des dommages considérables ont été faits à des citoyens et liés au comportement de certains policiers lors des manifestations du printemps dernier, la population est en droit de s'attendre à davantage de son Service de police. Jacques Duchesneau appelait cela une police d'attitude. Il est peut-être temps d'y arriver. Le chef Parent pourra peut-être y parvenir. En tous cas, c'est à souhaiter.

Vincent Arseneau - Conseiller municipal à la ville de Sainte-Thérèse, l'auteur a été chef de la formation au SPVM pendant 11 ans.

Vos réactions (5)

France Marcotte - Abonnée, 16 octobre 2012 08 h 05

Seuil de la réflexion

Police «combattant du crime» vs police communautaire...

À répression, le dictionnaire dit:

1. Action de réprimer, de punir. 2. Action d'exercer des contraintes graves, des violences sur qqn ou un groupe afin d'empêcher le développement d'un désordre.
2. ...afin d'empêcher le développement d'un désordre.

Donc, une police de répression, ce n'est pas exactement une police qui combat le crime.

C'est même tout autre chose.

De toute façon, est-ce que la police se demande d'où vient le crime? Ceux qui veulent devenir policiers s'intéressent-ils à la politique, à la sociologie, à l'histoire, ou ont-ils l'unique désir d'obéir à des ordres, à une certaine conception de l'ordre dans la société?

François Dugal - Abonné, 16 octobre 2012 08 h 25

Le respect

Dans une école primaire que l'un de mes enfants a fréquenté, la devise était: «Le respect, ça me plaît».

Selon vous, la police respecte-t-elle les citoyens? Denis Paquette - Abonné, 16 octobre 2012 08 h 38

Avoir accès à des informations privilégiées

Pour répondre à votre question, comme première considération, je vais essayer de reprendre vos commentaires et tenter de les expliciter, Qu'est-ce qui peut bien motiver les jeunes à embrasser cette carrière. Premièrement une profession parmi les mieux payées et n'exigeant pas trop d'études. Deuxièmement faire parti d'un groupe avec un esprit de corps important. Troisièmement de se sentir comme faisant parti d'une organisation importante de la société. Pour être plus clair, prendre sa retraite très jeune. Maintenant nous voyons apparaître de nouveaux aspects hier inconnus, avoir accès à des outils sophistiqués et des informations privilégiées et peut être, pouvoir en fin de carrière, faire parti d'agences de sécurités, en demande, partout dans le monde

Clément Roberge - Abonné, 16 octobre 2012 15 h 49

Et les citoyens ordinaires

" Une police de répression est très mal outillée pour faire face à des enjeux tels que les relations avec les communautés culturelles, avec la communauté gaie, avec les itinérants, avec les jeunes et, depuis le printemps dernier, avec les étudiants, des enjeux au centre des préoccupations de la population. Sont-elles prioritaires pour la police ? "

Vous avez oublié d'ajouter n'importe quel citoyen qu'il soit sur son balcon ou encore qu'il soit scandalisé et qu'il filme des interventions policières

Louis Belliard - Abonné, 16 octobre 2012 21 h 19

Enfin une approche réfléchie et constructive On peut décrier un problème. Chercher à le comprendre et à le résoudre c'est beaucoup mieux.

THE GAZETTE: Letter: The cellphone is a great equalizer, Michael Shafter, Montreal - Tuesday, October 16, 2012

Montreal Gazette

Re: "Bad apples on the blue line" (Gazette, Oct. 13)

More bad news for the reputation of our police force. An officer (badge 728) with a track record of aggressive behaviour, abusive language and indiscriminate use of pepper spray strikes again. This time, she targets a man holding an open

beer in front of his artist studio as he welcomes friends; she, in effect, asks for identification but quickly wrestles the man to the ground when he dares to question why. The man deserved, at most, a fine, and not an invitation to "extreme fighting."

The incident escalated into the arrest of friends protesting such inappropriate force; she again

overreacts by chasing one up the stairwell and choking him for his frustrated choice of derogatory words. The cellphones recording this visual and audio evidence, which went viral, were seized (hopefully not an attempt to conceal such evidence). The friends must now face a judge after being humiliated, booked and finger print-

<p>ed. Dozens of officers were needlessly dispatched to the scene. Many years ago, such behaviour would be overshadowed by a spokesperson commenting "no such proof" after delaying statement until all officers present could get their "support the team" stories in sync. Today, the sophisticated cellphone is the equalizer to the gun and influ-</p>	<p>ence of position. Police commissioner Marc Parent had no choice but to apologize and remove her from street patrol pending investigation. He must further reinforce directives to all under his command to reduce the possibility anything like this will happen again. Lawsuits against the city may follow. The city may be held responsible for the police depart-</p>	<p>ment not heeding many prior warnings to remove this bad apple from the public food chain. It's important, however, we embrace our police department for the great work they perform daily on our behalf, often under stressful conditions or fear of the same. Like politicians, they should not as a group be maligned by innuendo and hearsay for the inappropriate action of a few.</p>
--	--	---

THE GAZETTE: Letter: Ticket a sign of too much government, by Eldon Walsh, Pointe Claire – Tuesday, October 16, 2012

<p>Montreal Gazette Re: "A heavy fine for a trivial and victimless offence" (Monday Letter, Oct. 15) Phillip Burns is right of course; we don't want a society "that is so regulated/regimented that we are constantly at risk of outlandish fines for behaviours that pose no risk to anyone." But, there's a more ominous underlying threat behind this symptom. Our model of government is broken. The multiple levels of government we all put up with constantly are gradually, well maybe not so gradually, blooming into a massive</p>	<p>organism. More civil servants are writing more laws and regulations requiring yet more civil servants to enforce the rules and confiscating an ever larger slice of the pie to feed its bloated self. Canada, and particularly Quebec, is a very difficult place to run a business because of constant government interference. In our personal lives there are more and more "government" people, from the Officer 728 types, to the municipal regulation enforcers, to the three levels of tax collectors, to the multitude of government departments, to the politicians flitting around the</p>	<p>world on our dime, all of whom are certain they're much more important than the lowly citizen. In the long run, if we don't drastically pare the size of government, we will drown economically in this Kafkaesque nightmare. Paying a highly trained, well paid police officer to sit in an expensive squad car handing out ridiculous tickets is only a symptom of a larger more dangerous problem – too much government.</p>
---	--	--

THE GAZETTE: Letter: Bad behaviour by police is not to be tolerated, by Ray Anderson, Beaconsfield – Monday, October 15, 2012

<p>Montreal Gazette Re: "Officer's intolerable behaviour raises questions" (Editorial, Oct. 13) The behaviour of officer Stéphanie Trudeau, a.k.a. Badge 728, is certainly intolerable. It is reminiscent of the acts of small-town policemen in the</p>	<p>southern United States during the worst days of racial segregation in the 20th century. If the facts are as alleged by news media and indicated by video clips, this person should be removed from contact with the public during her working hours.</p>	<p>Undoubtedly this is not the only uniformed man or woman who has problems relating to contact with the public, but a strong response by authorities would send the correct message to any others that such behaviour will not be tolerated.</p>
--	---	---

LA PRESSE: 10+1 questions avec Marc Parent, par Nathalie Collard - Publié le dimanche 14 octobre 2012 à 05h00

<p>Chaque semaine, Nathalie Collard rencontre un acteur de l'actualité et lui pose 10 questions liées à la couverture dont il a été l'objet. La 11e question vient du public. Cette semaine, notre journaliste a rencontré Marc Parent, chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). 1 Est-ce que vous avez été informé du comportement de l'agente 728 avant la diffusion du reportage à la télévision? Non. Nous avons été informés en début d'après-midi qu'il y aurait un reportage, mais on n'en connaissait pas le contenu. Je l'ai découvert en même temps que tout le monde à 17h, en regardant la télévision. 2 Quelle a été votre première impression lorsque vous avez vu les images et entendu les propos de la policière? Choqué et consterné. Déçu aussi, parce que ça vient ternir le travail de l'ensemble des policiers qui essaient de bâtir une relation de confiance avec les citoyens. La majorité de nos policiers travaille bien, alors c'est sûr que des propos inacceptables et une intervention discutable, ça nous choque. 3 Avec ce qu'on sait aujourd'hui à propos de l'agente 728, pouvez-vous affirmer qu'elle était en mesure de patrouiller et de porter une arme? À la suite des événements du printemps, on avait pris des dispositions pour avoir un meilleur encadrement et on l'avait retirée de toute situation potentiellement à risque comme les manifestations, les événements populaires, etc., parce qu'elle aurait été plus à risque d'être provoquée ou de se faire insulter. Mais il n'y avait pas d'autres indicateurs qui pouvaient nous laisser croire qu'elle aurait un comportement excessif, colérique ou complètement déplacé. Quant au port d'arme, il n'a pas été question de l'utilisation de son arme dans l'événement, alors il faut faire attention quand on projette la dangerosité de cette personne-là. 4 Comment expliquer qu'avec tous les événements à son dossier, année après année,</p>	<p>et ce, depuis 1996, on ait réintégré l'agente à la patrouille chaque fois? Je ne connais pas sa feuille de route en détail, mais c'est clair que lorsqu'on a des policiers ou des policières qui ont un comportement discutable, on essaie d'avoir un suivi, un meilleur encadrement. Mais on peut avoir des situations où on ne les détecte pas comme on le voudrait et c'est pour cette raison que jeudi, j'ai questionné nos mécanismes de détection afin de voir rapidement comment on peut apporter les correctifs nécessaires et être en mesure d'exiger des personnes à risque qu'elles changent leur comportement pour répondre à nos normes. 5 L'impression qui nous reste, c'est que l'agente matricule 728 aurait pu sévir encore longtemps si personne ne l'avait filmée. Qu'en pensez-vous? Pas nécessairement. Je pense qu'on a été dans une situation où le hasard, ou la chance d'une certaine façon l'a révélée au grand jour. Les propos qu'elle a tenus ont été dits en privé, mais le fait qu'ils aient été exposés au grand jour nous a permis de comprendre encore mieux comment cette personne pensait, les préjugés qu'elle entretenait à l'endroit de plusieurs citoyens. On en apprendra plus avec l'enquête. 6 Est-ce qu'il y a des mécanismes en place au sein du service de police pour permettre aux policiers de dénoncer les comportements de leurs collègues sans risquer des représailles? Cela fait partie des défis des grandes organisations. Quand on parle de whistleblowers ou de dénonciation, cela demande un certain courage, mais il faut surtout amener la culture de l'organisation à ne pas accepter ouvertement un tel comportement. Ça commence par un policier qui pourrait sensibiliser un collègue en lui disant: Tu devrais peut-être réfléchir à ton attitude. Et ça n'a pas besoin d'être une situation aussi extrême que celle qu'on a vue cette semaine. Ensuite, il faut que la direction prenne position afin que les employés sentent qu'ils ont son soutien. Dans une grande organisation comme la police, c'est</p>	<p>constamment à travailler. La décision que j'ai rendue jeudi, c'était une façon de transmettre mes attentes aux 4700 policiers de mon service. 7 Les bandes vidéo et audio circulent depuis trois jours sur les réseaux sociaux. En quelques minutes, le comportement de l'agente 728 a lourdement hypothéqué vos efforts de relations publiques. Comment comptez-vous réparer cela? Depuis le début de l'année, on a fait face à des milliers de situations au fil des manifestations et du conflit social qu'on a vécus. On a vu des images en boucle de différentes situations, des images d'une police répressive. Cela fait partie du défi actuel qui est de maintenir un niveau de confiance avec la population. Cet événement ternit l'image de l'ensemble des employés du SPVM qui font un travail très professionnel et qui se dévouent. Il ne faut pas généraliser l'ensemble des interventions sur la base de cet événement. 8 Les propos de l'agente 728 confortent l'idée répandue pendant la crise étudiante selon laquelle les policiers ont des préjugés négatifs à l'endroit des jeunes et ciblent les carrés rouges. Qu'allez-vous faire pour convaincre les jeunes du contraire? On est déjà présents auprès des jeunes dans plusieurs projets de quartier, mais c'est clair qu'on doit poursuivre et accentuer nos efforts, démystifier les défis associés à notre gestion du conflit social et briser la perception de profilage politique lié au carré rouge, car elle n'est pas acceptée chez nous. On a une politique qui bannit ce genre de comportement. 9 Dans les circonstances, est-ce que les quatre personnes arrêtées par l'agente seront tout de même accusées d'entrave au travail des policiers, d'assaut et d'intimidation? Cela fait partie des vérifications qu'on est en train de faire dans l'enquête interne. Chaque témoin sera rencontré. 10 Cette semaine, le président de la Fraternité des policiers a déclaré que le maire de</p>
---	---	--

Montréal n'avait plus la confiance des policiers. Qu'en pensez-vous?

Ce qui est important pour moi, c'est d'avoir pleine autonomie et indépendance, et elles n'ont jamais été remises en question avec le maire et le comité exécutif. En aucun moment le maire ne s'est immiscé dans mes activités policières.

TWITTER "1 Gabrielle Ladouceur-Despins (@gabrielleld sur Twitter)

Quelle est la réponse appropriée quand des policiers assènent des coups de matraque à nos proches?

Quand il y a une intervention policière, ce n'est jamais une bonne idée d'entraver le travail des policiers. Il y aura toujours des recours possibles si quelqu'un déplore une intervention: il y a des

instances de surveillance, la déontologie policière, les affaires internes et même le commandant du poste de quartier concerné. Plus les gens sont calmes autour, mieux c'est. Pour la personne qui se fait contrôler, il est toujours préférable d'obtempérer de façon calme et contrôlée et, par la suite, si on n'est pas en accord avec l'intervention, il y a des recours. On ne règle pas la violence par la violence. Assurément pas.



Photo: PC
Marc Parent, chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

LE DEVOIR: Opinion: Matricule 728 – Un cas isolé ou qu'on tente d'isoler?, par Francis Dupuis-Déri – Professeur de science politique à l'UQAM – Vendredi 12 octobre 2012 14h25

Ironie du sort. Le mouvement étudiant a été la cible de plus de 3400 arrestations, sans compter des dizaines de blessures graves et des insultes. Les autorités n'ont présenté aucune excuse, ni rapporté aucune sanction. Or voilà que [l'agente 728 Stéphanie Trudeau](#) est réprimandée pour un geste qui n'a rien à voir avec la grève étudiante. En apparence.

Une simple intervention pour une bouteille de bière sur un trottoir, qui se termine par une course poursuite dans un appartement, l'arrestation brutale de quatre personnes et la communication de l'agente avec son supérieur, captée à son insu, et rendue publique par les médias. On parle d'un cas isolé. Mais des indices laissent penser que l'agente 728 agit dans un environnement au mieux indifférent, au pire complice face à ses préjugés et sa manière d'intervenir.

Discrimination et profilage

Les spécialistes qui étudient les interventions policières savent que la police n'est pas neutre et impartiale. Comme tout le monde, la police tend à classer les individus dans des catégories, identifiant des individus comme plus respectables que d'autres, certains comme tout simplement méprisables. Le danger de tels préjugés chez la police, c'est qu'elle est armée, formée au combat, et qu'elle procède à des arrestations et porte des accusations.

Si la police vous classe dans une mauvaise catégorie raciale, sociale ou politique, vous êtes plus à risque d'être interpellé, arrêté et brutalisé même si vous n'avez commis aucun méfait, ou pour un méfait insignifiant qui ne devrait pas nécessiter une arrestation. Au contraire, la police sera très tolérante et pourra fermer les yeux sur des méfaits, si vous êtes à ses yeux un citoyen respectable.

Cette discrimination, ou profilage, peut être de type racial, social et politique. Or l'agente 728 a amalgamé de manière très imagée le profilage social et politique en quelques mots. «Toutes les rats [...] les gratteur de guitares, toutes des osties de carrés rouges, toutes des artistes astie [...], en tous cas des mangeux de merde», a-t-elle dit à son superviseur, au sujet de quatre personnes qu'elle venait d'arrêter à leur domicile pour cette affaire de bière sur le trottoir.

Il y a donc aux yeux de la policière 728 des catégories d'individus méprisables et qu'on peut comparer à des «rats», en raison de leur statut social (artistes) ou de leur identité politique («carrés rouges»). À noter qu'il y a plusieurs années, la commission de la déontologie avait disculpé la même agente 728 d'avoir traité une femme de «grosse noire salope» («fat black

bitch»). Considérant sa façon imagée de s'exprimer aujourd'hui, on peut se demander si elle n'avait pas bel et bien utilisé cette insulte raciste, malgré les doutes à l'époque du commissaire à la déontologie. Si c'est le cas, elle pratiquerait en plus le profilage racial...

Pas d'excuses pour l'inconduite

Certes, elle est maintenant réprimandée et le chef de la police, Marc Parent, a exprimé des excuses publiques. C'est que la police ne peut plus excuser platement les abus en évoquant l'épuisement des troupes, comme il était d'usage pendant la grève étudiante. Cette justification évitait de prendre au sérieux les abus en question, qui restaient pourtant des abus selon la loi, malgré la fatigue alléguée... Y compris lorsque l'agente 728 avait poivré sans raison des étudiants dans la rue.

Aucune réprimande, aucune excuse publique, aucune enquête disciplinaire. Elle était sans doute simplement fatiguée. Je crois pour ma part que la fatigue n'y était pour rien, et qu'elle était convaincue que ces étudiants méritaient bien d'être poivrés. Non pas en raison de ce qu'ils faisaient (ils avaient l'air calme et paisible, sur la vidéo), mais en raison de qui ils étaient: des «carrés rouges», des «mangeux de merde», des «rats».

Et ses collègues?

Avec la mention des fameux «carrés rouges» lors de son intervention pour une bouteille de bière, l'agente 728 nous ramène quelques mois plus tôt, au cœur de la grève étudiante. Il y a eu là aussi de multiples expressions du mépris des policiers à l'égard des étudiantes et des étudiants. [Professeur au collège de Rosemont, Benoit Jutras présentait dans Le Devoir \(2 juin 2012\)](#) quelques insultes lancées par des policiers, glanées lors des manifestations étudiantes: «ostie d'vidange», «calisse de chienne sale», «crisse de tapette», «ostie d'lesbienne laide», «crottés d'ostie d'communistes», «gros tas d'merde», «ti-crisse d'obèse», «ostie d'vieille peau». L'homophobie s'ajoute ici au profilage social et politique.

Une journaliste de La Presse ayant rencontré des enquêteurs du SPVM constatait qu'ils «haïssent [d']une haine profonde» le porte parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, et qu'ils partageaient de lourds préjugés envers les étudiants. Enfin, dans le reportage «Les radicaux libres», qui revenait sur les groupes radicaux lors de la grève étudiante (émission Enquête, Radio-Canada, 27 septembre 2012), on apprenait qu'un policier traitait un militant communiste de «crotté», par écrit dans son rapport d'événement, suite à une altercation dans une manifestation.

Peut-on sérieusement penser qu'avec un tel état d'esprit et une telle perception dénigrante des citoyens qui manifestaient devant eux, les policiers intervenaient de manière raisonnable pendant la grève étudiante, dans le respect des normes et du droit? Bien au contraire, ces insultes révèlent un mépris profond qui n'a pu qu'influencer la manière d'intervenir face au mouvement étudiant, soit avec moins de tolérance, plus rapidement et plus brutalement, et sans ce souci d'éventuels abus commis par des collègues.

Un cas isolé?

On comprend alors que l'agente 728 n'est pas un cas isolé. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'elle s'exprime aussi librement sur le réseau de communication du SPVM, et qu'elle se sent légitime de partager son mépris avec son superviseur. S'il s'agissait réellement d'un cas isolé, elle n'aurait pas osé s'exprimer ainsi devant ses collègues et son supérieur. Dire maintenant qu'il s'agit d'un cas isolé, c'est encore une fois chercher à se défilier. C'est surtout tenter d'isoler ce cas, pour ne pas qu'il éclabousse l'ensemble du corps policier. Or ce cas vient rappeler douloureusement les nombreux abus commis par la police pendant la grève étudiante, mais aussi et surtout l'impunité dont jouissaient alors les policiers, malgré des cas d'abus avérés.

Ce cas «isolé» confirme en fait le besoin urgent d'une commission d'enquête publique sur l'ensemble des opérations policières, pendant le mouvement étudiant. Nous avions demandé une telle commission, avec plus de 130 professeurs et chargés de cours de diverses universités, [dans une lettre parue dans Le Devoir \(19 septembre\)](#). Cette demande est maintenant portée par plus de 180 professeurs et chargés de cours, mais également par Québec solidaire, par plusieurs syndicats de professeurs et d'enseignants (Association canadienne des professeurs d'Université [ACPU], Syndicat des professeur-e-s de l'Université du Québec à Montréal [SPUQ], Syndicat des professeur-e-s de l'Université du Québec en Outaouais [SPUQO]), par des collectifs militants dont Mères en colère et Têtes blanches carré rouge, par des organismes de défense des droits, dont Amnistie Internationale et la Ligue des droits et libertés et par l'Association des juristes progressistes, sans compter une pétition de 11 000 signatures en mai 2012, et une autre qui compte maintenant plus de 3 000 signatures. Le gouvernement n'a toujours pas réagi. En attendant, qui nous protège de la police?

[Vos réactions \(31\)](#)

LA PRESSE: Chronique: L'étrange cas de l'agente 728, par Patrick Lagacé - Publié le vendredi 12 octobre 2012 à 05h00

Qu'un (e) flic se retrouve vedette d'une vidéo virale pour des excès de zèle, ça n'a rien de surprenant. YouTube regorge de policiers en pleine perte de contrôle. Bienvenue au XXI^e siècle: aujourd'hui, tout le monde se promène avec une caméra intégrée dans son téléphone portable.

Mais une policière qui déconne et qui réussit à devenir deux fois une star virale du web en moins de six mois, voilà qui force l'admiration!

Ce serait drôle si l'étrange cas de Stéfanie Trudeau n'impliquait pas une policière, justement. Quelqu'un qui se promène avec un Walther P99QA de calibre 9 mm, l'arme de service des 4500 agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Qui pourrait s'en servir...

Plus on en apprend sur Mme Trudeau, plus on a froid dans le dos. L'épisode du centre-ville qui l'a d'abord rendue célèbre en mai - quand elle a stupéfiement poivré des citoyens dans le centre-ville - n'était pas un égarement passager. Sa seconde singerie, celle du 2 octobre, avenue Papineau, l'a de nouveau catapultée dans nos fils Twitter et Facebook, par l'entremise d'un reportage de Radio-Canada.

Mais il y a aussi toutes ces plaintes à son endroit qui commencent à sortir. Chaque fois, le même *pattern*: celui d'une femme agressive, incapable de composer avec la moindre contradiction. Qui brutalise des citoyens sans défense. Qui se venge. Qui brutalise physiquement et verbalement.

Consternant événement: en 1996, Stéfanie Trudeau s'est illustrée par son attitude «obtus et agressive», selon les mots du Comité de déontologie policière du Québec. L'agente 728 tentait-elle de tenir tête à un voleur de banque, à un Hells Angel ou à un proxénète d'un gang de rue? Non! Elle voulait en imposer à une infirmière qui lui demandait simplement... de parler moins fort dans un corridor d'hôpital. La policière était à Sainte-Justine pour questionner une jeune victime d'agression sexuelle. Bonjour le doigté.

Une affaire absolument délirante, qui s'est rendue jusqu'en Cour du Québec (l'agente 728 fut déboutée en appel et condamnée à six jours de suspension sans salaire).

Délirante parce que jamais Stéfanie Trudeau ne se serait retrouvée dans le pétrin si elle avait tout simplement fait preuve de jugement. L'épisode du 2 octobre, avenue Papineau, relève du même délire, du même manque de jugement.

L'homme qu'elle a interpellé avenue Papineau, bière à la main, n'aurait pas dû se retrouver sur le trottoir, bière à la main. Même s'il ne faisait que tenir la porte pour un ami. Le règlement municipal est clair: pas d'alcool sur la voie publique. Mais dans 99% des cas, l'interaction entre le citoyen Rudy Orchietti et un flic du SPVM se serait conclue sans que le chef de police de Montréal n'ait à formuler des excuses publiques.

Et c'est parce que la conduite de Stéfanie Trudeau est parfaitement indéfendable, sur le fond et dans la forme, que le directeur du SPVM a

convoqué les médias hier après-midi. Sans détour, Marc Parent s'est d'abord excusé auprès des quatre personnes malmenées le 2 octobre dernier. Des excuses sincères - appuyées par une condamnation sans détour de l'agente 728 - qui honorent le leadership du chef.

Il reste que ces excuses officielles rendent caduques les accusations qui ont plu sur les quatre personnes qui ont croisé l'agente 728, je parle d'entrave au travail des policiers, d'assaut et d'intimidation.

Des accusations qui, bizarrement, fusent souvent quand la force policière fesse inutilement sur le citoyen, tiens. Pourquoi a-t-on accusé ces gens? A-t-on fabriqué de la preuve? Il faudra faire la lumière là-dessus. Et vite.

Le plus ironique: Stéfanie Trudeau est la fille d'un policier qui fut hautement respecté en son temps. Pierre Trudeau a été chef du service de Saint-Hubert et président de l'Association canadienne des chefs de police. Décédé prématurément en 2001, il n'a pas eu à avoir honte de sa fille transformée en TerminaBitch, risée de la province au grand complet.

Le seul endroit où Stéfanie Trudeau pourrait contribuer à la sécurité publique est à la cavalerie du SPVM. Mais non, pas en patrouillant sur un des chevaux! À leur donner du foin, dans l'écurie du mont Royal.

Et encore là, connaissant son sale caractère, probablement que l'agente 728 finirait par mordre une des bêtes.

LE DEVOIR: Éditorial: Violence policière - L'esprit de corps, par Bernard Descôteaux - Vendredi 12 octobre 2012

Oui, la présomption d'innocence existe. Avant de juger la policière Stéfanie Trudeau, il faut attendre le résultat de l'enquête que mènera le Service de police de Montréal sur son comportement lors des arrestations musclées qu'elle a effectuées le 2 octobre. Un jour, un comité de discipline la sanctionnera. C'est ainsi dans un régime de droit. Néanmoins, ses gestes et ses paroles n'en inspirent pas moins un vif sentiment de révolte chez les Montréalais. Impossible de penser qu'il n'y a pas eu fautes. Les images et les mots sont convaincants.

Les défenseurs de la policière portant le matricule 728 diront qu'elle avait perdu le contrôle de ses gestes et ses paroles ce 2 octobre. Les policiers ne sont-ils pas des êtres humains qui réagissent comme n'importe quel individu devant la pression? Non! Sa réaction est porteuse de violence. Elle nous dit le mépris que peuvent avoir les policiers montréalais envers leurs conci-

toyens. Les traiter de rats et autres qualificatifs dégradants, tout en les agressant physiquement, est totalement inacceptable, peu importe les circonstances. On est à mille lieues de l'attitude de respect qu'un ancien ministre de la Sécurité publique avait souhaitée en invitant les policiers à vouvoyer les citoyens.

Plus grave que l'attitude de la policière, qui pour sa défense invoquera certainement des circonstances atténuantes, est l'esprit de corps manifesté par ses collègues. Au moment de l'intervention, aucun de ses collègues ne l'a rappelée à l'ordre, comme on leur enseigne à l'École de police de Nicolet. Pas même son superviseur. Cela, même si on avait prévu un encadrement resserré pour le matricule 728 à la suite d'incidents survenus ce printemps dans le cours de manifestations. N'eût été la vidéo diffusée mercredi par Radio-Canada, personne n'aurait sans doute réagi au sein du corps poli-

cier. Dans sa réaction préliminaire, le porte-parole du Service de police, Ian Lafrenière, minimisait jeudi matin l'affaire en disant prématurément la suspension de la policière. Heureusement, le directeur du service, Marc Parent, a plus de jugement. Après avoir suspendu Stéfanie Trudeau, il a, chose rarissime, offert ses excuses à la population montréalaise pour les propos «inacceptables et intolérables» qu'elle a tenus. Merci, Monsieur Parent.

On recense au fil des années de nombreux cas de violence policière. Chaque fois, l'esprit de corps fait son œuvre. On attend que le citoyen porte plainte et s'il y a enquête, cela dure des mois et des années pour aboutir à des sanctions la plupart du temps lénifiantes. Après, on se demandera pourquoi cette méfiance des citoyens envers les policiers.

[Vos réactions \(11\)](#)

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Flicaille, par Michel Beaudry - Publié le: jeudi 11 octobre 2012, 23H35 | Mise à jour: jeudi 11 octobre 2012, 23H37

Ça va donc ben mal dedans la police, cette semaine! Un jour, le président de la Fraternité des flics de Montréal dit que ses femmes et hommes ne veulent plus travailler pour le Maire Tremblay. Le lendemain, c'est le grand patron de la SQ qui se fait virer. Pendant ce temps, un gars de la SQ se fait arrêter pour possession de production de pornographie juvénile. Il faut ajouter à ça la violente et virulente arrestation menée par la policière Trudeau à Montréal où des gratteux de guitare ont passé un méchant mauvais quart d'heure parce que l'un d'eux buvait une petite bière en bordure de la rue Papineau. Y a pas juste la terre qui a tremblé. Pendant ce temps, à Laval, l'UPAC frappe à grands coups de marteau dans ce qui pourrait être de la collusion, corruption ou autres beaux projets entre constructeurs et l'administration de Vaillancourcity. Si ça conti-

nue comme ça, non seulement on va manquer de juge, mais on va aussi manquer de maire.

DANS LES POMMES

Après avoir vu la vidéo de la policière Trudeau qui met le paquet avec les gratteux de guitare, une bagarre qui finit dans l'escalier, je me demandais si les policiers utilisent aussi la force quand ils arrêtent un autre policier. Pas besoin. Quand les gars de la SQ sont arrivés chez leur collègue François Blouin pour lui dire qu'on l'amenait au poste, qu'un agent d'une autre province l'avait «stoolé» pour son bagage de pornographie juvénile, le flic de 47 ans a perdu connaissance. Un cas réglé.

Pendant ce temps, d'autres SQ sévissaient près de Eastman en saisissant un demi-million de dollars de pot et haschich. Interceptés, un homme dans la cinquantaine et une femme dans

la trentaine n'ont pas perdu conscience, mais ils ont dégelé plus vite que d'habitude.

LE BOUQUET

Curieux que la crosse soit de retour à Montréal en même temps que la Commission Charbonneau.

Maudit tremblement de terre. La petite de Mahée s'est retrouvée avec le mamelon dans le front.

Il y a quatre ans, de Lino Zambito, la ministre Normandeau recevait 40 roses. Cette semaine, le pot.

Si, dans un ouragan, je perds mon toit, est-ce que je suis couvert?

On ne sait pas d'où ça vient, mais Lino Zambito a reçu plein de viande hachée en cadeau.

À DEMAIN

Ce soir, Adonis Stevenson au Centre Bell. Chu là.

THE GAZETTE: Editorial: Officer's intolerable behaviour raises many questions - Friday, October 12, 2012

The Gazette

MONTRÉAL — Police constable Stéfanie Trudeau deserves a fair disciplinary hearing about her

comportment in a violent incident in which she was prominently involved this month.



But it is also fair to ask what Trudeau was doing on street patrol in the first place, given her record of gratuitous belligerence in the performance of her duties.

Better known by her now-infamous badge number, 728, Trudeau was already [notorious](#) after she was recorded on video last spring vigorously pepper-spraying non-violent demonstrators, and even casual bystanders, during a protest march against university tuition increases. Before that, she had been suspended for six days for unacceptably aggressive behaviour during an incident at a hospital, where she turned on nurses who had the temerity to suggest she not shout at people. On at least two other occasions that have come to light, Trudeau was the subject of complaints about excessive force and racial slurs.

It should have been obvious to her superiors that she was a loose cannon and a danger not only to the citizens with whom she was called on to interact, but also to the reputation of the police force and the respect in which it should be held by the public it is supposed to serve.

This week Trudeau re-emerged as a YouTube sensation with the release of [video](#) and voice recordings of her violent behaviour and abusive language during a confrontation with partygoers at a Plateau artist studio.

It was apparently touched off when she noticed a man holding open the street-level door to the premises for arriving guests while holding a [beer](#)

in his hand, something he admittedly should not have been doing. She demanded he produce his driver's licence and insurance papers, and when he not unreasonably asked why, she attacked him and threw him to the ground. The situation deteriorated as his friends protested her action, whereupon, as graphically depicted in the video, she turned on them, putting one man in a [savage choke hold](#).

She then related the incident to her headquarters by way of a profanity-laced diatribe, calling the people at the party rats and s---teaters, among other insults. (It might be noted that no one to whom she was reporting expressed an objection to her terminology.)

It is to Police Chief Marc Parent's credit that in fairly short order he [suspended](#) Trudeau for the duration of the investigation that will ensue. He further apologized to Montrealers, both personally and on behalf of the force, for the incident. While he noted that not all the facts of the incident are clear, he acknowledged that from what evidence he has seen, Trudeau's comportment was intolerable and that she is a danger to the public.

The incident raises questions beyond what Trudeau was doing there in the first place. One also has to wonder to what extent the force tolerates abusive behaviour toward citizens, whether there would have been any repercussions against Trudeau had there not been recordings of the

incident that became public, and how often this kind of thing happens in the absence of public scrutiny.

It is also worth noting that the police union, whose president was so free earlier this week with his denunciation of Mayor Gérald Tremblay as a result of hearsay testimony before the Charbonneau commission, was prominently silent on this incident. It is understandable that there is a strong sense of [solidarity](#) in police ranks, given the tough and often thankless job they are tasked with. But it is in the constabulary's interest to uphold public respect for the force, something officer Trudeau's comportment has badly undermined.

It would also help to promote public confidence in the force and reduce suspicion of coverups if there were a civilian presence on police disciplinary bodies of the sort that will investigate Trudeau's actions and pass judgment on her. There have been calls for this for some time now, and there will be more as a result of this instance. In that respect, at least some good might come of this incident.

And there is one other thing that can be gained from this unfortunate affair: as has been suggested, the video might serve as a [training tool](#) at the police academy to show new recruits how good police officers should not behave.

THE GAZETTE : Chronique : Profs cry wolf over student protests - Complaints of police brutality and demands for amnesty for those arrested cast academic integrity in a dim light, By HENRY AUBIN, The Gazette – Tuesday, September 27, 2012

Two separate but related issues are bubbling up in regard to last spring's student protests. First, many professors are demanding a public inquiry into police brutality. Second, many students who were arrested are also asking for amnesty. Let's start with brutality issue.

-An impressive number of academics across Quebec - 156 professors and 27 lecturers - have so far signed a declaration that says law enforcement during the student boycott represents "the largest wave of police repression in the history of contemporary Quebec." The statement, printed in Le Devoir last week, says arrests were "often" brutal, that detention conditions were sometimes difficult and that officers sometimes encircled a crowd before making arrests, thus making it hard for peaceful protesters to get away.

The academics also ask whether police used agents provocateurs. They conclude that a public inquiry is needed for police actions in Montreal, Gatineau and Quebec City. Québec solidaire supports the demand.

I'll focus on the cops' performance in Montreal only, scene of the great majority of demos. There are so many protest events here (Montreal police count about 600) that making overall judgments is very difficult: Journalists and other impartial observers were often not present. Still, given the prevalence of mobile cameras among protesters, one would expect that if there were cases of outrageous brutality, they'd be on YouTube. I have not seen any.

Knowing it was possible that I'd had missed some damning evidence, I asked Francis Dupuis-Déri, author of the statement and a political science prof at the Université du Québec à Montréal, to send me videos that support the claim of brutality. He sent me six.

The only one of them with enough context to show clear abuse was a video that went viral last May and that shows a single constable, badge

number 728, twice using pepper spray against those verbally harassing her. It was a blatant over-reaction, and police reassigned her to nonprotest duties.

Looking for more stuff, I went to the website of the Collectif opposé à la brutalité policière. It has videos of cases in which pepper spray is used to disperse angry mobs that refuse orders to move back - but the spray is used in moderation. Of more concern is a case in which a single officer vigorously shoves a member of a loud crowd outside the education ministry; a minute later, he flings another person to the ground. The actions are violent - but "brutal" would be far too strong a word.

Another troubling video shows police successfully pushing back an unruly demo at Crescent and Ste. Catherine streets during the Grand Prix; one burly male protester does not retreat, and he is forcefully pushed and shoved by several officers; then one officer punches him gratuitously several times, though not so hard as to knock him down. What emerges from the dozen hit-parade videos I saw is a pattern in which taunting crowds ask for trouble and cops who occasionally dish it out, but those who over-respond do so alone rather than as a pack and without vicious force. It's a real stretch to suggest, as do these academics, that such limited cases reflect on the force as a whole.

Incidentally, the worst injury suffered by a protester was the lost eye of Francis Grenier. This, however, was not the result of a deliberate police action such as a blow; rather, it came from an accident - a stun grenade that went awry. (Justice will be done: The victim is suing the force for \$350,000.)

Did the cops use agents provocateurs? I have a question for the academics who raise that question. If the police department did, why would it have urged city hall to adopt the anti-mask

bylaw? Agents provocateurs like hiding their identities.

Regular readers know that I've been very critical of police misconduct over the years. Not this time. If anything, Chief Marc Parent's department showed restraint - for example, often not making arrests when marchers flouted the law requiring them to give police their itinerary.

-Many students, supported by a faculty group (Profs contre la hausse), want amnesty for all those arrested. Montreal police say there were 1,798 arrests, mostly for municipal infractions but several hundred for criminal offences such as vandalism.

You can understand the students' high expectations. The Marois government has already 1) rolled back tuition hikes and 2) retained the extra financial-aid intended to soften the effect of those defunct hikes. Hey, might as well shoot for the trifecta.

One argument for this is that fines could be greater than the tuition increase that was the object of the protest. Another is that having criminal records could harm future careers.

But part of growing up is accepting the consequences of one's actions.

The protests all along have had an ethos of exceptionalism, as in: "We're practising civil disobedience: to wear illegal masks is just, to defy court injunctions to keep students from going to class is also just, etc."

Well, people who practise true civil disobedience - Gandhi and MLK's followers, for example - accept the consequences. They go to jail.

In sum, the professors are crying wolf over law enforcement. The next time scholars get upset over a great human rights abuse, I'll be a little more skeptical. And students, with many professors' blessing, are suggesting they are above the law. None of this is doing academia's reputation for intellectual rigour any good.

LA PRESSE : Chronique : Les cicatrices du printemps, par Rima Elkouri - Publié le lundi 24 septembre 2012 à 14h00



L'annulation de la hausse des droits de scolarité réjouit tous ceux qui ont appuyé le mouvement étudiant. Mais cette victoire n'efface pas comme par magie les dérapages policiers inquiétants qui ont marqué le printemps québécois. On préférerait l'oublier et passer à autre chose, mais la plus importante grève de l'histoire de la province laisse des cicatrices profondes. Elle a donné lieu à «la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain», rappelle avec raison Francis Dupuis-Déri, professeur de sciences politiques à l'UQAM, à la tête d'un collectif de 131 enseignants qui réclament une commission d'enquête publique sur le comportement des policiers durant la grève étudiante.

La voix de ces professeurs, qui proviennent de plusieurs universités, s'ajoute à celles d'Amnistie internationale et de la Ligue des droits et libertés, qui avaient déjà demandé au printemps dernier la tenue d'une telle enquête. Le Syndicat des professeurs de l'UQAM a aussi adopté jeudi dernier une résolution qui va dans le même sens. On demande du même souffle que soit créé un organisme civil indépendant qui peut enquêter sur la police. À l'heure actuelle, au Québec, il n'existe malheureusement toujours pas d'unité d'enquête tout à fait indépendante et impartiale qui permettrait de réaliser ce type d'enquête. Bref, bien du pain sur la planche pour le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, qui a déjà déclaré qu'il n'excluait pas la tenue d'une telle enquête publique. Pourquoi une (autre) commission d'enquête alors que tout semble être rentré dans l'ordre? Parce que même si la mobilisation étudiante est terminée, même s'il y a eu une élection et un changement de gouvernement, on aurait tort de tourner la page sur ces événements traumatiques sans en tirer d'enseignements.

Démocratie étudiante

Un bilan provisoire fait état de 3387 arrestations en six mois de manifestations étudiantes (selon des données compilées du 16 février au 3 septembre 2012). Il y a eu des arrestations de masse, des interpellations arbitraires pour port du carré rouge, de graves blessures aux yeux, des fractures du crâne, des jambes et des bras cassés, des dents éclatées... Comment expliquer qu'un mouvement généralement pacifique ait pu être réprimé de la sorte?

Certaines blessures guérissent, mais la perte de confiance, elle, reste. Aux yeux de nombreux manifestants, la sympathie que l'excellente série télé 19-2 a value aux policiers s'est perdue sous les coups de matraque. Combien de professeurs, de parents ou d'étudiants, témoins ou victimes de gestes de brutalité, ne font plus confiance à la police?

Les manifestants arrêtés qui font face à des accusations devront répondre de leurs actes. Avec plus de 3000 arrestations, c'est tout un mouvement social qui est à procès. Mais du côté des policiers, il ne semble y avoir aucun examen de conscience, déplore Francis Dupuis-Déri. «Le discours public de la police a toujours été de trouver des excuses, mais de ne jamais présenter d'excuses.»

Tout au long de la grève étudiante, le gouvernement Charest a dénoncé avec vigueur la «violen- ce» et «l'intimidation» des étudiants, mais a toujours félicité les policiers pour leur bon travail, même après des interventions violentes. Voilà qui soulève bien des questions.

On dira que les policiers n'avaient pas une tâche facile durant la grève étudiante. C'est vrai. Le désengagement cynique du gouvernement libéral a eu pour effet de pelletter un conflit politique dans la cour de la police. Mais la complexité de la tâche et l'épuisement des troupes n'excusent pas les dérives. Il n'y a pas un seuil de fatigue au-

delà duquel on est en droit de bafouer son code de déontologie.

Les citoyens qui se sont sentis lésés peuvent toujours déposer une plainte en déontologie policière ou encore poursuivre les autorités qu'ils estiment fautives, comme l'a fait Francis Grenier, ce cégépien qui a perdu l'usage d'un oeil lors d'une manifestation. Mais il s'agit là de démarches individuelles. Elles ne peuvent se substituer à la réflexion collective qui s'impose ici.

Il ne s'agit pas de mettre au banc des accusés l'ensemble des policiers du Québec, mais de voir si des réformes s'imposent afin de rétablir le lien de confiance envers la police. C'est ce que l'on a fait en Ontario après le sommet du G20 à Toronto, qui avait donné lieu aux plus importantes arrestations massives de l'histoire canadienne. Plus d'un millier de personnes ont été arrêtées, l'immense majorité pour rien. Mais déclarer ces personnes innocentes ne suffit pas à comprendre les causes d'une répression aussi excessive. Cela ne permet pas d'éviter que cela se reproduise. Des organismes, dont le Bureau du directeur indépendant de l'examen de police, ont donc scruté à la loupe les événements. Ils ont notamment constaté qu'il y avait de graves lacunes dans la formation des policiers quand il est question de droits fondamentaux. Plusieurs pensaient de bonne foi qu'ils avaient le droit d'intervenir comme ils l'ont fait. Ils ne se doutaient même pas qu'ils agissaient de façon illégale et bafouaient les droits des manifestants. Ainsi a-t-on recommandé aux services de police d'améliorer la formation portant sur le maintien de l'ordre dans les manifestations de grande envergure.

Qu'en est-il au Québec? Quel bilan doit-on faire? Quelles leçons peut-on en tirer? Seule une commission d'enquête publique permettrait d'aller au fond des choses.

LE DEVOIR : Idées : Vote des jeunes en 2012 - Le printemps érable moins participatif que prévu, par François Gélineau - Titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires et professeur agrégé de science politique à l'Université Laval - Mercredi 19 décembre 2012

Avec un taux de participation atteignant le plancher historique de 57 % à l'élection générale de 2008, plusieurs se sont questionnés sur la santé de notre système politique. Entre 1945 et 1979, le taux de participation moyen des Québécois aux élections provinciales était de 79,3 %. Ce taux a légèrement fléchi entre 1980 et 2008, pour atteindre une moyenne de 74,01 %. Dans ce contexte, le passage sous la barre des 60 % en 2008 avait de quoi inquiéter.

En collaboration avec le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), nous avons entrepris de documenter le déclin de la participation électorale aux élections générales québécoises. À l'aide des données recueillies pour cet exercice, nous avons conclu que la baisse s'explique en grande partie par le fait que les électeurs des plus récentes cohortes votent moins que ceux des cohortes antérieures. Les jeunes seraient donc en partie responsables du déclin de la participation électorale au Québec.

Les mobilisations étudiantes du printemps 2012 ont généré un potentiel de mobilisation très élevé, surtout auprès des jeunes. Est-ce que l'élection de 2012 allait marquer un renversement de la tendance ? Les jeunes allaient-ils passer de la rue aux urnes ? Pour répondre à ces questions, nous avons assemblé un échantillon représentatif d'électeurs québécois à partir des listes électorales conservées par le DGEQ, en suivant la même stratégie que pour les élections générales tenues entre 1985 et 2008. Ce faisant, nous avons obtenu un échantillon représentatif composé de 53 122 électeurs. Un échantillon de

cette taille nous permet d'estimer le taux de participation par groupe d'âge avec une précision statistique très élevée.

À première vue, les nouvelles sont bonnes. En 2012, le taux de participation des 18-24 ans, des 25-34 ans et des 35-44 ans aurait augmenté de 25,9 ; 24,5 et 21,6 points par rapport à 2008. En contrepartie, le taux de participation des 45-54 ans, des 55-64 ans, des 65-74 ans et des 75 et plus n'a cru que de 15,6 ; 12,3 ; 9,2 et 8,9 points. La hausse du taux de participation s'observe donc principalement chez les électeurs des groupes d'âge inférieur.

Retour à la situation antérieure

Au premier abord, on serait donc tenté de conclure que la mobilisation des jeunes a eu raison de la tendance à la baisse observée antérieurement. Or, il faut être prudent, car une comparaison des taux de participation des élections 2012 et 2007 montre une tout autre réalité. Dans les faits, l'augmentation de la participation entre ces deux élections est assez homogène d'un groupe d'âge à l'autre. Donc, en 2012, le taux de participation des jeunes électeurs n'aurait pas augmenté davantage que celui des autres catégories d'âge par rapport à 2007.

C'est en comparant les élections 2008 et 2007 que le mystère se résout. La hausse apparente de la participation observée chez les plus jeunes électeurs entre 2008 et 2012 n'est en fait que le retour à la situation antérieure. La surprise n'est pas tellement de constater une hausse en 2012, mais bien un déclin particulièrement élevé chez

les jeunes électeurs en 2008. C'est donc l'élection de 2008 qui a brouillé les cartes.

L'élection de décembre 2008 était exceptionnelle à plusieurs égards. Elle survenait d'abord moins de deux ans après la précédente. En plus, elle suivait de peu l'élection historique aux États-Unis d'un premier président afro-américain. Enfin, elle avait été précédée par une élection fédérale dont l'issue s'était soldée par la tentative infructueuse de la formation d'une coalition gouvernementale regroupant le Parti libéral du Canada, le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique. L'esprit des Québécois, et surtout celui des plus jeunes électeurs, n'était peut-être pas au rendez-vous à l'élection du 8 décembre 2008.

Évidemment, tout cela ne signifie pas qu'il faille cesser de se préoccuper du déclin de la participation électorale chez les plus jeunes électeurs. Celui-ci est toujours d'actualité. En observant l'évolution du taux de participation des jeunes depuis 1985, nous pouvons constater une légère tendance à la baisse. Qui plus est, la situation de 2008 pourrait se répéter dans l'avenir. Il faudra donc évaluer la participation lors des prochains scrutins avant de conclure à la possibilité réelle et durable d'un renversement de cette tendance.

François Gélineau - Titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires et professeur agrégé de science politique à l'Université Laval

Vos réactions - 1 commentaire

Sylvain Auclair - Abonné, 19 décembre 2012 10 h 32



LE DEVOIR : IDÉES : Les idées en revues - Pourquoi l'espoir est comme le gaz : Utopique, il éclaire quand on le canalise, il explose quand il fuit, par Jean-Philippe Warren - Sociologue, Université Concordia - Mardi 4 décembre 2012



Les idées en revues : chaque mardi, Le Devoir offre un espace aux artisans d'une revue d'idées pour leur permettre de présenter leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou qu'ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Voici trois des cinq « esquisses » du printemps 2012 proposées par M. Warren dans le n° 298 de la revue Liberté, en kiosque ce mardi.

Il a sans cesse été question, dans les derniers mois, de l'échec ou de la victoire des manifestations étudiantes, comme si la mobilisation populaire pouvait se ramener à une partie entre deux adversaires sportifs qui tentent, de part et d'autre, de marquer un nombre supérieur de points. Cette obsession pour l'annonce d'un gagnant nous a fait oublier que la première victoire de la mobilisation est la mobilisation elle-même. La mobilisation est sa propre fin. [...] Peu importe son résultat, elle témoigne de la volonté des citoyens d'affirmer le degré zéro de la dignité et du respect. Il s'agit en quelque sorte de tracer une ligne morale dans le sable. Tout se passe un peu comme le « no pasaran » (« ils ne passeront pas ») prononcé par la militante communiste Dolores Ibárruri Gómez, lors du siège de Madrid en 1936. Le général Franco eut beau affirmer, après être entré dans la capitale, « Hemos pasado » (« nous sommes passés »), il n'avait fait que franchir le seuil de la ville. Pour le reste, il s'était montré impuissant à violer le sanctuaire de la conscience de ses adversaires. Le nombre des opposants au fascisme, à l'inadmissible, ne change rien à l'essentiel. Une société a besoin de savoir que des citoyens, un jour, ont refusé de plier, de céder, de flancher, d'abdiquer. De ce point de vue, j'oserais dire qu'une manifestation est réussie quand elle préserve un certain sens moral au milieu du désastre et que, grâce à elle, l'on puisse dire : « Tout est perdu, sauf l'honneur. » Il ne faudrait pas pour autant en conclure que la manifestation n'aurait qu'un rôle négatif. Les manifestants arpentent la ville pour chasser les démons de la démission qui menacent d'emporter la cité. Mais ils font plus encore : ils tracent un possible. Ils indiquent la direction d'un monde différent par le seul fait de leur rassemblement. Les manifestations sont comme un

graffiti sur un mur : en même temps qu'elles dénoncent, elles annoncent. Elles font rêver. L'espoir soulevé par les manifestations a quelque chose d'utopique. Car, au-delà des causes parfois très concrètes qui provoquent l'indignation des citoyens, on sent toujours que les rassemblements se veulent également des occasions de dessiner une certaine humanité. Il s'agit de donner visage à un groupe, de le mettre en scène, de le faire advenir socialement. C'est pour cette raison qu'au lendemain d'une manifestation, les personnes qui y ont participé aiment bien regarder des photos de celle-ci et en particulier des photos aériennes : ces photos montrent que des myriades de gens réunis en un seul lieu forment un « nous ». C'est un « moi » décuplé, à travers des milliers de personnes qui rêvent de la même chose, crient les mêmes slogans, écoutent les mêmes discours, brandissent le même drapeau, arborent les mêmes signes à la boutonnière. Réunis au même endroit, les manifestants sont chacun un reflet des autres. Ils forment une petite société qui promet de prendre de l'ampleur et d'égaliser, par osmose, la société plus large selon le principe : « Hier j'étais seul, aujourd'hui nous sommes plusieurs, et demain nous serons tous. »

L'urne ou la rue ?

Lorsque Jean Charest affirme que les électeurs ont le choix entre la rue [...] et l'ordre, il formule une opposition qui n'est pas entièrement infondée.

En premier lieu, on peut tenter de faire une distinction entre la majorité silencieuse et la minorité bruyante. Ce n'est pas parce que des dizaines de milliers de personnes défilent dans le centre-ville que l'ensemble de la population est rangé derrière eux.

En deuxième lieu, il est bien évident que ce n'est jamais la rue qui rédige les lois et reçoit le mandat de les appliquer. Souvenons-nous que les premiers mots de la Constitution américaine, « We the People », n'ont pas été écrits par le peuple, mais par de riches hommes blancs réunis en une petite assemblée !

En fait, pour le dire brutalement, le gouvernement n'a à se soucier des sauts d'humeur des électeurs que dans la mesure où il veut être réélu. Il a quatre ans pour convaincre la population, brusquée ou malmenée par ses décisions, que des solutions qui semblent pour l'heure mal avisées sont en réalité utiles.

[...]

Un gouvernement nouvellement élu fait en effet le pari - qui est un faux pari - de parler au nom de l'ensemble de la société. Il s'affiche comme le gouvernement de tous les citoyens. [...] Il en va de sa légitimité. Il a ainsi beau jeu de prétendre que l'opposition parle au nom des petits groupes contestataires alors que lui, il a l'obligation de parler au nom de tous les citoyens. On assiste alors à de belles polémiques autour du lieu où se situe le peuple : le peuple est-il dans la rue ou à l'Assemblée ?

Bref, la question « l'urne ou la rue ? » revient à soulever la distinction entre la légalité et la légitimité. Ce qui est légal n'est pas forcément légitime, et ce qui est légitime n'est pas nécessairement légal.

Maints commentateurs ont déploré le fait que, pendant le Printemps érable, un grand nombre de manifestants avaient de la difficulté à exprimer clairement les raisons de leur colère collec-

tive. Cela ressemblait davantage, notaient-ils, à un écoeurement qu'à une critique étoffée du régime en place.

Peu ont insisté sur le fait que ce ras-le-bol était partagé autant par les gens de gauche que par ceux de droite. Les partisans de la CAQ n'ont pas arpenté les rues de Montréal avec des pancartes ou des casseroles, mais ils exprimaient eux aussi leur volonté de faire de la politique autrement.

Le problème, c'est que le degré de désabusement politique est devenu si élevé au Québec qu'il engendre désormais des phénomènes à peu près inédits de flottement et de volatilité idéologiques. Au provincial, depuis quelques années, si l'on en croit les sondages, le politicien ayant la faveur des citoyens est passé de Mario Dumont à Pierre Curzi, et d'Amir Khadir à François Legault, dans une sorte de ronde endiablée et étourdissante. À cette loterie, aucun citoyen ne peut gagner.

L'espoir est semblable au gaz : il éclaire quand il est canalisé, il explose quand il fuit.

Des commentaires ? Des idées ? Écrivez à [Antoine Robitaille](mailto:Antoine.Robitaille@libertemagazine.com).

Vos réactions - 4 commentaires

Yves Claudé - Inscrit, 4 décembre 2012 12 h 25
La fonction critique de la sociologie ...?

Il est bien sûr tentant, et même légitime, pour l'observateur scientifique, de participer aux mouvements de la société, d'y saisir les valeurs, les espoirs, les revendications, de les partager, mais pas au prix d'un sabotage de la fonction critique essentielle qui est celle de la science. Or la sociologie, comme d'autres sciences sociales, a manqué magistralement à ses devoirs, dont celui d'un engagement social particulier qui est de contribuer à la réflexion d'un mouvement sur lui-même.

Un mouvement social qui ne prend pas la peine d'effectuer un retour critique sur ses actions et stratégies est condamné à répéter les mêmes erreurs.

L'échec de la grève étudiante de novembre 2012, impulsée entre autres par des militants "libertaires", sans considération du contexte sociopolitique réel, cela devrait alerter la base étudiante sur les dangers d'un dogmatisme persistant, même s'il se drape dans certains idéaux... à la mode !

Le fait que certaines actions menées officiellement par la CLASSE (notamment l'appel à participer au carnaval antipoliciier du 15 mars), ou effectuées dans ses marges, aient contribué à la recomposition d'une base électorale du PLQ alors que ce parti était en chute radicale, cela ne peut être évacué d'une nécessaire et salutaire remise en question d'un mouvement qui prétend jouer un rôle majeur, non seulement dans le monde scolaire, mais aussi dans la société québécoise dans son ensemble.

Une partie marginale du mouvement étudiant a participé à un très mauvais théâtre dans un scénario de crise planifié par les stratèges du PLQ. Cette frange du mouvement saura-t-elle s'abstenir de participer de nouveau, comme figurant révolutionnariste, à un deuxième acte de cette navrante théâtralité déployée au profit de la classe dominante ?

La sociologie critique, notamment celle de l'éducation associée à l'analyse des classes sociales, fut la grande absente du mouvement ... voilà une lacune à corriger !

Yves Claudé - sociologue

<p>Bernard Moffett – Inscrit, 4 décembre 2012 13 h 39 Frémisante hérésie. Savez-vous qu'au temps de l'inquisition vos écrits vous conduiraient droit au bûcher. Mais attention, à défaut des flammes nous avons quelques doctes Torquémada semi-dormants prêts à tout instant à se remettre en selle. J'entends déjà le galop venant du comté fédéral de St-Laurent. Le duc-chevalier de LaClarté, connaissez? Méfiez-vous. Son cheval est de Troie et sa lance est fourchue. Vous êtes donc un républicain. Bien. Mais écoutez, c'est une monarchie ici. Peu de personnes 'du commun' savent en réalité ce que cela signifie et encore moins implique, mais bon c'est ça qui est ça, comme nous l'a moult fois expliqué l'ex-célèbre ex-député de Shawinigan. Savez-vous qu'en régime républicain, le peuple, mais oui le peuple, doit travailler à sa propre direction et qu'il n'est pas, quelle horreur, payé pour cela? N'en demandez-vous pas trop? En monarchie on a des spécialistes pour faire cela, pas toujours très abordables mais enfin. C'est tellement plus simple. Vous prenez le catalogue des couleurs et vous faites votre choix une fois aux quatre ans. Bingo, c'est reparti pour quatre autres années de libertines jouissances de la vie pleine et entière. Rien de garantie mais ça semble fonctionner. République-machin! trop compliqué. La Blague à part, je souscis entièrement à une refonte du régime étatique, vers un régime</p>	<p>républicain en particulier. C'est dommage que la population n'ait pas été consultée à ce sujet ni en 1867 pas plus qu'en 1982. Trop 'innocents' qu'y disaient. Je vous trouve très courageux de présenter vos idées aussi crûment car j'entends déjà de lointains murmures de Ho! indignés. D'autant plus que vous incluez certains autres propos qu'on pourrait vous reprocher d'un peu trop fleurir le souffre. Mais j'aime bien vos propos. ¡El pueblo unido, jamás será vencido! Sylvain Auclair – Abonné, 4 décembre 2012 16 h 56 Vous avez une vision étrange de la république et de la monarchie. Selon moi, la distinction se situe davantage entre la démocratie et la dictature. Je préfère encore le régime politique suédois -- une monarchie -- au régime américain -- une république. Bernard Moffett – Inscrit, 4 décembre 2012 20 h 53 @Sylvain Auclair La monarchie Suédoise a l'avantage d'avoir son souverain présent sur les lieux et bel et bien en chair et en os. Ce qui est, vous en conviendrez, toute une différence. Il en est d'ailleurs ainsi de la plupart des monarchies existantes, en tout cas celles d'Europe. Et, vous avez raison, elles s'en tirent passablement bien. Quant à la république des États-Unis d'Amérique, dans les années 1830 Tocqueville (De la démocratie en Amérique) incitait grandement ses compatriotes Français à ne pas tenter d'imiter</p>	<p>trop précisément les modèles républicains étrangers en particulier celui des USA. Voyez par vous même ce qu'il en disait: "Ne tournons pas nos regards vers l'Amérique pour copier servilement les institutions qu'elle s'est données, mais pour mieux comprendre celles qui nous conviennent, moins pour y puiser des exemples que des enseignements, pour lui emprunter les principes plutôt que les détails de ses lois. Les lois de la République française peuvent et doivent, en bien des cas, être différentes de celles qui régissent les États-Unis, mais les principes sur lesquels les constitutions américaines reposent, ces principes d'ordre, de pondération des pouvoirs, de liberté vraie, de respect sincère et profond du droit sont indispensables à toutes les républiques" La construction d'un république n'est pas une chose aisée. La France en a éprouvé 5, bientôt une 6ième paraît-il. Mais c'est un fait que le modèle républicain est plus exigeant pour ceux qui l'élaborent et y participent, Si cela vous intéresse, un texte signé Marc Chevrier: http://archives.vigile.net/republique/chevrier10.h Loin de moi l'idée de pistonner une vision plutôt qu'une autre. Il s'agit d'échanger librement et non d'imposer. Amicalement.</p>
---	--	--

LE DEVOIR : Opinion : Théâtre - Suites en rouge, par Alexandre Cadieux – Mardi 27 novembre 2012

<p>La semaine dernière, l'automne avait des airs de printemps dans le Quartier latin. Plusieurs collègues et facultés universitaires ont répondu à l'appel de l'International student movement et sont descendus dans la rue pour protester contre la marchandisation de l'éducation. Dans le cadre de l'événement Fin novembre, les artistes de l'Action terroriste socialement acceptable (ATSA) ont occupé la place Émilie-Gamelin, haut lieu de rassemblement étudiant et populaire. Au Centre de design de l'UQAM, on inaugurerait l'exposition Création en temps de crise sociale réunissant de nombreuses affiches qui bariolèrent les grands rassemblements étudiants des derniers mois. Deux collaborateurs de l'École de la Montage Rouge, collectif de designers graphiques au cœur de cette exposition, participaient mercredi dernier à une table ronde intitulée « Pratiques artistiques et mouvements contestataires : le printemps érable ». Quelques professeurs et étudiants de l'École des arts visuels et médiatiques ainsi que de l'École supérieure de théâtre de l'UQAM s'étaient réunis pour jeter publiquement les bases d'une analyse rétrospective des différentes manifestations à caractère artistique et culturel qui explosèrent durant la crise étudiante. Les participants cherchaient à définir la nature et les objectifs, mais aussi les limites intrinsèques et effectives de ce type de création, qu'il s'agisse d'une affiche, d'une chanson, d'une performance, d'une installation ou de toute autre forme d'oeuvre. La professeure Ève Lamoureux, spécialiste de l'art engagé, ouvrait le bal en proposant une pertinente mise en contexte historique et sociologique tout en soulevant des points rarement abordés dans l'espace public, comme la notion de plaisir dans l'engagement politique et le geste artistique comme possibilité d'exprimer sa singu-</p>	<p>larité tout en s'inscrivant dans un mouvement plus vaste dont on souscrit aux revendications collectives. « Le regard sensible que les artistes portent sur les choses, et les démarches et techniques artistiques permettent d'élaborer des relations nouvelles, de jouer dans les interstices, de dévoiler les nuances, les clairs-obscur. Ceci concourt à créer des perspectives et des connaissances singulières. En outre, les choses peuvent être présentées de façon moins normative, moins réductrice de la complexité et sans la pression stratégique de convaincre à tout prix », analysait Ève Lamoureux. Éclairants, les témoignages des étudiants-artistes ont permis de confronter ces réflexions théoriques à la réalité du terrain. Véronique Lafleur, finissante en interprétation théâtrale et coconceptrice de la Ligne rouge, est venue relater l'évolution de cette infiltration quotidienne du métro par des étudiants tout de rouge vêtus. Résolument non violent et conçu au départ comme silencieux, uniquement basé sur le nombre et la visibilité, ce voyage répété chaque matin du 15 février au 22 mai entre les stations Jean-Talon et Berri-UQAM aurait d'abord permis un réel contact avec la population, curieuse de connaître les motifs derrière cette occupation relativement ludique de l'espace public. La radicalisation du conflit et la violence des affrontements auront par contre eu raison du parti pris délibérément artistique de plusieurs de ces cellules de création, foyers de déchirantes discussions à l'interne sur des sujets éthiques comme la récupération institutionnelle, le basculement de la communication vers la rhétorique pure et l'incapacité de l'art à générer une réelle réaction citoyenne d'envergure. Après l'adoption de la loi 78, « il n'y avait plus de place pour un</p>	<p>mouvement zen et pacifique comme le nôtre », soupire Véronique Lafleur, encore ébranlée par les événements. *** Jeudi soir, j'ai profité de la Soirée Rouge de l'ATSA pour me mêler à la foule rassemblée sur la place Émilie-Gamelin. Impossible de ne pas remarquer, sillonnant sans répit cette masse, la courte silhouette entuquée de la belle Annie Roy, cofondatrice de l'ATSA avec Pierre Allard, deux valeureux qui, même après 15 ans et de récentes coupures sauvages de la part du fédéral, poursuivent leur oeuvre créative et interactive de sensibilisation et de dialogue. La Soirée Rouge réunissait une trentaine de personnalités invitées à s'exprimer sur le thème de « La place publique », en hommage à la riche histoire de cet espace d'accueil et de partage que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de place Émilie-Gamelin. Rares sont les intervenants qui n'ont pas fait référence à la crise sociale du printemps dans l'air frisquet de la fin novembre. Plusieurs représentants du monde du théâtre sont montés sur scène pour s'adresser à la foule, dont Dominic Champagne, Pol Pelletier, Philippe Ducros et Olivier Choinière. Ce dernier en a profité pour poursuivre sa réflexion sur l'usage citoyen des lieux publics, développée notamment à travers ses déambulatoires audioguidés comme Bienvenue à... (la ville dont vous êtes le touriste) et Projet Blanc. Dans une allocution brève et percutante, il s'est dit inquiet que soit réprimée toute occupation de l'espace public qui nuirait au bon fonctionnement de la logique marchande de la Cité. On peut lire son texte sans quitter la chaleur de son foyer en se rendant sur le site du Théâtre Aux Écuries.</p>
---	---	--

LA PRESSE : OPINION : Un droit de grève balisé, par Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN - Publié le Mercredi 21 novembre 2012 à 06h00



Photo: Robert Skinner, La Presse

Il est nécessaire d'ouvrir le débat, de s'entendre sur la portée du droit d'association reconnu aux étudiants depuis des décennies et d'en encadrer l'exercice, avant de se retrouver dans une nouvelle crise.

Le conflit étudiant du printemps dernier a divisé la société québécoise comme rarement. Il importe de tourner correctement la page et d'en tirer les leçons pour éviter d'être à nouveau précipité dans pareille crise sociale.

À voir la levée de boucliers soulevée par l'intention du ministre Pierre Duchesne de revoir la loi encadrant l'exercice du droit d'association des étudiants, je crois qu'on est diablement mal parti. Vivement du recul!

Oui, je sais que le ministre a évoqué la perspective d'accorder un droit de grève explicite aux étudiants. Il ne s'agit pourtant pas d'une révolution. Le Québec a connu une quarantaine de grèves étudiantes par le passé. Avant le printemps érable, ce droit n'avait jamais été remis en question, même par le gouvernement Charest en 2005. La nouvelle thèse du boycott, toute commode qu'elle fut pour les libéraux, ne repose pas sur des assises juridiques à toute épreuve. Elle n'a été retenue que dans un contexte d'urgence et d'injonctions. Surtout, elle n'a pas mis fin à la grève ni au

désordre qui prévalaient. Il a fallu une loi spéciale et l'élection d'un nouveau gouvernement pour y arriver!

Pire encore, cette thèse a attisé les passions et conduit à des débordements d'une rare violence. Elle aura judiciarisé une question qui n'aurait jamais dû l'être, déchiré le corps professoral et la communauté étudiante et amené la police sur nos campus! À l'évidence, il y a mieux à faire.

Certes, il ne faut pas tout céder pour acheter la paix, mais l'entêtement est aussi de mauvais conseil. Historiquement, les luttes étudiantes ont permis de défendre l'accessibilité à l'éducation. Au fil des ans, le dialogue a favorisé la recherche des équilibres nécessaires. La démocratie ne se limite pas aux élections. Elle doit permettre à la société civile de participer aux débats de société. Elle doit aussi prévaloir sur les lieux de travail, comme dans nos collèges et universités. Le mouvement étudiant est une formidable école de citoyenneté. Le droit d'association qui lui est reconnu par les lois québécoises doit avoir un sens.

Bien sûr, il comporte des responsabilités, qui méritent aussi d'être débattues pour assurer le caractère démocratique de l'exercice et bien le baliser. Mais il n'est pas crédible d'exiger plus de démocratie en soutenant du même soufflé que le droit d'association n'a aucune portée collective!

Le droit à l'éducation, tout comme le droit au travail, ne peut reposer que sur des choix individuels et exclure toute action collective. Le droit à l'éducation des uns ne doit pas disposer du droit de tous d'accéder à l'éducation supérieure et conséquemment d'exercer les pressions nécessaires pour garantir ce droit.

L'éducation n'est pas un service comme un autre. C'est d'abord un droit reconnu à tout citoyen qui souhaite étudier et qui en a la capacité. Individualiser les droits au travail, à l'éducation ou à la santé nous ferait reculer comme société. C'est d'ailleurs le genre de dérive inhérente à la requête du Dr Chaouli: menacer le système public de santé au nom des droits individuels!

Il n'y a pas d'avenir à opposer les droits individuels aux droits collectifs. Il est nécessaire d'ouvrir le débat, de s'entendre sur la portée du droit d'association reconnu aux étudiants depuis des décennies et d'en encadrer l'exercice, avant de se retrouver dans une nouvelle crise. Plusieurs modèles peuvent être envisagés. Toutefois, le recours aux tribunaux ne peut dispenser de l'obligation de participer au débat démocratique. La seule chose qu'on ne peut se permettre, c'est de se murer dans nos divisions et de s'enliser dans le borbier du refus de discuter et de la judiciarisation d'une question essentiellement politique.

LE DEVOIR : Lettre – [Droit de grève aux étudiant-e-s :] Quel dérapage!, par Laura Rivest - Châteauguay, le 16 novembre 2012 – Mardi 20 novembre 2012

Nous avons appris récemment que Pierre Duchesne, le ministre de l'Éducation supérieure, est ouvert à l'idée d'institutionnaliser le droit de grève aux étudiants. Quel dérapage ! L'accès à l'éducation est l'un des piliers les plus indispensables de notre société. Partout dans le monde, les pays les plus avancés sont ceux qui sont pourvus des meilleurs systèmes d'éducation. Ce sont ceux où les diplômés sont valorisés, et où toute la société croit aux bénéfices d'avoir une population la plus éduquée possible.

Vouloir donner le pouvoir à une minorité d'étudiants d'empêcher tous les autres de poursuivre leur formation universitaire est un manque de jugement indescriptible. Sympathiser avec la cause étudiante est une chose, mais lorsque l'on gère les affaires de l'État et que l'on occupe les plus hautes fonctions d'un ministère, on doit savoir prendre les décisions qui sont dans

Vos réactions - 34 commentaires

Michel Lebel – Inscrit, 20 novembre 2012 00 h 55

Déliquant!

Oui! Tout un manque de jugement du nouveau ministre! Ce n'est rien comprendre à l'éducation que de penser proposer un tel "droit de grève". Comme si la relation étudiant-université était comparable à celle du monde du travail! Tout à fait déliquant comme mode de pensée!

Michel Lebel, Ancien professeur d'université
Jonathan Prud'homme – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 35

En fait, la relation étudiant-université comparable à celle du monde du travail, c'est le PLQ qui a amené cela... en en faisant un bien de consommation. Ensuite, en retirant un droit de grève tacite depuis plus de 40 ans et en utilisant abusivement le mot "boycott" dans un contexte où il voulait stimuler la crise pour se cacher derrière... n'oublions pas ces détails.

S'il faut un droit de grève régi selon des règles DÉMOCRATIQUES pour éviter un tel dérapage libéral à nouveau, je crois qu'il faut y réfléchir. Pas la première fois qu'on en parle en plus.

Je préfère le droit de la majorité démocratique à la marchandisation de l'éducation. Désolé.

Jean-Paul Thivierge – Abonné, 20 novembre 2012 11 h 14

Selon moi le ministre démontre une sage proposition en encadrant ainsi les étudiants.

Ceux ci devront respecter les règles de droit relui au droit de grève; avis de 10 jours, vote secret, électronique pour éviter l'intimidation,

vote de la majorité des étudiants inscrits, résultats de plus de 50 % +1, limitation du nombre de piqueteurs et manifestants et distance limite des portes d'accès.

Ceux qui ne suivront pas les règles seront déclarés absents non motivés et auront un échec inscrit à leurs cours.

Ce qui serait selon moi l'équivalent de perdre du salaire pour un grévistes salariés.

André Vallée – Abonné, 20 novembre 2012 01 h 51

Chers étudiants...

... votre place est aux cours. Manifestez après les heures de cours et je vous accompagnerai, avec mes 85 ans, dont 35 dans le système d'Éducation.

Notre société est prête à financer vos études, à la condition que vous y soyez.

Claude Smith – Abonné, 20 novembre 2012 08 h 27

Vous dites que notre société est prête à financer les études des étudiants. Or, si on se fie aux sondages lors de la grève, il me semble que la majorité des citoyens étaient en faveur de la hausse proposée par le gouvernement libéral.

Claude Smith

Lorraine King – Inscrite, 20 novembre 2012 09 h 25

Disons, M. Smith, que la majorité des citoyens demeurent prêts à financer les études des étudiants tout en étant prêt à ce que les étudiants fassent leur part.

Je ne me souviens pas d'avoir vu, lu ou entendu quelque part que la majorité des citoyens veulent que l'état se retire entièrement du financement de l'éducation.

Jonathan Prud'homme – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 37

et on revient à la "juste part" des étudiants, qui doit monter en flèche pour être "juste". Amusant. Allez voir combien un étudiant dans les années 70 dépensait pour ses cours en proportion de son revenu. ... on dépense plus encore aujourd'hui, toute proportion gardée. Tristement, les arguments libéraux portent encore.

Michel Dion – Inscrit, 20 novembre 2012 06 h 05

Dérapage? Bien au contraire!

Dans notre système de droit, les lois sont restrictives. Donc, tout ce qui n'est pas restreint par une loi est permis. Ce que certains appellent donner le droit de grève, est en fait plutôt un encadrement de ce droit par des règles que les parties prenantes seront contraintes de suivre.

Entre autres, une réglementation sur le vote de grève en assemblée générale pourra justement éviter qu'une minorité empêche une majorité de



suivre leurs cours. C'est le vide juridique qui est la cause du chaos.
Nestor Turcotte – Inscrit, 20 novembre 2012 07 h 33
Electorat captif
LE PQ a un électorat captif. Il doit le dorloter pour rester au pouvoir.
Depuis des décennies, j'écris que le ministère de l'Éducation devrait être comme l'Hydro-Québec: en dehors de la politique.
Essayez de calculer le nombre de ministres de l'Éducation depuis sa formation? Depuis un an, le Québec a réussi le tour de force d'en avoir.
Vos propos sur le droit de grève des étudiants me rejoignent totalement.
Sylvain Auclair – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 01
Selon nous, c'est plutôt le PLQ qui a un électorat captif, qu'il n'a même pas besoin de dorloter, d'ailleurs.
Bernard Gervais – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 37
@ Sylvain Auclair
C'est évident que c'est plutôt le PLQ qui a un électorat captif.
On l'a d'ailleurs vu encore lors du scrutin du 4 septembre.
À nouveau, par exemple, l'élection des candidats libéraux dans les circonscriptions de l'ouest de l'île de Montréal n'a été qu'une formalité et ce, malgré l'intérêt pour la CAQ manifesté par un nombre important d'électeurs de ce secteur.
Sylvain Auclair – Abonné, 20 novembre 2012 11 h 59
Pour que l'éducation soit comme Hydro, il faudrait que ce soit une entreprise qui s'autofinance et qu'elle n'ait rien à voir avec la culture. Cela fait bientôt 200 ans que l'on a conclu que l'éducation doit être financée par la taxation pour être accessible à tous. Il faut donc un contrôle politique.
André Lorimier – Abonné, 20 novembre 2012 14 h 33
Retirer le Ministère de l'Éducation du politique c'est revenir au Département de l'Éducation. Vous vous souvenez de la qualité de l'enseignement public de cette époque
Comme si l'Éducation n'était pas politique...
Coudonc après le retour de Duplessis-Charest voilà-t-y pas le retour du Département de l'Éducation!!!
Georges Kanouté – Inscrit, 20 novembre 2012 18 h 20
Premièrement, ceci n'est point la définition d'un électorat captif. En fait, c'est justement le contraire.
Deuxièmement, Hydro-Québec n'est pas entièrement hors de la politique. Regardez, le gouvernement vient d'annoncer une hausse des tarifs hydro par simple décision budgétaire. Mais tant qu'à y être, pourquoi ne pas transformer le ministère de la santé en entreprise d'état aussi. Et le ministère des ressources naturelles aussi... en fait, pourquoi ne pas transformer notre gouvernement entier en entreprise d'état apolitique?
Notre état est bien trop précieux pour le laisser dans les mains des politiciens! On aurait un PDG comme premier ministre, quelle merveille!
François Dugal – Abonné, 20 novembre 2012 07 h 51
Attention
Comme le disait avec justesse le maire Jean Tremblay de Ville de Saguenay, il faut cependant faire attention de ne pas «aller trop longtemps à l'école».
Gilles Laterrière – Inscrit, 20 novembre 2012 07 h 54
Les étudiants ne sont pas cons
Vous ne faites donc absolument pas confiance au mouvement étudiant pour promouvoir une éducation de qualité. La grève étudiante du printemps dernier fut exceptionnellement longue en raison de l'obstination du gouvernement à imposer sa politique sans un accord minimal de l'ensemble de la population étudiante et enseignante. Même les étudiants qui ne participaient pas à la grève étaient massivement contre les propositions du gouvernement. Ce fut hélas la marque de commerce de ce gouvernement de s'entêter parfois dans la défense acharnée de mauvaises décisions (Mont Orford, commission parlementaire sur la construction, etc)
à Gilles Laterrière
Jean-Paul Thivierge – Abonné, 20 novembre 2012 12 h 31
Je pense que si le PLQ et JJCharest avait négocié selon les règles de droit du travail ; dans la bonne foi et la diligence dès mars 2012 il y aurait eu bien peu de dérapage.
Mai maintenant autant il y a des étudiants qui ont à répondre d'accusations je pense que JJC devrait répondre de son non respect des règles par opportunisme électoraliste et possiblement demander à son parti de payer une bonne amende pour embouser une partie de M\$ gaspillés en sécurité etc.
Jean-Paul Thivierge – Abonné, 20 novembre 2012 12 h 44
Mai maintenant autant il y a des étudiants qui ont à répondre d'accusations je pense que JJC devrait répondre de son non respect des règles par opportunisme électoraliste et possiblement demander à son parti de payer une bonne amende pour rembourser une partie de M\$ gaspillés en sécurité etc.
Ruth Lapierre – Abonnée, 20 novembre 2012 08 h 51
Avez-vous dit lucide, quelqu'un?
Madame Vallée, le minimum consisterait à ne pas confondre accès à l'éducation et accès aux bâtiments. Les Libéraux ont entretenu cette confusion que vous reprenez à votre propre compte. Les étudiants se sont mis en grève pour l'accès à l'éducation, justement.
Par ailleurs, ce dont les deux commentaires déjà publiés à votre lettre ont horreur n'est pas le droit de grève aux étudiants (ça existe de toutes façons, que vous le vouliez ou non) mais le droit de grève tout court, sinon le droit lui-même dans la mesure où il risquerait de déranger le capital. Par capital, il faut entendre ici tout ce qui appartient aux «propriétaires» du travail, qu'ils soient dirigeants d'usine ou qu'ils s'imaginent pouvoir décider de façon paternaliste de ce que doivent faire et penser les étudiants.
Lorraine King – Inscrite, 20 novembre 2012 10 h 04
Selon ce raisonnement, bloquez l'accès à un hôpital ne serait que bloquer l'accès à un bâtiment et n'empêcherait pas les médecins d'opérer un patient, disons, dans la rue ?
Si le droit de grève existe dans nos constitutions, pourriez-vous nous indiquer à quels articles de nos constitution et chartes ?
Marc Sauvageau – Inscrit, 20 novembre 2012 12 h 54
@ Lorraine King
Articles 2 b,c de la loi constitutionnelle de 1982. Le droit d'expression et d'association.
Pour plus de détails sur ce sujet voir (notamment le chapitre 2.2.2) :
Jacques Saint-Cyr – Inscrit, 20 novembre 2012 09 h 16
Cohérence
Est-ce à dire qu'avant de déclarer la grève, les étudiants, réunis à l'intérieur de syndicats obligés d'afficher leurs bilans financiers, voteront en secret,
Jean-Paul Thivierge – Abonné, 20 novembre 2012 11 h 06
J'ai eu le droit de grève une grande partie de ma vie et pourtant avec l'encadrement légal il est plus difficile d'exercer ce droit que de faire le boycott anarchique que nos étudiants ont fait.
Maintenant, selon le projet de loi, le vote DEVRA ÊTRE SECRET, possiblement électronique pour éviter l'intimidation, la majorité absolue (50% +1) des étudiants d'une faculté ou d'un département de CEGEP devra se prononcer pour que le vote soit reconnu [selon moi 2/3 serait souhaitable]
Comme dans le monde du travail, il y aurait limitation dans le piquetage, alors les étudiants d'une faculté en grève ne pourraient empêcher les cours des autres facultés ou départements. Les enseignants devraient être payés seulement s'ils sont présent et disponible pour donner des cours et ne pas participer aux divers mouvement de grève.
L'acceptation des offres ou la prolongation de la grève seraient faits par vote secret électronique. Et aussi, un avis de grève devra être donné dans un délai de 10 jours pour éviter ce qui se produit cette semaine au CVM à 2 jours d'avis sur le fly anarchique.
le droit de grève assujetti des obligations rattachées à ce droit est une responsabilisation sociale positive pour diminuer l'anarchie et l'intimidation des manifestants grévistes professionnels. Ceux qui savent les lois et codes du travail savent bien que cette proposition du ministre est une solution efficace ; un encadrement sérieux pour éviter les dérapages et un apprentissage des règles de droits et obligations de la société pour les étudiants.
Les policiers, les pompiers, les monteuses de lignes ont tous les droits de grèves mais aussi des obligations de services essentiels et de garder un minimum d'effectifs en devoir.
Marc Sauvageau – Inscrit, 20 novembre 2012 13 h 27
@ Jean-Paul Thivierge
Vous aimez les comparaisons avec le droit du Travail, or le vote de grève bien qu'il soit secret, est voté non pas à la majorité des membres du syndicat faisant partie de l'unité de négociation, mais « par un vote majoritaire des membres de l'association accréditée qui sont compris dans l'unité de négociation et qui exercent leur droit de vote. » Pourquoi exiger davantage à une association étudiante et demander un vote électronique par-dessus le marché, alors qu'on ne l'exige pas à des associations de salariés, comme s'il n'y avait pas de l'intimidation dans le monde du travail.
La limitation du piquet de grève n'existe pas c'est le fruit de votre imagination.
Les enseignants sont soumis à leurs conventions collectives et la présence ou non est réglée par celle-ci et ne regarde en aucun cas le droit de grève des étudiants.
Et tant qu'à se comparer au code du Travail, pourquoi donner un avis de 10 jours, alors qu'on demande un avis de 48 heures pour des salariés ?
Les policiers et les pompiers n'ont pas de droit de grève (art 105 c.t.).
François Beaulé – Abonné, 20 novembre 2012 15 h 54
Une grève des étudiants perturbe les études de chacun d'entre eux. La majorité nécessaire pour déclencher une grève devrait être de 50%+1 de tous les étudiants inscrits. Le vote électronique facilite la tâche de voter. Il rend inutile de limiter le vote aux seuls étudiants présents en assemblée. La même logique pourrait être étendue aux votes de grève des travailleurs.
Marc Sauvageau – Inscrit, 20 novembre 2012 17 h 11
@ François Beaulé

<p>Tout comme dans le domaine du travail, le but d'une grève est de perturber. On ne demande pas aux travailleurs syndiqués la majorité absolue du vote parmi les membres mais de seulement de ceux qui y participent. Ce qui est bon pour un travailleur, est aussi bon pour un étudiant.</p> <p>« À l'instar du milieu syndical, la délibération collective est la pierre angulaire des pratiques des associations étudiantes. » (1). La délibération ne se fait pas électroniquement. La participation à une activité collective ne peut se faire individuellement derrière un ordinateur. On ne se réunit pas que pour voter.</p> <p>On se demande comment des dirigeants syndicaux pourraient exposer les offres patronales et les interrogations qu'elles suscitent au moyen d'un ordinateur à l'encontre de centaines de syndiqués qui voudraient communiquer avec eux.</p> <p>1.0 La liberté d'expression en contexte de crise: Le cas de la grève étudiante</p> <p>Christian BRUNELLE, Louis-Philippe LAMPRON, Myriam ROUSSE</p> <p>François Beaulé – Abonné, 22 novembre 2012 18 h 42</p> <p>@Marc Sauvageau</p> <p>Je suis pour la participation aux assemblées évidemment. Mais les étudiants qui préfèrent ne pas y participer et ceux à qui une heure ou deux en assemblée suffisent pour se faire une opinion ont eux aussi le droit de voter. Suite à une assemblée et avant de tenir un vote sur la grève, il est possible de publier l'essentiel des arguments. Tous les étudiants, qu'ils participent ou non aux assemblées, doivent avoir le même droit de voter. Convaincre 50% des étudiants inscrits n'est pas une contrainte insurmontable, c'est une condition de la démocratie.</p> <p>Le même raisonnement devrait s'appliquer aux syndicats.</p> <p>Le même raisonnement devrait s'appliquer pour un éventuel et hypothétique 3e référendum sur l'indépendance du Québec. Le 50%+1 devrait s'appliquer à l'ensemble des électeurs inscrits pour qu'un éventuel «oui» soit clairement l'expression de la majorité des Québécois.</p> <p>Sylvain Auclair – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 03</p>	<p>Et le droit au travail?</p> <p>Le droit au travail existe tout autant que le droit aux études (c'est-à-dire uniquement dans les déclarations internationales), mais il n'empêche pas le droit de grève. Au contraire.</p> <p>Kevin Charron – Abonné, 20 novembre 2012 10 h 48</p> <p>Droit de grève=défaite des associations</p> <p>S'il y a eu dérapage au printemps dernier, c'est justement parce qu'il n'y avait aucun encadrement du droit de grève.</p> <p>Historiquement, le droit de grève des étudiants a toujours été accepté par consensus. Même le gouvernement Charest en 2005 accordait une légitimité à la grève étudiante. Le conflit s'était d'ailleurs terminé en 6 semaines.</p> <p>Si la grève étudiante de 2012 a dérapé, c'est parce que le gouvernement libéral a décidé de ne pas reconnaître la légitimité de cette grève. Ils l'ont ignoré et méprisé. Ils s'en sont lavés les mains et ont laissé les tribunaux, les universités et le SPVM tenté de régler le conflit.</p> <p>Résultat: Crise sociale sans précédent, centaines de blessés, des millions de dollars de perdu et un Québec divisé.</p> <p>Tout ça parce que les Libéraux ont refusé de légitimer ce que tous les gouvernements de l'histoire du Québec, dont le gouvernement libéral de Charest en 2005, soit d'accepter la légitimité du droit de grève.</p> <p>S'il y avait eu loi, si la grève avait été reconnue comme légitime, le gouvernement libéral aurait été forcé de négocier rapidement. Du coup, les étudiants n'auraient pas senti le besoin de faire plus de bruit et de flamèche pour se faire entendre, les deux camps ne se seraient pas peints dans des coins opposés.</p> <p>Et savez-vous quoi: ça se serait terminé par une entente à rabais. Une hausse de 40% plutôt que de 82% (où quelques choses dans le genre).</p> <p>Michel Chartrand, d'ailleurs, disait que la plus grande erreur du mouvement syndical est d'avoir accepté d'être encadré. Désormais, le gouvernement est forcé de négocier et cela empêche les syndicats de faire de réelles pressions, à la manière des étudiants de 2012.</p> <p>Les fédérations sont très silencieuses sur le sujet. Ce n'est pas pour rien, ils n'ont aucun intérêt à voir ce droit être encadré.</p>	<p>Si la droite pouvait réfléchir plus loin que le bout de leur nez, elle réaliserait qu'accorder le droit de grève aux étudiants est la meilleure façon de casser les jambes des associations.</p> <p>Sylvain Auclair – Abonné, 20 novembre 2012 11 h 50</p> <p>Tout à fait d'accord.</p> <p>Michel Lebel – Inscrit, 20 novembre 2012 13 h 36</p> <p>Se tenir à distance...</p> <p>Petit conseil au ministre: qu'il se mêle le moins possible de la question universitaire, sauf en qui concerne les immobilisations, telle la création de nouveaux campus tout azimuth ou de trucs aussi farfelus que l'Îlot Voyageur. Pour le reste, comme le droit de grève aux étudiants, de grâce qu'il ne s'en mêle pas! Le politique doit se tenir loin des universités. De plus, il est bien connu qu'elles sont de sacrés paniers de crabes! Le ministre risque fort de s'y perdre et de s'y épuiser!</p> <p>Michel Lebel</p> <p>Sylvain Auclair – Abonné, 20 novembre 2012 16 h 29</p> <p>Quoi qu'il en soit, s'il y a grève, il devra prendre une décision: négocier ou envoyer la police?</p> <p>Jean-Paul Thivierge – Abonné, 23 novembre 2012 11 h 35</p> <p>Cette proposition c'est se mettre la tête dans le sable ... c'est pelletter en avant pour ne pas voir ce qui risque de survenir. J'aime mieux informer, consulter pour un résultat concerté.</p> <p>martin dubois – Abonné, 20 novembre 2012 14 h 55</p> <p>Électorat libre!</p> <p>En fait, les mensonges n'ont jamais été facteurs de liberté. À ce titre, l'électorat captif n'est donc certainement pas du côté du PQ. Les électeurs du parti québécois appuient l'idée que le droit de décider par vote des moyens de pression à adopter, y compris la grève, appartient à chaque association étudiante. Cela signifie que le vote majoritaire d'une association contre la grève est le moyen civilisé de ne pas participer à une grève. Ce serait plutôt le comble qu'un ministre de l'éducation décide que la démocratie étudiante doit être muselée. En ce cas on parlerait de démocratie captive.</p>
---	--	--

THE GAZETTE : Editorial: Legislating a right to strike for students would be folly – Monday, November 19, 2012

<p>The Gazette</p> <p>Ministers in the Parti Québécois government have floated a number of foolish ideas since coming to power.</p> <p>There was the finance minister suggesting retro-active income-tax hikes; the natural resources minister unilaterally writing off shale-gas development before environmental impact studies are completed; the family minister proposing to extend Bill 101 access restrictions on public schools to daycares.</p> <p>The latest in this line, and perhaps the silliest yet, is the minister for higher education, Pierre Duchesne, letting it be known that the government is seriously considering conferring upon student associations the legal right to strike, on the same basis as it is granted to labour unions. Duchesne has been tagged in some quarters as the "Red Square Minister" for his overt bias in favour of the militant student groups that disrupted CEGEP and university campuses, as well as downtown streets, this spring with their demonstrations against tuition increases imposed by the former Liberal government. (It has been suggested that this bias was also evident in his Radio-Canada reports on the student conflict, before his abrupt career switch from journalist to PQ candidate in the September provincial election.)</p>	<p>As minister, he has cancelled university tuition increases not only for the current academic year, but the following one, as well. In addition, he has granted students the bonus of maintaining the loan and bursary increases that the Liberals had offered as a trade-off for students accepting increased tuition — a deal that the student federations had summarily rejected.</p> <p>More recently, he has taken the students associations' side against university administrators in the debate over whether Quebec universities are under-financed. He has maintained that Quebec already gives its universities more per student in public funding than is the case in other provinces. In doing so, however, he has misrepresented a report on university funding that had included funding for specific research projects, not only for teaching.</p> <p>In his latest sortie, Duchesne suggested that the Liberal government had aggravated the standoff with the student federations by "inventing" the word boycott to characterize the student protest action, and went on to propose that a law might be passed to give students the formal right to strike.</p> <p>In fact, boycott is the term that precisely applies to the student protests. Students had the right not to attend classes, but no legal right to set up picket lines outside schools, as they did, and</p>	<p>prevent students who wished to attend classes from defying the boycott, something court rulings subsequently attested.</p> <p>The only good that could come from formally extending students groups the right to strike would be that such a law could require that strike action be supported by majority vote taken by secret ballot. This would prevent the travesty of democracy that occurred in many cases last spring when votes were taken by show of hands in meetings where only a minority of students in some faculties were present.</p> <p>However, any upside to this proposal is outweighed by its drawbacks. It ignores the fact that much as students like to pose as "intellectual workers," they are in fact beneficiaries of a service provided by the state and should not, as such, have the right to deprive others of that service if they choose to avail themselves of it. Nor should "striking" students have the right to prevent others from attending classes for which they have paid fees.</p> <p>In labour law, the right by workers to strike is balanced by the right of employers to lock them out. Would the minister grant that to university and CEGEP administrations in cases where student protests become unruly? As well, legitimate labour conflicts are tempered by losses in wages and revenue incurred by workers and employers,</p>
--	---	--



while costs engendered by student strikes would inevitably be borne by taxpayers more than by the students. And with the right to strike, students would surely expect the right to gather in mobs without	restriction and cause unfettered disturbance to back their demands, as was the case last spring. Is there a point at which the minister is prepared to say no to them?	The student strike proposal is apparently to be discussed at the summit on higher education scheduled for February. This would be a waste of time. It should be nipped in the bud before then, as have other such PQ follies.
---	--	---

LA PRESSE : Chronique : Les clés de la crèmerie, par Lysiane Gagnon - Publié le samedi 17 novembre 2012 à 06h00

Le gouvernement Marois coupe 50 millions dans les budgets des hôpitaux et les Québécois atteints de cancer n'arrivent pas à se faire opérer dans les délais requis parce qu'on manque d'argent pour financer les salles d'opération... mais qu'importe. Ce gouvernement trouvera toujours des sous pour combler ses chouchous. Dans une société où l'austérité budgétaire passe par le rationnement systématique des soins de santé, il n'y a jamais rien de trop beau pour les étudiants, dont le fameux «printemps» a engendré des coûts de l'ordre de 50 millions... soit, par un hasard désolant, l'équivalent de la somme que le gouvernement entend retirer aux hôpitaux pour les chirurgies. Et cela, c'est sans compter les 15 millions que le conflit a coûté au Service de police de la Ville de Montréal, et c'est sans compter les sommes considérables investies dans le rattrapage du mois d'août. La collusion entre le PQ et les carrés rouges - un phénomène qui a probablement coûté au PQ sa majorité aux élections - se poursuit, même qu'elle s'intensifie. Les étudiants québécois ont reçu de leur bonne fée une avalanche de cadeaux... des cadeaux offerts par les contribuables les plus taxés en Amérique aux étudiants qui étaient déjà les plus choyés en Amérique.	Non seulement le gouvernement maintient le gel des droits de scolarité, mais par une extraordinaire aberration, il leur accorde les énormes concessions, au chapitre des prêts et bourses, que le gouvernement Charest leur avait offerts... en échange, notons-le bien, de l'augmentation des droits! Bref, nos révolutionnaires d'hier, redevenus de bons petits consommateurs, se retrouvent avec le beurre, l'argent du beurre et les clés de la crèmerie. Et ce n'est pas fini. C'est un garçon de 20 ans tout juste sorti du cégep qui est devenu le directeur spirituel de Mme Marois en matière de politique jeunesse et de politique universitaire. Comme si Léo Bureau-Blouin connaissait quelque chose aux universités! Comme s'il représentait la jeunesse québécoise, alors qu'il n'a jamais représenté qu'une minorité, celle qui a pris en otage les dizaines de milliers d'étudiants qui ont été privés de cours contre leur volonté. LBB avait beau être le plus modéré des trois mousquetaires, il était parmi les chefs d'orchestre de la pagaille menée au printemps dernier au nom d'un corporatisme qui n'osait pas dire son nom. Il s'obstinait lui aussi à nier la réalité du sous-financement des universités et à professer que tout le mal venait du gaspillage provoqué ou toléré par les méchants recteurs.	Voilà maintenant ce discours infantile repris par le ministre des étudiants - pardon, je veux dire le ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne. Il doute du fait que les universités soient sous-financées. Il «demande à voir»! Incroyable mais vrai, celui qui est censé promouvoir la recherche avancée au Québec prend à mots couverts le parti des carrés rouges contre les universités, sur la foi d'une étude bidon du ministère qui attribue aux budgets globaux des universités les fonds de recherche dévolus aux professeurs par les organismes subventionnaires. C'est soit de la mauvaise foi, soit de l'ignorance crasse. Qui donc ignore que ces fonds ne peuvent servir à autre chose qu'aux projets de recherche pour lesquels ils ont été obtenus? Non content d'agiter les clochettes du populisme, M. Duchesne vient d'ajouter au débat une idée dont l'irrationalité laisse pantois, celle de reconnaître le droit de grève aux étudiants au même titre qu'aux travailleurs syndiqués! Ce serait comique si ce n'était si triste. Quelle tristesse, en effet, que de voir un parti historiquement lié à la fine fleur de l'intelligentsia québécoise tomber, sur la question si importante de l'enseignement supérieur, dans l'indigence intellectuelle.
---	--	--

LA PRESSE : Chronique : Un droit de trop, par André Pratte - Publié le vendredi 16 novembre 2012 à 06h00

Au fil des ans, la jeunesse militante s'est battue pour le droit aux études, pour le droit à une éducation de qualité et pour le droit à une éducation accessible. Voici que le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, envisage d'accorder aux jeunes un droit de plus, qui n'existe nulle part ailleurs: le droit de grève. La crise du printemps dernier a fait surgir des arguments favorables à une reconnaissance formelle du droit de grève des étudiants. Une telle mesure permettrait d'encadrer le recours à ce moyen de pression, un peu comme le droit de grève des travailleurs est balisé par le Code du travail. En particulier, une association étudiante ne pourrait déclencher une grève qu'après la tenue d'un vote secret, ce qui éviterait les nombreux abus démocratiques commis lors des assemblées étudiantes d'il y a quelques mois. Toutefois, les inconvénients d'une telle législation seraient beaucoup plus importants que les avantages. Elle créerait un précédent: pour la pre-	mière fois, on reconnaîtrait à un groupe de bénéficiaires d'un service de l'État le droit de priver d'autres personnes de ce service. Le droit de grève des travailleurs a une contrepartie: le droit de lock-out. Le ministre Duchesne serait-il prêt à reconnaître aux cégeps et universités un droit équivalent, celui d'annuler une session perturbée par un débrayage étudiant? Employeurs et employés n'abusent pas des droits que leur confère le Code du travail parce que l'exercice de ceux-ci leur coûte cher. Pour leur part, les étudiants grévistes ne perdent rien. Ils savent d'expérience que les cégeps et universités vont se plier en quatre pour leur permettre de compléter leurs cours. Toutes les dépenses engendrées par leurs moyens de pression seront payées par les contribuables, ceux-là mêmes qui assument déjà l'essentiel du coût de leurs études. Enfin, qui nous dit que si on leur accordait dans une loi le droit de faire la grève, les militants	étudiants respecteraient les autres lois votées par nos parlements, dont certaines ne font pas leur affaire? M. Duchesne leur garantirait-il aussi le droit de manifester en tout temps et en tout lieu sans aviser les policiers, de perturber à leur guise la circulation automobile et les transports collectifs? Le ministre estime qu'en parlant de boycott des cours plutôt que de grève, le gouvernement libéral a engendré la crise que l'on sait. En réalité, cette crise est due au refus du gouvernement Charest de céder à toutes les revendications du mouvement étudiant, combiné à la colère généralisée contre ledit gouvernement. Le Parti québécois a désamorcé le conflit en donnant aux militants étudiants tout ce qu'ils demandaient. Si, en plus, il devait leur accorder le droit de faire la grève, il ferait preuve d'un déplorable aplat-ventrisme.
---	---	--

LA PRESSE : Carrefour : Doit-on accorder le droit de grève aux étudiants? - Publié le jeudi 15 novembre 2012 à 16h28

Le ministre Pierre Duchesne songe à accorder le droit de grève aux étudiants, ce qui leur permettrait légalement d'empêcher leurs confrères d'assister à leurs cours. Êtes-vous d'accord? ENCADRER LA DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE, par Marc Simard, Professeur d'histoire au cégep Garneau à Québec. Le ministre Duchesne propose qu'on accorde le droit de grève aux associations étudiantes. Malgré son parti pris avoué pour les grévistes du «printemps érable», on ne peut que l'appuyer s'il ne vise pas seulement à donner à quelques agitateurs une arme de plus dans leur lutte contre la société libérale et l'État de droit. Le mouvement des carrés rouges a fait ressortir des caractéristiques intolérables de la «démocratie» étudiante au Québec : la prise de contrôle de plusieurs exécutifs étudiants par des militants ayant des agendas cachés, des assemblées «paquetées» tenues dans des salles trop petites, l'intimidation des opposants à la grève, des accrocs flagrants aux procédures et des décomptes de votes douteux pour ne pas dire frauduleux. Il est donc souhaitable de leur accorder le droit de	grève (et même de piquetage) à condition qu'il soit assorti d'autres mesures visant à garantir que les décisions prises pas leurs assemblées soient réellement démocratiques. Le gouvernement devra donc imposer aux assemblées étudiante de tenir un scrutin électronique, assorti d'un quorum (50% des membres?), pour tout vote de grève et de reconsidérer obligatoirement ce vote tous les 7 à 10 jours. Aucune de ces conditions n'empêche les étudiants qui le veulent de tenir un débat de vive voix. Elles assureront toutefois que leurs décisions sont légales, ce qui empêchera la «judiciarisation» du conflit, et rendront la tâche plus difficile aux anarchistes et aux séditieux de tout acabit. DE LA FOLIE FURIEUSE!, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal. Il s'exprime à titre personnel. Cette idée relève du délire pur et simple. Déjà que les étudiants québécois sérieux et studieux ont été pris en otages le printemps dernier par le système actuel; et voilà	
--	--	--



infernale et de mettre à risque leurs études, voire même leur avenir. Une grève, selon le Petit Larousse, est la «cessation collective et concertée du travail décidée par des salariés». Or, les étudiants ne sont pas des salariés. Point à la ligne. Qui plus est, même dans un contexte de travail, de plus en plus de juridictions en Amérique du Nord applique le principe de la liberté de choix par laquelle chaque travailleur peut prendre la décision individuelle de refuser de cesser ou non sa prestation de travail. Je m'exprime ici non pas en tant que président de quoi que ce soit, mais simplement en tant que citoyen profondément indigné de voir à l'oeuvre cette clique de politiciens qui méprisent (ou ignorent totalement) les principes de la liberté et le bon sens le plus élémentaire.

PAS DES ENFANTS, par Guy Ferland, Professeur de philosophie au Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse.

Le mot enfant provient du mot *infans*, « celui qui ne parle pas ». En refusant le droit de grève aux étudiants, on veut les rabaisser à leur rôle d'enfants d'école. Pourtant, dans les faits, le droit de grève des étudiants québécois a toujours été reconnu, sauf lors du dernier conflit opposant les associations étudiantes au gouvernement libéral. Ce dernier a utilisé le mot boycottage pour enlever implicitement le droit de grève aux associations étudiantes. Dorénavant, voter une grève à majorité en assemblée étudiante équivaudrait à vouloir bloquer les portes d'une institution d'enseignement aux étudiants qui veulent continuer d'assister à leurs cours. Ultimement, c'est la reconnaissance des votes majoritaires des assemblées étudiantes qui est remise en cause par le simple mot boycottage. On associe ainsi une grève, c'est-à-dire un « arrêt volontaire d'une activité par une personne, un groupe qui veut attirer l'attention sur une situation, sur ses revendications », à un boycottage, autrement dit à un « refus de prendre part à quelque chose. » On voit, d'après la définition même des termes, qu'il y a eu un détournement de sens de la part du gouvernement libéral dans ce conflit. Le PQ veut simplement rétablir la justice en reconnaissant ce droit qui permet aux étudiants d'avoir leurs mots à dire en éducation.

DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS?, Paul Daniel Muller, Économiste.

L'idée de reconnaître légalement un droit de grève aux étudiants procède d'une conception de l'étudiant qui le définit comme un « jeune travailleur intellectuel », au service futur de la société. Ainsi, une grève étudiante priverait la société du fruit du labeur intellectuel des étudiants grévistes. Mais quelle est la valeur de ce labeur? Nous avons vu, à l'occasion du conflit étudiant du printemps dernier, que les départements et facultés universitaires qui ont voté pour la grève ne sont pas ceux dont les diplômés trouvent le plus facilement du travail dans leur discipline et gagnent les meilleurs revenus une fois diplômés. Les étudiants dans ces disciplines-là ont généralement rejeté la grève. Par leurs choix, ils commencent leur carrière un peu plus vite que les étudiants grévistes; ils contribueront aussi un peu plus, par leurs taxes et impôts, à financer les services publics. Par leur vote pour ou contre la grève, les étudiants ont ainsi eux-mêmes révélé la véritable valeur qu'ils accordaient à leur propre éducation eu égard à son coût. Si l'on devait transposer au monde de l'éducation la logique du monde du travail, il faudrait alors davantage moduler l'offre de programmes selon la demande exprimée sur le marché du travail. Parions que les porteurs du carré rouge, pas plus que les profs qui les ont appuyés, ne sont pas prêts à assumer cette logique.

LE CITOYEN SE MEURT..., par Pierre Simard, Professeur à l'ENAP, à Québec.

Les carrés rouges sont au pouvoir. Le temps presse, les gouvernements minoritaires sont fragiles. Vite! Changeons la loi pour accorder aux associations étudiantes le droit de grève. Légiférons pour empêcher les ignobles étudiants qui veulent étudier d'assister à leurs cours. Mais comment faire lorsque le port du carré rouge nous a enlevé toute forme de crédibilité? Faisons un grand sommet sur l'éducation! Les sommets socio-économiques ont toujours bien servi les visées collectivistes du PQ. Rien de mieux qu'une bonne discussion sous l'égide des syndicats et des associations étudiantes pour reprendre le contrôle de nos universités et annihiler les velléités individualistes des étudiants. Consolidons le monopole des groupes de pression sur le bien public. Réhabilitons la tyrannie des droits collectifs. Soyons progressistes. Ouste la Constitution, la Charte des droits et libertés et l'État qui protège vos droits individuels. Mettons fin aux injonctions de la cour et aux tristes condamnations pour outrage au tribunal de nos icônes de la pensée collectiviste. Le Québécois n'aurait jamais dû exister individuellement, c'est une dérive néolibérale. Le citoyen se meurt... vive les carrés rouges.

UN MINISTRE IRRESPONSABLE, par Nestor Turcotte, Retraité de l'enseignement collégial

Commentaires (36)

o sapinette12, 21 novembre 2011, 16h27

Oui, si c'est pour exprimer une opinion dans le calme. Non, si c'est pour que cela coûte aux contribuables (vandalisme, heures sup des

policiers)
S. Muller

o reallavoie, 21 novembre 2012, 13h47

Donner le droit de grève aux étudiants est absurde. C'est comme donner le droit à quelqu'un de dilapider l'argent que tu lui donnes pour régler une affaire importante. Si le ministre donne le droit de grève aux étudiants, il doit, du même coup, leur enlever les bourses et les prêts que la société leur donne. Celle-ci, fort généreuse, et pas encore assez selon l'ASSE, doit cesser d'aider des gens qui se permettraient d'utiliser les fonds publics qu'ils reçoivent, à d'autres fins pour lesquelles elles sont versées. Il y des limites à détourner l'argent des impôts d'une société. Car, la grève est un moyen barbare de régler un conflit. Elle est catastrophique. Elle l'est pour ceux qui la font et pour ceux qui la subissent. Au moyen âge, une grève des transports était sans conséquence. Ils étaient pratiquement inexistants. De nos jours, une grève dans le transport en commun paralyse toute une société. Une grève des éboueurs au 13e siècle était sans conséquence. Quelques pourceaux de plus dans les rues. Une grève des éboueurs de nos jours, c'est la santé publique qui est mise en danger. Par quoi remplacer la grève? Par l'arbitrage obligatoire. Chaque partie pourrait défendre sa cause, non pas avec des pancartes, des bris de vitrines, des slogans haineux, mais par des arguments. Par la raison et non par la force.

UNE FICTION, par Adrien Pouliot, Président et chef de direction de Draco Capital.

Les étudiants vont clamer que leur droit de grève étudiante découle directement du droit de liberté d'expression et du mandat de représentation qu'octroie la loi aux associations étudiantes québécoises et non pas d'une disposition législative du code du travail. Je suis d'accord avec eux! Ils devraient avoir le droit de ne pas assister à leurs cours! Mais je m'objecte à ce qu'ils obtiennent le « droit collectif » d'empêcher d'autres étudiants de franchir leur « ligne de piquetage ». Leur plaidoyer sera de la musique aux oreilles des socialistes québécois qui n'hésitent pas à bafouer les droits individuels au nom des « droits collectifs ». Or, ces « droits collectifs » sont une fiction. Tout droit est un droit individuel. Les collectivités ne peuvent pas posséder plus de droits que ceux des individus qui les composent. Pour obtenir ce « droit collectif » de bloquer les cours, les carrés rouges veulent nécessairement le droit de nier aux étudiants leur droit individuel d'acquiescer et de recevoir les services éducatifs auprès des établissements. Ils justifieront ce « droit collectif » en invoquant les dispositions « anti-scabs » québécoises. Si les syndicats ont ce droit collectif d'empêcher des travailleurs de travailler, pourquoi les syndicats étudiants n'auraient pas le droit collectif d'empêcher des étudiants d'étudier?

ET QUOI ENCORE?, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.

Lors du dernier conflit opposant les étudiants au gouvernement Charest, j'ai appuyé sans réserve les grévistes. Bien qu'ils n'avaient pas le droit reconnu par la loi de faire la grève, les étudiants et leurs associations respectives ont mobilisé comme jamais leurs troupes, mais aussi et surtout, ils ont réussi à rallier à leur cause l'opinion publique. Le droit de grève tel que nous le connaissons s'applique aux travailleurs comme prévu par le Code du travail du Québec. Le ministre Duchesne semble vouloir étendre ce droit aux étudiants du Québec. Bien que je considère ce droit comme étant digne d'une société civilisée et défenderesse de la liberté d'expression et d'association, je ne suis pas d'accord avec le ministre. Comme ils l'ont démontré durant des mois, les étudiants peuvent sans doute user d'imagination afin de faire pression sur tout gouvernement qui ne daigne pas les écouter. D'autant plus que leur cause attire la sympathie du public en général et bien évidemment des partis d'opposition et des grandes - et non moins influentes - centrales syndicales.

UNE IDÉE SAUGRENUÉ, par Jean Gouin, Directeur général de la Fédération des médecins résidents du Québec.

Donner le droit de grève aux étudiants pour que ceux-ci puissent empêcher leurs collègues et amis de poursuivre leurs études est l'idée la plus saugrenue qui soit. Les étudiants paient pour étudier et s'ils veulent faire connaître leur point de vue en manifestant, cette décision leur appartient et ils n'ont pas besoin du droit de grève pour s'exécuter. Ils devront, par ailleurs, assumer pleinement les conséquences de leurs gestes. Il est à se demander pourquoi le gouvernement jongle avec une telle idée, si ce n'est pour mieux encadrer le mouvement étudiant, pour éviter les débordements tumultueux que nous avons connus lors de notre printemps érable. Il est évident que la dernière crise estudiantine a souffert d'un manque flagrant de contrôle de la part du gouvernement libéral d'alors qui a dû, pour contrôler la situation, adopter le projet de loi 78. La suite des événements fera sans doute partie de notre folklore. Je suis surpris que le gouvernement de Mme Marois puisse même songer à légiférer pour accorder le droit de grève aux étudiants. Dans l'éventualité où il donnerait suite à cette idée loufoque, il est à espérer qu'il obligera également les étudiants à respecter les services essentiels. Ainsi, la boucle sera bouclée.

- Difficile de croire que l'on se pose la question au niveau du ministre Duchesne. Pourquoi offrir le droit de grève aux étudiants, alors que la société tout entière leur offre l'éducation aux coûts les plus bas de toute l'Amérique du Nord. Les étudiants sont des bénéficiaires de service, des clients exigeants, mais ce ne sont pas des travailleurs. La réponse c'est non, pas de syndicat. Mais plus de transparence de la part des associations étudiantes et la démonstration de l'utilité des cotisations pour ceux qui désirent étudier, pas ceux qui boycottent les cours.
- Un ministre bien naïf qui sonde l'opinion sans se rappeler que plus de 60% de la population ne partageait pas les visées du mouvement étudiant, du stuff de junior comme disait Guy Carboneau!
- Réal Lavoie
- AntoninLP, 21 novembre 2011, 11h17

La simple idée de considérer accorder un droit de grève à des étudiants est en soi ridicule. L'analogie avec le monde du travail est fallacieuse, de toute évidence. J'espère que des juristes compétents se pencheront sur la question, et je compte sur les partis d'opposition pour surveiller le sommet sur l'éducation. La priorité est de protéger les droits des étudiants sérieux de façon plus efficace.

Une solution indirecte à ce problème serait de 1) rendre plus stricts les critères d'admission universitaires, en instaurant des tests (à l'exemple du SAT, ou du GRE aux cycles supérieurs) et des seuils de réussite minimaux, et 2) rendre les programmes de sciences sociales plus rigoureux, en y incluant une formation obligatoire en mathématiques et en logique formelle. Indirectement, ces mesures élimineraient la plupart des étudiants qui songent à faire des "grèves".

Une autre solution consisterait à donner la liberté d'association (en théorie garantie par la Charte canadienne des droits et libertés) aux étudiants, de façon à ce qu'ils puissent choisir une association en fonction de leurs préférences réelles. À l'heure actuelle, un principe de type "formule Rand" est en vigueur, contraignant les étudiants à cotiser à des associations centralisées et parasitées par des activistes. Une fois la Charte respectée, les associations "grévistiques" se retrouveraient avec une minorité insignifiante de membres, et les autres étudiants seraient protégés par des associations qui défendent réellement leurs intérêts.
 - A. Lafrance-Prudhomme

fr.I, 20 novembre 2012, 17h57

NON

Après ça, ils vont vouloir être payés pour aller étudier!!
 - M.Sauvageau, 20 novembre 2012, 15h47

Accorder un droit de lock-out, voilà la véritable aberration. Le fait de grève existe déjà, accorder et encadrer la grève ne serait que la résultante logique. Par contre, le lock-out est une absurdité totale. Le lock-out sert à contraindre un groupe d'accepter une offre de la part des dirigeants. Or on se demande bien comment une université ou un collège pourraient bien forcer des étudiants à accepter une proposition des administrations (ex. hausse des droits scolaires) en les privant de cours. C'est un contresens. On aboutit aux mêmes résultats que la grève. Faire un lock-out lorsque les étudiants sont déjà en grève est aussi ridicule. Croire qu'on épargnerait sur les salaires des employés, en déclarant un lock-out, c'est être ignorant des lois du travail puisque les travailleurs syndiqués et les établissements d'enseignements sont régis par leurs conventions collectives qui relève du code du Travail.
 - Jetbleu, 20 novembre 2012, 14h47

DROIT DE GREVE, JE DEMANDE LE DROIT DE GREVE DES PERSONNES RETRAITÉ, POUR ARRÊTE DE PAYER DE L'IMPOT, ARRÊTE DE PAYER DES TAXES A TOUS LES NIVEAUX, C,EST RENDU AU QUEBEC ON FAIT DES ROUTES AVEC DES POTEAUX D,HYDRO DANS LE CENTRE DE LA ROUTE, ON DEVRAIS FAIRE PAYER LA RÉPARATION AU RESPONSABLE DE SE PROJETER;; A ST-JEAN SUR RICHELIEU SUR LA PREMIER AVENUE ON A REFAIT LE TROTOIR AVEC DES POTEAUX DANS LE CENTRE DU TROTOIR QUI VAS PAYER VOUS PENSER; CA PREND DES GENS IRRESPONSABLE ET INCOMPÉTENT D,AVOIR FAIT SE GENRE DE TRAVAUX AU MINISTRE QUI PARLE DE DONNER LE DROIT DE GREVE AUX ÉTUDIANTS,POURQUOI NE PAS LEUR DONNER VOTRE MINISTÈRE A DIRIGER;; BONNE SANTÉ A TOUS,....
 - Hojeji, 20 novembre 2012, 12h57

Quelle aberration que cette idée du ministre Duchesne d'accorder le droit de grève aux étudiants!

L'éditorial de M. Pratte, ce vendredi soulève la nécessité d'une réflexion majeure de la part du gouvernement péquiste avant de s'aventurer dans cette avenue périlleuse ayant pour effet d'accorder le droit de grève aux étudiants.

Ce droit est effectivement reconnu habituellement aux travailleurs. Qui plus est, le recours à la grève est aussi généralement balisé dans des conventions collectives. La contrepartie existe aussi, l'employeur peut selon certaines règles, recourir au lock out. Si jamais ce gouvernement cède une fois de plus aux étudiants en accordant le droit de grève, il est à espérer qu'il attribuera aux CEGEP et Universités la possibilité de décréter un lock out. Au moins ainsi les contribuables que nous sommes n'auraient à payer pour ces paralysies difficilement justifiables. Le recours à la grève est fort bien balisé dans le domaine du droit du travail. On parle alors d'interruption du travail. Cette activité étant liée à divers mécanismes de résolutions de conflits tels que la médiation ou l'arbitrage. Or, comme le mentionne M. Pratte, nous nous trouvons ici dans un tout autre univers. Il s'en trouve néanmoins, qui trouve l'idée intéressante, comme l'indique les propos de M. Ferland, professeur au CEGEP Lionel-Groulx. Celui-ci parle de "détournement de sens", pourtant il se gêne pas pour détourner allégrement le sens du mot "grève". Dans la définition qu'il présente, il réfère davantage au sens que prend le mot grève, par exemple dans la grève de la faim, d'une personne pour attirer l'attention sur une revendication. Or, lorsqu'une personne exerce la grève de la faim, elle n'oblige d'aucune façon les autres personnes à en faire autant, ni à être privées de services qu'elle désirent. Inquietant qu'un professeur de CEGEP s'enforce ainsi dans un parcours à forte odeur de démagogie. Le mot "boycott" n'a rien d'infantilisant et respecte le choix de chacun.
 - Marsipou, 20 novembre 2012, 08h47

Si le le ministre Duchesne accorde le droit de grève aux étudiants, est-ce qu'il accordera du même coup le droit de Lock-Out aux universités???????
 - Ioio, 20 novembre 2012, 06h27

Présentement, les étudiants ont le droit de tout citoyen, celui de manifester paisiblement. Cela veut dire qu'ils peuvent dire de façon paisible qu'ils ne sont pas d'accord sur tel ou tel sujet. Un étudiant de cet âge n'est pas obligé de fréquenter l'école non plus. Nous avons vu jusqu'ou sont prêt a aller certaines associations pour faire plier le gouvernement duent élu par nous tous en passant. Je crois que les tribunaux ont toujours concidéré que la manifestation paisible; sans menaces, sans harcèlement, sans méfaits, sans violence, sans lancer des pierres sans casser des vitrines etc. est admise mais lorsque le crime est utilisé, cela rend inacceptable les émeutes et troubles sociaux qui en découle. Ne nous mettons pas en position de vulnérabilité face à certains extrémistes comme nous avons tous été témoin au Québec dernièrement.
 - Kobayashi, 19 novembre 2012, 18h42

Moi, est-ce que je peux faire une grève de contribuables?
 - Mlebel, 19 novembre 2012, 06h47

Accorder le droit de grève aux étudiants? On veut rigoler, quoi? Comme proposition ridicule, c'est dur à battre! Enfin depuis ce printemps stupidement dit "érable", le jugement semble avoir foutu le camp chez plusieurs. Molière ou Ionesco se marriraient devant pareille ineptie. Mais les Hommes ont le magnifique don de toujours en créer d'autres(inepties)! Ainsi va la vie!
 - Michel Lebel

albert286, 19 novembre 2012, 01h12

Je ne comprends plus rien...les étudiants avec un droit de grève Haaaaaaaaal'étudiant va à l'école dans une bâtisse payée par nos impôts...pas les siens.Ce n'est pas un droit acquis...mais c'est un privilège qu'on lui accorde
 - Julien117, 18 novembre 2012, 09h27

On dit que ce n'était pas une grève puisque les étudiants ne sont pas salariés. Je suis porté à croire que le Parti québécois va offrir un salaire aux étudiants. Comme cela, ils pourront faire une vraie grève. Misère.
 - franco-ontarien, 17 novembre 2011, 11h37

J'invite tous ceux qui craignent les futurs dérapages des mouvements étudiants québécois à explorer les programmes des institutions collégiales et universitaires francophones hors Québec. J'ai la forte impression que vous serez bien accueillis dans la mesure ou saurez vous intégrer et contribuer à un espace francophone en milieu minoritaire et cela viendra renforcer la qualité des programmes qui sont offerts et potentiellement nos collectivities francophones hors Québec. Nous avons hâte de vous voir chez nous.
 - alex_champagne, 17 novembre 2012, 11h27

M. Jean-Guy Desmarais,

Mes remarques ne visaient qu'à dénoncer la démagogie d'un média voulant faire passer l'opinion des ténors de la droite néolibérale (voire libertarienne!) pour "l'opinion des experts". Ou comment faire passer pour "objectif" (l'appel à l'autorité des "experts") une panoplie de vues politiques dont le choix n'a absolument rien d'objectif.

Serait-il juste de tenir un débat sur l'environnement en y invitant les PDG de Petrolia ou de Stornoway, tout en clamant du même souffle que cette discussion est "objective"? L'objectivité se construit au sein d'un juste débat d'idées, non dans le cadre d'une présentation fallacieuse, de sophismes et de tromperies. Comment peut-on ne pas soupçonner que les dires de la droite politique ne visent nullement l'intérêt de la majorité lorsqu'il y a désinformation flagrante? Ou, mis en termes simples : pourquoi nous présenterait-on autant de vues politiquement intéress-

- sées (i.e. celles de l'IEDM, organismes des plus intéressés s'il en est!) si l'on visait à juste titre l'intérêt de la majorité des citoyens?
- Shotokandm, 17 novembre 2012, 10h47
@M. Kelly-gagnon,
je suis totalement en accord avec vos propos. Lorsque j'ai entendu ce gouvernement qui jongle avec l'idée du droit de grève pour les étudiants, j'ai trouvé cela complètement ahurissant et comme vous dites de la folie furieuse.
On veut accorder à ces enfants roi tous ce qu'il demande. Cette génération ne comprend pas qu'il faut travailler dur pour obtenir un statut dans la société. Non ils ont trop été habitués à tous avoir en pleurnichant un peu ou en faisant une crise à leur parents.
Je commence à avoir hâte au prochaine élection. Il faut sortir ce gouvernement minable de Québec au plus sacrant
 - Dizy, 16 novembre 2012, 19h27
Les étudiants, que je sache, ne sont pas des salariés syndiqués. Ils ne sont pas payés pour étudier. Ils ne gagnent aucun salaire. Ils ne peuvent en aucun cas revendiquer un supposé droit de grève. Ils onde au grépeuvent contester mais pas appeler leur contestation une grève. Ils jouent sur les mots et ce faisant ils manquent de franchise. Qu'on leur tienne tête, un point et c'est tout. Nous en avons tous assez de ces enfants rois qui font suer tout le monde au gré de leurs caprices.
 - Desgar, 16 novembre 2012, 16h57
@Guy Ferland
Vous êtes le seul qui traite vraiment du sujet et de façon intelligente parmi les neuf élites qui se sont prononcées sur le sujet.
@Marc Simard
Vous avez réussi à noyer le poisson. Les allusions partisans, les conditions inimaginables pour assurer un vote supposément démocratique ne trompent personne. Vous êtes le meilleur parmi les pires. C'est toujours ça.
@Adrien Pouliot
Vous méritez, et de loin, le prix citron. Votre traitement des droits individuels face aux droits collectifs est une vraie "perle" de manque de logique. Serait-ce dans un but de désinformation ? Pourquoi souriez-vous ?
 - L.Moga16 novembre 2012, 15h07
@actarus23 "Larousse définir le boycott comme étant la cessation volontaire de toute relation avec un individu, un groupe, un État, en signe de représailles et la grève comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles dont l'employeur a connaissance."
Au delà de la définition des termes par Larousse, le code du travail du Québec a préséance sur l'encadrement législatif des boycott ou des grèves. Une grève de la faim de quiconque n'a pas même même signification et les mêmes conséquences pour les usagers d'IGA... je peux continuer d'avoir accès à mon supermarché même si mon troisième voisin fait la grève de la faim parce qu'un organisme quelconque le contrarie dans ses prétentions d'avoir le droit absolu de dicter ses règles d'accès.
"Considérant que, les grèves étudiantes existent depuis au moins les années '60", rien n'oblige de les perpétuer... il en est aussi de la corruption qui existe depuis plus longtemps encore. Un droit doit être défini par une loi, non pas par une pratique même "éternelle".
 - momo9, 16 novembre 2012, 14h57
- Non, non, non. C'est une totale aberration. Faire la grève d'un service qui m'est donné pour pas cher et forcer les autres prestataires de ce service à en être privés... On aura tout vu! Et même de poser la question me fait dresser les cheveux sur la tête. La naïveté complaisante du passé ne peut plus durer.
actarus23, 16 novembre 2012, 14h27
Un problème de définition.
Larousse définir le boycott comme étant la cessation volontaire de toute relation avec un individu, un groupe, un État, en signe de représailles et la grève comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles dont l'employeur a connaissance.
Considérant que, les grèves étudiantes existent depuis au moins les années '60 (connaissance populaire). Que par les actions et le but recherché de ceux-ci ils ne veulent pas couper les ponts, mais bien appuyer des revendications et faire changer les choses. Qu'en faisant un arrêt des cours, ils sont bien conscient qu'ils auront des conséquences comme le report à l'accès au marché du travail (\$).
Que la définition du boycott s'applique aussi bien à des employés qui font une grève qu'aux étudiants et qu'il y a des d'expressions courantes où le mot grève est utilisé pour exprimer une cessation (grève de la faim, grève sociale) dans le même optique. Je crois que nous devons tout simplement réviser la définition de grève pour ne plus qu'elle fasse référence à une relation employé-employeur, puisqu'elle est, vraisemblablement, historiquement fautive.
Jean-François Paquette,, Professeur électronique industrielle
- Alexandrine55, 16 novembre 2012, 14h07
Comment peut-on accorder le droit de grève quand les étudiants paient pour un service??? Ce gouvernement est entièrement irresponsable et de nombreux analystes ont déjà prouvé son accointance avec les syndicats: le droit de grève... n'importe quoi!!!
Je suis très déçu de ce ministre que je croyais avoir la tête sur les épaules et à la première occasion, il nous prouve qu'il est une poule pas de tête...
Le gouvernement actuel ne prend pas ses responsabilités, il dirige pour la minorité la plus tapageuse sans se soucier de la majorité....
F. Vézina
- Protheo, 16 novembre 2012, 13h17
Réponse simple: oui
J'ai été 5 ans dans les CA/CE des associations étudiantes universitaire. Connaissant bien les loi auquel sont soumise les associations étudiantes légalement constitué, ce qui n'est pas le cas de la majorité des petites associations étudiantes au Québec, principalement celle du collégiale, je sais que les associations étudiantes ont exactement les mêmes devoir et obligations envers leurs étudiants membres que les syndicats envers les leurs, mais sans leur donner d'arme de défense. Une grève doit toujours être approuvé par une majorité des membres de l'association, comme c'est le cas pour les syndicats. Les quorum et les fonctionnements des AG sont déjà régis par la loi, sauf pour les associations étudiantes non reconnues. Le fait de permettre au association d'avoir le droit légale de grève, vas permettre à l'état de réglementer ce qui l'entoure afin d'empêcher à nouveau la dérive qui a été constaté dans certaine association cette automne. J'aimerais rappeler à tous

que des dérives ont été constaté cette automne seulement dans des quelques associations membres de la CLASSE (LASSÉ est légalement constitué, à ma connaissance), la classe et plusieurs de ses associations membre n'était pas des associations légalement constitué et il ne représente qu'une infime minorité des étudiants du Québec. Les autres groupes ont toujours parlé et négocié dans le respect. Cette nouvelle loi ne risque que d'encourager les bonnes pratiques présentes dans la majorité des associations étudiantes du Québec.

 - M.Sauvageau, 16 novembre 2012, 12h57
« L'opinion des experts » Mon ?il ! J'ai jamais lu autant de crottes de bique, dans un journal qui se veut sérieux. Ces prétendus experts ont pris plus de temps à écrire leurs textes qu'à réfléchir sur le sujet. Si on veut l'opinion de vrais experts c'est ceci qu'il faut lire :
http://www.gedel.org/file/download/droit_de_greve_etudiant_brunelle_lampron_rousseau_ws68946776.pdf
 - Jonathan Lépine, 16 novembre 2012, 10h07
Cette idée est bonne, mais dans ce cas, il faudrait assurément encadrer davantage ce droit de grève comme en obligeant la tenue d'un vote secret. De plus, il faudrait très certainement imposer un taux de participation minimal comme... 60% et qu'il faut 60% des votes pour que la grève passe. Bien entendu, les bourses et les prêts doivent être coupés sinon ce n'est pas très conséquent. Ce ne sont que des pistes d'idées, mais je crois qu'il est possible de légaliser le droit de vote des étudiants si on y travaille.
 - Jackyegx, 16 novembre 2012, 10h07
Le principe d'une grève c'est un rapport de force entre deux parties, une qui paie, l'autre qui travaille pour gagner sa paie.
Les travailleurs qui font une grève prennent un risque financier important, souvent capital pour eux.
Les étudiants n'ont aucune conséquence (voire des avantages pour cette dernière grève puisqu'ils gardent le beurre et l'argent du beurre). De plus avec les exemptions dont ils profitent ils paient moins d'impôts que les retraités du privé qui pourtant ne sont pas favorisés par l'État eux.
Si une majorité avait voté pour la grève démocratiquement, cela aurait été un autre débat. Mais là il y avait plus de parents, de syndicalistes, d'artistes et de politiciens en mal d'être vus que d'étudiants. La majorité des étudiants du Québec était contre, mais ne voulaient pas être intimidés par les militants extrémistes lors de votes à l'africaine à main levée et se sont abstenus ou mieux, ont continué à étudier et se sont cherché des boulot d'été. De plus la concentration de ces extrémistes, (bien menés par même, faut le faire, un syndicat ontarien) était dans la région de Montréal, les régions,
Les facultés en grève étaient pour la plupart celles où les étudiants vont sortir avec un diplôme et vont grossir les rangs des subventionnés de toutes sortes.
Pendant ce temps, les jeunes travailleurs qui sont des bons manuels vaillants mais pas des intellos, paient pour que les autres fassent de la casse, paient pour réparer la casse et les frais qui en découlent, avec bien entendu tous les autres pourvoyeurs d'argent de l'État, les bons payeurs d'impôts et de taxes, qu'ils gagnent 20 k ou 200 k.
Passer des Lois pour des minorités semble le sport préféré des politiciens. Peuvent-ils un peu se mettre au niveau du simple civil et

- regarder avec d'autres yeux que ceux des personnes riches qui sont déconnectées de la vie de tout les jours !
- o Lise Moga, 16 novembre 2012, 09h57 @Andre Giguere "Ca n'as pas changé la crise d'ados." Et ça va s'éterniser pour ceux qui n'ont pas été éduqués au sens des responsabilités. Pourquoi cesser de trépigner, de revendiquer quand c'est payant au centuple... Si, au premier trou dans le mur pour "exprimer" leur sacrée expression, ils avaient dû le réparer à leur compte plutôt que de refiler la facture aux membres de la famille qui s'échinent au travail, je suis certaine que, quelques années plus tard, leur discours sur leurs droits absolus seraient différents et il serait assorti du sens des responsabilités. En pourrissant "leurs enfants de la rue", nos élus au pouvoir font un tord considérable à l'éducation, celle qui est faite de savoir-vivre et de savoir-être dans toute société civilisée. Pendant la campagne électorale, j'entends encore Mme Marois dire, avec une condescendance émouvante, qu'elle va prendre soin de nos enfants, de nos aînés, de nos êtres fragilisés... Pour ceux qui ont cette responsabilité, mieux vaut ne pas laisser tomber la serviette car ça augure pour le désastre.
 - o Jean-yves Bernard, 16 novembre 2012, 09h02 On peut voir de deux façons se problème; on fait comme les libéraux et on suspend toute les lois civils pour le bien de quelques-uns ou on encadre le droit de grève avec tout ce que cela comporte: perte des prêts et bourse, arrestation légal avec casier judiciaire etc. Des grèves il en a toujours eu faut juste encadrer pour rendre plus difficile le choix d'une minorité d'étudiant à diriger la majorité. Donc une association nationale des étudiants des cégep et universitaires doit être mis sur pieds pour que chaque vote étudiant de toute les classes d'études soit pris en compte... Alors les grève de l'an passé seront chose du passé.
 - o Jean-Guy DESMARAIS, 16 novembre 2012, 08h17 M. Champagne, on reconnait bien dans vos propos l'intransigeance et le mépris qui ont caractérisé le milieu étudiant le printemps dernier envers tous ceux qui n'avaient pas la même opinion. Ou bien vous marchez dans nos traces, ou bien fermez-la. Et c'est une fiction de l'esprit d'affirmer que la situation dans laquelle le Québec s'est retrouvée l'été dernier avait pour cause l'affirmation du gouvernement faisant état qu'il ne s'agissait pas d'une "grève", mais d'un "boycott". C'était beaucoup plus l'usure d'un gouvernement usé qui n'était plus à l'écoute de tous ses citoyens, et pas seulement des étudiants.
 - o Denis Mercier, 16 novembre 2012, 07h57

J'exige un droit de grève pour les malades ! On fera comme les étudiants qui ne vont plus guérir de leur ignorance dans les écoles tant qu'on abaissera pas la franchise sur les médicaments. On veut être payé en bisous pour prendre nos pilules et avoir des jaquettes décentes quand on va à l'hôpital. Et leur nourriture dégueulasse on en veut plus ! On va piquer en face de la Maison Michel Sarrazin, vous allez voir ce que vous allez voir ! Sérieux, c'est quoi ce gouvernement incestueux ? On dit que gouverner c'est prévoir et je rajouterais que c'est prévoir gouverner demain aussi. Là ce que nous dit en résumer c'est que bientôt ça va être les étudiants qui vont décider s'ils vont en classe ou pas. Les travailleurs d'usine et de bureaux eux vont devoir leur payer des profs, des salles de cours au cas ou ces gens si importants décident une journée d'hiver, ou il fait froid moyennement et qu'ils n'ont rien d'autre à faire, d'en profiter pour aller faire un tour à leur école ? On dirait qu'ils atteignent tous leur niveaux d'incompétence en même temps dans le gouvernement Marois !

- o Daniel Lacroix, 16 novembre 2012, 07h07 Peut être que les choses ont changé pendant que j'étais parti du Québec (parce que c'est seulement au Québec que on pense à donner un droit de grève à des étudiants) mais pour avoir un droit de grève, fallait-il pas travailler et avoir un salaire?
- o Legault Daniel, 16 novembre 2012, 04h37 Il est illusoire de penser qu'il n'y aura plus de grève dans les CÉGEP et les universités. Donc il faut encadrer les grèves pour réduire la violence et non penser à les éliminer. La situation des CÉGEP et des universités est différente. Les universités sont divisées en facultés et les étudiants y sont plus âgés. En autant que le déclenchement d'une grève et que le retour en classe soient bien encadrés, les diverses facultés peuvent rester en grève aussi longtemps qu'elles le veulent sans problèmes. Les gens contrent la grève n'ont qu'à aller voter. En démocratie, il faut en général se plier à la volonté de la majorité. Le problème est dans les CÉGEP qui sont constitués de personnes très jeunes qui suivent des programmes très différents. Le printemps érablé a démontré que la situation n'était pas vraiment différente de ce que j'ai vécu au CÉGEP St-Laurent quand j'étais jeune. Des votes de grève pris à la toute fin d'une réunion quand il ne reste que les militants de l'Association Étudiante. Des réunions interminables durant lesquelles les procédures sont utilisées pour épuiser les participants. Des grèves sont déclenchés pour avoir des congés et dont on n'est plus capables d'arrêter. Un encadrement très strict du fonctionnement des Associations

Étudiantes est requis pour éviter les abus que l'on a vu ce printemps.

Andre Giguere, 16 novembre 2012, 00h37
Ca n'as pas changé la crise d'ados. Crise d'indépendance, de révolte contre l'autorité sous toute ses formes sauf la leur et surtout durant ce changement on veut s'imposer au détriment de ceux qui sont plus raisonnables. Un tant soit peu anti-démocratique. J'étais un bolé et je fut repoussé par les élèves dissipés qui voulaient être grands avant leur temps.

- o Alex Champagne, 15 novembre 2012, 20h27
 1. Marc Simard : google nous apprend qu'il a critiqué "le mouvement étudiant québécois qui se bat contre la hausse des frais de scolarité et pour ce faire, il reprend des idées du courant libertarien".
 2. Michel Kelly-Gagnon : PDG de l'IEDM, mais l'auteur "s'exprime à titre personnel". Une chance!
 3. Guy Ferland : ce cher prof de philo nous disait, déjà en mai, d'abandonner face au PLQ.
 4. Paul Daniel Muller : un deuxième sbire de l'IEDM.
 5. Pierre Simard : de la grosse droite de l'ENAP, pour faire changement.
 6. Nestor Turcotte : un ancien prof de philo dont on a supprimé la page (autodidacte) wikipédia pour "auto-promotion" éhontée.
 7. Adrien Pouliot : ancien président du CA de l'IEDM, ancien député de l'ADQ. Décidément, l'IEDM semble être appréciée de la famille Desmarais!
 8. Jean Bottari : préposé aux bénéficiaires (!) - considère que même si le droit de grève étudiante est "digne d'une société civilisée et défenderesse de la liberté d'expression", il n'est pas d'accord. Et point à la ligne - faudrait surtout pas justifier nos propos!
 9. Jean Gouin : ...
- o Lise Moga, 15 novembre 2012, 20h17 Bien qu'en théorie, ce parti veut nous faire croire qu'il gère pour tous les québécois, en pratique, la majorité parmi nous ne se sent pas concerné par ses prises de position: les idées burlesques prolifèrent à une vitesse inimaginable si bien que le sentiment de vivre sur deux planètes s'intensifie. Je suis surprise et déçue que ce nouveau dérapage vienne du ministre Pierre Duchesne.
- o Mike Bison, 15 novembre 2012, 18h37 Non. Ceux qui veulent continuer à étudier leur ne devrait pas être forcer a perdre leurs cours pour plaire à des activistes continuels. Autre en plus, Pauline veut punir les CEGEP Anglais qui n'ont pas fait la grève en menaçant rentrer la Loi 101 aux CEGEP. Les francophones qui veulent apprendre et veulent fuir les activistes du Cegep Du Vieux seront doublement pénalisé par Marois. Mike Bison

LE SOLEIL : Les associations étudiantes doivent s'inspirer de leur propre loi, par Jean Baillargeon, ex-leader étudiant - Publié le jeudi 15 novembre 2012 à 06h30

Réaction à l'éditorial «[Democratie étudiante ou anarchie?](#)» de la journaliste Brigitte Breton
Je suis tout à fait d'accord avec le contenu de l'éditorial de Mme Brigitte Breton à l'effet d'imposer un cadre démocratique pour la tenue d'un vote de grève pour les associations étudiantes. En effet, on ne peut permettre à une infime minorité d'étudiants inscrits dans une faculté (9%) d'imposer à une très grande majorité un vote de grève comme ce fut le cas récemment pour les étudiants en service social de l'Université de Montréal.

Ce résultat est non seulement antidémocratique, mais il est aussi contraire à l'esprit de la loi 32, loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Cette loi, je l'ai pilotée en 1983, à titre de secrétaire général du Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU). En effet, à l'article 10.1 de la loi 32, il est bien indiqué que pour être reconnue, une association étudiante doit tenir un scrutin secret où au moins 25% des étudiants inscrits voteraient et qu'une majorité d'entre eux y seraient favorables. Avec un tel quorum minimal, ce droit de grève devrait être

limité dans le temps (1 à 2 semaines maximum) et être reconfirmé si les étudiants désirent poursuivre la grève.
Je sais, diront certains, que le quorum de 25% des étudiants inscrits n'est pas très élevé, mais n'oublions pas que les étudiants ne sont pas tous en même temps sur le campus, que certains d'entre eux sont à temps partiel et que d'autres sont en stage à l'extérieur du campus. Une association étudiante a des devoirs démocratiques envers ses membres qui la financent par des cotisations à la source. Il n'est pas normal qu'une infime minorité d'entre eux bloque l'accès



aux cours à une majorité, sans légitimité démocratique. Par ailleurs, les étudiants ont toujours eu un droit de grève officieux, même si celui-ci n'est pas reconnu dans la loi 32. À mon époque, nous voulions faire reconnaître ce droit de grève, mais nous avons obtenu tout de même une formule Rand adaptée pour les cotisations à la source et la nomination des étudiants sur les structures des universités et cégeps. N'oublions pas que le droit de grève est reconnu par ailleurs aux pro-

fesseurs et aux employés de soutien des universités. Par conséquent, l'accès à l'éducation n'est pas un droit immuable, comme semblent l'interpréter certaines injonctions accordées à des étudiants lors du conflit le printemps dernier. Cette reconnaissance du droit de grève écarterait les éléments qui ne cherchent qu'à noyauter, déstabiliser et discréditer le mouvement étudiant. À mon époque, la loi 32 sur la reconnaissance et le financement des associations étudiantes a permis de diminuer pendant longtemps

l'influence et la pratique totalitaire de groupuscules dits «d'extrême gauche marxiste-léniniste» qui avaient réussi à prendre le contrôle de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ). Autre époque, même problème et même solution, particulièrement face aux injonctions arbitraires qui ne font qu'attiser le chaos et donner encore plus d'importance aux groupuscules anarchistes qui, comme nous le savons tous, ont un autre agenda que celui de favoriser la qualité et l'accès à l'éducation.

LA PRESSE : Opinion : La grève de l'absurde, par Grégory Kudish, auxiliaire de recherche et étudiant en science politique à l'Université de Montréal - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 16h23

Lundi dernier, l'Association des étudiants de science politique et d'études internationales de l'Université de Montréal (AÉSPÉIUM) a voté une grève à portée «symbolique» de deux jours (14 et 22 novembre).

Leurs revendications ayant été comblées par les premières politiques du gouvernement Marois, les étudiants de mon association ne pouvaient désormais plus brandir le spectre d'une hausse des droits de scolarité pour justifier leur volonté de repartir en grève. C'est plutôt un élan de «solidarité avec les peuples du monde aux prises avec une austérité budgétaire» qui a réussi à séduire 79 étudiants sur les 143 présents à l'assemblée générale.

Nul besoin d'avoir complété une grande école pour constater que les conditions dans lesquelles ce vote de grève a eu lieu sont pour le moins controversées. À l'entrée de l'assemblée générale, j'ai eu la mauvaise surprise de remarquer que les membres de l'exécutif de mon association n'avaient pas en leur possession la liste des étudiants inscrits. Par conséquent, des gens ne faisant pas partie de l'AÉSPÉIUM ont également pu se prévaloir du droit de vote. Ici, l'évidence est on ne peut plus claire : ce vote de grève s'est déroulé dans le non-respect total des règles démocratiques les plus élémentaires. Un cirque, quoi.

Grève, boycott, séchage des cours... Prenez le terme que vous voulez. Pendant près de six mois, des milliers d'étudiants ont été en grève dans le but d'obtenir un gel des droits de scolarité. Ce gel obtenu, ils doivent maintenant trouver une autre raison de partir en grève. Partir en grève pour réclamer la gratuité scolaire? Un peu trop irréaliste à court terme. Ne pas partir en grève? Ce n'est pas intéressant, surtout pendant une période d'examens intras. Pour se donner un peu de crédibilité, les membres de l'exécutif de mon association ont toutefois dû avancer quelques arguments. Certains se sont levés pour exprimer leur solidarité avec les peuples d'Europe, d'Amérique latine, et d'Amérique du Nord aux prises avec une supposée «marchandisation de l'éducation». Ils n'ont pas encore compris que la présence de frais de scolarité ne signifie pas une marchandisation de l'éducation. Quoi qu'il en soit, cette grève «symbolique» de deux jours ne semble associée à aucune revendication précise. Dans ce contexte de «solidarité internationale des étudiants», le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a ouvert la porte à l'idée de reconnaître le droit de grève aux associations étudiantes. Cette idée m'apparaît plutôt incongrue, surtout quand on pense aux abus auxquels ce droit de grève pourrait mener. En allant en grève pour des raisons qui n'en sont

pas, les associations étudiantes banalisent par le fait même la notion de grève. Aujourd'hui, c'est la semaine de solidarité internationale des étudiants qui justifie la grève. Demain, pourquoi pas la cause palestinienne, ou les immigrants clandestins en provenance du Mexique? Si l'on suit cette logique, les associations étudiantes pourraient trouver 365 causes pour déclencher des grèves d'une journée.

Il est grand temps que les étudiants «grévistes» réalisent qu'ils ne sont pas des employés de l'État, ni de l'université. L'université fournit un service, pour lequel les étudiants doivent payer moins de 20% de la facture globale. Les étudiants insatisfaits des conditions dans lesquelles l'université dispense l'enseignement ont le droit de manifester et de ne pas se présenter à leurs cours. Cependant, ils ne peuvent pas empêcher, par quelque moyen que ce soit, d'autres étudiants d'assister à leurs cours. Reconnaître le droit de grève aux associations étudiantes, c'est leur donner le contrôle de la tenue des cours. Ce n'est pas à une minorité d'étudiants de décider, en assemblée générale, de la tenue ou non des cours. Les associations étudiantes peuvent prendre des décisions ayant trait à la vie étudiante. Elles n'ont cependant pas le droit ni le mandat de perturber le déroulement normal de l'enseignement universitaire.

LE SOLEIL : Éditorial : Démocratie étudiante ou anarchie?, par Brigitte Breton - Publié le mardi 13 novembre 2012 à 05h00

(Québec) Grève étudiante ou boycottage de cours? Démocratie étudiante ou anarchie? La pertinence de ces questions n'est pas disparue avec la fin du «printemps érable» et le retour au calme sur les campus. Si le prochain Sommet sur l'enseignement supérieur n'est pas le meilleur forum pour discuter de la démocratie étudiante, le gouvernement Marois doit néanmoins trouver un espace pour préciser les règles du jeu pour éviter d'autres dérapages.

La Conférence des recteurs et principaux d'universités (CREPUQ) demande au nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, d'encadrer la démocratie étudiante. Candidat à la direction du Parti libéral du Québec, Raymond Bachand réclame lui aussi des changements. Il préconise d'instituer le vote secret électronique. Le député estime que cette façon de faire éviterait l'intimidation et contribuerait à hausser la participation.

L'agitation printanière a en effet exposé des lacunes dans les pratiques des associations, au point de mettre en doute la légitimité de leurs décisions. Les nombreuses demandes d'injonction pour accéder aux classes de cours et aux campus font craindre aussi une judiciarisation à outrance des litiges opposant le gouvernement, les établissements scolaires et les associations étudiantes.

Peut-on transposer à des étudiants des règles inspirées du Code du travail pour les assemblées de travailleurs syndiqués? Existe-t-il des balises suffisamment étanches pour assurer que le vote lors d'une assemblée étudiante soit pris de façon réellement démocratique et non par seulement 9 % des étudiants qui décideront du sort de centaines d'autres?

Le ministre Duchesne ne peut se contenter de dire qu'il est légitime d'en parler. Son gouvernement doit au cours des prochains mois faire le point avec des juristes et les principaux acteurs. Les péquistes, qui comptent dans leurs rangs l'ex-leader étudiant Léo Bureau-Blouin, sont bien placés pour mener un débat serein et constructif avec les principaux intéressés.

La menace de l'ASSE (Association pour une solidarité syndicale étudiante) de recourir à nouveau à la grève pour s'opposer aux droits de scolarité et à la marchandisation de l'éducation commande l'action. Même si la chef péquiste a arboré longtemps le carré rouge, rien ne garantit qu'elle ne se retrouvera pas un jour devant un «débrayage» et des demandes d'injonction de la part d'étudiants désireux de recevoir leurs cours. Lors de son congrès, en fin de semaine, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a pour sa part mandaté la Clinique juridique Juri-pop et le professeur Guillaume Rousseau, de la

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, pour se pencher sur le droit de grève étudiant. La FECQ veut savoir comment pourraient mieux s'arrimer les lois et les actions des associations étudiantes. La présidente Éliane Laberge reconnaît que dans un deuxième temps, il pourrait être nécessaire d'ajouter certaines balises aux prises de décision en assemblée. Voilà une initiative porteuse.

La FECQ estime qu'il serait irresponsable de rester les bras croisés et d'attendre une prochaine vague de requêtes d'injonction ou d'outrage qui ne sert personne, qui nuit aux bonnes relations entre étudiants et établissements ainsi qu'au système de justice.

Le conflit étudiant cause en effet des dommages collatéraux au système de justice. Nous le constatons à nouveau depuis la condamnation pour outrage de Gabriel Nadeau-Dubois. Les réactions sont polarisées et démagogiques, à l'image du conflit. Le juge qui a rendu la décision subit des attaques personnelles. La confiance du public à l'égard du système de justice est ébranlée, déplorent avec raison le Barreau canadien et celui du Québec. Une raison de plus de clarifier les droits et les obligations des associations étudiantes.

LE DEVOIR : Libre opinion - La «loi 78» a mis fin à la violence - Réduire le plafond des contributions à 200 \$ plutôt qu'à 100 \$ pour maintenir «une participation réelle des citoyens intéressés», par Raymond Bachand - Député libéral d'Outremont et candidat à la chefferie du PLQ - Lundi 12 novembre 2012



La confiance du public est ébranlée par toutes les enquêtes, allégations et rumeurs qui portent sur le mode de financement de nos partis politiques, tant sur la scène québécoise que municipale. Une minorité de gens malhonnêtes a réussi à imposer la perception que tout est pourri au Québec, alors que des dizaines de milliers d'honnêtes citoyens contribuent de leurs deniers parce qu'ils croient l'action menée par les partis politiques et les hommes et les femmes qui les animent. Deux principes doivent nous guider : la réduction du plafond des contributions pour les mettre à l'abri de tout soupçon et le respect du droit fondamental des citoyens de contribuer et d'appuyer le parti de leur choix, y compris les partis politiques émergents. D'entrée de jeu, je pense à une augmentation du financement public des partis, une proposition que je fais mienne et qui me paraît faire consensus. L'élimination du crédit d'impôt, applicable aux contributions politiques, fait aussi partie de ma proposition. Il nous faut adapter notre système, mais pas de la manière brusque, insensible et incomplète que l'on retrouve dans le projet de loi 2 déposé la semaine dernière par le ministre Bernard Drainville. Je propose une réduction à 200 \$ du plafond annuel de contribution, plutôt qu'à 100 \$

comme le prévoit le projet de loi ministériel. Cela permettrait de maintenir une participation réelle des citoyens intéressés, tout en maintenant l'objectif d'une limite au-delà de tout soupçon. Dans ma proposition, le Directeur général des élections verserait aux partis 1 \$ pour chaque dollar amassé, jusqu'à concurrence de 200 \$. J'ajoute que si j'étais au pouvoir, la même réforme s'appliquerait au cadre municipal pour y étouffer dans l'oeuf les nombreuses tentations de collusion et de corruption. Je compléteraient le tout en augmentant le pourcentage de remboursement des dépenses électorales afin de faciliter l'apparition de nouveaux partis et de candidats indépendants au niveau municipal.

Étudiants : pour un vote électronique et secret

Un autre engagement qui me tient à coeur, c'est la protection des droits individuels, une des valeurs libérales fondamentales. Je pense ici à la protection de ceux et celles qui, le printemps dernier, ne pouvaient assister à leurs cours, victimes de menaces et d'intimidation. Je sais que le projet de loi 78 (devenu la loi 12) a été l'objet de controverses. Mais, dites-moi, qui d'autre que l'État peut se lever et protéger les innocents contre les intimidateurs ? Poser la

question c'est y répondre. Il y avait de l'intimidation et de la violence sur nos campus collégiaux et universitaires, et la loi 12 a arrêté cette violence.

Comme leader du Parti libéral, si cent personnes veulent en attaquer cinq, je me lèverai pour défendre ces cinq personnes. C'est mon devoir, c'est notre devoir d'agir en cas de menaces, même au prix de perdre des votes.

À quelques semaines d'un sommet sur l'éducation, les menaces de boycottages et de manifestations reprennent de plus belle malgré la volonté de deux tiers des Québécois et de la grande majorité des étudiants. Voilà pourquoi je propose qu'aucun mouvement de boycottage ne soit possible, à moins d'avoir été approuvé par un vote secret, par Internet, des membres de l'association étudiante concernée. Les étudiants, comme tout le monde, sont libres de leur choix, mais encore faut-il qu'ils puissent l'exprimer.

La disposition du vote secret existe dans notre Code du travail. Il est temps que ça existe aussi au sein des associations étudiantes afin que la véritable volonté des étudiants puisse s'exprimer, sans menaces ni brimades.

Vos réactions (48)

LE DEVOIR : Libre opinion : Les carrés rouges doivent inspirer un renouveau syndical, par Michel Coutu - Professeur titulaire de droit du travail, École de relations industrielles Université de Montréal - Mardi 30 octobre 2012



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

Le mouvement syndical, pourtant largement sympathique au mouvement étudiant, se révéla incapable de lui apporter un appui déterminant lors de la grande manifestation du 22 mai.

Communication présentée le 27 octobre 2012 dans le cadre du Colloque international du CRIMT (Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail) sur « L'avenir syndical : Innovations, transformations, stratégies », HEC Montréal.

Le mouvement étudiant au Québec s'est développé, depuis 1969 en particulier, à travers diverses formes d'action collective, dont l'exercice du droit de grève - en dehors de toute reconnaissance étatique de ce moyen d'action. S'est construit ainsi, par l'autodétermination sociale, un véritable droit étudiant autonome en tant qu'ordre juridique extra-étatique. Celui-ci a forcé la reconnaissance d'un droit à la négociation collective par l'exercice de diverses mesures de contrainte socio-économique (manifestations, piquetage et boycottage, grève massive). On peut tracer ici un parallèle entre le mouvement étudiant au Québec et la période « volontariste » des débuts du mouvement syndical au Canada, avant la réception du Wagner Act (1935) des États-Unis.

Paradoxalement, le mouvement étudiant de 2012 a fait preuve d'un dynamisme, d'un impact et d'une pertinence sociale qui frappent l'imagination, alors que le mouvement syndical, lequel dispose pourtant de moyens d'action autrement plus importants et bénéficie d'assises juridiques étatiques sans commune mesure, semble condamné à une relative impuissance depuis de nombreuses années. Comment expliquer ce paradoxe ? Le mouvement syndical, s'il s'inspire de l'exemple étudiant, peut-il et par quels moyens et à quelles conditions, retrouver le souffle puissant qu'il connut, par certains aspects, lors de sa période volontariste ?

Je formule à cet égard deux propositions :

1. On trouve dans l'essor du mouvement étudiant des analogies frappantes avec toute la période volontariste qui caractérisa historiquement le mouvement ouvrier avant l'adoption du modèle Wagner.

2. La force du mouvement étudiant, en particulier lors du grand mouvement social du printemps 2012, vient du fait qu'il se situe d'emblée sur le terrain politique, avec l'État comme interlocuteur direct. Sans délaisser pour autant les acquis du modèle Wagner, le mouvement syndical devrait renouer avec le volontarisme de ses origines, s'il veut décupler la force de son action au bénéfice des travailleurs, et de la démocratisation d'ensemble de la société.

La situation syndicale antérieure au modèle Wagner

En 1944, le modèle Wagner (National Labor Relations Act, 1935) a été transposé partout au Canada, encore qu'avec de multiples variantes. Même si certains éléments du modèle Wagner ont été retenus dans le cadre de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (ainsi le mécanisme d'accréditation, le monopole de représentation et une variante atténuée de la « Formule Rand »), plusieurs aspects essentiels de ce modèle n'y figurent pas. En particulier, il n'y a pas de reconnaissance d'un droit à la négociation collective de bonne foi, ni entente collective soumise en cas de litige à l'arbitrage d'un tiers neutre et impartial, ni enfin - élément essentiel - de mécanisme de règlement des différends (tel le recours à la grève) en cas d'impasse. Or, ces éléments représentent des composantes centrales des « principes fondamentaux du droit du travail moderne » au Canada et au Québec, tel que l'a reconnu la Cour suprême du Canada dans la décision Pepsi-Cola de 2002.

En ce sens, les associations étudiantes se trouvent placées, grosso modo, dans la situation des syndicats au Canada avant la réception du Wagner Act. Ceux-ci pouvaient alors être reconnus comme entités juridiques, mais ne bénéficiaient pas d'un droit à la négociation collective. Il leur fallait alors recourir à la contrainte économique (grève, piquetage, boycottage) pour obtenir la reconnaissance syndicale de l'employeur, en négociant des clauses de sécurité syndicales, notamment l'atelier fermé (closed-shop). Et le respect des ententes collectives de travail, simples gentlemen's agreements du point de vue du droit étatique, exigeait souvent la menace d'un recours à la grève en cas de violation par l'employeur.

La vie syndicale de l'époque se déroulait donc largement hors des frontières du droit étatique, tout en se plaçant d'emblée - quoique localement - sur le terrain politique, puisque c'est à coups d'injonctions et d'arrestations que se manifestait le pouvoir répressif de l'État, relayé par les tribunaux et les forces policières.

Le mouvement étudiant de 2012 a aussi fait face au « gouvernement par injonctions » dont fut victime le mouvement ouvrier naissant. Et il fut aussi amené à placer ses revendications d'emblée sur le terrain politique, centralement cette fois, car bloquer la hausse des droits de scolarité impliquait une négociation directe avec le gouvernement.

Moment décisif



Or, au moment décisif, le mouvement syndical, pourtant largement sympathique au mouvement étudiant, se révéla incapable d'apporter un appui déterminant. Ce moment décisif, comme l'observe Gabriel Nadeau-Dubois, survint le 22 mai 2012, lors de la grande manifestation organisée pour protester contre la loi 12 et à laquelle participèrent plus de cent mille personnes. Alors que le mouvement étudiant - la CLASSE en tout premier lieu - appelait à défier la loi 12, les dirigeants des grandes centrales se montrèrent exagérément prudents. Ils n'acceptèrent en effet de participer à la grande manifestation du 22 mai qu'à la condition de pouvoir fournir à l'avance aux policiers l'itinéraire de la marche, de manière à demeurer dans la plus stricte légalité. La solidarité mais sans risques, en quelque sorte. Or, la quasi-totalité des manifestants, y compris la grande majorité des syndiqués présents, suivirent le cortège « illégal » de la CLASSE, alors que les grandes centrales syndicales se trouvèrent pratiquement isolées. Sur le plan symbolique, le fossé devint évident entre le dynamisme du mouvement social lancé par les étudiants alors à son summum (avec le « mouvement des casseroles » et les multiples manifestations populaires de quartier), et l'attentisme et la timidité des centrales syndicales. En dépit du soutien financier et organisationnel fourni par ailleurs aux étudiants, à notre avis, les syndicats ont alors raté l'occasion de rejoindre le mouvement social, de le renforcer considérablement et de tenter d'influencer le cours des choses, dans le sens d'une plus grande démocratisation de la société.

Vos réactions (7)

Jean Bouchard - Abonné, 30 octobre 2012 11 h 00

Frilosité des syndicats

Les événements du printemps dernier nous font bien voir, avec le recul, la frilosité des grandes centrales syndicales, qui tendent de plus en plus manifestement à ne défendre que les stricts intérêts immédiats de leurs membres, au détriment des droits sociaux et politiques des étudiants et des classes populaires, sans parler des travailleurs non syndiqués.

Jean Bouchard

France Marcotte - Abonnée, 30 octobre 2012 11 h 07

Échapper la balle au bond

«En dépit du soutien financier et organisationnel fourni par ailleurs aux étudiants, à notre avis, les syndicats ont alors raté l'occasion de rejoindre le mouvement social, de le renforcer considérablement et de tenter d'influencer le cours des choses, dans le sens d'une plus grande démocratisation de la société.»

Et c'est une des raisons pour quoi le mouvement s'est prématurément essouffé.

On ne l'a pas soutenu dans sa lancée.

Jean-Yves Arès - Abonné, 30 octobre 2012 13 h 41

Misère...

es belles formules vides «d'autodétermination sociale» conjugué au droit d'association.

La grande leçon que le mouvement syndical doit retenir du « printemps érable » concerne la capacité des associations étudiantes à investir le terrain politique en interpellant directement l'État et en l'invitant, sous la pression de la contrainte économique, à négocier, au bénéfice - ce qui explique la résonance du mouvement dans les secteurs populaires - de l'ensemble de la société.

Le mouvement syndical québécois doit se donner lui aussi les moyens d'une telle négociation centrale avec l'État (fédéral ou provincial, suivant le cas), sur certaines questions clés (la défense de l'assurance-emploi, par exemple) qui concernent de larges secteurs de la population, syndiquée et non syndiquée. L'appel à négocier doit s'appuyer sur une vaste action concertée, telles des assemblées locales et régionales, des manifestations imaginatives, en cas d'impasse le recours éventuel à la grève sociale (ou politique).

Il y a ici une liberté fondamentale à conquérir pour les syndicats et pour les classes ouvrières et populaires, celui du droit à la négociation directe avec l'État, en tant que droit dérivé de la liberté d'association, sur des sujets d'importance sociale. Cela n'est possible qu'à la condition d'une mise en mouvement de l'autodétermination sociale (avec toutes les exigences de participation démocratique que cela suppose), sur la base de la légitimité (extra-étatique) qui caractérise tout mouvement social de grande ampleur.

Hors pourquoi les gens s'associent sinon que pour améliorer leurs positions à eux, et eux seuls, au sein de la société?

Avec le résultat, apprécié par l'auteur, que c'est les associations avec les plus gros portevoix et les meilleurs liens avec le monde des médias qui s'accaparent la plus grosse part du gâteau?

Exit le souci d'équité sociale. Et vive le « moi pis ma gagne » !

France Marcotte - Abonnée, 30 octobre 2012 15 h 36

Avez-vous lu le texte?

Jc Leblond - Inscrit, 30 octobre 2012 22 h 39

...oui, on serait bien mieux chacun pour soi, sans solidarité aucune...

Gilbert Talbot - Abonné, 30 octobre 2012 13 h 42

syndicalisme d'affaire vs syndicalisme de combat
Le virage vers le syndicalisme d'affaires s'est effectué progressivement à partir des années 70 et les schismes à la CSN de la CSD, de la FSSA, des infirmières, qui formèrent des fédérations indépendantes. Remarquez que cette forme de syndicalisme corporatif a toujours été présent au sein du mouvement syndical. Il culmine dans les années 80 et devient peu à peu un collaborateur de l'État, plutôt qu'un revendicateur des Droits des syndiqués, oui, mais aussi des non-syndiqués, des chômeurs, des BS, des étudiants. Marcel Pépin avait pourtant ouvert, sous l'influence de Michel Chartrand, ce deuxième front qui visait l'aide à la mobilisation et à l'organisation des mouvements populaires et étu-

dants. Le feu s'est éteint avec le départ de ces deux géants du syndicalisme québécois. Le mouvement syndical n'est plus aujourd'hui la locomotive qui tire le mouvement populaire : c'est l'inverse. Les chefs du mouvement syndical couchent avec le gouvernement, quand ce n'est pas avec les entreprises ou même la mafia, comme on l'a vu avec le scandale de la construction sur la Côte-Nord, ou les liens allégués entre le président de la FTQ et Tony Accurso.

Dans le dernier conflit étudiant, le rôle des chefs syndicaux, CSN et CSQ a été celui d'entremetteurs entre l'État et le mouvement étudiant, pas celui de supporteur du mouvement. Et dans ce rôle, ils ont été de bien mauvais médiateurs, dont l'action n'a amené aucune solution du conflit.

Oui, le mouvement syndical a beaucoup à apprendre du mouvement étudiant: surtout comment retrouver ses racines.

Sylvain Auclair - Abonné, 30 octobre 2012 15 h 39

La loi a encadré les syndicats

En leur donnant le droit d'exister et de négocier les conditions de travail de leurs membres, l'État a limité le champ d'action des syndicats au travail. Sortir de ce domaine pourrait leur coûter cher; on chercherait sans doute à les dissoudre. Évidemment, on pourrait, comme dans d'autres pays, fonder des partis ouvriers, mais, vu l'opinion répandue sur les syndicats, ça risquerait fort de faire long feu.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Chronique : [Loterie pour universités] : La poule aux œufs d'or, par Jean-Jacques Samson - Publié le: mardi 16 octobre 2012, 24H52 | Mise à jour: mardi 16 octobre 2012, 1H09

L'idée de compenser l'annulation de la hausse des frais de scolarité à l'université par la création d'une loterie spécifique dont les revenus serviraient au financement de l'enseignement supérieur est aussi saugrenue que d'ouvrir des bordels d'État pour financer la restauration de nos églises.

Éducation et incitation au jeu sont antinomiques, au même titre que malbouffe et santé sont contradictoires. Sur le plan de l'éthique sociale, c'est une aberration. D'abord, ce n'est pas parce que le produit de loteries est dirigé vers des dépenses en éducation dans certains États américains que l'initiative est brillante; secundo, le financement des institutions d'enseignement et des études est radicalement différent aux États-Unis.

Se cannibaliser

La création d'une loterie spécifique pour financer un service public en particulier ne doit jamais

être une façon de gouverner. Un parti politique est choisi par la population pour former le gouvernement. Ce dernier a des revenus provenant de diverses sources : impôts, taxes, dividendes des sociétés d'État (Hydro-Québec, Société des alcools, Loto-Québec) transferts fédéraux, etc. Il appartient aux membres du gouvernement de faire par la suite des choix quant au partage de l'argent perçu entre les différentes missions de l'État : santé, éducation, transports, culture, etc. Les loteries spéciales sont des échappatoires à leur responsabilité de discrimination, sous prétexte qu'il s'agit d'une taxe volontaire.

De plus, au Québec, le marché des loteries est saturé depuis plusieurs années. Loto-Québec a pressé le citron jusqu'à ce qu'il se dessèche. Les Québécois n'achèteraient pas plus de billets de loterie dans le seul but de subventionner les carrés rouges. Une majorité de citoyens appuyait le gouvernement Charest qui avait relevé les

droits de scolarité. La cause des étudiants a permis au Parti québécois de se faire du capital politique ciblé, mais elle n'a pas soulevé de vague de solidarité dans l'ensemble de la population.

Une loterie-études ne trouverait de nombreux acheteurs que si elle payait des lots plus élevés et avec plus de chances de gagner que les autres produits de Loto-Québec. Il faudrait donc que Loto-Québec cannibalise ses autres loteries pour que ça fonctionne.

Réflexes simplistes

La création de loteries spécifiques, et pire, l'ajout de casinos dont les profits seraient réservés à une fin particulière, sont à classer dans le catalogue des solutions simplistes pour financer un programme ou un projet, aux côtés des nombreuses «taxes dédiées» et de l'ajout d'autres crédits d'impôt. Ce sont autant de détournements de la fiscalité.



On ne compte plus les demandes de loteries spécifiques depuis la création de Loto-Québec en 1969, comme si le Québec était un gros club social d'entreprise dont la loterie maison sert à payer le party de Noël. Ils sont nombreux à croire que la poule aux œufs d'or n'a qu'à en pondre treize à la douzaine. Il serait bien plus logique que le gouvernement impose à fort taux les gains provenant de lots supérieurs à un montant déterminé. Il ne le fait pas pour la seule raison que cette décision serait

susceptible de faire baisser les ventes et conséquemment les dividendes que lui verse Loto-Québec.
Le Parti québécois a pris un engagement électoral déraisonnable en promettant d'abolir la hausse des droits de scolarité, tout comme il a promis à la légère l'abolition de la taxe santé. Il ne lui reste qu'à trouver où couper pour acquitter la facture de son électoralisme facile.
Afficher 2 commentaires (Montréal)
boreal49 1 commentaire masqué

Excellent article Monsieur Samson.
Le gouvernement péquiste me fait penser à quelqu'un qui émet un bruit incongru et qui tente par tout les moyens de le rattrapper.
[10/16/2012 01:34 PM](#)
Yumena_One 1 commentaire masqué
Mr Samson tres bel article plein de sens. J'espere les PQ liront votre article.
[10/16/2012 08:49 AM](#)

JOURNALDEQUÉBEC : Opinion : L'ère de glace [des universités], par Dominic Maurais - Publié le: vendredi 05 octobre 2012, 23H19 | Mise à jour: vendredi 05 octobre 2012, 23H21

Le sort de nos universités est dramatique. Elles sont congelées dans une ère glacière, coincées dans un paléolithique administratif arriéré, nocif pour l'avancement des connaissances et le développement de nos cerveaux!

Fossilisées dans le dogme de l'artificiallement abordable, nos universités ne sont plus dans le coup.

Nos facultés de médecine souffrent d'un sous-financement chronique et d'une dévalorisation triste à pleurer.

Le roi des bas prix

Au Québec, il en coûte en moyenne 3 700 \$ par année pour étudier en médecine.

Prenons l'université québécoise la mieux cotée dans tous les classements universitaires: McGill, à Montréal.

Il en coûte 5 651 \$ pour la première année en médecine. La deuxième année, c'est 3 834 \$. La troisième : 4 117 \$. Et la quatrième seulement 2 300 \$, soit pas beaucoup plus que pour des études en récréologie à l'UQTR ou en création littéraire à l'Université du Québec à Rimouski, pour une année à temps complet!

En médecine à McGill, comme si l'aubaine n'en valait pas déjà la chandelle, vos notes de cours

vous sont chargées seulement pour la première année (850 \$); c'est gratuit pour les trois autres! À ce prix-là, c'est à se demander comment McGill réussit à payer ses profs, à attirer des chercheurs et à financer un enseignement de qualité. Au Québec, dans cette atmosphère illusoire, déconnectée de la réalité pédagogique et économique d'aujourd'hui, on veut tout un chacun son médecin. Mais en tant que société, valorise-t-on avec justesse la formation de nos « docteurs »?

22 000\$ de plus à Hamilton

La moyenne canadienne pour une année universitaire en médecine, c'est 11 891 \$, soit plus de trois fois plus cher qu'au Québec!

La faculté de médecine la plus coûteuse est celle de McMaster, à Hamilton. La première année, il en coûte 24 703,94 \$ pour y étudier, près de 20 000 \$ de plus qu'à McGill pour la même formation, dans la même langue, dans le même pays!

En Ontario, la valorisation de la médecine commence dès l'université, par sa formation.

Oui, le jeune aspirant médecin et ses parents devront mettre la main dans leurs poches, passer à la banque, peut-être même hypothéquer la maison une deuxième fois et faire des sacrifices.

Mais au bout du compte, on parle ici à Hamilton d'un investissement de 75 000 \$ pour trois ans

en médecine pour ensuite aller gagner, en moyenne, selon le ministère de la Santé de l'Ontario, 351 237 \$ par année comme omnipraticien, pendant au moins 40 ans! Tout un rendement!

Par comparaison, au Québec, un omnipraticien, selon la RAMQ, gagne en moyenne 188 369 \$.

Grosso modo, au fil de départ, l'étudiant québécois aura peut-être payé en moyenne 60 000 \$ de moins pour ses études, mais après 40 ans de carrière, il aura empoché 6,5 M\$ de moins en salaire que son homologue ontarien!

Notre système d'éducation universitaire québécois est peut-être le roi des bas prix. Par contre, ce populisme mal avisé, déguisé en « accessibilité », attaque de front l'intégrité financière des centres du savoir, handicape la chasse aux cerveaux et floue les contribuables.

C'est une arnaque à paliers multiples, dont les grands gagnants sont ceux qui, à McGill ou à Laval, étudient à rabais, supportés par des contribuables exténués, pour ensuite pratiquer en Ontario ou ailleurs dans le monde.

Un attrape-nigaud qui exige une correction rapide, par un gouvernement qui saura être lucide et responsable.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Franc-parler : Inspirons-nous des étudiants!, par Richard Martineau - Publié le: vendredi 05 octobre 2012, 20H52 | Mise à jour: vendredi 05 octobre 2012, 23H41

C'est nous, les dindons de la farce. Non seulement on nous baise, mais on nous demande de payer le motel, le viagra et le lubrifiant.

Comme vous le savez, j'ai eu un certain désaccord avec les leaders du mouvement étudiant (bonjour l'euphémisme).

Mais une de leurs revendications m'a toujours paru juste : quand ils disaient aux gestionnaires d'institutions d'enseignement de faire le ménage dans leurs affaires avant d'aller chercher un sou de plus dans leurs poches.

Quand Martine Desjardins et Léo Bureau-Blouin sortaient cette carte (j'écarte volontairement Nadeau-Dubois, qui évoluait dans une réalité parallèle et se prenait pour le Che), ils captivaient mon attention et avaient — oui, oui, je vous le jure! — mon appui.

RAS-LE-BOL DE PAYER

J'ai d'ailleurs toujours pensé que, si les leaders étudiants avaient cogné plus souvent sur ce clou (au lieu de se lancer dans de grandes attaques lyriques contre la « marchandisation » de l'éducation et d'organiser des sit-in soixante-huitards avec des écrivains en mal de public), ils auraient mis plus de citoyens et de travailleurs sur leur bord.

Car c'est exactement ce que ressentent les contribuables : on est prêt à payer des taxes et

des impôts si on nous prouve que ces taxes et impôts seront bien dépensés. Sinon, merci, bonsoir! Et tenez-vous loin de nos poches.

En regardant ce qui se passe présentement dans le merveilleux monde de la politique municipale, les mots de Martine Desjardins et de Léo Bureau-Blouin résonnent dans mes oreilles:

«Faites-le ménage dans vos affaires et gérez intelligemment votre budget avant d'aller chercher un sou de plus dans notre portefeuille! Comment pouvez-vous nous regarder dans les yeux et nous dire que vous êtes pris à la gorge, et que vous êtes sous-financés alors que vous dépensez des sommes colossales dans des projets bidon comme celui de l'îlot Voyageur?»

LES DINDONS DE LA FARCE

Dans plusieurs municipalités, les taxes ont connu des hausses spectaculaires au cours des dernières années.

Pourquoi? Parce qu'il fallait entre autres payer pour la réfection d'infrastructures vieillissantes.

Or, comme nous l'apprend la Commission Charbonneau (exercice éducatif s'il en est, quoi qu'en ait dit Jean Charest), si ces travaux coûtent si cher, c'est parce que tout le monde pige dans le plat de bonbons : la mafia, les firmes de génie-conseil, les fournisseurs, les fonctionnaires, les syndicalistes, les politiciens, alouette...

C'est un vrai bar open. Tout le monde se sert à qui mieux mieux. Et qui reçoit la note à la fin du party, quand les convives roulent sous la table ou titubent jusqu'à leur chambre? Les contribuables!

C'est nous, les dindons de la farce. Non seulement on nous baise, mais on nous demande de payer le motel, le viagra et le lubrifiant.

CARRÉS BRUNS

Personnellement, j'en ai plein le schtroumpf.

Écœuré de payer pour que les autres se goinfrent.

Tiens, on devrait partir un nouveau mouvement - «citoyen» : les carrés bruns. Je ne paie plus une maudite cenne avant que vous ne me prouviez hors de tout doute que l'argent que je vous envoie ne sert pas à graisser la patte d'une bande d'arnaqueurs qui se paient des soupers gastronomiques dans des restaurants quatre étoiles et des voyages de golf au Mexique.

Une sorte de croisement entre le Tea Party et le mouvement étudiant.

«No taxation without good administration...»

On donne le contrat à Martine?

Afficher 21 commentaires (Montréal)

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Chronique : DOMMAGE COLLATÉRAL, par Joseph Faycal - Publié le: mardi 02 octobre 2012, 21H00 | Mise à jour: mardi 02 octobre 2012, 21H07

Au-delà des professeurs, le conflit étudiant du printemps a des répercussions très négatives sur des gens totalement oubliés. Dans nos établissements d'enseignement, des centaines

d'employés qui n'avaient rien demandé font des heures supplémentaires pour s'assurer que les rentrées d'automne se passent le mieux possible. Ils s'occupent des inscriptions, des bulletins de

notes, des locaux, des collations de grade, etc. Qui parle d'eux dans les médias?



Le procès GND

LA TRIBUNE : Courrier : GND en cour : on se calme le pompon!, par Daniel Faucher, Eastman - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à

Depuis la condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois pour outrage au tribunal, il y a quelques jours, le débat très polarisé du printemps dernier a repris. Cela me rappelle la Crise d'octobre 1970. La loi sur les Mesures de guerre avait été sortie des boîtes à mites et des centaines de personnes avaient été arrêtées - pour des motifs parfois très loufoques. Gabriel Nadeau-Dubois a dénoncé le recours, par certains étudiants, à des injonctions pour obtenir le droit de retourner à leurs salles de classe alors que des assemblées générales des associations étudiantes avaient majoritairement voté boycotter les cours et se joindre au mouvement de grève. Dans les propos qui lui ont été reprochés en cour, Nadeau-Dubois n'a pas parlé de légalité, mais plutôt de légitimité. Du strict point de vue légal, les étudiants ne pouvaient pas faire la grève. La loi 132 appelée « LOI SUR L'ACCREDITATION ET LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES OU D'ÉTUDIANTS

« donne aux étudiants le droit de se réunir en association. Elle donne aussi à ces associations le droit de percevoir à la source une cotisation, d'avoir un local gratuit, de représenter les intérêts des étudiants de niveau collégial et universitaire auprès des directions d'établissements, etc. Depuis plusieurs années, les regroupements d'associations étudiantes demandent une modification de cette loi afin de donner droit de parole et de vote aux représentants étudiants dans une multitude de comités qui discutent de choses qui touchent directement les étudiants. Ces revendications n'ont jamais eu d'écho favorable de la part des divers gouvernements, en particulier depuis 2007. Il n'est pourtant pas tiré par les cheveux de dire que les droits de scolarité touchent les étudiants au premier chef et qu'ils devraient pouvoir en débattre. La loi 132 ne parle pas non plus de la façon dont les votes devraient se prendre. Devant ce déplorable vide juridique, les étudiants ont utilisé, tant bien que mal, les assemblées délibérantes d'une

société démocratique - imitant, par exemple, des travailleurs qui votent pour une grève. Une majorité est une majorité. Le problème, c'est que la Loi ne reconnaît pas les étudiants comme des travailleurs. Cela ne signifie pas que leurs actions n'étaient pas LÉGITIMES. Tant que la loi ne sera pas modifiée, il y aura conflit entre la légalité et la légitimité. Dans le monde du travail, on a adopté une loi contre les briseurs de grève afin de reconnaître la légitimité des décisions majoritaires des travailleurs qui ont décidé de voter pour la grève. S'il n'y a pas de rapport de force, il n'y a pas de véritable négociation. Dans le monde étudiant, quelqu'un qui va chercher une injonction pour retourner à ses cours, c'est l'équivalent d'un briseur de grève. Il est à souhaiter que la persévérance de Gabriel Nadeau-Dubois force une modification de la loi 132 ou l'adoption d'une nouvelle loi qui comblera les vides actuels et qui encadrera la démocratie du monde étudiant.

LE SOLEIL : Carrefour : Parler, pas parler?, par André Juneau, Québec - Publié le mercredi 14 novembre 2012 à 05h05



Photo La Presse Canadienne
Gabriel Nadeau-Dubois et son avocat.

Si le journal *Le Soleil* a rapporté correctement les faits, le juge Denis Jacques aurait recommandé à l'avocat de Gabriel Nadeau-Dubois (GND) que celui-ci ne participe pas à la prochaine émission de *Tout le monde en parle*. L'avocat a suivi la

recommandation du juge et son client Nadeau-Dubois a décidé de ne pas participer à ladite émission. Autant il n'est pas acceptable que qui que ce soit - ministres inclus - intervienne dans le travail des juges, autant il me semble inacceptable que ces derniers interviennent dans le travail des médias. L'intervention du juge Denis Jacques est pour le moins inconvenante. Tout citoyen, tout média peut émettre une opinion sur un jugement rendu par un tribunal quel qu'il soit, celui de la Cour suprême inclus. D'une certaine façon, l'avocat de Gabriel Nadeau-Dubois s'est fait le complice du juge en transmettant à son client - tout en la cautionnant, doit-on supposer - la recommandation du juge. Ce étant, en pareilles circonstances, une intervention de l'avocat auprès de son client demeure pertinente, mais devait-elle cautionner ou renforcer la recommandation du juge? Cet avocat craignait-il que son client, en réponse aux éventuelles questions

présument «vicieuses» de Guy A. Lepage, affaiblisse le contenu (faits et argumentation) qu'il a prévu lors de l'audition en Cour d'appel du jugement rendu par le juge Denis Jacques? Quoi qu'il en soit, il convient de rappeler que Gabriel Nadeau-Dubois était libre de suivre l'avis de son conseiller juridique. Jusqu'à maintenant, GND s'est beaucoup fié à son jugement qui, à mon avis, ne l'a pas trompé. Je reconnais toutefois que les réponses aux questions de l'animateur Lepage allaient présenter des risques de compliquer l'établissement de la preuve et la plaidoirie en Cour d'appel. Néanmoins, je n'aurais pas été déçu que GND ne suive pas l'avis de son conseiller juridique et fasse face aux risques que présentait sa participation à l'émission *Tout le monde en parle*.

THE GAZETTE : Letter: Let Nadeau-Dubois's appeal be heard, by Howard M. Greenfield, Montreal - Monday, November 12, 2012

Montreal Gazette
Re: "[Nadeau-Dubois's case isn't about freedom of expression](#)" (Letters, Nov. 12)
Did Gabriel Nadeau-Dubois's support for the picket line, after a judgment granted access to classes, mean that he crossed the line between free speech and respect for the court's authority?

There are jurists and reasonable people who have expressed serious disagreement on this point, so it makes sense that Nadeau-Dubois's conviction be reviewed by the Court of Appeal. Civil libertarians and law-and-order advocates alike who are really concerned about the rule of law should be favourably disposed to having the

matter heard by Quebec's highest court. And lawyers on both sides of the issue would be of more service if they considered the law more and their prejudice less.

THE GAZETTE : Letter: Nadeau-Dubois's case isn't about freedom of expression, by Andrew H. Heft, attorney, Montreal - Monday, November 12, 2012



Photograph by: Jacques Boissinot
THE CANADIAN PRESS

Former student union leader Gabriel Nadeau-Dubois speaks to reporters at the hall of justice

Friday, Nov. 9, 2012 in Quebec City. Nadeau-Dubois was in court for sentencing after he was found guilty of contempt.
Re: "[Nadeau-Dubois sentencing arguments heard](#)" (Gazette, Nov. 9)
Montreal Gazette
Gabriel Nadeau-Dubois thinks that his contempt-of-court case is about "freedom of expression in Quebec." His lawyer has obviously failed to explain to him that he was charged with, and convicted of, contempt of court for knowingly and intentionally impairing the authority and dignity of the court by using his position of leadership to advocate the disregard of a valid court order.
There are legal limits to freedom of expression.

An appeal of Nadeau-Dubois's conviction based on the argument that he has the unlimited right to encourage and instigate the violation of a court order would just be a waste of the Court of Appeal's valuable time and more of the public's resources.
Nadeau-Dubois's lawyer, who should know better, says that his client should not be made a "scapegoat," and should not have to serve "even one hour in prison."
Nadeau-Dubois's conviction is not at all about scapegoating. His sentencing is strictly a legal matter, and must not be influenced by anyone's politics. A contempt sentence is meant to be exemplary, and to serve as a statement that no one is above the law, and that the authority of the courts cannot be challenged.



Our society cherishes its commitment to be governed by the rule of law. Nadeau-Dubois's conduct makes a mockery of that principle and

deserves no lenience. Only a sentence that imposes proportionate prison time will get the

message across to Nadeau-Dubois and those who think like him.

LE SOLEIL : Point de vue : Une condamnation qui dérange, par Pierre Desjardins, philosophe, Montréal - Publié le dimanche 11 novembre 2012 à 05h00



Le Soleil, Pascal Ratthé

Gabriel Nadeau-Dubois à son arrivé au palais de justice de Québec, vendredi matin

La condamnation du jeune Gabriel Nadeau-Dubois pour outrage au tribunal dérange. Elle remet en cause les fondements de notre système de justice en ce que, d'une certaine façon, elle brime les droits d'expression et d'association. Rappelons que notre bouillant leader étudiant avait choisi d'inciter les étudiants à défier la loi suite à l'injonction interdisant les lignes de piquetage devant les campus. Mais devant l'urgence de la situation, avait-il vraiment le choix?

Accepter l'injonction les bras croisés aurait voulu dire créer chez les étudiants des dissensions graves qui auraient pu mener à l'anarchie complète à l'intérieur du campus. En effet, sans piquetage pour garantir le respect des décisions de la majorité étudiante, que se serait-il passé

dans les classes et les couloirs de l'université? Aurait-on assisté au lynchage de profs ou d'étudiants? Et à quoi bon, se serait aussi dit plusieurs, participer à un long et pénible processus démocratique si, d'entrée de jeu, n'importe quel hurluberlu peut tout de go faire avorter les décisions prises en assemblée en ayant simplement recours aux tribunaux?

En tant que porte parole de la CLASSE, il fallait que Gabriel Nadeau-Dubois, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, exprime rapidement son opposition à cette injonction et réaffirme clairement sur les ondes de RDI les choix pris lors des assemblées étudiantes, choix démocratiques qui étaient clairement en faveur du maintien du boycottage des cours et donc forcément à contre courant de toute interdiction de piquetage.

Par la condamnation du geste de Gabriel Nadeau-Dubois, c'est la présence même du sujet-citoyen responsable et solidaire des autres qui est remis en cause. Il faut dire cependant que dans le contexte néolibéral qui est de nos jours nôtre, les citoyens ont plutôt tendance à suivre la vague individualiste à la mode. Ainsi, beaucoup optent pour la formule du sauve-qui-peut: absolument non solidaires des autres, chacun tente individuellement de faire son chemin du mieux qu'il peut et comme il le peut c'est-à-dire en se foutant royalement de l'ensemble de ses concitoyens.

Tout citoyen revendicateur de décisions prises en associations risque alors d'être considéré comme une entrave à éliminer. Il faut comprendre qu'aujourd'hui la notion de progrès ne passe plus nécessairement comme autrefois par l'idée du développement social et du bien commun, mais plutôt par celle d'une croissance rapide et illimitée basée sur un travail individuel acharné afin de déjouer les contraintes du marché. Chacun de son côté doit alors pouvoir accéder au monde de la production le plus vite possible pour damer le pion à l'autre et se faire le plus d'argent possible. C'est ce qui a motivé l'étudiant Morasse dans sa demande d'injonction pour interdire les lignes de piquetage afin d'avoir accès coûte que coûte à ses cours.

Pour plusieurs d'entre nous, l'économie libérale de même que l'initiative individuelle sont des principes sacrés et au dessus de tout que l'on ne saurait critiquer ou attaquer sous aucune considération. C'est là de plus en plus aujourd'hui l'ordre prioritaire et tout discours qui y contrevient est qualifié d'idéologique donc, forcément... d'illégitime et de subversif! Dans un tel contexte, le discours du valeureux Gabriel Nadeau-Dubois peut dès lors apparaître à certains hasardeux ou carrément déconnecté de la réalité. Mais l'est-il vraiment tant que cela? Où en sommes-nous exactement au Québec dans l'acceptation de ces dits principes néolibéraux? À la lumière de la commission Charbonneau, on peut sûrement se poser la question.

LE DEVOIR : Libre-Opinion : L'injustice d'un jugement - Il est crucial de s'opposer à cette volonté d'empêcher tout militantisme inspiré, par un Collectif d'auteurs - Samedi 10 novembre 2012

Le 1er novembre, le juge Denis Jacques, de la Cour supérieure du Québec, a déclaré Gabriel Nadeau-Dubois coupable d'avoir violé une injonction du tribunal au cours de la grève étudiante du printemps dernier. L'ex-porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) a immédiatement annoncé qu'il portera en appel sa condamnation pour outrage au tribunal par la Cour supérieure du Québec. Les plaidoiries sur la peine ayant eu lieu hier, il importe de bien identifier les enjeux en présence et d'exprimer les raisons pour lesquelles ce jugement soulève notre indignation.

De quoi Gabriel Nadeau-Dubois est-il jugé coupable au juste ? Telle est la véritable question soulevée par le jugement prononcé la semaine dernière. Le 13 mai dernier, sur les ondes de RDI, le militant étudiant aurait déclaré : « Je crois qu'il est tout à fait légitime pour les étudiants de prendre les moyens de respecter le choix démocratique qui a été fait d'aller en grève. » Or, selon Jean-François Morasse, l'étudiant qui a déposé la plainte à l'origine du jugement contre Nadeau-Dubois, les paroles de ce dernier étaient explicitement un appel à violer l'injonction émise par la Cour. Dès lors, l'ex-porte-parole de la CLASSE serait coupable d'outrage au tribunal ou, pour le dire autrement, d'infraction à l'égard de l'administration de la justice. Mais le jugement prononcé la semaine dernière va beaucoup plus loin.

En réalité, selon le juge, les paroles de Nadeau-Dubois iraient à l'encontre de la primauté du droit, ce qui en définitive pourrait conduire au chaos, à l'anarchie et à la désobéissance civile. Cette affirmation soulève de très nombreux problèmes.

Le caractère général du jugement s'explique en bonne partie par sa nature politique. Un reproche qui a été entendu à de nombreuses reprises au cours du conflit et en particulier au moment des injonctions et de l'annonce de la loi spéciale est celui d'une judiciarisation du conflit. La petite politique ou la lutte entre les partis n'est pas pertinente dans la situation présente. Ce qui en revanche s'avère très clair est le caractère idéologique du jugement, d'où sa généralité et son caractère moralisateur. Par ailleurs, en dehors du jugement, la requête en outrage elle-même a eu pour effet malheureux de discréditer les tribunaux, car elle les contraindrait à jouer un rôle au-delà de leurs prérogatives, et ce, à la suite d'une crise sociale d'une ampleur sans précédent.

En plus de cet aspect idéologique, le juge Denis Jacques associe les paroles de Nadeau-Dubois à un appel à l'anarchie et au mépris du droit. Or les propos et les actes du militant tout au long du conflit n'ont rien à voir avec de simples infractions à la loi. Selon nous, Nadeau-Dubois a voulu interpeller l'esprit des lois et des institutions, et ce, au moment précis où le pouvoir législatif s'avère distrait de ses finalités réelles et détourné de sa mission primordiale. C'est ainsi, selon nous, qu'il faut comprendre les propos de Nadeau-Dubois lorsqu'il affirmait, à la sortie du jugement rendu contre lui : « Je n'ai pas prôné l'anarchie, je n'ai pas prôné le désordre. J'ai prôné et je prône encore l'accessibilité à l'éducation. »

Des organisations, comme la CSN ou la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ont exprimé leur indignation à la suite du jugement. En dehors de la générosité du geste, ces organisations ont eu raison, car ce sont bien elles et leurs représentants qui subiront les contrecoups de l'affaire. Les injonctions du printemps dernier

ont bien montré un dérapage juridique important au sein de la société québécoise, semblable à ce à quoi on assiste de plus en plus dans le monde du travail du côté de nos voisins du Sud. Les organisations syndicales seront de plus en plus contraintes par des jugements où le droit individuel l'emporte sur le droit collectif. Mais si nous nous limitons aux seules associations étudiantes, il faut comprendre l'acharnement du gouvernement libéral à réduire la grève au statut d'un vulgaire boycottage comme étant la première étape logique vers les injonctions.

Comme d'autres avant nous, et comme l'accusé lui-même, nous nous insurgons contre ce qui nous semble une limitation arbitraire et abusive de la liberté d'expression des porte-parole des mouvements étudiants, syndicaux ou encore des associations citoyennes. Si nous avons raison et si la sentence rendue par le juge Denis Jacques est bien de nature idéologique, alors ce n'est plus seulement le droit qui est instrumentalisé, mais la personne même de M. Nadeau-Dubois, dont on veut faire un cas d'exemple dans l'espoir de bloquer tout prolongement possible au printemps dernier et, en définitive, paralyser l'action syndicale. Il est crucial de s'opposer à cette volonté d'empêcher tout militantisme inspiré par le mouvement étudiant. Il est tout aussi urgent de refuser ce qui ressemble étrangement à une volonté mesquine de vengeance à l'égard d'une personnalité publique vouée aux gémonies de ses contempteurs.

Alain Deneault, Alain Farah, Vincent Fortier, Louis Gill, Jacques Hamel, Christian Nadeau, Jean-Marc Pirotte, Éric Pineault, David Robichaud, Guy Rocher, Lise Roy, Michel Seymour, Thérèse St-Gelais, Laurent Turcot, Patrick Turmel, Sophie-Jan Arrien.



LE PRESSE : Chronique : La culpabilité douteuse de GND, par Yves Boisvert - Publié le jeudi 08 novembre 2012 à 05h00

<p>Depuis que Gabriel Nadeau-Dubois (GND) a été déclaré coupable d'outrage au tribunal, chacun a repris son carton là où il l'avait laissé. Les cartons rouges dénoncent ce jugement «politique». Leurs opposants applaudissent en disant que, comme tout le monde, GND est soumis aux ordres des tribunaux. Avec ce que j'ai écrit, on ne me soupçonnera pas de sympathie secrète pour la défunte CLASSE ou pour GND. Il va de soi, aussi, que nous n'avons pas à choisir selon nos caprices dans le grand étalage judiciaire les ordonnances qui font notre affaire, pour ignorer les autres. Sans le pouvoir de faire respecter leurs ordres, les jugements des tribunaux ne vaudraient pas grand-chose. Et sans l'ordre judiciaire pour arbitrer les conflits et limiter les pouvoirs de l'État, pas de démocratie, ça va de soi. On doit obéir même à une ordonnance judiciaire mal fondée... tant qu'elle n'est pas annulée par la justice. Et ça tombe bien, le système nous offre au moins une possibilité de contestation en appel, devant d'autres juges. À moins bien sûr d'accepter les conséquences judiciaires de la désobéissance, soit une amende ou la prison. Mais justement, puisqu'on parle de prison, un certain nombre de précautions s'imposent avant d'y envoyer un désobéissant. Dans le cas qui nous occupe, GND est accusé non pas d'avoir lui-même désobéi à une injonction, mais d'avoir incité les autres à le faire. Inciter quelqu'un à commettre une infraction est une des formes de la complicité. Si on encourage quelqu'un à commettre un crime, on peut être déclaré coupable au même titre que si on l'avait commis. Est-ce le cas ici? *** Un procès pour outrage au tribunal, même un outrage à une ordonnance civile, fonctionne selon les principes du droit criminel.</p>	<p>Ce que ça veut dire? Qu'il faut une preuve «hors de tout doute raisonnable» que GND a commis l'outrage... au moyen d'un encouragement. *** Si on se fie aux décisions des tribunaux qui parlent d'encouragement, il faut plus qu'une vague expression de souhait ou une opinion contestataire. Il faut une action délibérée visant à ce que l'acte soit commis. Il faut non seulement que l'accusé ait conseillé de commettre l'infraction, mais qu'en plus, il ait voulu qu'elle soit commise, ou savait qu'elle le serait du fait de ses encouragements. *** Le 2 mai, une injonction est obtenue par un étudiant en arts de l'Université Laval pour contraindre l'institution et l'association étudiante à prendre les mesures pour qu'on le laisse entrer en salle de cours. Le 13 mai, à RDI, GND critique ce type d'injonction en général. «Ces décisions-là, ces tentatives-là de forcer les retours en classe, ça ne fonctionnent jamais», dit GND, vu la solidarité étudiante; il ajoute qu'il était «tout à fait légitime» pour les étudiants de «prendre les moyens pour faire respecter le choix démocratique qui a été fait d'aller en grève». Il trouve «regrettable» qu'une minorité «utilise les tribunaux pour contourner la décision collective». Et il répète que selon la CLASSE, il est légitime que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève et «si ça prend des lignes de piquetage, on croit que c'est un moyen tout à fait légitime de le faire». On reconnaît ici la rhétorique du leader de l'aile radicale du mouvement étudiant. Aucune concession à la légitimité de l'action judiciaire. À côté de lui, Léo Bureau-Blouin dit clairement que la FECQ est pour le respect des injonctions. Nadeau-Dubois est plus équivoque, comme il l'a été au sujet de la violence, au point d'en être suprêmement irritant.</p>	<p>On peut trouver ça irresponsable. Mais il n'existe aucune obligation juridique d'être un bon garçon comme Bureau-Blouin. Ni de donner des mots d'ordre de respect des ordonnances... *** N'oublions pas qu'il s'agit d'une poursuite dans le dossier d'un étudiant en art de Laval qui rapproche à GND d'avoir encouragé les gens à violer cette ordonnance. Je crois que GND voulait effectivement qu'elle soit défiée. Mais si on applique le critère du droit criminel, et non celui de la morale ambiante, la preuve me paraît tout simplement insuffisante. L'injonction obtenue par cet étudiant interdit d'obstruer l'entrée. Pas de piqueter. GND parle de piquetage. Il ne dit pas qu'il faut empêcher les gens d'entrer, et certainement pas dans le cas précis de ce département. Il dit 1) que le recours aux tribunaux est un moyen déplorable, ce qui est une opinion parfaitement légitime qu'on peut encore, j'espère, exprimer publiquement. Et 2) qu'il trouve «légitime» le recours au piquetage pour faire respecter le vote de grève. Il prend bien soin de ne donner aucune recommandation, ni aucun encouragement, ni de défier ouvertement l'ordonnance. Il exprime l'opinion de son groupe. Il se tient astucieusement sur la ligne mince qui sépare la liberté d'expression de l'encouragement à l'infraction. Je comprends fort bien l'agacement et même l'inquiétude de plusieurs juges devant le défi des injonctions au printemps. Gabriel Nadeau-Dubois a personnifié cet élan vaguement anarchiste, ce mépris des institutions. Raison de plus pour qu'il soit jugé selon les normes exigeantes de notre droit, et qu'on fasse la démonstration éclatante de sa culpabilité. Le juge Denis Jacques n'a pas fait cette démonstration.</p>
---	--	---

LE DEVOIR : Libre-Opinion : Condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois - Une décision qui doit être revue, par Mireille Beudet - Avocate, retraitée de l'enseignement du droit et de l'administration à l'Université de Montréal et Pierre Trudel - Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal - Jeudi 8 novembre 2012



Photo : La Presse canadienne
Graham Hughes

Gabriel Nadeau-Dubois s'adresse aux journalistes après une rencontre avec son avocat le 2 novembre. La veille, l'ex-leader de la CLASSE avait été reconnu coupable d'outrage au tribunal pour des propos tenus dans le cadre du conflit étudiant.

Le 1er novembre dernier, la Cour supérieure déclarait Gabriel Nadeau-Dubois coupable d'outrage au tribunal pour des propos tenus en mai 2012, dans le contexte du mouvement de grève étudiante que le Québec connaissait alors. Il faut espérer que la Cour d'appel clarifie

d'importantes questions que soulève cette décision. Cette décision assimile l'expression d'une opinion sur la légitimité des actions d'autrui par rapport à une ordonnance judiciaire à un comportement de nature à entraver le cours de l'administration de la justice et à porter atteinte à l'autorité des tribunaux. Une fois rendue, une décision judiciaire répondant à une question spécifique peut ensuite constituer un précédent, c'est-à-dire un principe qui pourra être invoqué pour préciser le sens d'une règle de droit dans une situation particulière qui se produira dans le futur. Les justiciables doivent savoir quels propos peuvent faire l'objet d'une condamnation pour un outrage au tribunal. Il est essentiel que les tribunaux éclairent le public sur l'étendue de la liberté d'expression, lorsqu'on discute de situations d'intérêt public comme celles qui découlent des ordonnances d'injonctions. La décision rendue jeudi dernier laisse subsister beaucoup d'ambiguïtés à cet égard. Une ordonnance d'injonction est une mesure d'exception : elle constitue une limitation majeure de la liberté des citoyens qui sont directement visés. De plus, elle doit être respectée également par l'ensemble des citoyens, même ceux qui ne sont pas directement visés. C'est

pourquoi les tribunaux rappellent constamment que ce genre d'ordonnance doit être soigneusement délimitée afin d'interdire uniquement les comportements qui y sont spécifiquement désignés. En l'instance, l'ordonnance émise par M. le juge Émond intimait de laisser libre accès à certaines salles de cours de l'Université Laval et interdisait « d'obstruer ou de nuire à l'accès aux cours... ». Elle n'interdisait ni le piquetage passible ni le recours à tout autre moyen d'expression destiné à sensibiliser, pacifiquement et sans entrave d'accès, les étudiants qui se dirigeraient vers une salle de cours afin de les convaincre de choisir de s'abstenir. Lorsque vient le temps de déterminer si un propos constitue une incitation à contrevenir à une injonction, l'on tient pour acquis que seuls les propos qui constituent, sans équivoque, une incitation à violer l'ordonnance peuvent être visés. Il est bien établi que l'outrage au tribunal est d'interprétation stricte : avant de condamner un propos, il faut démontrer qu'il est effectivement visé par l'ordonnance qu'on est accusé d'avoir transgressée. Or, ici, l'accusé a exprimé une opinion à caractère général sur la légitimité du recours aux injonctions dans le cadre du conflit étudiant. Nulle part trouve-t-on, dans le propos faisant



<p>l'objet de l'accusation, des mots qui conseillent, recommandent ou autrement préconisent de bafouer l'ordonnance. Certes, le contexte peut permettre de clarifier le sens qu'il est légitime de donner à un propos. À cet égard, le juge invoque qu'un autre intervenant interviewé en même temps avait, lui, expressément préconisé le respect des ordonnances. C'est le contraste entre les deux interventions qui constitue l'élément contextuel par lequel le juge infère qu'il y a, dans les mots du défendeur, un propos incitant à désobéir. L'un incite à respecter les injonctions, l'autre parle de la légitimité du choix de ceux et celles qui souhaiteraient utiliser « les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève », y compris des piquets de grève.</p>	<p>On peut donc tout aussi bien comprendre le propos reproché au défendeur comme n'étant rien de plus qu'une opinion quant à la légitimité des injonctions de même que des actions que pourraient prendre les associations étudiantes au regard des votes qu'ils ont pris en assemblée générale. Pour y attribuer un sens qui constitue une incitation à violer les ordonnances, il faut ajouter au propos tel qu'il a été exprimé. On peut exprimer l'opinion qu'une ordonnance est illégitime. Tant qu'on ne prononce pas de propos qui recommandent clairement d'y passer outre, on demeure dans le domaine de l'opinion. Inférer d'une telle expression d'opinion un message d'incitation, c'est lui conférer un sens étendu qui accroît considérablement la portée d'une injonction.</p>	<p>distinction entre le propos qui incite à violer l'ordonnance et l'expression d'une opinion quant à la légitimité de l'ordonnance et auquel on prête un effet d'incitation. Le Tribunal conclut à l'incitation à partir d'une inférence. Un propos qui se prononce sur la légitimité de gestes posés par d'autres constituerait du coup une incitation à poser des gestes de désobéissance à l'égard d'une ordonnance judiciaire. C'est une inférence qu'il est difficile de distinguer d'un interdit général qui pourrait être applicable à tout propos qui mettrait en doute la légitimité d'une ordonnance judiciaire. C'est dire l'ampleur des enjeux que pose le précédent que pourrait établir cette décision pour la liberté d'expression. Si une telle décision devait être maintenue, il faudrait dorénavant tenir pour acquis qu'aussitôt qu'une ordonnance est rendue par un tribunal, c'est un outrage au tribunal que d'en remettre en cause la légitimité, car il est dès lors toujours possible d'inférer d'un tel propos qu'il encourage à poser des gestes de désobéissance à l'ordre du tribunal. L'interdit découlant du raisonnement exposé dans la décision du juge Jacques est extrêmement large, il englobe un vaste ensemble de propos qui pourraient être compris comme un encouragement à violer des ordonnances d'injonctions. Ne serait-ce que pour cette raison, il est à souhaiter qu'elle soit examinée par la Cour d'appel.</p>
<p>Avant la loi 78 À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble des événements pertinents s'est déroulé antérieurement à l'adoption du projet de loi no 78 par l'Assemblée nationale du Québec, qui allait, notamment, interdire le piquetage à proximité des établissements d'enseignement. Au moment de la déclaration que la Cour a estimée constitutive d'outrage au tribunal, le piquetage paisible était donc, même sur le campus de l'Université Laval, une activité, en principe, légale et légitime, par laquelle les citoyens, y compris les étudiants, pouvaient exercer leur liberté d'association et d'expression.</p>	<p>Une ordonnance judiciaire peut interdire de poser les gestes qu'elle désigne. Mais elle ne peut implicitement constituer un interdit général de tenir des opinions sur son bien-fondé ou sa légitimité. Elle ne peut non plus interdire des opinions ne comportant pas expressément de propos qui peuvent être compris comme incitant à y contrevenir. L'ordonnance doit être explicite et on ne peut la violer qu'en agissant en contradiction avec les interdits qu'elle comporte. Or, la décision dans l'affaire <i>Morasse c. Nadeau-Dubois</i> assimile à une incitation le fait d'exprimer une opinion sur la légitimité d'une ordonnance judiciaire et sur les moyens que d'autres personnes peuvent estimer opportuns pour manifester leur désaccord. La décision ne fait pas de</p>	<p>Vos réactions (18)</p>

LA PRESSE : Opinion : Gabriel Nadeau-Dubois condamné: la Cour d'appel devrait revoir la décision, par Mireille Beaudet et Pierre Trudel, avocate et retraitée de l'enseignement du droit et de l'administration à l'Université de Montréal; et professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal - Publié le mercredi 07 novembre 2012 à 13h43

<p>Le 1er novembre, la Cour supérieure déclarait Gabriel Nadeau-Dubois coupable d'outrage au tribunal pour des propos tenus en mai 2012, dans le contexte du mouvement de grève étudiante que le Québec connaissait alors. Il faut espérer que la Cour d'appel clarifie d'importantes questions que soulève cette décision. Cette décision assimile l'expression d'une opinion sur la légitimité des actions d'autrui face à une ordonnance judiciaire à un comportement de nature à entraver le cours de l'administration de la justice et à porter atteinte à l'autorité des tribunaux. Une fois rendue, une décision judiciaire répondant à une question spécifique peut ensuite constituer un précédent, c'est-à-dire un principe qui pourra être invoqué pour préciser le sens d'une règle de droit dans une situation particulière qui se produira dans le futur. Les justiciables doivent savoir quels propos peuvent faire l'objet d'une condamnation pour un outrage au tribunal. Il est essentiel que les tribunaux éclaireront le public sur l'étendue de la liberté d'expression, lorsqu'on discute de situations d'intérêt public comme celles qui découlent des ordonnances d'injonctions. La décision rendue jeudi dernier laisse subsister beaucoup d'ambiguïtés à cet égard. Une ordonnance d'injonction est une mesure d'exception : elle constitue une limitation majeure de la liberté des citoyens qui sont directement visés. De plus, elle doit être respectée également par l'ensemble des citoyens, même ceux qui ne sont pas directement visés. C'est pourquoi les tribunaux rappellent constamment que ce genre d'ordonnance doit être soigneusement délimitée afin d'interdire uniquement les comportements qui y sont spécifiquement désignés. En l'instance, l'ordonnance émise par M. le juge Émond intimait de laisser libre accès à certaines salles de cours de l'Université Laval et interdisait</p>	<p>« d'obstruer ou de nuire à l'accès aux cours... ». Elle n'interdisait ni le piquetage paisible ni le recours à tout autre moyen d'expression destiné à sensibiliser, pacifiquement et sans entrave d'accès, les étudiants qui se dirigeraient vers une salle de cours afin de les convaincre de choisir de s'abstenir. Lorsque vient le temps de déterminer si un propos constitue une incitation à contrevenir à une injonction, l'on tient pour acquis que seuls les propos qui constituent sans équivoque, une incitation à violer l'ordonnance peuvent être visés. Il est bien établi que l'outrage au tribunal est d'interprétation stricte : avant de condamner un propos, il faut démontrer qu'il est effectivement visé par l'ordonnance qu'on est accusé d'avoir transgressé. Or, ici, l'accusé a exprimé une opinion à caractère général sur la légitimité du recours aux injonctions dans le cadre du conflit étudiant. Nulle part trouve-t-on, dans le propos faisant l'objet de l'accusation, des mots qui conseillent, recommandent ou autrement préconisent de bafouer l'ordonnance. Certes, le contexte peut permettre de clarifier le sens qu'il est légitime de donner à un propos. À cet égard, le juge invoque qu'un autre intervenant interviewé en même temps avait, lui, expressément préconisé le respect des ordonnances. C'est le contraste entre les deux interventions qui constitue l'élément contextuel par lequel le juge infère qu'il y a, dans les mots du défendeur, un propos incitant à désobéir. L'un incite à respecter les injonctions, l'autre parle de la légitimité du choix de ceux et celles qui souhaiteraient utiliser « les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève », y compris des lignes de piquetage. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble des événements pertinents s'est déroulé antérieurement à l'adoption du projet de loi 78 par l'Assemblée nationale du Québec, qui</p>	<p>allait, notamment, interdire le piquetage à proximité des établissements d'enseignement. Au moment de la déclaration que la Cour a estimée constitutive d'outrage au tribunal, le piquetage paisible était donc, même sur le campus de l'Université Laval, une activité, en principe, légale et légitime, par laquelle les citoyens, y compris les étudiants, pouvaient exercer leur liberté d'association et d'expression. On peut donc tout aussi bien comprendre le propos reproché au défendeur comme n'étant rien de plus qu'une opinion quant à la légitimité des injonctions de même que des actions que pourraient prendre les associations étudiantes au regard des votes qu'ils ont pris en assemblée générale. Pour y attribuer un sens qui constitue une incitation à violer les ordonnances, il faut ajouter au propos tel qu'il a été exprimé. On peut exprimer l'opinion qu'une ordonnance est illégitime. Tant qu'on ne prononce pas de propos qui recommandent clairement d'y passer outre, on demeure dans le domaine de l'opinion. Inférer d'une telle expression d'opinion un message d'incitation, c'est lui conférer un sens étendu qui accroît considérablement la portée d'une injonction. Une ordonnance judiciaire peut interdire de poser les gestes qu'elle désigne. Mais elle ne peut implicitement constituer un interdit général de tenir des opinions sur son bien-fondé ou sa légitimité. Elle ne peut non plus interdire des opinions ne comportant pas expressément de propos qui peuvent être compris comme incitant à y contrevenir. L'ordonnance doit être explicite et on ne peut la violer qu'en agissant en contradiction avec les interdits qu'elle comporte. Or, la décision dans l'affaire <i>Morasse c. Nadeau-Dubois</i> assimile à une incitation le fait d'exprimer une opinion sur la légitimité d'une ordonnance judiciaire et sur les moyens que d'autres personnes peuvent estimer opportuns pour manifester leur désaccord. La décision ne fait pas de</p>
---	--	--



<p>distinction entre le propos qui incite à violer l'ordonnance et l'expression d'une opinion quant à la légitimité de l'ordonnance et auquel on prête un effet d'incitation.</p> <p>Le tribunal conclut à l'incitation à partir d'une inférence. Un propos qui se prononce sur la légitimité de gestes posés par d'autres constituerait du coup une incitation à poser des gestes de désobéissance à l'égard d'une ordonnance judiciaire. C'est une inférence qu'il est difficile de distinguer d'un interdit général qui pourrait être</p>	<p>applicable à tout propos qui mettrait en doute la légitimité d'une ordonnance judiciaire. C'est dire l'ampleur des enjeux que pose le précédent que pourrait établir cette décision pour la liberté d'expression.</p> <p>Si une telle décision devait être maintenue, il faudra dorénavant tenir pour acquis qu'aussitôt qu'une ordonnance est rendue par un tribunal, c'est un outrage au tribunal que d'en remettre en cause la légitimité, car il est dès lors toujours possible d'inférer d'un tel propos qu'il encourage</p>	<p>à poser des gestes de désobéissance à l'ordre du tribunal. L'interdit découlant du raisonnement exposé dans la décision du juge Jacques est extrêmement large, il englobe un vaste ensemble de propos qui pourraient être compris comme un encouragement à violer des ordonnances d'injonctions.</p> <p>Ne serait-ce que pour cette raison, il est à souhaiter qu'elle soit examinée par la Cour d'appel.</p>
--	--	--

LE DEVOIR : Libre opinion - Laissons la justice suivre son cours, par Nicolas Plourde - Bâtonnier du Québec - Mercredi 7 novembre 2012

<p>Notre Etat de droit est bien malmené ces derniers temps quand on observe l'actualité. Corruption, jugements non respectés ou dénigrés, processus judiciaires critiqués, etc. À titre d'avocat et de bâtonnier du Québec, je suis vivement préoccupé par certains commentaires qui mettent en cause, notamment, l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire. Certaines réactions à la suite du jugement rendu dans l'affaire concernant M. Gabriel Nadeau-Dubois nous en donnent un autre exemple. Je m'explique. La primauté du droit dote notre société de valeurs et de principes clairement connus et devant être respectés de tous. Au nombre de ces principes, on retrouve, entre autres, le fait qu'il y a un traitement égal de tous devant la loi, que les tribunaux sont indépendants et impartiaux, que la protection des droits et des libertés fondamentales est assurée et que le système de justice est accessible.</p> <p>L'observation absolue de ces principes n'est pas une mince tâche. Rien n'est parfait, pas même la justice. Le but est de tendre vers un idéal à atteindre. C'est pourquoi une institution comme</p>	<p>le Barreau du Québec intervient régulièrement pour s'assurer que ces principes soient respectés. Dans le cadre d'une société fondée sur la primauté du droit comme règle de fonctionnement, l'individu a des droits connus et définis, et il est protégé par le droit contre l'arbitraire. L'arbitraire étant à l'opposé de la primauté du droit. Pourtant, de plus en plus, je vois l'arbitraire poindre à l'horizon. On critique un jugement sans avoir vu toute la preuve ou sans connaître les règles de droit qui la sous-tendent, on malmène les juges qui rendent des décisions, les parties et leurs avocats, on condamne sans attendre le verdict et on exige de nouvelles lois « minute » pour régler des problèmes complexes.</p> <p>C'est un peu comme si on souhaitait un État de droit à géométrie variable, où pour telle ou telle personne, la règle s'appliquerait, et pour d'autres, non. Pourtant, le principe est clair : on ne peut contourner les lois sans craindre les sanctions applicables, tout comme on ne peut faire fi d'un jugement sans en subir les conséquences. La situation nous mécontente ? Les tribunaux existent pour faire valoir nos droits et</p>	<p>si un jugement paraît injuste ou erroné, il existe des recours en appel ou en révision judiciaire pour garantir aux citoyens une justice de qualité. Élus, médias, membres de la profession, citoyens, nous avons tous une responsabilité à l'égard de nos institutions. Une responsabilité d'imputabilité et de probité morale qui va de pair avec le respect des lois et de l'autorité des tribunaux. Nous devons laisser la justice suivre son cours. Laisser la commission Charbonneau remplir son mandat et éclairer nos futurs choix de société. Ne pas confondre une commission d'enquête avec un tribunal. Éviter que la pression de l'opinion publique se substitue au jugement des tribunaux. Attendre que ceux-ci rendent leurs jugements et laisser les parties décider ou non de les porter en appel. Plus que jamais, la justice, malgré le cynisme ambiant, a besoin de sérénité et de considération pour bien faire son travail. Voyons-y !</p> <p>Vos réactions (36)</p>
--	---	---

LE DEVOIR : Lettre - Justice et GND: une faille peut-elle être acceptable?, par Paolo Miriello - Le 5 novembre 2012 - Mercredi 7 novembre 2012

<p>La récente polémique autour de la sentence déclarée pour Gabriel-Nadeau Dubois est-elle de trop? Certes, l'injustice réelle d'une application théoriquement fonctionnelle du système de justice établit un fâcheux précédent quant à notre traitement des militants politiques, ou plutôt la façon dont l'élite politique semble utiliser la justice pour punir ses opposants. Mais il reste que GND est déclaré coupable et que sa sentence ne devrait pas être considérée comme une grande injustice révélatrice d'un système brisé, mais plutôt comme une conséquence injuste d'une institution judiciaire fonctionnelle en temps normal... à moins que l'on plonge dans un pessimisme soudain par rapport aux lois du pays. Attendons le débat de fond sur la question de la grève étudiante avant de crier à l'injustice ; pour l'instant, dommage pour Gabriel. Sûrement, il ne le mérite pas.</p> <p>Vos réactions (8)</p> <p>François Dugal - Abonné, 7 novembre 2012 07 h 45 La justice La justice appartient aux riches. Lorraine King - Inscrite, 7 novembre 2012 11 h 35 Si c'était le cas GND aurait gagné, non? Daniel Savard - Inscrit, 7 novembre 2012 15 h 17 Comme dit Mme King, GND possède un trésor de guerre que bien peu de citoyens ont lorsqu'ils doivent se pourvoir en appel. Jean-Marie Francoeur - Inscrit, 7 novembre 2012 12 h 11 Non En matière de justice, aucune faille n'est acceptable. Et ce jugement est un abîme au coeur du système.</p>	<p>Maxime Leroux - Inscrit, 7 novembre 2012 14 h 47 Le problème est que la notion de justice dépend énormément de l'opinion de chacun, certains y voient une faille d'autres non. Pourquoi votre opinion devrait primer sur celle des autres? Daniel Savard - Inscrit, 7 novembre 2012 15 h 19 Abysses dites-vous? Comme si c'était la première fois qu'un jugement de première instance ne fasse pas l'affaire d'une ou l'autre des parties. Il y a des mécanismes d'appel prévus pour ça et que je sais, GND n'est pas traité plus injustement que quiconque. Il n'est pas d'accord avec son jugement, c'est son droit et il a le droit d'en appeler. Et s'il advenait que la cour d'Appel ne lui donne pas raison, il pourra toujours essayer d'aller en cour Suprême. Il a un trésor de guerre bien garni pour poursuivre jusque là. En attendant, qu'on nous lâche les baskets avec les présumées injustices. Quand un jugement final et définitif aura été rendu, nous en reparlerons. Chris Lavallée - Inscrit, 7 novembre 2012 12 h 19 Assumer les conséquences D N-Dubois savait très bien ce qu'il faisait quand il a incité les manifestants à défier la décision de la cour. Si il est si cultivé qu'on le croit (plus cultivé que la grande majorité des québécois ne le seront jamais comm le clame certains de ses supporteurs!?) alors il devait savoir très bien qu'un tel geste de défiance envers un juge s'appelle un "outrage au tribunal". C'est tout comme lorsque Amir Khadir courrait dans la rue après les policiers en criant "arrêtez-moi, arrêtez-moi" alors qu'il participait à une manifestation illégale pour ensuite se comparer à Gandhi et Martin Luther-King. Il savait très bien ce qu'il faisait lui aussi. Il l'ont fait par choix et</p>	<p>sans modestie pour poursuivre leur agenda personnel. Maintenant, plus le temps de se défiler. Il faut assumer les conséquences de ses gestes, mais évidemment sans perdre une nouvelle occasion d'attirer l'attention des médias en s'enfonçant d'avantage dans une position déli-rante.</p> <p>Solange Bolduc - Abonné, 7 novembre 2012 20 h 56 Vous exagérez avec sarcasme quand vous dites : "Si il [GND]est si cultivé qu'on le croit (plus cultivé que la grande majorité des québécois ne le seront jamais comm le clame certains de ses supporteurs!?) alors il devait savoir très bien qu'un tel geste de défiance envers un juge s'appelle un "outrage au tribunal". Ici, rien à voir avec la personne plus ou moins cultivée, mais avec des convictions politiques et sociales, bien articulées! Par là s'exprime la force de l'individu DND, porte-parole d'une idéologie véhiculée par la CLASSE. Donc il ne parlait pas en tant qu'individu, mais au nom de ses membres... De plus, il semblait convaincu qu'il se battait pour une bonne cause, une cause sociale, en lien direct avec le droit à l'éducation pour tous, donc gratuite ! Et d'autres éléments, comme on le sait, se sont greffés à cette lutte ! Il me semble que c'est facile à comprendre pour quiconque est de bonne foi, et surtout qui ne se regarde pas que le nombril pour interpréter les gestes de ceux qui pensent différemment! Notre société n'est pas monolithique, et il faut respecter la diversité d'opinions, et les jeunes ont su se lever debout et exprimer des valeurs très humaines. Il faut les en féliciter, au lieu de miner leur crédibilité. Ils n'avaient pas en tête ce capitalisme outrancier qui détruit tant de motivations chez l'humain, mais de l'intérêt pour l'ave-</p>
--	--	---



nir de leur collectivité, alors qu'on répétait que les jeunes n'étaient que de pauvres individualistes qui ne pensent qu'à leur carrière, etc... ! Et cela n'a rien à voir avec le délire, comme vous dites, mais plutôt avec une façon d'envisager	l'avenir, bien autrement que la vôtre, certainement! GND aura été le porte flambeau de l'espoir d'une génération qui voulait changer le monde ! C'est loin d'être méprisable !	Au lieu de juger GND, laissez sa conscience tranquille et occupez-vous de la vôtre, à moins que vous soyez dans un complet désœuvrement ?
---	--	---

LE DEVOIR : Lettre - Un individu et la collectivité, par Pierre V. Leclerc - Québec, le 5 novembre 2012 – Mardi 6 novembre 2012

La condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois par un juge me laisse perplexe. On invoque ici le fait que ce jeune homme a encouragé les étudiants de son association à désobéir à la loi du gouvernement qui empêchait toute intervention des étudiants pour bloquer l'accès aux cours du cégep et de l'université. C'est un étudiant aspirant à des études de droit qui est intervenu en cour pour exiger qu'on respecte son droit d'accès aux cours. Le gouvernement, par la suite, a	préparé une loi qui défend toute intervention des étudiants pour empêcher leurs confrères d'entrer en classe. Le leader étudiant Nadeau-Dubois a continué quand même d'encourager ses membres à désobéir à cette loi. On constate ici qu'un individu peut, en invoquant ses droits individuels, contester la volonté de plusieurs milliers de personnes. Ça rappelle les énoncés de politique défendus par Mme Thatcher et Pierre Elliott Trudeau selon lesquels, pour la	première, « la Société n'existe pas, il n'existe que des individus. » Pour M. Trudeau : « le collectif doit toujours se soumettre à l'individu ». C'est ainsi que tous ceux qui ont voulu contester les lois iniques dans le passé ont été sanctionnés par le pouvoir en place. Mais ça n'a pas empêché la société d'évoluer grâce aux révolutions de toutes sortes. Vos réactions (13)
--	---	---

LE DEVOIR : Lettre - Un citoyen exemplaire, par Jean Laurendeau - Le 3 novembre 2012 – Mardi 6 novembre 2012

Le juge Jacques, pour appuyer son verdict de culpabilité de Gabriel Nadeau-Dubois, se sert d'une citation de John F. Kennedy ayant dit « que le défi à la loi est le plus sûr chemin menant à la tyrannie ». Il est pourtant reconnu que la désobéissance aux lois est parfois la seule façon de se défaire des tyrannies. Kennedy aurait également dit « que l'observance de la loi est le rempart éternel de la liberté ». Allez demander aux Pakistanaïses, aux Égyptiens, aux Libanais ou aux Tunisiens ce qu'ils en pensent. Notre « printemps érable », s'il n'avait pas les caractéristiques spécifiques, extrêmes, du « printemps arabe » participait pourtant - en plus de résister à une politique de marchandisation de l'éducation - du principe selon lequel la désobéissance à une loi devient impérative, si cette loi est injuste. C'est ce qui fait de notre « printemps érable » un cousin - très lointain, je l'admets - du « printemps arabe ». Gabriel Nadeau-Dubois fera appel. J'ignore ce qui arrivera. Mais, quoi que ce soit, je trouverais ignoble une sentence qui condamnerait ce citoyen exemplaire à un an de prison ou à 5000 \$ d'amende. Quant à l'hypothèse de le condamner à des « travaux communautaires », laissez-moi rire ! À sa manière, il n'a fait que ça depuis le début de son engagement dans la cause étudiante. C'est la raison pour laquelle je dis que c'est un citoyen exemplaire. Vos réactions (8) Sébastien Hains - Inscrit, 6 novembre 2012 02 h 05 Excellent commentaire! Votre analyse est rafraichissante. Gabriel Nadeau Dubois en prison, avant tous ces voleurs en cravate qui se défilent sous nos yeux. C'est un non sens. Jean-Pierre Grisé - Abonné, 6 novembre 2012 08 h 38 Oui	et surtout avant l'instigateur de tout ce "chior", l'ex-ministre de la Jeunesse et ex-premier ministre de triste memoire, l'ineffable J.J.Charest. Jean-Pierre Grisé Philippe Dubois - Inscrit, 6 novembre 2012 10 h 19 L'exemplarité ? @Jean Laurendeau La «cause» est plus importante que la primauté du droit ? La cause étant celle de la gauche radicale... GND est un citoyen exemplaire pour la CSN, Québec solidaire et tous les groupuscules d'extrême gauche partageant une vision très étatiste voire dogmatique ou absolue de la société Quant à vos références au Pakistan, à l'Égypte et dans une moindre mesure, la Tunisie..elle dénote un méconnaissance de la réalité intrinsèque de ces pays où la religion coranique joue un rôle majeur dans la l'«observance de la loi»... Jean-Marie Francoeur - Inscrit, 6 novembre 2012 12 h 26 Et les évènements de 1837 ? Et mai 68 ? Lorraine King - Inscrite, 6 novembre 2012 13 h 13 Oui, pour certains la cause est plus importante que la primauté du droit. On le voit chez les militants pro-vie qui s'introduisent dans des cliniques d'avortement. Leur cause est plus importante que la primauté du droit. On le voit chez un député conservateur qui décerne des médailles à ces gens la loi parce que pour ce législateur la cause est plus importante que la loi. En fait, les arguments de ceux qui appuient les étudiants qui défient injonction sont identiques aux arguments dess militants pro-vie qui défient des injonctions. Marie Royer - Abonnée, 6 novembre 2012 14 h 59 Tyrannie de qui ?	Le langage délirant de la gauche socialiste soviétique auquel on a eu droit pendant 6 mois et maintenant dans certains commentaires et lettres d'opinion est complètement farfelu et ridicule. En plus d'être séditieux et lui-même tyrannique. Nous sommes dans le délire de la tyrannie du chaos des gauchistes soi-disant anticapitalistes, mais profiteurs des autres, profiteurs de tous ceux qui travaillent, profiteurs de ceux qui produisent, profiteurs de ceux qui payent des impôts (50% des Québécois ne payent pas d'impôts). Nous sommes également dans le délire de la non-responsabilité de l'individu émanant de cette doctrine putride. GND était définitivement un leader choisi et consentant d'un groupe radical, chef engagé et petit gauchiste universitaire convaincu. Maintenant que les conséquences sont là, qu'il assume la responsabilité de ses actes. Chris Lavallée - Inscrit, 6 novembre 2012 22 h 31 Un juge exemplaire Si jamais cette cause est entendue en appel et que la décision est renversée, ça marquerait l'abdication de toute une génération de parents devant les exigences, crises et menaces d'une génération d'enfants trop gâtés et privilégiés qu'on appelle les enfants rois. Joseph Berbery - Abonné, 9 novembre 2012 14 h 29 JFK Un juge de la Cour Supérieure vient de m'apprendre quelque chose que j'ignorais, et que je n'aurais jamais soupçonné. John Fitzgerald Kennedy est une source de Droit au Québec. Il dispose à lui tout seul, et même à titre posthume, du Pouvoir de Légiférer au Québec. Ce Pouvoir, il ne l'a même pas dans son propre pays. Oh ingrats États-Unis!
--	--	---

LE SOLEIL : Vos réactions face à la condamnation pour outrage au tribunal de Gabriel Nadeau-Dubois - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 13h45



Archives La Presse Canadienne
Gabriel Nadeau-Dubois

Il a fait ce qu'il fallait, par Michel B. Rivard, Québec
Le jeune homme savait très bien ce qu'il faisait. J'ai suivi cette saga tout le printemps. Il ne fallait surtout pas que les étudiants, en désaccord avec ce «porte-parole», commencent à réintégrer les salles de classes. Sinon, c'était la fin du mouvement. Et la CLASSE, avec son «porte-parole», a fait ce qu'il fallait pour que ça n'arrive pas.

La justice a tranché, par Pierre Bouchard, Saint-Augustin-de-Desmaures

Pourquoi toujours aller en appel? Les juges ne sont-ils pas capables de décider la première fois? Son délit est très évident et il a eu la chance de plaider «non coupable». La justice a tranché. Mais non, on en «appelle» et sûrement qu'on en «rappellera» si le jugement ne change pas. Ce qui me dérange le plus dans toute cette histoire, c'est que les syndicats se rangent derrière cet individu et l'aident à financer sa demande. Ça me révolte. Nos lois le permettent, donc je n'irai pas protester. J'attends simplement, pacifiquement, que la justice suive son cours.

On se calme !, par Claude Poulin, Québec

Je suis d'avis que l'on a attribué trop d'attention et trop d'intérêt à Gabriel Nadeau-Dubois, qui est devenu, par le biais des médias, l'héroïque porteur d'une grande cause sociale. Il faudra bien un jour aller au fond des choses et recadrer cette crise en prenant soin d'aller voir le prix payé par une majorité d'étudiants (prix payé en travail, en difficultés de toutes sortes et en argent), sans compter les coûteux effets secondaires pour le public. Des étudiants tenus captifs par des leaders qui prétendaient les représenter démocratiquement, alors que le plus souvent ils ont finalement misé sur leur inertie. Il ne faudrait pas aller dans la démesure et remettre en question les institutions, faire le procès de la justice et de son caractère anti-démocratique. Ce serait servir une cause défendue par certains «amis» de GND. On se calme!

Pour que le printemps érable survive à la saison morte, par Henri Marineau, Québec

Toute cette saga résulte du conflit étudiant de ce printemps au cours duquel Jean-François Morasse avait obtenu une injonction lui permettant d'avoir libre accès aux salles de cours de l'Université Laval, où étaient donnés ses cours d'arts plastiques. Il avait ensuite perçu une entrave directe à l'ordonnance dans des propos que Gabriel Nadeau-Dubois avait tenus sur les ondes de RDI.

En cour, l'avocat de ce dernier a plaidé qu'il n'était pas visé par l'ordonnance et que la preuve ne démontrait pas qu'il en ait même eu connaissance. Or, pour être reconnu coupable d'outrage au tribunal, le juge devait être convaincu hors de tout doute raisonnable qu'il connaissait l'existence de l'ordonnance. Ce dernier estime que l'avocat du requérant, Me Maxime Roy, est parvenu à faire la preuve requise puisque l'Association des étudiants en arts plastiques (ASETAP) de l'Université Laval avait en effet reçu copie de l'ordonnance d'injonction et que l'ASETAP fait partie intégrante de la CLASSE, dont le porte-parole était Gabriel Nadeau-Dubois.

En réalité, que Gabriel Nadeau-Dubois ait été ou non informé du contenu de l'ordonnance m'apparaît n'être qu'un «paravent judiciaire» qui dessert les effets pervers de la loi bâillon du gouvernement Charest, qui est venue brimer le droit de parole primordial incarné, dans le cas présent, par le droit de grève, reconnu dans les chartes des droits et libertés de la personne.

En conséquence, le gouvernement Marois, qui a démontré, tout au cours du conflit étudiant, son appui au carré rouge, et qui s'est montré congruent dès le début de son mandat en annulant la hausse des droits de scolarité et en annonçant un Sommet sur l'éducation, doit maintenant intervenir, en vertu des pouvoirs législatifs qui lui sont conférés, pour que Gabriel Nadeau-Dubois soit lavé de toute forme d'accusation dans cette affaire et que le «printemps érable» ne périclète pas dans les catacombes de la «saison morte»!

Les étudiants ont voté pour la grève, pas pour un boycott!, par Luc Archambault, St-Étienne-de-Lauzon

Prétendre, comme le fait le juge Denis Jacques, que les étudiants et étudiantes ont voté pour un boycott n'est pas conforme aux faits. Ils et elles ont voté pour la grève : ici un vote de grève illimité, là un vote de grève limité.

Les lois actuelles reconnaissent les associations étudiantes par la «Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants» (loi 32), qui lie les membres des associa-

tions aux décisions adoptées démocratiquement par la majorité et qui oblige l'institution scolaire à ne reconnaître que telle ou telle association étudiante comme seule représentante des étudiants.

La loi est cependant muette quant à la validité des votes de grève obtenus par ces associations et ne dit rien à leur égard, ni ne les encadre.

Tout ce qui n'est pas interdit est permis. Rien ne peut juridiquement justifier qu'on tienne un vote de grève pour un vote sur un boycott. Le juge a clairement erré. Parler de boycott n'est pas juridiquement admissible, ce ne l'est que politiquement quand on veut déformer la réalité.

Il erre aussi quand il invoque le fait que les avocats retenus par M. Nadeau-Dubois, après avoir été poursuivi pour outrage au tribunal, ne pouvaient ne pas l'avoir informé de l'existence de l'injonction pour laquelle ils étaient procureurs des opposants... avant que GND ne déclare ce pourquoi on le poursuit... Trouvez l'erreur !?

Cette soi-disant «preuve» circonstancielle souffre de dyslexie temporelle caractérisée puisque les avocats en question de GND ne pouvaient avoir informé «leur client» avant qu'il ne les engage... et il ne les a engagés qu'après avoir été poursuivi pour avoir fait une déclaration qui fait l'objet de la poursuite...

Et la logique juridique de ce jugement est imparable! Vraiment? Le reste est à l'avenant! Le juge avait choisi sa conclusion à l'avance et il l'a habillée d'un argumentaire fourre-tout plus que boiteux.

Je suis perplexe, par Pierre V. Leclerc, Québec

La condamnation pour outrage au tribunal de Gabriel Nadeau-Dubois me laisse perplexe. On invoque ici le fait que ce jeune homme a encouragé les étudiants de son association à désobéir à la loi spéciale du gouvernement qui interdisait à quiconque de bloquer l'accès aux cours du cégep et de l'université. C'est un étudiant aspirant à des études de droit qui est intervenu le premier en cour pour exiger qu'on respecte son droit d'accès aux bancs d'école. On constate ici qu'un individu peut, en invoquant ses droits individuels, contester la volonté de plusieurs milliers de personnes. Ça rappelle les énoncés de politique défendus par Margaret Thatcher et P.E. Trudeau. «La société n'existe pas, il n'existe que des individus», disait la première. «Le collectif doit toujours se soumettre à l'individu», renchérisait le second. C'est ainsi que tous ceux qui ont voulu contester les lois iniques dans le passé ont été sanctionnés par le pouvoir en place. Mais ça n'a pas empêché la société d'évoluer grâce aux révolutions de toutes sortes.

Coupable d'ignorance, par Augustin Réhel, Québec

À la suite du jugement du juge Denis Jacques, Gabriel Nadeau-Dubois a décidé d'aller en appel et sollicite des fonds de la population pour financer sa démarche. Comme dirait ma grand-mère: «C'est le boutte du boutte».

Après avoir incité à la désobéissance civile et refusé de dénoncer la violence et la confrontation dans les rues de Montréal, voilà que le jeune homme se drape du manteau de l'ignorance la plus complète en matière pénale. «Jamais je n'aurais cru que ces mots-là auraient pu avoir ce genre de conséquences-là», dit-il, demandant aux Québécois de l'aider à payer les pots cassés. C'est d'un surréalisme accompli! L'ex-leader étudiant ne semble pas réaliser la gravité de ses paroles et gestes qui ont nourri, tout au long du conflit, les désordres de tous genres, et mené la société québécoise dans une crise sociale proche

de l'insurrection. Et il voudrait qu'on tourne la page comme si rien ne s'était passé.

Dans sa décision, le juge Denis Jacques a fort bien résumé l'affaire: «M. Nadeau-Dubois a choisi la voie de l'affront et de l'incitation au non-respect des injonctions, en prônant l'anarchie et en encourageant la désobéissance civile.» C'est clair, il doit faire face à son erreur et payer sa dette à la société. La prison, à mon sens, ne doit pas faire partie des sanctions imposées, puisqu'une amende juste et symbolique suffirait. Quelques mois de travaux communautaires dans des organismes à but non lucratif seraient également dans la logique des choses.

La désobéissance, par Jean-Marie Desgagné, Québec

Considérant que l'État avait adopté une loi contraire à l'équité, Gabriel Nadeau Dubois a désobéi à la magistrature qui ordonnait le respect de cette loi. Cela s'appelle la désobéissance civile. Nelson Mandela a purgé 27 ans de prison pour s'être rendu coupable du même délit. Aux États-Unis, des soldats ont été emprisonnés pour avoir refusé de participer à la guerre du Vietnam et des citoyens ont été emprisonnés pour avoir participé à des manifestations contre cette guerre. Il n'y a rien d'anarchique dans l'action de ces contestataires, mais cela dérange le pouvoir établi. Selon Howard Zinn, professeur de science politique de l'Université de Boston, la désobéissance civile est une saine et nécessaire perturbation (*La mentalité américaine*, LUX éditeur), étant donné que le critère suprême de l'action contestataire n'est pas la loi, mais la justice.

Il a voulu bien faire!, par Claude Carrier, Sainte-Brigitte-de-Laval

Qui voudrait faire du mal à un joli chaton? C'est tellement mignon! Même s'il vous a griffé la joue ou mordu le doigt, c'est dans sa nature, il a voulu bien faire, il est seulement allé trop loin. Étonnant, tout ce qu'une belle gueule peut se permettre! Gabriel Nadeau-Dubois est lui aussi allé trop loin. Dans l'enthousiasme de son succès, il a prononcé des paroles qui incitaient les étudiants à enfreindre la loi, contre une injonction, et la justice est aveugle. S'il s'agissait d'un obèse vieillissant, tête d'administrateur cravaté, sans aucun charme, aucun charisme, croyez-vous qu'il ferait autant fureur sur les réseaux sociaux? Même les syndicats n'y verraient pas l'occasion de se faire du capital politique en appuyant Monsieur-n'importe-qui. Le monde est ainsi fait. Les jugements superficiels ne manquent pas, et l'emballage est le secret du bon marketing. Même si le chaton fait pipi sur votre tapis, ça ne vaut pas un coup de pied; c'est toujours le maître qui a fait une erreur...

Rouges de colère, par Denis Plante, Marie-Françoise Lainé, Paul-Yvon Blanchette et Martine Sanfaçon

Comment se taire devant la condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois? Allons-nous bâillonner notre jeunesse? Ce porte-parole pacifiste a dit tout haut ce qu'un bon nombre de personnes pensaient tout bas. L'ancien gouvernement libéral, sentant la critique populaire monter, a voulu faire taire ce représentant étudiant. Allons-nous être passibles de répression et emprisonnés chaque fois que nous voudrions faire entendre une voix différente ou questionner notre société? Nous dénonçons cette violence subie par Gabriel Nadeau-Dubois, d'autant plus qu'elle provient d'un gouvernement corrompu qui avait perdu toute crédibilité. À nos casseroles!

Le boycott des cours n'est pas une grève, par Michel Bellemare, Québec

Suite au jugement condamnant Gabriel Nadeau-Dubois pour outrage au tribunal, on apprend que Québec songerait «à solidifier le droit de grève des étudiants». Pour éviter les accusations d'intimidation, légalisons l'intimidation, dit le gouvernement - c'est du moins la réflexion qu'il s'apprête à faire. L'ancien porte-parole des «carrés rouges» et maintenant député péquiste Léo Bureau-Blouin a fait savoir sur Facebook que le futur sommet sur l'Éducation se pencherait sur le droit de grève étudiante «qui n'existe que par les moeurs et pratiques historiques». Le droit de grève étudiante n'existe pas, parce que les étudiants ne sont pas des travailleurs (qui produisent un bien ou un service), mais les consommateurs d'un bien : les cours offerts par une institution d'enseignement. Ils se préparent à devenir des travailleurs mais n'en sont pas, tout comme la chenille n'est pas papillon. Ils peuvent se priver d'un bien (l'essence d'un boycott), mais en aucun cas contraindre d'autres à le faire.

Question de jugement, par Francis Lagacé, Montréal

Des juges ont pris la décision de rayer d'un trait de plume l'acquis social du droit de grève pour les étudiants du Québec en parlant tout à coup de boycott plutôt que de grève. N'est-ce pas là une décision politique? Certes, le Québec ne vit pas dans un régime de droit coutumier, mais dans un régime civiliste. Toutefois, dans le domaine social, les pratiques historiques ont leur poids. Pour discréditer la grève étudiante, certains juges sont allés chercher son encadrement dans le droit du travail et ne l'y ont pas trouvé. Ils en ont conclu qu'il n'y avait pas de droit de grève pour les étudiants. N'est-ce pas une erreur de jugement que de confondre le marché du travail et le système d'éducation? N'est-ce pas une erreur de jugement de croire que la grève est un moyen de pression réservé à la négociation des conventions collectives? Encore une fois, l'Histoire nous apprend que la grève a été utilisée par des groupes qui n'étaient pas nécessaire-

ment en lien d'emploi avec les autorités visées, qu'il s'agisse d'étudiants, de prisonniers, de femmes ou de membres de communautés locales.

Si les juges sont nommés par le parti politique au pouvoir, cela ne risque-t-il pas d'affecter l'apparence d'indépendance du judiciaire?

Si les juges sont nommés par le parti politique au pouvoir, cela ne risque-t-il pas de créer, dans l'esprit des observateurs, l'impression qu'il s'agit parfois de récompense politique?

Si les juges sont nommés par le parti politique au pouvoir, cela risque-t-il de déséquilibrer le rapport entre la tendance progressiste et la tendance conservatrice dans une population?

Si un juge prend une décision en disant qu'il s'agit de combattre l'anarchie, doit-on comprendre que les anarchistes n'ont pas droit à leur opinion dans la société? Doit-on comprendre que le juge en question confond anarchie et chaos?

Finalement, doit-on comprendre que la liberté d'expression ne permet pas de s'interroger sur nos institutions?

LA PRESSE : Chronique : L'État de droit, par Alain Dubuc - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 06h00 | Mis à jour le lundi 05 novembre 2012 à 08h09

Gabriel Nadeau-Dubois a été reconnu coupable d'outrage au tribunal pour avoir affirmé qu'il était légitime de dresser des lignes de piquetage pour empêcher des étudiants d'avoir accès à leurs cours, et donc pour avoir incité à défier des injonctions qui l'interdisaient.

Tout ça est bien loin, maintenant. Les étudiants sont retournés à l'école, le PQ a pris le pouvoir et aboli les hausses des droits de scolarité qui avaient provoqué le mouvement. Les casseroles sont de nouveau rangées dans les cuisines.

L'élément le plus troublant de ce «printemps érable», c'est que bien des jeunes, avec l'appui plus ou moins tacite d'adultes séduits par la rue et par les charmes de la démocratie directe, ont oublié ce qu'était une démocratie. Nous vivons dans un État de droit, qui ne peut pas fonctionner sans ses lois, sans le respect de ses lois, et sans le respect des institutions qui sont les gardiennes des lois, les tribunaux.

Dans le cas qui nous occupe, un étudiant, Jean-François Morasse, avait fait appel aux tribunaux pour avoir accès à ses cours en arts plastiques à l'Université Laval, bloqués par des lignes de piquetage érigés par l'association de son département, affiliée à la CLASSE.

L'étudiant a obtenu une injonction, renouvelée par le juge Jean-François Émond. Celui-ci a rejeté l'argumentaire de l'association étudiante qui reposait sur un parallèle avec le Code du travail, et conclu que le droit de grève étudiant ne trouve aucune assise dans les lois, et que ceux qui participent à un boycottage ne peuvent empêcher d'autres de suivre leurs cours.

On pouvait déplorer le fait que certains étudiants aient recours aux tribunaux. Ou que les associations étudiantes ne jouissent pas d'un statut assez étendu. Mais dans un État de droit, on respecte une injonction. Et quand on ne le fait pas, ça s'appelle un outrage au tribunal, ce qui ne décrit pas un manque de respect envers un juge, mais une remise en cause de la primauté du droit.

Cette semaine, le juge Denis Jacques a conclu que Gabriel Nadeau-Dubois a incité à défier cette injonction. À une question précise à RDI, «est-ce que vous invitez toujours les grévistes à ériger des piquets de grève pour empêcher les étudiants d'entrer» quand «il y a des injonctions un peu partout dans certains cégeps», il a répondu: «Nous, on trouve ça tout à fait légitime, là, que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève, et si ça prend

des lignes de piquetage, on croit que c'est un moyen tout à fait légitime de le faire».

Le sens de ses propos est d'autant plus clair qu'à la même question, comme le note le juge Jacques, l'autre leader étudiant, Léo Bureau-Blouin, maintenant député, disait clairement: «C'est sûr que nous, on a invité les étudiants, par exemple, à respecter les injonctions.»

Gabriel Nadeau-Dubois fera évidemment appel de ce jugement qu'il a décrit comme «un précédent dangereux qui ferait en sorte que dorénavant les porte-parole du mouvement étudiant, du mouvement syndical ou de l'ensemble des citoyens aient peur de parler par crainte de se retrouver en prison.»

Voilà une remarque assez stupide, quand on sait que personne ne l'a jamais empêché de s'exprimer. Ce qu'on lui reproche, ce n'est pas d'avoir parlé, mais d'avoir incité des gens à ne pas respecter la décision d'un tribunal, quand il disposait d'une foule d'autres façons de faire valoir ses idées.

Mais la réaction de Nadeau-Dubois n'a rien d'étonnant. C'était un leader d'un mouvement radical, la CLASSE, ce qu'on a oublié quand on l'a transformé en vedette de la télé. Sa réaction grandiloquente, c'est celle d'un militant.

LA PRESSE : Chronique : Outrages, par Rima Elkouri - Publié le lundi 05 novembre 2012 à 05h00

Nombreux sont ceux qui ont été outrés par le verdict d'outrage au tribunal prononcé contre Gabriel Nadeau-Dubois. Outrés d'apprendre que le porte-étendard du mouvement étudiant est passible d'une peine d'un an de prison alors qu'on laisse courir impunément tant de bandits à cravate.

«Si vous cherchez des bandits, ils sont tous à la mairie!», ont scandé jeudi soir des manifestants qui ont participé à une marche de soutien à l'ex-porte-parole de la CLASSE.

Gabriel Nadeau-Dubois, qui porte sa cause en appel, n'a pas manqué de souligner lui-même l'ironie de la situation, à l'heure où les révélations de la commission Charbonneau suscitent l'indignation. En réponse à la question d'un confrère anglophone sur le contexte de ce verdict, il a dit à quel point il trouvait ironique de voir «des politiciens qui prennent des vacances alors qu'ils ont fait pire que [lui]». Il a aussi relevé le paradoxe qui consiste à exiger toujours plus de la classe moyenne au moment même où on apprend que l'administration publique finance la mafia.

S'en prendre à un étudiant qui défend l'accessibilité aux études à l'heure où se défilent des élus qui ont permis le libre accès de la mafia aux fonds publics est en effet très ironique. Apprendre que Frank Zampino, ex-bras droit du maire Gerald Tremblay accusé de fraude et d'abus de confiance, souhaite que les contribuables montréalais paient sa défense alors que Gabriel Nadeau-Dubois, simple étudiant, doit demander la charité pour payer la sienne l'est tout autant.

Cela dit, au-delà de l'ironie, au-delà de l'indignation saine et légitime suscitée par les scandales municipaux, le parallèle entre l'outrage aux citoyens et l'outrage au tribunal me semble aussi démagogique que boiteux. Il nous éloigne des questions fondamentales soulevées par ce verdict.

Gabriel Nadeau-Dubois a été reconnu coupable d'outrage au tribunal pour avoir incité des manifestants à violer une injonction durant le conflit étudiant. Selon le jugement, il a «prôné l'anarchie» et a «encouragé à la désobéissance civile» quand, en entrevue à RDI, il a dit qu'il est tout à fait légitime que les étudiants prennent les

moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève.

L'ex-porte-parole de la CLASSE réplique qu'il n'a pas prôné l'anarchie, mais plutôt l'accessibilité de l'éducation. Il invoque des arguments politiques. Le juge invoque des arguments de droit. L'un et l'autre ne parlent pas la même langue. Ils ne parlent même pas vraiment du même sujet. Voilà qui illustre bien le cul-de-sac absurde dans lequel nous a conduits la judiciarisation du printemps québécois.

On ne plaisante pas avec la justice, soit. Mais on ne peut non plus passer sous silence l'absurdité d'avoir porté devant les tribunaux une crise qui ne pouvait y être réglée. Le conflit étudiant était politique. Sa solution ne pouvait qu'être politique. Le désengagement du gouvernement libéral, qui a laissé pourrir la situation de façon cynique, a eu pour effet de pelletter une crise sociale et politique dans la cour des policiers et des juges. Il y a eu détournement de débat. Les injonctions se sont multipliées. Des étudiants, adhérent à la rhétorique libérale, ont réclamé leur droit individuel de poursuivre leurs cours, en faisant fi des votes de grève et de la volonté



collective. Cela a donné lieu à des situations intenablement dans certains cégeps et universités, où il était très difficile de faire respecter les injonctions. Des professeurs ont dû enseigner de force, avec une escouade antiémeute à la porte. Il y avait là un outrage au bon sens aussi pénible qu'absurde.	Le verdict d'outrage au tribunal de Gabriel Nadeau-Dubois - une première préoccupante dans le mouvement étudiant québécois - devrait être le point de départ d'une réflexion sur la judiciarisation de la contestation étudiante. Hier, le député Léo Bureau-Blouin, tout en refusant de commenter le cas particulier de celui qui était sur le même plateau que lui au moment de	l'outrage reproché, a qualifié cette judiciarisation d'« inquiétante ». « Le droit de grève des étudiants au Québec n'existe que par les moeurs et pratiques historiques », a-t-il dit, en suggérant que le sujet soit discuté au Sommet sur l'enseignement supérieur promis par le gouvernement péquiste. Voilà une excellente idée.
---	---	---

LE DEVOIR : Libre opinion - Outrage au peuple!, par Richard Chevalier Weilbrenner – Sutton – Lundi 5 novembre 2012

Cette fois, ça y est : on aura réussi à faire déborder le vase des iniquités. Gabriel Nadeau-Dubois a été considéré comme un criminel par la Cour supérieure du Québec. Et, à moins d'une décision en appel qui infirmerait le jugement du tribunal de première instance, Gabriel Nadeau-Dubois portera désormais au front la marque de la honte pour avoir « sciemment incité [...] à contrevvenir aux ordonnances de la Cour, dont celle rendue par le juge Jean-François Émond le 2 mai 2012, commettant par là un outrage au Tribunal ».	Nous sommes en présence d'un cas où l'opposition entre « justice » et « judiciaire » est frappante. La première est soumise à l'équité et porte un jugement moral, la seconde est le pouvoir de distinguer le vrai du faux et porte un jugement de droit. Il est plus simple, pour un juge, d'appuyer sa décision sur la seconde. C'est d'ailleurs ce qu'on attend de lui : si la règle de droit est observée, on doit conclure que justice est rendue. Mais l'affaire qui nous occupe n'est pas aussi simple.	nuancer sa décision ; il a plutôt choisi de s'en tenir à une application stricte du droit. Loin de moi, cependant, l'idée de prétendre faire la leçon à qui que ce soit.
On croit être en plein cauchemar, mais on est bien éveillé, et on a bien lu. Le tribunal, fondant sa décision sur des articles de loi et la jurisprudence, a donné raison à la poursuite. On peut se demander comment l'étudiant Jean-François Morasse a pris cette nouvelle. Il a obtenu gain de cause. A-t-il le coeur à la fête ? Éprouve-t-il une petite gêne ? Au fond, ça n'a pas tant d'importance : poser ce genre de questions, c'est un peu y répondre.	Les propos tenus par le citoyen Nadeau-Dubois n'ont pas été prononcés dans l'abstrait, mais dans un climat de confrontation sans précédent entre un mouvement de protestation pacifique et un gouvernement dont la mauvaise foi était patente, qui fermait les yeux sur les excès des forces de l'ordre, qui avait grand soin de ne pas parler de la « grève » des étudiants, mais faisait un emploi obstiné du « boycottage » des cours (qu'on retrouve dans le jugement Émond, d'ailleurs, faisant du boycottage même quelque chose de louche) ; qui faisait l'amalgame entre les « casseurs » et l'ensemble du mouvement de contestation ; un gouvernement qui était sévèrement critiqué par une grande partie de la population, de la presse et des observateurs des phénomènes sociaux.	Mais je ne peux m'empêcher de penser que la justice n'a peut-être pas été aussi bien servie qu'on le voudrait. Ni de faire un rapprochement a contrario avec l'outrage au peuple dont s'est rendu responsable un Jean Charest qui, sous le couvert d'une défense de la démocratie, en a au contraire piétiné les principes fondamentaux. Qui a fait insulte à l'intelligence du peuple par ses contorsions des faits et ses affirmations saugrenues et... grotesques.
En revanche, la question est de savoir si la décision du tribunal respecte notre système d'administration de la justice. La réponse est oui, si l'on ne retient que les arguments juridiques. Mais il faut répondre non, si elle est fondée sur le sentiment naturel de ce qui est juste et de ce qui est injuste, c'est-à-dire sur l'équité.	Autant de circonstances atténuantes dont le juge Émond n'a pas voulu, ce qui lui aurait permis de	Or qu'est-ce qui est le plus dangereux pour la société : contester les lois iniques, refuser de faire le jeu des manipulateurs professionnels, monter aux barricades s'il le faut ? Encore une fois, poser ces questions, c'est y répondre.
		L'outrage auquel se serait livré Gabriel Nadeau-Dubois n'est rien en comparaison de celui qu'a craché à la figure du peuple le « matricule 728 ». Ce ne sont pas que les « carrés rouges » qui ont essuyé cet outrage, mais la société entière, justement, qui a été outragée de cette chape de mépris qui s'est abattue sur elle depuis le bureau de Jean Charest, et la langue sale du matricule 728.
		 Vos réactions (43)

THE GAZETTE : Letter: Wouldn't donate to Gabriel Nadeau-Dubois, by Ken Frankel, Montreal – Monday, November 5, 2012

Montreal Gazette Re: "Nadeau-Dubois to appeal contempt of court ruling" (Gazette, Nov. 3)	Gabriel Nadeau-Dubois led a student movement that believed that the right to free speech and assembly meant you could assemble in any public place at any time, inconvenience the public, and cost it millions of dollars while ignor-	ing any legal prohibitions against this. At the same time, when vandalism and other crimes were committed during these assemblies, it was tough luck. He has been convicted of contempt of court for encouraging his followers to ignore a court order. Now he wants said public to contribute money for his appeal.	This would be a bit like Iranian President Mahmoud Ahmadinejad asking Israel for donations for Iran's military. Respectfully, as a member of the public, I will decline. However, if the Crown needs a donation to keep the conviction in place, I would be glad to help.
--	--	--	--

THE GAZETTE : Letter: The chutzpah of Gabriel Nadeau-Dubois, by Harry Selick, Kirkland – Monday, November 5, 2012

Montreal Gazette So let me understand. Gabriel Nadeau-Dubois is convicted of contempt of court because he re-	fused to follow the law. He was found guilty, and now wants the population in general to help fund his appeal? Perhaps if he would have stayed in	school, he might have learned the definition of the word chutzpah!
--	---	--

THE GAZETTE : Letter: Gabriel Nadeau-Dubois, a man of paradox, by Roy Piperberg, Montreal – Monday, November 5, 2012

Montreal Gazette Re: "Nadeau-Dubois to appeal contempt of court ruling" (Gazette, Nov. 3)	Former student leader Gabriel Nadeau-Dubois claims that his main concern is accessibility of	higher education, yet he did everything he could last spring to make sure that post-secondary students had no access to that education. This is also the same guy who pays his landlord with cash, but would tell us how to run university	financing. And he is the same guy who gave us lectures on democracy while urging defiance of court injunctions and Bill 78.
--	--	--	---

THE GAZETTE : Letter: Gabriel Nadeau-Dubois should go protest outside Marois's home, by Judy Kolonics, Montreal – Monday, November 5, 2012

Montreal Gazette Re: "Nadeau-Dubois to appeal contempt of court ruling" (Gazette, Nov. 3)	Gabriel Nadeau-Dubois should don his little red square, dust off his pots and pans and proceed	immediately to the home of his supporter, Pauline Marois. He should bang his pots and pans until she pays for his legal fees. Oh yeah, his tuition fees as well.	Here's something he should have learned on the streets: Don't do the crime if you can't do the time.
--	--	--	--

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : La condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois, par Christian Dufour - Publié le: samedi 03 novembre 2012, 20H29 | Mise à jour: samedi 03 novembre 2012, 20H33

L'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, qui avait flirté avec l'illégalité dans sa jeunesse lors de son voyage en	Chine rouge, pensait qu'un citoyen pouvait en conscience ne pas respecter une loi s'il en assumait les conséquences.	C'est un peu ce à quoi est confronté Gabriel Nadeau-Dubois devant la décision de la Cour supérieure – dont il fera appel – le déclarant
---	--	---



coupable d'outrage au tribunal pour avoir incité à contrevioler aux ordonnances relativement aux classes bloquées par des grévistes étudiants.

TALENTUEUX ET COURAGEUX

M. Nadeau-Dubois est un jeune homme talentueux et courageux. Il a défendu des idéaux dans lesquels se reconnaissent une partie de la population, de même que la majorité des intellectuels et des artistes. À titre de porte-parole de la CLASSE, il est devenu LE symbole d'un mouvement connu sous le vocable idyllique de «Printemps érable».

À ce symbole que constitue M. Nadeau-Dubois répond le caractère symbolique du jugement. Des livres publiés à l'automne ont montré que ce qui s'est passé au printemps a été totalement idéalisé et esthétisé par plusieurs. On a escamoté des dérapages qui se sont répétés, de même que le non-respect systématique des décisions des tribunaux.

Dans un État de droit, il était dans la nature des choses que le pouvoir judiciaire réaffirme tôt ou

tard l'importance de respecter ses décisions. Ne serait-ce que pour que d'autres citoyens ne se mettent pas, eux aussi, à bafouer des jugements ou des lois ne faisant pas leur affaire.

Le jugement souligne que la grève étudiante n'était pas une au sens du Code du travail, où le syndicat peut imposer la grève à tous ses membres dans la mesure où il respecte certaines conditions. Un point crucial est le rappel que le rôle de porte-parole comporte son lot de responsabilités, quelles que soient les prétentions de la CLASSE à la démocratie directe.

ASSUMER SA RESPONSABILITÉ

Selon le juge, Gabriel Nadeau-Dubois ne pouvait se cacher derrière son rôle de porte-parole pour éluder sa responsabilité, en affirmant simplement porter le message du groupe qu'il représentait.

Le moment où a été rendue la décision amène à faire le lien avec ces crapules que l'on découvre ces temps-ci à la commission Charbonneau. Le combat de M. Nadeau-Dubois comporte quelque

chose de noble, à 1000 lieues des Surprenant ou Leclerc de ce monde.

La commission Charbonneau faisant ressortir à quel point une culture d'irresponsabilité systématique s'est installée au Québec, on espère que l'ancien porte-parole de la CLASSE résistera à la tentation de jouer la victime ou le martyr non responsable de ses actes.

La sentence découlant de la condamnation de M. Nadeau-Dubois devrait tenir compte du fait qu'il défendait un idéal. On pense à ce qu'avait dit de Gaulle au sujet de Jean-Paul Sartre qui le défiait : «On n'arrête pas Voltaire!»

(...)

Afficher 1 commentaire (Montréal)

Arsene66 1 commentaire masqué

Ces injonctions étaient inappropriées car elles subordonnaient un droit collectif à un droit individuel.

Un autre dérapage «libéariste»...

P.S. Bravo M. Badouri !

11/04/2012 11:07 AM

LA PRESSE : Opinion : Une condamnation inquiétante, par Mathieu D'Amours, ancien militant pour la reprise des cours et finissant au baccalauréat en droit à l'UQAM - Publié le samedi 03 novembre 2012 à 06h00

J'ai milité pour la reprise des cours. Ce fut un processus excessivement frustrant dû au non-respect du vote associatif pour la reprise des cours et au non-respect des injonctions. Malgré tout, je suis bien mal à l'aise en lisant le jugement pour outrage au tribunal contre Gabriel Nadeau-Dubois.

Je ne parle pas seulement du fait que le jugement puisse donner l'impression au public qu'il s'agit d'une décision politique plus que juridique visant à se servir d'un symbole du mouvement étudiant comme bouc émissaire. Mon malaise provient avant tout du fait que si l'on se fie à la décision, annoncer dans l'espace public que l'on croit que le piquetage puisse être un moyen de contestation légitime, c'est aller à l'encontre d'une injonction.

Il ne faut pas se méprendre, je crois que les injonctions auraient dû être respectées ou bien contestées par la voie des tribunaux. Je crois que les étudiants qui sont rentrés masqués dans mes cours de droit sont ceux qui devraient être traînés en justice.

Par contre, pour ce qui est du jugement, interpréter les mots «je crois» comme un synonyme de «nous devons» ou «je vous incite à» est une interprétation beaucoup trop large qui donne l'impression que le système de justice persécute l'un des emblèmes du mouvement étudiant. Donner son opinion en public peut bien entendu influencer certaines personnes, mais le simple fait de dire «je crois» veut-il forcément dire que l'on enjoint des personnes à se joindre à une cause?

Il y a une panoplie de sujets sur lesquels je peux être en désaccord avec des gens. Il y a beaucoup de gestes et d'idéologies que je tolère difficilement, mais tant que ces gestes et ces idéologies n'incitent pas à la haine ou à la violence, ce n'est pas aux tribunaux de censurer ce qui est du débat public.

Oui, je me présenterai sur les tribunes pour parler de l'accès à l'éducation, mais aussi du droit des étudiants d'assister à leurs cours. Et oui, je soutiendrais le fait de traduire en justice des gens masqués venant sauter sur des pu-

pitres pour faire cesser l'enseignement d'une matière malgré une injonction.

Mais appuyer le fait de condamner au criminel une personne disant «moi, personnellement, je ne suis pas d'accord», c'est bafouer complètement notre droit à la liberté d'expression. Aujourd'hui, des personnes se réjouiront de la condamnation de GND. Pas moi. Car suivant cette voie, qui vous dit que ce ne sera pas vous ou moi que les tribunaux censureront pour des raisons politiques lorsque viendra le prochain débat sur la souveraineté, les accommodements raisonnables ou l'exploitation de certaines ressources naturelles?

Dans les cas où les paroles n'incitent pas à la violence ou à la haine, voulons-nous vraiment vivre dans une nation où les mots «je crois» peuvent entraîner des poursuites criminelles?

Peu importe votre allégeance dans le conflit étudiant, je vous invite à y réfléchir.

LE DEVOIR : Éditorial : Gabriel Nadeau-Dubois - Troublant jugement, par Josée Boileau, Samedi 3 novembre 2012

Le verdict de culpabilité rendu contre Gabriel Nadeau-Dubois pour outrage au tribunal en est un de mécanique juridique, et le juge Denis Jacques l'a libellé pour prévenir bien des objections légales. Ce qu'on n'y dit pas cependant, c'est que le printemps étudiant ne fut pas que celui des manifestations. Il fut aussi porté par un activisme judiciaire inusité qui faisait bien l'affaire du gouvernement.

Le Québec n'en était pas à ses premières grèves étudiantes, loin de là ! mais à mesure que le mouvement prenait de l'ampleur et démontrait son pouvoir de nuisance, un tout nouvel argumentaire, par ailleurs bien arrimé à notre époque d'individualisme, s'est développé. Le terme même de « grève » devenait douteux, disait-on, car devant être réservé aux travailleurs. Le gouvernement libéral aimait bien cette analyse.

Pourtant, elle ne s'imposait pas. En avril dernier, par exemple, un juge de la Cour supérieure avait noté, dans une décision rendue à l'encontre

d'étudiantes exigeant la reprise de leurs cours, que l'association étudiante exerçait son droit à la libre expression, et qu'il fallait éviter de placer les justiciables devant des possibilités d'être accusés d'outrage au tribunal. C'était la voie de la sagesse, qui hélas ! n'a pas été imitée.

Le collectif a rarement gain de cause dans nos manières d'appréhender le droit, comme le démontrent allègrement toutes les tentatives de syndicalisation ! Dans cette logique, plutôt que de miser sur leur participation aux assemblées générales, des étudiants ont préféré prendre le chemin des tribunaux. Les y attendait un juge en chef qui souhaitait si fort que le brouhaha cesse qu'il a décidé de prendre lui-même le dossier en main, multipliant les injonctions, si semblables les unes aux autres qu'il est arrivé qu'on oublie de changer le nom du cégep ! Elles furent toutes accordées.

Du coup, les associations étudiantes n'étaient plus que des rassemblements d'individus : que

les uns manifestent si ça leur chante, que les autres aillent à leurs cours. Pour les administrations scolaires, pour les professeurs, c'était ingérable. Pour le gouvernement, c'était du bonbon. Et tout cela témoignait surtout du mépris pour la solidarité des jeunes dans la rue.

Que dire de la situation ? Qu'il y avait désaccord avec les jugements rendus ? Certes. Gabriel Nadeau-Dubois a eu le tort de pousser l'analyse plus loin, invoquant la légitimité des piquets de grève dans un contexte où l'action collective était, elle, délégitimée. Techniquement, c'est un outrage au tribunal. Mais y lire un appel à l'anarchie et à la désobéissance civile, comme le fait le juge Denis Jacques, c'est se fermer les yeux sur l'ensemble des éléments qui ont composé ce printemps. C'est dans ce contexte que ce jugement, tout logique soit-il, est troublant.

[Vos réactions \(34\)](#)

LE DEVOIR : Lettre - Gabriel Nadeau-Dubois ou la justice au service du pouvoir, par Alexandra Lord - Sainte-Marie-Salomé, le 1er novembre 2012 - Samedi 3 novembre 2012

Gabriel Nadeau-Dubois a été déclaré coupable d'outrage au tribunal le 1er novembre 2012, pour avoir incité des manifestants à défier une injonction. Je suis outrée d'apprendre qu'un

homme honnête comme lui, qui veut faire changer les choses, qui croit en notre jeunesse, bref un jeune engagé qui tient à ses convictions,

risque une peine d'emprisonnement. Mais ou est la justice au Québec ?

C'est choquant de voir qu'on s'attaque à des hommes comme lui, alors que d'autres, corrom-



pus, sont toujours en liberté, et n'iront probablement jamais en prison. Et pourquoi ? Parce qu'ils ont le pouvoir. Il est temps que la situation se renverse. Que les hommes comme M. Na-

deau-Dubois soient honorés, et que ces politiciens et ces entrepreneurs qui volent l'argent de l'État soient envoyés au cachot.

Alexandra Lord - Sainte-Marie-Salomé, le 1er novembre 2012

[Vos réactions \(26\)](#)

LE SOLEIL : Carrefour : L'imputabilité de Gabriel Nadeau-Dubois, par Augustin Réhel, Québec - Publié le vendredi 02 novembre 2012 à 14h45

Le Soleil

Suite au jugement du juge Denis Jacques, Gabriel Nadeau-Dubois a décidé d'aller en appel et sollicite des fonds de la population pour financer sa démarche. Comme dirait ma grand-mère: «C'est le bout du bout». Après avoir incité à la désobéissance civile, après avoir refusé de dénoncer la violence et la confrontation dans les rues de Montréal, voilà que le jeune homme se drape du manteau de l'ignorance la plus complète en matière pénale - «Jamais je n'aurais cru que ces mots-là auraient pu avoir ce genre de

conséquences-là», dit-il, et demande aux Québécois de lui aider à payer les pots cassés. C'est d'un surréalisme accompli! Il ne semble pas réaliser la gravité de ses gestes et de ses paroles, qui ont nourri, tout au long du conflit, les désordres de tous genres et mener la société québécoise dans une crise sociale proche de l'insurrection. Et il voudrait qu'on tourne la page comme si rien ne s'était passé.

Dans sa décision, le juge Denis Jacques a fort bien résumé l'affaire: «M. Nadeau-Dubois a choisi la voie de l'affront et de l'incitation au non-

respect des injonctions, en prônant l'anarchie et en encourageant la désobéissance civile.» C'est clair, il doit faire face à son erreur et payer sa dette à la société. La prison, à mon sens, ne doit pas faire partie des sanctions imposées, et une amende juste et symbolique suffirait. Quelques mois de travaux communautaires dans des organismes à but non lucratif serait dans la logique des choses.